

HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

Contenant la suite du Doyenné de Chelle

TOME SIXIÈME.

Avec le Dérail circonstancié de leur Territoire & le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises, ensemble diverses Remarques sur le Temporel desdits lieux.

*Par M. l'Abbé LEBEUR, de l'Académie
des Inscriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS;

Chez **FRAUT** Pere, Quai de Gèvres au Paradis;

M. D C C. L V.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



HISTOIRE

DU DIOCESE

DE PARIS.

SIXIÈME PARTIE.

Contenant l'Histoire des Paroisses & Terres
du Doyenné de Chelle.

NOGENT-SUR-MARNE.

LEs différens lieux du Royaume qui
portent le nom de Nogent, ont
été communément appelés dans
les anciens Historiens & dans les
titres latins *Novigentum*, ou *Novientum*. M. de
Valois écrit qu'il est constant que ce mot
vient de la langue des anciens Gaulois, mais
que sa signification est incertaine, ou plutôt
inconnue. Cependant quelques Scavans, sur
ce qu'ils ont vu dans plusieurs langues le mot *Nov-*
veau, est approchant le même, quant aux
principales lettres qui le composent, ont cru
pouvoir conjecturer que *Nov* signifioit aussi
nouveau dans le Celtique : d'autres pensent
que cette syllabe *Nov* ou *Nou* a pu être usi-

Notit. Gal
liar. p. 425.
col. II.

1 PAROISSE DE NOGENT-SUR-MARNE,
 tes pour désigner un terrain gras ou trempé ;
 mais pour ce qui est de *gens* ou *jens* personnes
 que je sçache n'a encore dit ce qu'on doit
 en penser. Je n'hasarderai rien non plus sur
 cette syllabe. Ce que je puis dire est que
 certains territoires ont eu leur dénomination
 avant qu'on bâtit dessus, & l'ont communi-
 qué aux Villages ou Bourgs qui y ont été
 construits depuis ; d'autres qui n'avoient point
 de dénomination, ont pris celle des Villes ou
 Bourgs qu'on y a bâtis. Ainsi au cas qu'il y ait
 quelque Ville du nom de Nogent dont la si-
 tuation actuelle soit sur un lieu sec, il se trou-
 vera qu'il y aura dans le voisinage quelque ter-
 rein gras & aquatique qui sera cause de la
 dénomination. Il y a au Diocèse de Paris deux
 Paroisses, dont le nom primitif latinisé est
Novigentum ou *Novientum*. Ces deux lieux
 sont mentionnés dans des Historiens de la pre-
 mière race. L'un, est ce qu'on appelle aujour-
 d'hui saint Cloud ; & l'autre est celui qui fait
 le sujet de cet article. Nogent sur Marne éloi-
 gné de Paris de deux lieues & demi, n'est pas
 le plus fameux aujourd'hui, mais il l'a été
 autrefois, & je lui restituerai ici ce que Dom
 Michel Germain lui a ôté & qu'il a donné au
 lieu dit saint Cloud.

Cet Auteur est d'accord avec M. de Valois,
 Sauval, &c. que ce fut à Nogent sur Marne
 qu'étoit le Palais ou Gregoire de Tours dit
 que le Roi Chilperic lui fit voir l'an 581 un
 meuble précieux, puis des pieces d'or d'un
 gros poids, que Tibere Empereur d'Orient
 lui avoit envoyées ; que ce fut-là qu'il reçut
 l'Ambassade de Childebert Roi d'Austrasie,
 & où Gregoire lui-même conjointement avec
 Chilperic essayèrent de convertir le Juif Pris-
 cus. Mais il veut, sans en rapporter de preu-
 ves, qu'il y ait eu aussi dans le siècle suivant

Greg. Turon.
 lib. 6. cap. 2.
 9. 5.

DU DOYENNÉ DE CHELLE.

Le Palais Royal à saint Cloud, & que ce se-
rait en ce Palais qu'auroient été expédiées aux
mois de Mai & de Juin de l'an 691, deux
Chartes du Roi Clovis III au sujet de l'Ab-
baye de saint Denis datées *Novimus*, & une
du Roi Childébert III datée *Novigento* au
mois d'Avril 695. Je réserve pour l'article
de saint Cloud, à prouver que ce lieu n'est
devenu anciennement *Esmeux*, que par la re-
traite & la mort du saint Prêtre dont il a pris
le nom, & par le concours à son tombeau :
que cet e Terre ayant été donnée par ce Saint
à l'Eglise de Paris, nos Rois n'y eurent point
de Palais. Ainsi par le *Novimus* ou la pre-
mière des Chartes susdites assure que le pro-
cès des deux Abbés Chainon & Ermenould
fut plaidé dans le Palais, on doit entendre un
Nogent où il y eût réellement un Palais ; &
c'est ce qui convient parfaitement à Nogent
sur Marne, où nos Rois se trouvoient à por-
tée non-seulement du Bois de Vilcenc, mais
encore de la grande Forêt d'entre Paris &
Meaux par les bois de Neuilly & d'Avron,
qui alors étoient plus considérables qu'ils n'ont
été depuis. C'est aussi de Nogent sur Marne
qu'il faut entendre un endroit de Fortunat en
la vie de saint Germain Evêque de Paris, où
il est dit qu'au sortir de Nogent il vint à Vic-
neuf faisant la visite de son Diocèse. Car il
est constant que ce saint Prélat vint à un Vic-
neuf de la Brie ; & non du Berry qui n'étoit
pas de son Diocèse. Le texte dit : *Igitur Pas-
tor bonus cum de vicu Novigento ad vicum no-
vum visitandi gregis cura solita pervenisset*. On
sait qu'il n'y a que trois lieues de Nogent à
Vicneuf, qui est proche Villeneuve saint
George.

Outre le voisinage de la Forêt, la situation
du lieu au-dessus de la Marne que l'on voit

4 PAROISSE DE NOGENT SUR MARNE,
couler de Lagny & de Chelles & serpente
autour de l'ancien Château des Bagaudes, di
aujourd'hui saint Maur, forme un aspect for
agréable ; du côté opposé, qui est celui de
Paris, la vue sur la vallée de Vincennes qu
forme une espede de conque au milieu de la
quelle est le Château, n'est pas un moindre
attrait pour la campagne. Nogent se trou
placé comme sur la crête de la montagne
en sorte que l'air y est très-pur, quoique la
grande pente soit vers le midi. Il ne paro
pas avoir jamais été fermé de murs, comme
l'ont été plusieurs Bourgs.

L'Eglise est bâtie sur un fief appelé le fie
du Moyneau dit Beaulieu, autrement Garen
tieres, dont le possesseur est pour cette raison
nommé aux prieres du Prône. Il y a dans le
chœur, quelques pilastres & autres marque
qui désignent que la construction est du trei
zième siècle. La Tour ou clocher qui est au
côté septentrional est au moins de ce tems-là
si elle n'est plus ancienne ; c'est une pyramid
de pierre médiocrement élevée. Le bâtimen
de l'Eglise a deux collateraux. L'anniversaire
de la Dédicace s'y célèbre à la saint André
On voit dans le côté droit du chœur deu
tombés dont les inscriptions sont en caracte
rond gothique du treizième siècle. Sur la pla
te proche de la porte où est figurée une fem
me voilée, se lit : *Die Maris post Purificatio
nem B. Maria Virginit Johanna soror venera
bills viri Magistri Odonis de sancto Dionys
Canonici Parisiensis, & Domini de Plestantia
sepulta fuit in loco : cujus anima* Au
pieds de cette tombe se lit sur la tombe sui
vante : *Cy gist Jehan de Plestance Escuyer neve
de Mestre Ode de saint Denis, qui trespassa
trens jours* Les armes sont trois chevron
dans un écus & une croix dans l'autre. C'é
sur

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 5

Sans doute le même Jean de *Placentia* qu'on trouve avoir rendu hommage à Etienne Templier Evêque de Paris dans le mois de Novembre 1271. Saint Saturnin premier Evêque de Toulouse & Martyr, est le Patron de cette Eglise. Outre la Fête du 29 Novembre, on y célèbre aussi sa Translation au mois de Juillet. On n'y conserve cependant point de ses reliques. Une Dame du Perteux, qui sera ci-après nommée, y donna au seizième siècle un reliquaire de saint Vincent Confesseur, qui ne se trouve plus. Le Cartulaire de l'Abbaye de saint Magloire contient une Bulle du Pape Lucius, où sont marquées les Eglises que les Evêques de Paris avoient donné à ce Monastère, & de ce nombre est *Ecclesia sancti Saturnini de Nogento*. Et quelquefois dans les Registres de l'Archevêché de Paris d'ici à environ deux siècles, on trouve des provisions sur la présentation de l'Abbé de saint Magloire, comme le 30 Octobre 1501 & le 28 Décembre 1546. Néanmoins les Pouillés de 1626 & 1648, disent que la Cure est à la pleine collation de l'Archevêque; & ce qui contredit plus fortement la Bulle ci-dessus, est que l'Eglise de Nogent se trouve dans le Pouillé Parisien du treizième siècle, qui lui est postérieur, au rang de celles qui sont des *donations Episcopi*, & de même dans les Pouillés manuscrits du quinzième & du seizième siècle. D'où il semble qu'on doit inferer qu'entre la date de la Bulle du Pape Lucius & la rédaction du Pouillé au XIII siècle, il y avoit eu quelque échange fait entre l'Evêque de Paris & l'Abbé de S. Magloire. Le Pelletier dans son Pouillé imprimé en 1691, où il parle souvent comme un homme mal informé, la dit être à la présentation du Prieur de Gournay. Il n'y a aucune titre bénéficial ni Commun-

Traité d'une
inscription
sur la pierre
de cette E-
glise.

Cod. Reg.

§ PAROISSE DE NOGENT-SUR-MARNE,
nanté sur cette Paroisse. On lit dans un Com-
pte de la Fabrique de l'an 1581, qu'encore
alors il y demouroit au Château de Plaisance
un Chapelain qui aidoit à la célébration de
l'office dans la Paroisse. Le même Compte
fait aussi mention de l'usage où étoient les
Paroissiens de ce lieu, comme ceux d'ailleurs,
de boire du vin dans l'Eglise, aussi-tôt après
la communion Pascale, d'aller en Procession
à saint Babolein, c'est-à-dire à saint Maur,
& à Notre-Dame de Presle au-dessous de saint
Maur vers le couchant. Il y est aussi parlé
d'une Chapelle de l'Eglise appelée *La Cha-
pelle du Président*. Sans doute celle du Sei-
gneur du Pereux, dont il sera fait mention en
parlant ci-après de ce sief.

Lorsqu'on quitte le chemin qui en sortant
du Parc de Vincennes va à Nogent, & que
l'on prend à gauche celui qui conduit à Plai-
sance, on trouve à droite une Chapelle sur-
nommée de la Croix de Bichery, à cause
qu'elle a été bâtie par un Vicaire de Nogent
appellé Bichery.

La Paroisse de Nogent sur Marne se trouve
marquée dans les dénombremens de l'Election
de Paris imprimé in-4^o. pour 193 feux, &
le Dictionnaire Universel des Paroisses du
Royaume y compte 869 habitans.

Capitular.
dux. T. 2.
l. 1287.
L'Abbaye de saint Pierre des Fossés, dite
depuis de saint Maur, comptoit dès le neu-
vième siècle le village de Nogent parmi ses
principaux biens. Dans l'état de ses revenus
que ce Monastere dressa vers la fin de ce même
siècle, l'article de Nogent (*in Novigento*)
nous apprend que les Religieux y avoient dix-
huit maisons garnies de leur charruës, & six
où il n'y avoit que des manœuvres, ce qui
formoit cinquante-cinq hommes. Chacune des
dix-huit maisons leur payoit une année cinq

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 7

fois de rente , & une autre une brebis & un agneau , & ainsi alternativement : plus deux muids de vin. On y voit la quantité de terrein que chacun devoit cultiver en grain ou en vignes. Ils devoient chacun à l'Abbaye trois poulets & des crufs : & les maisons de gens serfs qui étoient au nombre de six & demie , ne devoient gueres davantage. Le Roi Charles-le-Chauve donna en 848 à l'Abbé Ainard la pêche d'un gord , ou d'une partie de la rivière de Marne , qui est appelé en latin *lacus super fluvium Materna in loco qui dicitur Novientis*. On ne peut douter que ce ne soit à Nogent. Le diplôme est daté du Palais de Quiercy, *anno viij. Indiæ. X.* Sous le regne du Roi Robert au commencement du onzième siècle , le Viconte de Corbeil nommé Robert fit présent à cette Abbaye d'un bien qui lui étoit venu par succession , *Villarienum nomen*, *quod fuit supra vicum qui Novigentis dicitur*. Il sembleroit par ces expressions que le bourg ou village de Nogent auroit été alors dans le bas de la colline : ce qui confirmeroit l'origine que j'ai donné à la première partie du mot. Beaucoup de Villages , pour n'être plus sujets aux inondations , ont été rebâties à mi-côte des montagnes , & y ont transporté l'ancien nom ; ce qui a fait disparaître le nom que portoient auparavant les lieux où se sont faits les transplantations. Il est parlé de Nogent dans la vie du Burchard Comte de Corbeil qui vécut sous le même Roi. L'Auteur, qui vécut dans le même siècle , appelle ce lieu Novigent (a).

Corisacri

Chartul. m.
sur S. Maur
fol. 23.

(a) Il y dit, que Tesson Abbé de saint Mâur qui avoit abdicqué , & s'étoit retiré dans la terre de Fleury-la-Rivière , au Diocèse de Reims , alors appartenante à son Abbaye , s'y étant ennuyé , voulut revenir à saint Mâur , & vint en effet jusqu'à Nogent : que s'y

PAROISSE DE NOGENT-SUR-MARNE ;

Lorsque les revenus de l'Abbaye de saint Maur furent augmentés à Nogent , les Religieux en assignerent une partie pour l'Aumônerie de leur Monastere. Au douzième siècle l'Aumônier y avoit eu un corps de logis attaché à sa dignité avec un pourpris & un vivier, & un droit de corvée dans le tems que l'on vendangeroit aux vignes dites *de vallibus*. Dans le siècle suivant cette maison menaçant ruine , & l'Aumônerie n'ayant pas assez de bien pour l'entretenir, Pierre de Chevry qui fut Abbé au moins depuis l'an 1256 jusqu'en 1285 , s'en chargea , parce qu'il lui étoit plus facile de se retirer en ce lieu qu'ailleurs , lorsque le Roi , la Reine , les Princes & autres *art. 2.* Seigneurs venoient résider à saint Maur ; il fit rebâtir à neuf ce manoir en entier , tant la *2.* Chapelle que les logemens , les portiques , les murs de clôture , en augmenta le terrain , fit refaire les caves & le vivier , & y fit amener par un conduit les eaux d'une fontaine. Cet Abbé s'étant mis dans l'usage de venir souvent à cette nouvelle maison , il étoit à craindre qu'il n'exigeât des habitans de Nogent situés sur son territoire , qu'ils lui fournissent des lits comme faisoient ceux des autres terres ; mais il fut déclaré qu'ils n'y feroient pas tenus. Le même Abbé obtint du Pape Martin II la permission de célébrer dans la Chapelle de sa maison de Nogent. L'Aumônerie ainsi dépouillée de son ancien logis , il ne lui resta plus à Nogent que le Four bannal , où tous les Paroissiens étoient tenus de cuire , excepté

étant arrêté il envoya dire aux Religieux qu'il venoit pour les voir ; mais que plusieurs déterminèrent la Communauté à lui faire réponse qu'ils ne le recevraient pas , ayant élu un autre Abbé. Sur cela il prit le parti de retourner à l'Abbaye de Cluny , dont autrefois il avoit été tiré.

la maison dite Plesance, & celle du Perreux. *Ibid. p. 179.*
 Quoi qu'il en soit, ce sont aujourd'hui les
 Chanoines de saint Maur qui sont Seigneurs
 de Nogent.

L'Abbaye de saint Magloire avoit eu de *Chart. 3.
Magl. fol. 39.
Gall. chr.
nova col. 396.*
 Radulf Abbé de saint Maur dès l'an 1133, une
 piece de terre située à Nogent pour la somme
 de cinq sols. Mais ce n'étoit pas le seul bien
 qu'elle eut à Nogent. Il paroît qu'elle y per-
 cevoit quelque dixme, puisqu'on trouve en
 1225 Nicolas que je croi Curé de ce lieu, (au
 moins est-il qualifié *Persona Ecclesie de Non-*
gentis juxta Vicennas) on le trouve, dis-je, en
 procès avec l'Abbé sur la dixme des Novalés
 du territoire dit Bois-Galon & de celui de
 Gripeel ou Gripeau, & autres Novalés, aussi-
 bien que sur les reportages de la Paroisse de
 Fontenay & sur les menues dixmes de No-
 gent, & enfin sur le droit de synode & de vi-
 site, sçavoir à qui c'étoit à le payer. Les re-
 portages de Fontenay étoient la moitié de la
 dixme des terres situées sur le territoire de
 Fontenay, & cultivées par des paylans de
 Nogent. Cette moitié devoit appartenir alors,
 suivant l'usage commun, au Gros décimateur
 de la Paroisse d'où étoient les Laboureurs &
 les bestiaux. Il est dit au même endroit du
 Cartulaire de saint Magloire, que le Curé de
 Nogent devoit avoir à la saint Etienne lende-
 main de Noël un pain, & à l'Ascension trois
 cens. Regnaud qui étoit Curé en 1292, fit
 faire par des arbitres un nouveau reglement,
 dans lequel il est parlé du territoire de Pereux.
 Il y eut encore en 1320 un différent sur la
 dixme d'un canton de la Paroisse de Nogent,
 situé dans la censive de noble homme Jean de
 Maure. L'Abbé de saint Magloire prétendoit
 qu'elle lui appartenoit, & elle lui fut adjugée. *Ibid. fol.
178.*
 La Sentence fut prononcée dans un lieu de

10 PAROISSE DE NOGENT-SUR-MAINE,
l'Eglise de Paris qui paroît être l'endroit des
Eaubenistiers de l'entrée, qui étoient alors de
grandes caves de pierres: *Alia sunt hac in Ec-
clesia Parisiensi apud cuvas.*

Chartul. 2.
Général. ubi de
Noisy.

Antiq. de
Paris, T. 1.
pag. 612.

Les Garlandes avoient aussi eu une partie
de dixme à Nogent. On trouve que Guillaum-
me de Garlande donna au treizième siècle la
moitié de ce qu'il en avoit au Prieuré de
Gournay, pour le repos de l'ame de son fils
Ansel qui y étoit inhumé. Enfin Sauval faisant
l'énumération des biens de la Commenderie
de saint Jean de Latran, marque qu'elle a des
prés à Nogent.

De nos jours le Curé de Nogent est seul
gros décimateur.

On a vu ci-dessus, que sur la fin du trei-
zième siècle PLAISANCE, qu'on écri-
voit *Plasance*, & qu'on disoit *Plasantis* en la-
tin, appartenoit à un Seigneur appelé Odon
de saint Denis, puis à un nommé Jean Guy
qui fit hommage en 1211 à l'Evêque de Paris.
On ignore ce que cette Terre devint à sa
mort. On sçait seulement que Louis fils aîné
du Roi de France, Roi de Navarre & Comte
de Champagne y fit expédier le 2 Septembre
1313, un acte concernant quelques terres si-
tuées dans la Champagne: *Datum apud Pla-*
centiam propè Vicennas. La famille des Sei-
gneurs de Grez l'eurent apparemment après
lui: au moins un Evêque d'Auxerre Parisien
d'origine nommé Pierre de Grez, lequel fut
Chancelier de France, la regardoit-il comme
à lui appartenante. Il reste une Lettre de lui à
son Clergé datée de l'an 1311, qui finit en
ces termes: *Datum apud Placentiam domum*
nostram. Depuis sa mort arrivée en 1325, cet
Hôtel de Plaisance appartient à Jean de Chal-
lon Comte d'Auxerre, sans qu'on sçache en
vertu de quoi, sinon qu'il avoit pu l'acheter

Treſor des
Chartes Reg.
158. Pièce
222.

Mémoires
sur l'Histoire
d'Auxerre T.
2. Preuves p.
296.

Chambre
des Comptes
de Dijon.

des héritiers de Pierre des Grez. Ce Comte d'Auxerre fut tué à la bataille de Crecy en Ponthieu l'an 1346. Avant sa mort il avoit vendu l'Hôtel de Plaisance pour le prix de douze cens livres à Jean des Mares Conseiller du Roi & du Duc de Bourgogne (a), duquel Conseiller Philippe-le-Hardi Duc de Bourgogne, frere du Roi Charles V la retira pour le même prix en 1366. Ce Prince le remit au Roi l'an 1375 : & Charles le donna la même année à la Reine Jeanne de Bourbon sa femme, pour elle, ses hoirs & successeurs. Il est marqué dans l'Histoire de l'entrevue de Charles IV Empereur avec Charles V l'an 1378, que lorsque l'Empereur voulut s'en retourner en Allemagne, le Roi qui résidoit assez souvent à Vincennes ou à Beauté, le reconduisit jusqu'à l'Hôtel & Maison de Plaisance. A peine le Roi Charles V fut-il mort, que Charles VI son fils remit cette Maison au Duc de Bourgogne son oncle, pour les bons services qu'il avoit rendus au défunt Roi. La Charte de cette seconde donation fut signée à Vitry en Brie au mois d'Octobre 1380. Elle accordoit à ce Prince cet Hôtel en héritage perpétuel pour lui, ses hoirs, &c. Mais par le partage que ce Duc Philippe fit de ses biens entre ses enfans le 27 Septembre 1401, l'Hôtel de Plaisance échut à Philippe son troisième fils. Cependant c'étoit son second fils Antoine Duc de Brabant qui en jouissoit au mois de Mai de l'an 1404. Antoine ayant été tué à la bataille d'Azincourt en 1415, Jean son fils en jouit ensuite : ce qui se prouve par les Lettres de délai d'un an que Charles VI lui accorda le 6 Août 1417

Ibidem
Mandement
du 4 Janv.

Trésor des
Charles Reg.
167. Folio
107.

Ibid. Regi-
stre 118. Folio
107.

Hist. de
Bourgogne
liv. XIV. n.
182.

Pair. T. 2.
P. 14.

Tiré d'un
des volumes
M^{ss}. de Brienn.

(a) Ce fut apparemment en cet Hôtel que le Roi ne par M.
Jean logea le 6 Septembre 1363. On a des Lettres de Lancelot.
lui données ce jour-là de Nogent sur Marne.

21 PAROISSE DE NOGENT-SUR-MARNE,

à Paris pour lui rendre hommage, où il est porté qu'il s'agit de l'Hôtel de Plaisance lez Nogent-sur-Marne, & de six-vingt douze livres six sols six deniers oboles parisis qu'il tient en fief à héritage, & qu'il a droit de prendre chacun an sur la Recepte Royale à Paris à cause de cet Hôtel. Charles VI accorda encore en 1418 le 28 d'Août au même Prince un délai de trois ans pour l'hommage de l'Hôtel de Plaisance, ainsi que le prouve une Charte au dépôt de Bruxelles.

Extrait de
1777.

Sauval T.
3. p. 540.

Depuis ce tems-là je n'ai rien trouvé sur Plaisance que dans le commencement du siècle suivant, auquel Philippe de Ronchaut est qualifié Seigneur de Plaisance près le Bois de Vincennes, dans un Compte de la Prevôté de Paris de l'an 1506. J'ai aussi reconnu dans un Compte de la Fabrique de Nogent de l'an 1581, que quelque tems auparavant, Plaisance avoit appartenu à un nommé Philbert de l'Orme. Je ne croi pas qu'on doive entendre par ce Philbert de l'Orme un autre que ce fameux Architecte Abbé de saint Eloi de Noyon & de saint Serge d'Angers qui fleurit sous Henri II & Charles IX, & auquel la Reine Catherine de Medicis confia l'Intendance des Bâtimens du Roi. Le Château de saint Maur des Fossés fut un de ceux qu'il fit bâtir. Il mourut en 1577 : mais il n'étoit plus alors Seigneur de Plaisance. On apprend par les Registres de l'Archevêché, que Renée de Bourbon Abbessé de Chelles, fille de Charles Duc de Vendôme, étoit devenue Dame de ce lieu au moins dès l'an 1575. Elle l'avoit achetée 8300 livres de Marguerite Potard veuve de François du Fresnoy. Il fut permis le second jour d'Août de cette année 1575, à Henri le Maignen Evêque de Digne de bénir la Chapelle du lieu de Plaisance, Paroisse de Nogent,

Reg. Ep.
Paris.

sous le titre de saint Michel, la terre d'alentour & les autels construits dans cette Chapelle; bien plus il fut accordé à l'Abbesse de Chelles Renée de Bourbon d'y pouvoir faire inhumer, sauf le droit du Curé, & d'y faire célébrer la Messe & autres offices. Mais quelques mois avant que cette Abbesse mourût, elle fut inquiétée sur son acquisition & sur l'aliénation qu'elle venoit de faire de cette Terre à Charles de Lorraine Duc d'Aumale, Pair de France. L'Evêque de Paris commit le 19 Juin 1583 pour informer là-dessus. L'exhibition de l'acte de vente dans lequel Etienne de Bray Intendant des Finances avoit stipulé pour le Duc, ne fit mention que de la maison de Plaisance, de deux arpens de vignes, autant de prés & deux ou trois de terres labourables, moyenne & basse-Justice & des rentes. L'Evêque homologua l'achat fait par l'Abbesse, parce qu'elle n'avoit pas aliéné pour cela d'anciens fonds. Ibid. 34
1583.

Jean Phelippeaux de Villefavin Secrétaire des commandemens de la Reine Marie de Medicis & Conseiller d'Etat, possédoit cette Seigneurie avec le fief du Moineau au même lieu de Nogent, & plusieurs autres vers le milieu du dernier siècle. Elisabeth Blondeau sa veuve fut en procès avec les Chanoines de S. Maur, au sujet du droit de litre ou ceinture funebre autour de l'Eglise, lequel lui fut adjugé par Sentence arbitrale du 13 Septembre 1661, en vertu du fief du Moineau dont elle étoit Dame en même-tems que de celui de Plaisance. L'année d'après Louis XIV lui accorda droit de haute-Justice en cette Terre de Plaisance. Les Lettres furent registrées en Parlement avec modification le 7 Septembre. Leur fille Anne Phelippeaux fut mariée à Leon Bouthillier Comte de Chavigny, à qui ces

Regist. d
Paris.

14 PAROISSE DE NOGENT-SUR-MARNE ;
deux Fiefs ou Terres passèrent. Marie de Chavigny issue de leur mariage, fut la seconde femme d'Auguste de Choiseul Comte du Plessis-Fralin, qui en jouit pareillement & qui mourut en 1705. Plaisance passa depuis au sieur Deschamps fameux Financier, sur lequel elle fut par la suite adjugée au Roi, qui la vendit à M. Rouillé d'Orgemont Secrétaire du Roi. M. Maître des Requêtes l'acquit de ce dernier vers l'an 1720. Il la posséda peu de tems, & la vendit à M. Racine du Jauquoy, lequel la vendit à M. Paris du Vernay, qui la posséda aujourd'hui & y a fait bâtir une très-belle maison. La postérité verra avec plaisir, une preuve que les Gens de Lettres y ont été bien venus, dans l'Ecrit que M. de Boze de l'Académie François & de celle des Inscriptions, a adressé de ce lieu au Cardinal Querini le 12 Juin 1743, touchant d'anciennes diptyques. Cet ouvrage a été imprimé à Rome in-40.

Pour ce qui est des Seigneurs du fief du MOINEAU (qu'il faut peut-être écrire *Mont-herault*), je n'ai pu en découvrir au-delà du quinzième siècle ; car je croi devoir comprendre dans ce rang Gaspar Bureau Chevalier, qualifié dès l'an 1444 Seigneur de Nogent-sur-Marne. Il est avec le même titre dans le catalogue des Grands-Maitres de l'Artillerie à l'an 1460. Mais il est sûr qu'il ne possédoit à Nogent que le fief du Moineau sur lequel l'Eglise est bâtie. Il étoit en même-tems Seigneur de Villemomble, ainsi qu'on peut voir à l'article de ce Village. L'extrait d'un acte de 1458 communiqué dans le procès de l'an 1661, contre le Chapitre de saint Maur, porte ces termes : *Acte de donation faite aux Marguilliers & habitans de Nogent, par le Sieur de Villemomble Seigneur du fief du Mop-*

Nécrol. des
Chartreux de
Paris au 3
Juillet. Ex
D. du Four-
ny.

Hist. des
Gr. Off. T.
8. p. 140.

maux, de six pieds de terre en largeur à prendre
 ailleurs & au pourtour de l'Eglise pour faire
 une allée pour faire la Procession tout le tour
 d'icelle Eglise, icelle allée en la censure dudit
 Sieur de Villemomble & franche & toujours dudit
 cens, en date du 14 Juillet 1458. On vit aussi
 durant tout le siècle suivant la Justice de Vil-
 lemomble & la Justice du fief du Moineaux
 exercée par les mêmes Officiers, ou bien
 celle de ce Fief exercée par des Officiers dé-
 pendans de ceux de Villemomble. Enfin Pierre
 de Flagheac qui étoit Seigneur de Villemom-
 ble en 1608, laissa une fille nommée Anne,
 qui après avoir joui du fief du Moineaux, le
 vendit le 18 Février 1638 au Sieur de Ville-
 Savin, qui devint aussi Seigneur de Plaisance.

Le fief du PERREUX est situé à une
 légère distance du village de Nogent du côté
 du levant. On a vu ci-dessus une mention ex-
 presse de la Maison dite le Perreux à la fin du
 treizième siècle dans le Cartulaire de S. Mammès
 elle étoit exceptée du nombre de celles qui
 devoient cuire au four banal de Nogent. Le
 Nécrologe de l'Eglise de Paris, qui est du
 même tems, fait aussi mention de vignes si-
 tuées *apud Petrosam*. Et en effet ce lieu est
 très-pierreux. J'ai vu dans l'Eglise de Nogent
 une inscription sur la pierre en lettres gothi-
 ques datée de l'an 1530 ou environ, qui mar-
 que que Jeanne Baston veuve de Jean Behan-
 net Président en la Chambre des Requêtes du
 Parlement à Paris, Dame de la Folie-baston
 & du Pereux, fit construire une Chapelle en
 l'Eglise de Nogent, y donna 28 liv. de rente
 & un reliquaire de saint Vincent Confesseur,
 avec un missel manuscrit lettres d'impression.
 Il y a plus : c'est qu'on lit dans les Registres
 de l'Eveché à l'an 1529, que Messire Fran-
 çois de Poncher Evêque de Paris se tran-

Tiré de la
 Sentence
 arb. 1661.

Nicod. Pa-
 ris. F. 14.
 Jan.

16. PAROISSE DE NOGENT-SUR-MARNE,
 porta à Nogent le 22 Juillet & y bénit la
 Chapelle de la Seigneurie du Perreux sous le
 titre de la Visitation de la sainte Vierge , &
 sous l'invocation des saints Arnoul, Martin
 & Pardoux Confesseurs, en présence d'An-
 toine Seigneur du même lieu dit Perreux.

M. de la Cour des Chiens, auquel j'ai parlé
 à l'article de Plaisance, a acheté le Perreux
 sous le nom de M. de Saint Georges son ne-
 veu en 1698, après lequel cette Terre passa à
 M. Mailly de Breuil Receveur Général des
 Finances son gendre: elle a ensuite appartenu
 durant quelque tems à la veuve du Maréchal
 d'Alegre. Elle est possédée présentement par
 M. de Besson dont la femme se nomme de la
 Cour des Chiens. On assure que le Perreux
 est un franc-alléu.

Poligt. 8.
 Mauri Balux
 Capitul. T. 2.
 Infrum.

Le fief de PINEILLE situé sur la Sei-
 gneurie du Chapitre de saint Maur, porte le
 nom qu'avoit une des Terres de cette Eglise
 située du côté de Reims au neuvième siècle.
 Il appartient aujourd'hui à M. Georges qui le
 tient de M. son pere Avocat au Conseil.

En lisant le Cartulaire de saint Maur à l'ar-
 ticle de Nogent, on voit à l'an 1168 une
 Fontaine indiquée sous le nom de S. Pierre :
*Via qua ducit ad Fontem sancti Petri, terra on-
 rata una minello ordei.* Et à l'an 1281 *territo-
 rium dictum Srina Ermengardis & Pons Che-
 niviel* ou Chenuel.

Les habitans de Nogent ont obtenu autre-
 fois des privileges de nos Rois. Ils exposèrent
 en l'an 1404 leur état misérable, disant qu'ils
 étoient sujets à fournir au Roi fourrages, bes-
 tiaux, logemens tant à cause du Château de
 Beauté, qu'à cause de celui de Plaisance: ce
 qui les obligeoit d'abandonner le pays. Char-
 les VI les en déchargea par sa Charte du 10.
 Février de la même année, à condition qu'ils

se chargeroient d'entretenir trois arpens de pré du Domaine sous Nogent, les faucheroient & en voitureroient le foin chaque année au Château de Vincennes; par le moyen de quoi la Recepte du Roi gagna cinq francs qu'il en coûtoit auparavant pour cette piece de pré. Ces arpens de pré dépendoient peut-être de Beauté ou de Plaisance. Louis XI confirma en 1474 ce privilège des habitans de Nogent, & leur accorda de plus de n'être désormais tenus aux hues ni chaîse aux loups & louveteaux, à condition d'entretenir le Tmié sur les trois arpens de prés. En 1581 les Marguilliers en prenoient encore soin. M. Paris Compte de
Fabriq. 1581. du Vernay en jouit à présent par engagement.

Un Docteur Théologien de la Faculté de Paris nommé Pierre de Montmartre, à marqué qu'il étoit natif de Nogent-sur-Marne, dans un Ecrit qu'il a composé sur la guérison miraculeuse arrivée à saint Maur en 1494; ainsi qu'il se lit dans la vie de ce Saint imprimée en 1640, pag. 503.

Les curieux qui ramassent toutes les brochures imprimées, n'excluent point de ce nombre celle qui le fut à Paris en 1511, chez Nicolas Roussel, concernant le Jugement rendu par le Bailly de saint Maur, contre un vigneron de Nogent qui avoit tué sa mere, & qui fut exécuté sur le lieu.

Wateau célèbre Peintre natif de Valenciennes étant attaqué de la poitrine, M. Le Fèvre alors Intendant des Médecins, & mort depuis quelques années Trésorier de la Maison de la Reine, lui donna un appartement dans une maison de campagne qu'il avoit à Nogent, & il y fit venir Patot jeune Peintre Flamand. Le même Wateau y mourut le 18 Juillet 1721 âgé de 37 ans, & fut inhumé dans l'Eglise Paroissiale. Gersaint
Catalog. de
Curios. de M
de la Roque

78 PAROISSE DE NEUILLY-SUR-MARNE ;

L'illustre Madame de Lambert qui a fait honneur à son sexe par son esprit & par ses ouvrages , a eu à Nogent une Maison qui appartient aujourd'hui à M. Langeois. Pendant l'Été elle y rassembloit une fois chaque semaine plusieurs Académiciens & autres Gens de Lettres qui étoient de ses amis.

NEUILLY-SUR-MARNE.

CE Village est un des plus célèbres de tout le Doyenné de Chelles. Il est situé à trois lieues de Paris sur la route même de Chelles , dont il n'est éloigné que d'une lieue , à la droite du coulant de la Marne dans une plaine assez spacieuse.

Quoique son nom latin *Nobiliacum* paroisse venir de quelque Romain qui auroit été appelé *Nobilis* , ainsi qu'on en trouve quelques-uns dans les anciennes inscriptions , cependant il peut aussi être dérivé de la racine Celtique *Now* qui a produit tant de noms semblables , & qui outre les *Noviliacum* a fourni les *Novigentum* , les *Noviolunum* , les *Noviomagus* ou *Noviomum*. Comme Neuilly est placé dans une prairie , il y a tout lieu de croire que la raison qui lui a fait donner ce nom , est la même pour laquelle on donne le nom de *Now* , (qu'on écrit *Noüe*) à des lieux humides & gras. D'anciens titres du treizième siècle font mention de la Fontaine de Nully située dans la prairie. On peut juger au reste par ce préambule sur l'étymologie , que c'est par corruption que quelques titres latins appellent ce lieu *Nuliacum* ou *Nuiliacum* , & que ce nom latin est fait après coup sur le françois. L'Auteur du Pouillé Parisien écrit en latin au treizième siècle , n'étant pas in-

Charul.
Bessan

formé du vrai nom latin de Neuilly, a mieux aimé l'écrire *Nuilli*, que de fabriquer un terme au hasard. M. de Valois assure qu'on lui avoit indiqué un titre où se lit cette phrase: *Nobilissimum quod vulgariis Nuillacum ad Placitum est vocatum*. D'où il conclut que ce Village a été quelquefois appelé en françois *Nuilli aux Placids*. Mais quoique cela se lise dans les mêmes termes au Cartulaire de saint Maur, je crains fort que ce sçavant homme n'ait été trompé au sujet de cet *ad placitum*, qu'il écrit avec un P capital; il me paroît que dans la phrase ci-dessus rapportée *ad placitum*, ne signifie autre chose sinon que pour exprimer en latin Neuilly, on peut dire *Nobilissimum*, ou si l'on veut, *Nuillacum*; que cela est à la volonté, *ad libitum*.

*Nuill. Gal.
liar. p. 416
col. 1.*

Selon les différens dénombremens de l'Election, il paroît y avoir cent feux ou environ à Neuilly. La supputation du Dictionnaire Universel de la France qui y marque 492 habitans, semble être assez juste. Le pays consiste en prairies, terres labourables & vignes avec quelques bois. Il étoit autrefois plus couvert, principalement sur les montagnes vers Avron; mais avec le tems on a effaré & défriché en plusieurs endroits.

L'Eglise de ce lieu mérite quelque attention. Elle étoit sous le titre de saint Baudèle Martyr de Nîmes, même avant qu'elle fût donnée aux Religieux de saint Maur il y a près de huit cens ans. Le bâtiment qui subsiste aujourd'hui n'est point d'une si haute antiquité, mais seulement de la fin du douzième siècle ou du commencement du suivant; au moins quelques piliers du chœur sont du douzième. Il y a eu des galeries antrefois, & qui quoique grossières ont été fermées & murées pour plus grande sûreté du bâtiment. Le portail est

20^e PAROISSE DE NEUILLY-SUR-MARNE ; certainement du treizième siècle : l'édifice du chœur est soutenu vers le midi par une ancienne tour. Cette Eglise solemnisoit sa Dédicace le 18 Octobre jour fixé : mais comme souvent les vendanges concouroient , l'Archevêque de Paris permit le 11 Octobre 1658 ; de la remettre au Dimanche d'après la saint Luc. Le tombeau de Foulques fameux Curé de ce lieu vers l'an 1200 , est dans la nef devant la porte du chœur élevé en pierre de la hauteur d'un pied & demi. C'est un ouvrage du tems même auquel mourut ce pieux personnage. Foulques est représenté en relief sur ce sépulcre , revêtu en Prêtre , ayant la tête nue , & la tonsure faite sur le sommet avec des cheveux si courts qu'on lui voit entièrement les oreilles. Il a sur sa poitrine un livre couché qu'il ne tient pas , puisqu'il a les bras croisés par-dessous , le droit posé sur le gauche. Sa chasuble & son manipule représentent les vêtemens sacerdotaux de ce tems-là. Il a sous lui un espede de marchepied taillé dans la pierre & deux anges en relief qui encensent sa tête posée vers l'occident , car selon l'ancienne maniere il a les pieds étendus vers l'orient ou vers l'autel. Il n'est pas vrai que l'on encense ce tombeau , comme quelques-uns l'ont cru , ni qu'il y ait des armoiries. On l'appelle dans le pays *Sire Foulques* & quelquefois *Saint sire Foulques*. On y dit par tradition que les Chanoines de saint Maur ont essayé autrefois de l'emporter chez eux : mais l'immobilité du charriot dont on orne ce récit , fait voir quelle foi il faut y ajouter. M. l'Abbé Chastelain marque sa mort en son Martyrologe Universel au 2 Mars 1201 , & le qualifie de Vénérable. Selon Villardouin auteur contemporain , Dieu avoit opéré par lui plusieurs miracles. Foulques étoit un espede
de

de Missionnaire de ce tems-là , qui avec la permission de son Evêque visita l'Île de France , la Flandre & la Bourgogne , combattant les vices par ses prédications & opérant même des miracles. Il convertit sur-tout beaucoup d'usuriers & de femmes de mauvaise vie. Il fut aussi ennemi déclaré des Juifs. Toutes ces circonstances sont plus au long expliquées par Robert Chanoine de saint Marien d'Auxerre auteur contemporain , & par Jacques de Vitry. On lit dans un manuscrit de saint Germain des Prés , que Pierre Chantre de l'Eglise de Paris qui avoit entrepris de prêcher la croisade , n'ayant pu continuer à cause de sa maladie , s'étoit associé Foulques son disciple , recommandable par sa science & sa piété , *atque quidem juvenem , scientia vero & moribus insignem , nec tamen in scientia maximo suo comparabilem* ; que ses prédications lui attirèrent une si grande réputation , que tout le peuple ne l'appelloit point autrement que le saint homme ; qu'étant à Corbie , avant que d'entreprendre l'ouverture d'une châsse des plus précieuses de l'Abbaye , il s'y disposa avec la Communauté par un jeûne de trois jours. Robert d'Auxerre recommence à parler de lui à l'an 1202 , & dit qu'après avoir animé une infinité de peuples à partir pour la croisade , & avoir amassé bien des sommes pour cela , se disposant lui-même à partir pour ce voyage , il tomba malade à Neuilly & il y mourut au mois de Mai : *agritudine correptus in villa sua Nulliaco ubi Capellani officio fungebatur , desungitur.* Camuzat Chanoine de Troyes , éditeur de cette chronique d'Auxerre , qualifie en marge Foulques de Trompette de la guerre sainte. La vie du même Foulques a été imprimée à Paris en 1620 chez Cramoisy.

*Chronicon.
Antiss. in 4^o.
Trecis 1623.
ed. an. 1192.
Cód. Bon-
germ. 704.
xiii^o saec.*

sanctus homo

22 PAROISSE DE NEUILLY-SUR-MARNE,

Supplém.
de Journ. des
Sçav. 1707.

Un autre Curé de Neuilly-sur-Marne qui est mémorable, vivoit dans ces derniers tems. C'est Jean-Baptiste Du Hamel grand Physicien, né à Vire, & qui avoit été Prêtre de l'Oratoire. Il tint cette Cure depuis 1653 jusqu'en 1663. Il fut depuis reçu à l'Académie des Sciences, dont il fut Secrétaire avant M. de Fontenelle. Il alloit tous les ans visiter son ancien troupeau ; & le jour qu'il restoit à Neuilly, y étoit célébré comme un jour de Fête. Il mourut en 1706.

Je ne parlerai pas de l'inscription à moitié effacée qui se voit dans l'Eglise de Neuilly sur la tombe d'un nommé le Jeune mort en 1530. Elle est dans le chœur, mais non dans la situation primitive. On y apperçoit seulement qu'il étoit Seigneur d'Ourour en partie & de Nully-sur-Marne. Ourour est sans doute cette petite Paroisse qui étoit autrefois entre Montjay & Villevaudé, & qu'on appelloit en latin *Oratorium*. Il y eut le 23 Août 1695 un Arrêt qui regloit les réparations à faire dans l'Eglise de Neuilly. Les habitans avoient consenti que les bas côtés du chœur fussent abbattus comme leur étant inutiles, si mieux n'aimoit le Chapitre de saint Maur gros décimateur les réparer.

Code des
Cures T. 2.
p. 418.

Ce fut de Burchard Comte de Corbeil sous le Roi Robert & de Renaud son fils Evêque de Paris, que l'Abbaye de S. Maur des Fossés eut tout ce qu'elle posséda à Neuilly, tant au spirituel qu'au temporel. Cela est attesté en partie dans la vie de ce Seigneur écrite par le Moine Odon, & plus amplement dans le diplôme par lequel le Roi Robert approuve & confirme les dons de ces deux Seigneurs, faits pour le repos de l'ame de la Comtesse Elisabeth, consistans en différentes choses : sçavoir, le Village avec la Justice, la Voverie,

Duchêne T.
4. p. 418.

De re Di-
plomat. pag.
5. 3.

L'Eglise, l'autel, sans la redevance du droit de synode ni de celui de visite, les bois, les vignes & les prés. La donation de l'Eglise fut confirmée en 1136 par une Bulle d'Innocent II & par des Lettres de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1195, qui spécifient *Ecclesiam de Nobiliaco cum atrio, magnas decimas & duobus partibus in minna*. Aussi la présentation de la Cure de Neuilly appartient-elle depuis ces tems-là à l'Abbé de saint Maur. Le Pouillé du XIII siècle y est conforme, & même celui de 1626. La réunion de l'Abbaye de saint Maur à l'Evêché de Paris, a remis l'Evêque Diocésain dans son ancien droit. Quant au Curé de Neuilly, il a été maintenu dans la possession des menues dixmes par Arrêts de 1620 & 1686. On a observé dans le *Gallia Christiana* que les Abbés de saint Maur se tinrent sur leur garde au sujet des procurations ou repas qu'ils donnerent dans Neuilly à l'Evêque de Paris, & cela conformément aux Lettres de la donation de Renaud. Ainsi il fallut qu'en 1241 Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, reconnu par écrit que s'il avoit été reçu & traité à Neuilly par l'Abbé, c'étoit par pure grace : & en 1244 le même Prélat donna acte comme on ne lui devoit pas de procuration dans la grange de Neuilly, c'est-à-dire dans la ferme, ou maison du Receveur. On voit par les anciens écrits de cette Abbaye, qu'elle avoit à Neuilly *beberbagium & gran-gium cuius arpentorum* 1 que l'Abbé Pierre y fit bâtir une Chapelle & deux Chambres un peu après le milieu du treizième siècle, & que le Pape Martin II avoit permis aux Religieux d'y célébrer la Messe.

Par ce que j'ai dit ci-dessus, il paroît que Neuilly n'a pas dû être nommé dans le catalogue des terres que l'Abbaye de saint Maur

Hist. Paris

Tib. sa
Mauri.Code des
Curés T. 1
P. 409 &
422.Gall. chr.
nova T. 7. p
93.

24 PAROISSE DE NEUILLY-SUR-MARNE ;
 possédoit au neuvième & dixième siècles , &
 qui est imprimé à la fin des Capitulaires de
 M. Baluze avec un détail du revenu : mais à
 la fin de ce *Polypticon* , ainsi qu'il l'appelle &
 qui est conservé à la Bibliothèque du Roi , on
 trouve deux ou trois lignes qui concernent
 cette Terre , & qui sont du tems du Roi Ro-
 bert ; je les donnerai ici où c'est leur place ,
 parce que M. Baluze les a omises. *De Nobili-
 tate romanorum XXVIII pagos , LVIII capones ,
 & denarios XVI , Solidos X & dimidium , & de
 transmissio VIII modios*. On voit par-là que les
 Religieux avoient des redevances de chapons
 en grand nombre. Burchard Comte de Cor-
 beil qui leur avoit fait présent de la terre de
 Neuilly , eut chaque année un Anniversaire
 bien solennel. L'usage d'un bon repas en de
 pareils jours , étoit alors usité chez les Moines
 de même que parmi les Chanoines. Ce fut le
 Proviseur de Neuilly qui fut chargé de la dé-
 pense de ce jour , qu'on regardoit comme
 celui de la mort du plus insigne bienfaiteur
 de la Maison ; & l'Abbé Giraud en fit un
 Statut l'an 1058.

est Bur.
 Duchêne T.
 p. 124.

Au milieu du quatorzième siècle , Neuilly
 étoit encore composé de plusieurs hameaux.
 Le Registre des visites des Léproseries du Dio-
 cèse de Paris faites en 1351 , parlant des lieux
 qui ont droit d'être admis dans celle de Fon-
 tenay lez le bois de Vincennes , met entre
 autres *Nalliacum cum Hamellis suis*.

EVRON , qu'on appelle aujourd'hui
 AVRON , en partie faisoit une portion
 considérable de cette Terre. Sa situation au
 faite d'une montagne & au-delà d'un écart
 appelé *la montagne* , étoit cause qu'il y étoit
 resté beaucoup de bois qui s'étendoient pres-
 que jusques dans Villemomble à la distance de
 près d'une lieue de Neuilly , & une partie de

ce bois-là s'appelle encore aujourd'hui le Bois de Neuilly. Quelques Nobles ou Chevaliers du voisinage y avoient certains droits de Gruerie & de Justice. Gaucher de Châtillon Seigneur de Montjai, en fit remise aux Religieux de saint Maur l'an 1194, du consentement de sa mère Adelaïde Comtesse de Soissons, & de sa sœur Adelaïde mariée à Guillaume de Garlande; & l'Abbé Issembard de son côté lui ceda la sixième partie du bois appelé *Communis* ou *Communium*. Guillaume de Garlande qui étoit Seigneur de Livry, donna aussi séparément la remise du droit de panage dans les bois d'Evron. Les autres noms contenus dans les titres & qui peuvent éclaircir l'ancienne Topographie de ce lieu, sont 1°. le Pont-Chenuel mentionné au Cartulaire de saint Maur comme voisin d'une Saussaie que l'Abbaye y possédoit. Je conjecturerois volontiers que ce Pont-Chenuel étoit celui qu'on a depuis appelé le Pont de Gournay, & qu'il aboutissoit alors à un petit canton de maisons à droite ou à gauche de la Marne, lequel canton désigné dans d'anciens titres sous le nom latin *Canoilam*, ou en français sous celui de Chenuel & Chanail, renfermoit une Chapelle qui fut donnée à saint Martin des Champs en 1122, & étoit dans le lieu dit aujourd'hui le Chesnay par altération; car il a été facile de Chenuel en faire Chenuet puis Chennet, & ensuite Chesnet, d'où est venu Chesnay. Je parle plus au long de ce Chesnay à l'article des dépendances de la Paroisse de Gaigny dont il est. L'un des actes de l'an 1194 qui concerne les dons de Gaucher de Châtillon faits à l'Abbaye de saint Maur, soit par rapport à Evron ou à Neuilly, excepte positivement un bois qui alors portoit le nom de Martel.

Preuv. de
Monum. p.
85.

Gal. chro.
nov. T. 9. col.
255. et The-
saur. Char-
tularum.

Chartul.
Foliet. R. 9.
Portif. 1722.
fol. 34

Hist. sainte
Mart. p. 260.
122.

16 PAROISSE DE NEUILLY-SUR-MARNE;

Tab. Feff. En 1424 l'Hôtel d'Avron étoit situé au Village de même nom. Il avoit terres, prés, bois & vignes, & étoit tenu en fief de l'Abbaye de saint Maur, moyennant 72 sols parisis. Cet Hôtel étoit situé dans un hameau qui portoit le même nom & qui ne subsiste plus. Laurent des Bordes Secrétaire du Roi acheta alors cet Hôtel de la veuve Jacques Coquelet Ecuyer. Il revint à Jacques Toire Abbé de saint Maur environ l'an 1462, par la mort de Jean le Denoys Evêque du Mans, Prieur Commandataire de saint Eloi. Cet Abbé l'aliéna à vie en 1463 pour 3 livres 12 sols de rente sans préjudice des censives, à Bertrand de Beauvais Seigneur de Prengues, Président en la Chambre des Comptes, qui en jouit jusqu'à la mort de cet Abbé arrivé en 1473.

En 1522 le Seigneur de ce lieu étoit Jean le Forestier, Archer de la Garde du Corps du Roi, qui en 1525 fit sur ces droits un concordat, que l'Evêque de Paris approuva.

Reg. Ep. & Mart. Le nouveau Chapitre établi à saint Maur jouissoit de huit livres de cens & rentes sur la même Terre: mais il fut obligé de les aliéner pour acquitter en 1581 les subventions Ecclésiastiques. La terre d'Avron fief relevant pour toujours du Chapitre, appartint alors à Jean Bertrand Avocat du Roi en la Chambre des Comptes. Elle passa ensuite à son neveu Louis de Donon Trésorier de France, qui en porta la foi & hommage en 1612, & l'a vendit depuis à Claude le Ragois de Bretonvilliers, dont l'hommage est de 1534. Cette Terre est restée depuis dans cette famille. En 1667 elle étoit possédée par Alexandre le Ragois de Bretonvilliers Supérieur du Séminaire de saint Sulpice de Paris. En 1676 par Benigne le Ragois de Bretonvilliers Président en la

Chambre des Comptes. En 1707 par Benigne son fils, qui a été Lieutenant de Roi à Paris.

Le Château situé sur la pointe septentrionale de la montagne qui commence au Nord de Neuilly, paroît avoir été très-beau. Il est dans une grande exposition.

VILLEVRARD est une Terre contigue au village de Neuilly, & située dans la plaine sur le bord de la Marne. Ce Fief relève du Roi, à cause de la Tour & Seigneurie de Gournay-sur-Marne. Il est indubitable que le nom de Villevrard vient de ce qu'il y a eu en ce lieu une maison de campagne appartenante à un nommé Evrard. Il faut que cet Evrard ait vécu au plus tard dans le douzième siècle, puisque des l'an 1124 on trouve un *Adam de Villa Evrardi*, & ce lieu devoit être d'une certaine étendue, puisqu'on lit que le Roi Philippe-le-Bel y avoit fait acquisition pour le Prieuré de Poissy, de tout ce que Gandulphe d'Arcelles y possédoit à sa mort : ce que ce Prince fit ensuite revendre en 1309 comme moins convenable à ce Monastere. Il reste aussi quelques actes de 1417 & 1485, qui font voir que ce Convent de Filles y avoit alors des terres dont il payoit une redevance à l'Abbaye de saint Maur : ce qui venoit de ce que l'an 1411 le Roi Charles VI donna à Marie sa fille Religieuse de Poissy, la maison de Thomas d'Aunoy sise à Villevrard, confisquée à cause que ce Thomas avoit favorisé les ennemis du Roi. De plus, on lit que dès l'an 1387 les Chanoines de saint Benoit de Paris avoient du bien non-seulement à Neuilly, mais encore à Villevrard. La Maladrerie de Fontenay-sur-Bois a eu aussi des prés à Villevrard au quinziesme siècle. On connoit plusieurs possesseurs de ce Fief. En 1457 il étoit tenu par Robert des Roches Maître des Com-

*Charité,
Fessat.*

*Trésor de
Charles Re
41. Piece.*

*Reg. de
Chart. 16
Piece 110.*

*Mem. de
Chambre d
Comptes.*

*Tabl. 1
Mairie*

23 PAROISSE DE NEUILLY-SUR-MARNE;
 ptes. Dans le siècle suivant par Renaud le Picart, auquel succéda Germain le Picart reçu
 Conseiller en Parlement en 1555. Il jouissoit
 de ce Fief en 1567. Il est nommé dans le pro-
 cès-verbal de la Coutume de Paris de l'an
 1580. En 1594 Villebard appartenoit à Ca-
 therine le Préart fille de Germain, & veuve
 de François Dolu Conseiller au Conseil privé
 & Président en la Chambre des Comptes. En
 1603 François Dolu le Picart possédoit cette
 Terre, qu'il vendit le 25 Février à l'Abbé de
 Villeferin. Ce dernier en accomoda en 1668
 M. Lambert de Forigny, qui en 1676 la
 vendit à Madame de Verderonne. Marie le
 Bret fille de Cardin Conseiller d'Etat, &
 mariée à Charles de Lambepine Maître des
 Requêtes & ses ayans cause, s'en desistrent en
 1681 au profit du sieur Langlois Receveur
 des Consignations. Il obtint des Lettres-Pa-
 tentes qui lui permettoient de faire élever des
 fourches patibulaires. En 1698 M. de Saurion
 Trésorier de l'Extraordinaire des guerres ac-
 quit cette Terre de la veuve du Sieur Lan-
 glois, & il la vendit en 1701 à M. de Vigny
 Lieutenant-Général d'Artillerie, auquel M.
 de Berthelot de Pleneuf l'acheta en 1705. Ce
 dernier s'étant retiré à Turin, son épouse se
 fit adjuger la Terre par Arrêt du Conseil du
 29 Mars 1719. Trois mois après elle la vendit
 au Sr Ponce Coche l'un des quatre premiers
 Valets de Chambre du Duc d'Orléans: le Châ-
 teau qui étoit très-beau, étoit, dit-on, alors
 démolli. Le Sieur Coche & son épouse tout
 deux décédés à présent, vendirent dès leur
 vivant l'usufruit de cette Terre à M. l'Arche-
 vêque de Cambrai qui la possède aujourd'hui,
 & qui est Seigneur du clocher de Neuilly, les
 Chanoines de S. Maur ayant autrefois aliéné
 les droits honorifiques de cette Terre, pour

Reg. du
 Par. 18 Mars
 1661.

ne se réserver que le temporel. Le jardin, qui est très-beau, subsiste encore.

C'étoit sans doute dans quelqu'un des hameaux dessus nommés, que Jean Crapin Chevalier eut un Fief qui le fit surnommer de Nully, dans une vente qu'il fit l'an 1288 au Couvent de saint Maur de quelques bois situés vers Tournan : comme aussi Etienne de Nully qui s'y disoit Seigneur en partie dans des écritures de l'an 1516. Tab. Foss. in Tournan.

Le Chapitre de la Cathédrale de Beauvais, possédoit au treizième siècle à Neuilly un pré qui pouvoit lui être venu de quelque legs. Mathilde de Nanteuil Abbessé de Chelle qui en est proche, en fit l'acquisition en 1271, moyennant vingt-quatre sols de rente annuelle. Tab. sancti Magl. rue Darcetel.

L'Abbaye de sainte Geneviève de Paris avoit aussi à Neuilly du bien de la même nature, & dans le même tems. *Habemus apud Nullicum*, dit un Livre de cette Maison écrit alors, *duodecim arpenta pratorum*. Et celle de Livry y possédoit en 1233 une vigne située sur le territoire de saint Maur, lieu dit l'Écart, qui lui avoit été donnée par Thierry de Rooney Clerc. Gall. christ. T. 7. col. 56.

Le Couvent des Dominicains de Poissy devoit posséder du bien considérablement à Neuilly. Un nommé Gandulphe d'Arcelles, étant décédé vers l'an 1308, le Roi Philippe-le-Bel qui vouloit doter ce Monastere, fit acheter tout ce que cet homme possédait en fonds y possédoit. Mais ce Prince étant informé que ces biens ne convenoient pas à cette nouvelle Maison, donna mandement en 1309 à Renaud d'Aubigny qui en étoit Prieur, de revendre les moins profitables à Matthieu de Thotte & à sa femme : sçavoir six maisons situées à Neuilly, dix arpens & demi de vigne.

30. PAROISSE DE NEUILLY-SUR-MARNE;
dix arpens de terre labourable & un quart &
demi de pâis, le tout pour le prix de 350
livres parisis. J'ai parlé ci-dessus de ce qui
leur étoit resté situé à Villevard.

Diplom. p. 293. Dom Mabillon a publié dans sa Diplomatique un acte de l'an 1173, concernant les habitans de Neuilly, qui lui a paru assez curieux. On y lit que sur la requête de ces habitans, Thibaud Abbé de saint Maur changea la taille qu'ils payoient, en une cense de cent sols payable au lendemain de la Toussaint : voulant que de plus ils fussent tenus à lui fournir quinze livres en ces quatre occasions : savoir toutes les fois que le Pape viendrait en France, dans le cas d'incendie de l'Eglise, lorsque le Roi se fait couronner, & quand il fait lever la taille. Cette Charte fut reconnue en 1241 par Simon Barbeté & Eudes Pepin Prévôts de Paris, qui donnerent une Sentence à l'occasion de la difficulté formée entre l'Abbaye de S. Maur & les gens de Neuilly.

Treſor des Chart. Reg. 146. Piece 239. Ces mêmes habitans ayant fait des remontrances au Roi Charles VI en 1394, obtinrent de lui une Charte au mois de Septembre.

Gall. chr. nov. Tom. 7. col. 215. Les Auteurs du nouveau *Gallia Christiana*, rapportent dans le Catalogue des Doyens de Paris à l'an 1498, un article qui paroît tiré des Registres du Chapitre, où le village de Neuilly est mentionné. Il y est dit que le Doyen Jean l'Huillier neveu de l'Evêque de Meaux du même nom, conduisit en personne le 21 Juin le corps de Pierre Pain-&-chair Haut-Vicaire de l'Eglise de Paris, pour recevoir la sépulture dans l'Eglise de Neuilly.

Le Dictionnaire de Bayle fait un article de Neuilly, à l'occasion de quelques personnes du même nom de Neuilly, qui se disent issues d'un Seigneur de Nully du XIII siècle, & qui s'attribuent des armoiries prétendues poises

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 37.
au tombeau de Foulques, célèbre Curé du
lieu dont j'ai parlé.

C H E L L E.

LE voisinage des forêts a souvent donné occasion à nos Rois de bâtir auprès, des Maisons de plaisance. Dès le tems de la première race ils avoient choisi le lieu dit en latin *Kals* ou *Cala*, nom qui peut venir de *Kal* qui a signifié chez les anciens un abbatris d'arbres, & par conséquent un lieu défriché & essarté (a); ils avoient, dis-je, choisi ce lieu pour se reposer dans les parties de chasse qu'ils faisoient dans les bois situés au côté septentrional de la Marne, à l'orient de la ville de Paris. Soit qu'il y eût un Village en ce lieu dès auparavant, ou qu'il n'ait commencé à se former que depuis la destination faite par Clovis ou autre, il fut qualifié par la suite de *villa Regalis*; mais au sixième siècle on ne l'appelloit simplement que *Cala civitatis Parisiensis villa*, *villa Cala*; on disoit: *Villa Calensis qua distat ab urbe Parisiaca quasi stadiis centum*. Ce qui signifie que Chelle est à quatre lieues de Paris.

(a) Il y a en France trois ou quatre autres Villages de ce nom. Celui du Diocèse de Soissons est presque sur les bords de la grande forêt de Culce. Le Père Du Breul dans les Antiquités de Paris Livre 4, a cru que le nom de Chelle étoit inconnu avant la mort de Ste Bathilde arrivée vers 680, & que ce lieu n'eut ce nom qu'à l'occasion de la vision que cette Reine eut d'une échelle par laquelle elle montoit au ciel en la compagnie des Anges. En mémoire de quoi, dit-il, cette Abbaye porte pour ses armes une échelle avec deux fleurs-de-lys. Il n'avoit qu'à lire Gregoire de Tours pour revenir de son préjugé. Quelques actes du XII^e siècle ont appelé ce Monastère *Scalensis Ecclesia*. Le Dictionnaire étymologique de Menage lettre *Ch*, n'ose assurer que le mot Chelle vient de *Kalati* Château.

35 **ABBAYE, PAROISSE**

PALAIS Ce fut dans cette Terre que se retira le Roi
A CHELLE Chilperic au sortir de la forêt de Cuise, après
ET EGLISE. la mort de deux de ses fils, & qu'il se vint de
 Greg. Tur. *Brunnacen* son fils Clovis qui restoit. Ce fut
 11b. 5. c. 40. dans le même lieu qu'au retour de la chasse il
 Lib. 6. c. fut tué en descendant de cheval. C'est de-là
 44. que ses trésors, entre autres, le grand bassin
 d'or du poids de cinquante livres, fut enlevé
 Lib. 7. c. par les Trésoriers & portés à Meaux où étoit
 4. le Roi Childebert son neveu, avec les faux
 Traicés fabriqués par Gilles Evêque de Reims,
 tout cela dans les années 580 & 584. Voilà
 ce que nous savons de plus ancien touchant
 le lieu de Chelle relativement à nos premiers
 Rois. On peut y ajouter ce qui se lit dans les
 actes de saint Gery Evêque de Cambrai en
 l'an 600 : sçavoir, que Othaire II successeur
 de son pere Chilperic, faisoit quelquefois sa
 résidence *in villa que Cala dicitur*, où ce
 saint Prélat vint le trouver pour des œuvres
 de charité. L'Auteur ajoute que Landry Maire
 du Palais & les autres Seigneurs de la Cour y
 étoient avec le Roi. Il donne à entendre que
 dès-lors il y avoit au moins deux Eglises à
 Chelle, lorsqu'il dit que Landry étant venu
 dans l'une de ces Eglises où étoit saint Gery,
 fut fort étonné de trouver avec lui les prison-
 niers qu'il croyoit encore détenus dans les
 prisons de ce lieu.

Ce trait d'histoire qui désigne une pluralité
 d'Eglises à Chelle, fait voir que ce lieu étoit
 dès-lors devenu célèbre. Il est certain qu'il y
 avoit alors une petite Eglise du titre de saint
 Georges. Elle avoit été bâtie par sainte Clo-
 tilde qui y avoit établi un petit Monastere de
 Religieuses. La Maison du Roi ne devoit pas
 être sans Oratoire ; on prétend avec grand
 fondement, qu'il y en avoit un sous l'invoca-
 tion de saint Martin, auquel avoit succédé

*Pisa secun-
 da Basilid.*

*Diploma-
 sica Lib. 4.
 n. 255.*

une Chapelle de ce Saint, dont on voyoit encore des restes dans le siècle dernier. Enfin ce qu'il pouvoit y avoir d'habitans dans le Village pour les travaux de la campagne, ou dans les bois, devoit avoir une Eglise Presbytérale, & il n'y a point d'inconvénient de regarder comme telle celle de S. André rebâtie plusieurs fois depuis.

Mais ce qui rendit le lieu de Chelle encore plus fameux, fut le Monastere que la Reine sainte Bathilde y construisit après le milieu du septième siècle, & dans lequel elle se retira pendant sa vieillesse. L'Histoire en fera un peu longue; mais on ne peut se dispenser de la donner pour faire connoître le lieu de Chelle par son plus bel endroit.

Le Convent de Filles que sainte Clotilde y avoit bâti sous le nom de saint Georges, se trouvant trop petit pour le nombre de celles qui s'y présentoient, la pieuse Reine le fit abbaye, & y fit jetter les fondemens d'une grande Eglise, dont l'autel du milieu étoit sous le titre de la sainte Croix, celui du côté droit en l'honneur de saint George, & celui du côté gauche en l'honneur de saint Etienne premier Martyr. Elle y établit pour première Abbesse Bertile du Diocèse de Soissons, & remplit le Monastere de Religieuses venues de l'Abbaye de Joaze qui observoient la Règle de saint Césaire ou celle de saint Colomban, suivant laquelle elles étoient habillées de blanc. Elle s'y retira par la suite & prit le voile pratiquant l'humilité & l'obéissance comme une autre simple religieuse. Après sa mort arrivée vers l'an 680, elle fut inhumée dans l'Eglise de sainte Croix. Sainte Bertile l'Abbesse vécut jusqu'au commencement du siècle suivant. La régularité de ce Monastere y attira beaucoup de Religieuses, même

d'Angleterre ; & comme le Couvent d'hommes qui y étoit joint selon l'usage assez ordinaire de ce tems-là , ne se distinguoit pas moins par sa régularité, sainte Bertille se rendant aux prières du Roi d'Angleterre , consentit que quelques-uns passassent jusques dans cette Île pour y réformer l'état monastique qui s'étoit relâché. Ce qui confirme encore l'existence de cette Communauté d'hommes à Chelle, est que ce ne peut être que parmi eux qu'avoit été élevé Thierry fils de Dagobert III, lequel monta sur le Trône vers l'an 710, & est connu sous le nom de Thiertry de Chelle. Clotaire III du nom, fils de sainte Bathilde, étant mort après quelques années de regne, fut inhumé l'an 668 dans la nouvelle Eglise de sainte Croix de Chelle ; & ce fut la première sépulture notable faite en ce lieu. Mais on n'a point la connoissance de l'endroit où ce Prince & quelques autres furent enterrés.

*Vita sanctæ
Bathildæ.*

*Sacramen-
tar. vetus
Calense.
Breviar. Pa-
ris. an. 1736.*

La sépulture de sainte Bathilde fut accompagnée de l'inhumation d'une jeune Princesse sa filleule nommée Radegonde, qui étoit décédée quelques heures avant elle, âgée seulement de sept ans ; elle est honorée comme Sainte, à Chelle au moins depuis le neuvième siècle, & même à présent dans tout le Diocèse de Paris.

Nous ignorons en quelle qualité Sonichilde l'une des femmes de Charles Martel, finit ses jours à Chelle. Mais on est pleinement informé des biens qu'y fit Gisle ou Gisele sœur de Charlemagne, qui en fut Abbessè & qui mourut en cette Abbaye l'an 810. Ce Prince chérissoit tant cette sœur, qu'ayant appris sa maladie l'an 804, il quitta le Pape Leon III qui étoit à Soissons, pour aller lui rendre visite. Quoique l'Eglise de sainte Croix construite par sainte Bathilde ne dût encore tomber

Eginhad.

*Annal. Me-
tens.*

de caducité, elle en bâtit une autre sous le titre de la sainte Vierge, proche laquelle elle transféra la Communauté des Religieuses. Cette Eglise étoit à l'endroit où l'on voit la grande Eglise du Convent qui subsiste aujourd'hui; car ce seroit donner dans l'illusion que de croire que cette Basilique construite par elle, est celle que l'on voit sur pied.

Vers l'an 818 l'Empereur Louis-le-Débonnaire étant passé par Chelle en allant du Mans à Aix-la-Chapelle, & ayant vu le lieu où étoit le tombeau de sainte Bathilde dans l'Eglise sainte Croix, ordonna à Hegilvige qui en étoit Abbessé, de faire lever ce saint corps de cet endroit & de le transférer dans l'Eglise de Notre-Dame du même lieu nouvellement bâtie; ce qui fut fait par Erkenad Evêque de Paris & autres, l'an 833 le 17 Mars, en présence de presque toute la ville qui étoit accourue pour voir ce corps trouvé sans corruption. Il fut placé derrière l'autel du milieu, & le cercueil de pierre resta dans l'Eglise de sainte Croix, où on le voit encore dans un caveau. L'Abbessé avoit été en peine de ce qu'on feroit de ce tombeau, qui méritoit d'être respecté: l'Evêque fut d'avis qu'on y enfermât le corps de la jeune sainte Radegonde: mais il en a aussi été tiré depuis & porté dans la grande Eglise. L'Empereur ayant appris les miracles opérés dans la cérémonie de la translation de sainte Bathilde, donna alors à cette Abbaye un village appelé Coulon, qui est situé au Diocèse de Meaux proche Gandelu.

Pendant la suite de ce siècle nous trouvons Hermentrude épouse du Roi Charles-le-Chauve qualifiée Abbessé de Chelle en 855: ensuite Rothilde fille du même Empereur Charles, mais comme elle ne jouissoit de

Hist. Transf. ans cave souterr. Bened. V. Paris. 1. p. 450.

Ibidem. p. 452.

36 ABBAYE, PAROISSE

l'Abbaye que par manière de bénéfice, de même qu'Hermentrude, le Roi Charles-le-Simple la lui ôta quand il eut fait la paix avec Rollon Duc des Normans vers l'an 911, & la donna à Haganon son féal Conseiller: ce qui fut cause d'une guerre qui est marquée dans Frodoard.

Chron. Fro-
doard; ad an.
912.

Nous touchons au commencement de la troisième race de nos Rois, laquelle remit ce Palais de Chelle dans sa première splendeur. On a plusieurs preuves que le Roi Robert y fit tenir des Assemblées d'Evêques. Une Lettre de Gerbert annonce une de ces Assemblées aux Chanoines de saint Martin de Tours, & ils sont invités de s'y trouver. Elle s'y tint à la fin du dixième siècle. Ce Prince y tint un autre Concile au mois de Mai l'an 1008, où il fut accordé un diplôme à l'Abbaye de saint Denis. Il est encore fait mention des audiences que le Roi Robert ou son épouse Constance y donnoit, dans un Rhythme satyrique des mœurs de son regne, où en parlant d'une affaire qui concernoit un Evêque de Laon, il

Duchêne T.
6.

est dit *Iteur à Chels Forchias*; c'est-à-dire que les Courriers alloient de Chelle à Vorges, Domaine des Evêques de Laon, à une lieue de la ville. Enfin il reste une Charte de l'an 1029 en faveur de saint Maur des Fossés, qui est datée de Chelle. Mais depuis ce tems-là on ne voit pas que nos Rois se soient plu à Chelle. Ils laisserent tomber leur ancien Palais qui étoit situé derrière l'Abbaye, de sorte qu'il ne resta que des vestiges de la Basilique de saint

Doublet p.
220.

Martin, qu'on assure avoir été accompagné d'un Oratoire de saint Césaire, & d'un autre du titre de saint Leger. Lors donc que nous lisons que Charles V logea à Chelle avec ses troupes le 24 Juin 1358, dans le tems qu'il n'étoit encore que Régent du Royaume, à son

Analest. T.
1. p. 584.

Hist. Ecc.
Paris. T. 7.
p. 657.

Diplomat.
lib. 4.

Chron. S.
Denis.

son retour du Valois , il faut entendre que ce Prince coucha à l'Abbaye & ses soldats dans le Bourg & sous des tentes. Il s'étoit mis en campagne pour s'opposer aux entreprises du Roi de Navarre.

C'est pourquoi il n'y a aucun fond à faire sur la tradition du peuple de Chelle , qui porte qu'à une certaine Ferme située dans le Village derrière les murs de l'Abbaye vers le levant , & sur la porte de laquelle on voit deux tourelles , qui sont qu'on l'appelle le Palais des Tournelles , ces petites tours sont un reste du Palais du Roi Chilperic bâti il y a douze cents ans. Il en est de cette Maison Royale comme de l'édifice de l'Eglise des Religieuses , que l'on s' imagine être celle que l'Abbesse Gisele sœur de Charlemagne avoit fait bâtir , tandis que sa construction ne démontre aux connoisseurs que cinq à six cents ans d'antiquité. C'est ce qu'il est tems de faire remarquer , en donnant la description de cette Eglise , de ses reliques & autres curiosités , puis de ses usages ; après quoi je dirai un mot des variétés arrivées dans son gouvernement.

L'Eglise construite par l'Abbesse Gisele avoit déjà quatre cents ans d'antiquité , lorsque le feu y prit en 1225 & la mit hors d'état de servir. On eut recours aux quêtes pour la rebâtir. Les reliques ayant été portées pour cet effet par le Royaume , suivant l'usage de ces tems-là , procurerent de si abondantes aumônes , qu'on vint à bout de la construire à neuf telle qu'on la voit. Quelques personnes pieuses firent bâtir des Chapelles à leurs frais. Jean Chanoine de saints Georges de Chelle , donna l'an 1261 de quoi y construire une Chapelle en l'honneur de sainte Hértille , avec ce que l'Abbesse y contribua , & il se retint le droit d'y nommer un Chapelain la première

Tabl. Episcop.
Par.

fois. On ignore s'il y eut alors une Dédicace de cette Eglise : on assure seulement que celle qui fut faite par Etienne Poncher Evêque de Paris vers l'an 1512, étoit une nouvelle Dédicace que l'on crut être nécessaire à cause de plusieurs changemens qui avoient été faits dans cette Eglise. A l'égard des neuf autels qu'on y érigea en ce même siècle, le Cardinal Jean du Bellay Evêque de Paris en fit la bénédiction l'an 1546.

4. Du Breui L.

VIEUX
PORTAIL.

Si l'on veut voir dans le Monastere de Chelle quelque morceau d'édifice plus ancien que tous ceux qui composent l'Eglise d'aujourd'hui, il faut s'arrêter à un portail qui est dans la première cour, & qui a pu être détaché de l'Eglise où il paroît avoir été conservé de l'ancienne du neuvième siècle, lorsqu'on la rebâtit dans le treizième. Ce qui me le fait dire, est que la place où étoit l'entrée de la nef du côté du couchant, a été bouchée dans le tems de quelque réforme, afin que le peuple n'entrât plus par les ailes (a) ; & qu'il y a apparence, que pour ne pas perdre ni gêner l'architecture de ce portail, on le transporta où il est aujourd'hui, de même que l'on a vu celui de l'Abbaye de Nelle la Reposte du Diocèse de Troyes transporté à Villenoce dans le siècle dernier. Ce portail est tout-à-fait en demi-cercle ou anse de panier. Ce demi-cercle est subdivisé en deux. Dans l'un le Sculpteur paroît avoir voulu représenter les travaux des hommes durant chaque mois ; & à l'autre les douze signes du Zodiaque. Celui des poissons est très-facile à remarquer. Le tout est orné de cordons artistement entrelacés. Au reste

(a) On a achevé de désigner cette ancienne entrée dans le siècle présent, en bârissant des espèces de cabinets ou tribunes élevées, qui sont saillantes en dehors.

L'ouvrage de ce portail peut n'être que du dixième ou onzième siècle ; on en trouve ailleurs de semblables dont on sçait l'époque. L'Abbé Chastelain regardoit les figures de ce portail comme des hiéroglyphes *Ægyptiaques*. Je ne croi pas qu'il fût bien fondé.

Cette grande Eglise qui subsiste sous le titre de *Noire-Dame*, est un édifice gothique. Il est en forme de croix terminée comme les autres Eglises en demi-cercle du côté de l'Orient ; ce qu'il y a de singulier dans la croisée, est que les pignons qui la ferment, tant celui du midi que celui du septentrion, ne sont point en droite ligne, mais sont bâtis obliquement.

EGLISE
ACTUELLE.

Ce bâtiment à une aile qui regne des deux côtés & qui fait le tour du Sanctuaire. Il est embelli de galeries à l'antique d'un gothique grossier. Les vitrages sont colorés comme ceux de l'Abbaye de saint Denis, ou autres Eglises du treizième siècle, c'est-à-dire, d'un rouge très-foncé. La nef sert de chœur aux Religieuses, comme dans toutes les grandes Abbayes. Dans le côté septentrional de la croisée est une Chapelle dite de saint Eloi ou de saint Benoit, où l'on voit près de l'autel à la corne du *Levanto*, une tombe élevée de plus de deux pieds, qu'on dit couvrir l'ouverture d'un caveau dans lequel est le tombeau du Roi Clotaire III, fils de sainte Bathilde, mais qui porte plusieurs marques de nouveauté. Cette tombe est de pierre quarrée oblongue, & non taillée comme les anciens tombeaux plus étroits aux pieds qu'à la tête. Le Roi qui y est gravé à la tête vers l'orient & les pieds étendus vers le couchant, & par-dessous est figuré un lion. Il a son sceptre en la main droite & il pose la gauche sur l'agrafe de son manteau. L'écriture qui est autour de la tom-

Du Pirel
Antiquité de
Paris Liv. 4
sur Chelle.

be commence à son pied droit & finit à son pied gauche ; elle est en caractères gothiques-capitiaux d'environ la fin du treizième siècle.

Il Voyage
Lit.

Dom Martene dit y avoir lu : *Hic jacet Clotharius Balibildis Regina filius*. Il m'a paru qu'il y avoit *Balibildis*. On a eu soin de mettre à la tête de cette sépulture un tableau écrit en petit gothique d'environ deux cens ans, qui explique plus au long l'inscription latine ; mais dont la date n'est pas juste.

Proche ce tombeau devant l'autel de saint Eloi, est la tombe de Mahaud ou Mathilde de Nantueil Abbessé de ce lieu, décédée vers l'an 1270. On peut voir dans Du Breul les Epitaphes de quelques autres Abbesses de ce Monastère.

Dans le même côté de cette Eglise est une Chapelle, dans le vitrage de laquelle, qui est du treizième siècle, est représenté le martyre de saint Vincent, avec ces mots en caractères du même siècle : *S. VINCENTIUS* ; & dans la Chapelle du fond de l'Eglise est une Confrérie en l'honneur de sainte Bathilde, qui est appelée dans les anciennes tapisseries du chœur, *Sainte Beaupieur*, & encore a présent par le peuple de Chelles. *Sainte Bauteur*, au lieu que nos vieux Historiens françois la nommoient *Sainte Baudour*.

Invent. de
la Chambre
des Comptes.
Céd. Reg.
676. p. 24.

Il y a dans cette Eglise un autel de saint Pierre, auquel Philippe-de-Valois fonda des Messes en 1335, donnant pour cela la moitié de six cens arpens de la forêt de Livry. Cependant Du Breul dit que dans toute cette Forêt, il n'appartient à l'Abbesse & Couvent de Chelle que cinq arpens.

Le Sanctuaire est embelli de diverses incrustations de marbre ; l'autel est de marbre & de cuivre doré, le tabernacle est, dit-on, d'argent massif. La grille du chœur a été faite

ET DOYENNÉ DE CHELLE: 47

par le même ouvrier qui a fait celle de saint Denis en France, & qui passoit pour le plus habile de l'Europe en ce genre. Madame d'Orleans fille du Duc d'Orleans Régent du Royaume, fit faire de son tems cet embellissement & plusieurs autres à cette Maison pendant qu'elle en étoit Abbessé. Madame de la Meilleraye autre Abbessé, avoit fait faire dans le siècle dernier la plupart des ouvrages de l'autel, avec les châsses d'argent. Dans l'avant-dernier siècle l'Abbessé Marie de Reilhac avoit procuré de nouvelles stalles du chœur, & Magdelene de Chelle autre Abbessé vers 1530, avoit fait élever la voute du même chœur.

Gall. chr.
col. 365.

Ibid. col.
369.

Les principales châsses de cette Eglise sont au nombre de cinq. Ordinairement on ne fait observer aux curieux que celle de sainte Bathilde qui est d'argent d'un très-beau travail, & une autre aussi d'argent qui contient les ossemens de sainte Bernille première Abbessé, dont la translation fut faite en l'an 1185. Les trois autres châsses sont celles de sainte Radegonde filleule de sainte Bathilde, de saint Genès Archevêque de Lyon, & une autre appelée *la châsse des Saints*. L'Abbé Challelain dit que cette dernière contient des reliques de S. Eloi: cependant ce qu'on y possède de ce Saint paroît être au trésor. Je croirois que c'est-là que sont les reliques de S. Georges, qu'un Tableau de Reliques écrit en gothique dit être en cette Eglise. Du Breul a écrit aussi qu'on possédoit à Chelle un bras de saint Thomas d'Aquin, ce qui n'est pas prouvé.

RELIGIEUX,

Martyrol.
Univ. Bi-
met. Janv.
P. 264.

Tableau
d'env. 200
ans.

On montre dans le Trésor deux beaux bucles d'argent, dans l'un desquels est renfermé le chef de saint Genès Archevêque de Lyon, qui avoit été Aumônier de sainte Bathilde lorsqu'il n'étoit encore que Prêtre; & dans

II Voyage
Lit. de Dom
Martene.

*Androm. in
vita Eligii.*

*Du Breul
liv. 4. sur
Chelle.*

Voyage Lit.

*Gall. chr.
T. 7. col. 568.*

*Hist. col.
372.*

*Sec. II. Be-
ned. p. 743.*

MIRACLE
IN S I G N E
D E S E R A -
T H I L D E .

l'autre le chef de S. Eloi Evêque de Noyon , qui avoit été l'un de ses Directeurs , & dont elle auroit voulu posséder le corps tout entier à Chelle. On ne dit point depuis quel tems l'on y possède les reliques de ces deux Saints. On y voit aussi un calice auquel on donne le nom de saint Eloi , soit qu'il ait été fait par lui lorsqu'il exerçoit l'Orfèvrerie , comme le croit Du Breul , ou qu'il lui ait servi dans les saints mysteres depuis qu'il fut fait Evêque. La coupe est d'or émaillé : elle a près d'un demi-pied de profondeur & presque autant de diametre : le pied est beaucoup plus petit. Dom Marienne croit que ce calice a été donné au Monastere par sainte Bathilde ; qu'il servoit pour les jours de communion sous les deux especes (ce qui est cause qu'il est si profond) & qu'on l'appelloit le calice de S. Eloi , parce que ce Saint s'en étoit servi. La patene d'or du même calice fut fondue il y a plus de trois cens ans pour faire la chaise de sainte Bathilde. Je ne sçai pourquoi ce Pere n'a fait aucune mention du chef de sainte Bertille premiere Abbessé de Chelle , qui fut renfermé dans un chef d'argent garnie de pierreries par les soins de Marie de Reilhac Abbessé , vers l'an 1508. Il étoit bon aussi de faire remarquer les distributions de reliques de sainte Bathilde. Par exemple , que du tems que Madame de la Meilleraye en étoit Abbessé , on accorda aux Religieux Bénédictins de l'Abbaye de Corbie , fondée par cette Sainte , une partie de sa machoire supérieure. Ce fut en 1647. Les Bénédictins l'ont fait enchâsser avec son voile & un de ses fouliers.

Je vais rapporter ici un fait important , dont M. Baillet n'a touché que deux mots d'après Dom Mabillon. C'est que seize ans auparavant comme il fut besoin de descendre

la châsse de la même Sainte, il arriva un miracle éclatant le 13 Juillet 1631, sur six Religieuses de Chelle. Ces six Dames, nommées Marguerite Robert, Magdeleine Beuffan, Marie Le Roy, Gencvieve Camus, Catherine Pinson, Bathilde de Breval avoient été atteintes depuis deux ou trois ans de certaines maladies qui leur causoient des convulsions extraordinaires & violentes. Elles devinrent comme furieuses, se jettant à terre, se frappant la tête contre les murs sans néanmoins en demeurer blessées ni marquées, & faisant diverses autres actions, souffrant des incommodités comme si elles eussent été obsédées ou enforcélées. Mais aussi-tôt qu'on eut ouvert la châsse de sainte Bathilde & qu'on la leur eut fait toucher, elles furent guéries sans avoir ressenti depuis aucun reste de leur maladie. Au bout d'un certain tems il y eut une information faite par Jean-Baptiste de Contes Chancelier de Notre-Dame de Paris, & Jean Charton Pénitencier, qui reçurent les dépositions du Confesseur & du Médecin de la Communauté, & de plus de vingt personnes des faits ci-dessus; sur quoi au bout d'un an & quinze jours Jean François de Gondy Archevêque de Paris, reconnoissant la vérité du miracle, ordonna de chanter le *Te Deum* dans le Couvent, puis une Messe solennelle de sainte Bathilde à laquelle les Religieuses communieroient, avec permission au Couvent d'en faire tous les ans mémoire le 13 Juillet, de faire composer à ce sujet une leçon pour être ajoutée à leur Propre, après qu'elle auroit été approuvée de lui. Il faut sçavoir que le jour que ces six Religieuses furent guéries, étoit celui auquel on solennisoit dans cette Eglise la Fête de toutes les reliques du lieu, ordonnée en 1444 par le Cardinal du Bellay

Ordonn. di
30 Juillet
1632.

De Breul
sur Chelle.
Antiquité de
Paris Liv. 4.

Evêque de Paris, être célébrée chaque année le Dimanche d'après l'onzième Juillet. En 1631 ce Dimanche étoit tombé au treize du mois.

FESTES
LOCALES
DE CHEL-
LE.

Le Calendrier local de Chelle a été sujet à diverses variations. Dom Martene qui a vu un livre d'Evangiles de plus de 800 ans appartenant autrefois à cette Abbaye, n'en a rien tiré par rapport aux Fêtes locales : mais par un Sacramentaire ou Missel d'environ le même tems, qui y est conservé & que j'ai vu, il paroît qu'alors la Maison n'avoit que trois Fêtes propres ; sçavoir le 30 Janvier sainte Bathilde. Le 5 Août *Nonis Augusti* sainte Radegonde jeune Vierge, pour laquelle il y a à ce jour une Préface particulière, où l'on emploie les termes *puerili & Virginis*. Le 5 Novembre sainte Bertille première Abbessé.

On conserve parmi les manuscrits de l'Abbaye de sainte Genevieve à Paris, un Livre d'office écrit au douzième siècle au plus tard, à l'usage du Monastere de Chelle, par lequel il paroît que les plus grandes Solemnités étoient suivant le rit du Diocèse. Il y a aux premières Vêpres de sainte Bathilde cinq antiennes & cinq psaumes, avec un grand répons. A Matines neuf leçons neuf répons : de même au jour de saint Georges, & à celui de saint Denis. Mais à la saint Benoit il y a douze leçons. Le chant de ce Livre est sans clef & sans lignes. Ce qui en montre l'antiquité.

L'Abbé Chastelain assure dans le manuscrit de ses voyages, qu'il vit à Chelle parmi les Livres du Monastere un Breviaire gothique, dans lequel il aperçut au 1^{er} Avril une Fête intitulée : *Inventio S. Clotarii*.

Dans un Calendrier de l'an 1623, la Translocation du corps de sainte Bathilde est au 17

Mars.

Mars, & non en d'autre jour (a). La Fête de saint Genès Archevêque de Lyon de rit Double le 4 Novembre, jour le plus prochain vacant après le premier Novembre qu'il précède. La Dédicace de Notre-Dame de Chelle seule le 14 Novembre.

Le Calendrier le plus récent a admis plusieurs Saints d'Angleterre, & quelques Saints y ont été changés de jour. Saint Genès, par exemple, est au 14 Avril. Sainte Mildrede le 15 Juillet, sainte Hilde le 7 Novembre; sainte Ereswide le 9 Décembre. Au jour de la Dédicace de la grande Eglise de Notre-Dame, on y joint celle de sainte Croix & de saint Georges. Ce fut en 1648 le 10 Juillet, que l'Archevêque de Paris permit aux Religieuses de célébrer l'Octave de sainte Scolastique annuellement & celle de sainte Bertille première Abbessse; celle de saint Fiacre & de saint Alexis de rit double, & de faire de sainte Bathilde tous les mercredi vacans. En 1672 M. de Harlay leur donna permission de faire de sainte Hilde Abbessse en Angleterre au septième siècle. Et en 1731 M. de Vintimille permit qu'elles fissent l'office de saint Adalard Abbé de Corbie, dont elles avoient obtenu des reliques.

Les Fêtes qui sont chômées dans l'Abbaye avec cessation de travail, outre celles du Diocèse de Paris & celles de l'Ordre de saint Benoît, sont sainte Bauteur 30 Janvier, saint Genès de Lyon le 14 Avril. La Visitation de la sainte Vierge, la Décollation de S. Jean, sainte Bertille. Saint Elói & la Translation de saint Bauteur.

On y observe une cérémonie particulière le jour de sainte Bauteur. J'en rapporte le

(a) Du Saussay l'a mal marquée le 31 Décembre, & il a trompé Dom Mabillon.

détail à l'article du village de Montfermeil, parce qu'elle est faite pour le Seigneur de ce lieu, ou son fondé de procuration.

Portef. de
M. Clairem-
bault des env.
de Paris.

J'ai cru à l'égard des épitaphes qui sont en cette Eglise, devoir renvoyer à Du Breul & au *Gallia Christiana*, & ne devoir faire ici mention que de celle-ci qui est dans le chœur des Religieuses, n'ayant point été remarquée par d'autres : *Magister Radulfus de Balliolis Episcopus Moronensis. Obiit MCC L XII in Vigilia Nat. Dñi.* Il est nommé dans les éditions du *Gallia Christiana* parmi les Evêques de Terouanne ou de Boulogne, & il est dit décédé en 1264. Dans aucune n'est marqué le lieu de sa sépulture.

CARTU-
LAIRES ET
STATUTS.

Doni Martenne fit une autre observation, lorsqu'il vit en 1718 les quatre beaux Cartulaires de cette Abbaye. Il trouva dans l'un de ces volumes des reglemens faits il y a cinq cens ans ou environ, pour la nourriture des Religieuses. « Il paroît, dit-il, par ces reglemens, qu'elles assaisonnaient leurs légumes avec de la graisse trois fois la semaine seulement, les Dimanches, les Mardis & les Jendis, en quoi, ajoute-t-il, elles étoient plus religieuses que les Religieux de Cluny qui en mangeoient antrefois tous les jours ; en sorte que Pierre le Vénérable se crut obligé de leur en ôter l'usage les Vendredis, à cause du scandale des séculiers qui n'en mangeoient pas eux-mêmes ce jour-là. Les grandes Fêtes on leur accordoit de la viande, mais elles n'en avoient que d'une sorte, excepté le jour de sainte Bertille première Abbessé de Chelle, auquel on leur serroit deux mets, & le jour de sainte Bathilde auquel on leur en serroit trois. » L'âge que ce sçavant Religieux a donné à ces Statuts, ravisoit au douzième siècle. Ce

fut vers la fin de ce même siècle que les Evêques d'Amiens & de Tournay avec deux Abbés élus pour arbitres entre l'Evêque de Paris d'une part, & l'Abbaye de Chelle d'autre part, prononcèrent à Paris en présence de l'Abbesse Ameline & de la Prieure, que puisqu'elle avoit signé sa profession sur l'autel de la Cathédrale & y avoit promis serment d'obéissance à l'Evêque & à l'Eglise de Paris lors de sa bénédiction, elle ne devoit être pas plus exemptée de la juridiction de cet Evêque, que le sont les Abbayes de Lagny, Saint Maur, Montmartre, Hierre. La décision est de l'an 1196. L'année suivante le droit de visite ou de procuration dû à l'Archidiacre une fois l'an dans ce Monastere, fut aussi réglé par d'autres arbitres, dont le premier fut Pierre Evêque d'Arras. Il fut dit qu'il n'y meneroit pas plus de huit chevaux, le Doyen rural venant même avec lui; qu'au lieu de prononcer une Sentence contre l'Abbaye ou quelqu'un de ses membres, s'il étoit mal reçu, il s'en plaindroit à l'Evêque, & que lorsqu'il mettroit une Abbesse en possession, il ne pourroit exiger d'elle son palefroy, ni la somme de cent sols en place de ce cheval. C'est dans ce dernier acte du 1197 que l'Abbaye de Chelle est appelée *Scalensis Ecclesia*. L'Abbesse Catherine de Ligneris reconnut encore en 1475 l'ancien usage d'appeller l'Archidiacre de Paris, aux intronisations des Abbeses. Et en 1481 l'Evêque fut maintenu dans le droit d'y faire visite.

Depuis un siècle & demi il étoit arrivé plusieurs accidens à ce Monastere. Les guerres des Anglois l'ayant ravagé & presque détruit en 1358, les Religieuses furent contraintes de se retirer à Paris avec Alix de Pacy leur Abbesse. Apres leur retour elles ne purent y

E ij

JURISDICTION. 1
REGLIEMENTS
SUR LES
DROITS
EPISCOPALUX.

Jac. Petit
ad calerno
Theod. Can-
tuar. p. 722.

Ibid. pag.
612.

Gall. chr.
col. 567.

Reg. Conf.
Parlem. 24
Mars 1482.

ACCIDENS
Gall. chr.
T. 7. col. 566.

SECOND MONASTERE DE CHELLE & Paroisse de l'Abbaye.

EGLISES
DE LA SAINTE
CROIX
ET SAINT
GEORGES.

Il paroît é-
vident de vers le
seuil de saint
Louis.

Dans les différens tems que l'on a bâti au Monastere de Chelle, on a eu l'attention de conserver les titres ou vocables des Eglises construites par diverses Princesses. Celui de saint Georges que sainte Clotilde avoit érigé, fut conservé par sainte Bathilde ; ceux de Ste Croix & du même saint Georges érigés par par cette dernière Reine, ne furent point abolis ni éteints par la Princesse Gisele Abbessé, lorsqu'elle fit construire l'Eglise de Notre-Dame, mais on continua de les entretenir, jusqu'à ce que les Eglises qui les portoient tombant de vétusté ou ayant été consumées par quelque incendie, il fut besoin de les rebâtir. Cependant après quelques révolutions l'Eglise de sainte Croix s'est trouvée la mieux entretenue : de sorte que le bâtiment qui peut avoir quatre cens ans de construction, sert à deux fins ; la partie orientale est l'Eglise des Bénédictins qui dirigent l'Abbaye & qui célèbrent les grandes Messes des Religieuses dans la grande Eglise, & la partie occidentale séparée par un mur, sert de Paroisse aux Officiers & domestiques de l'Abbaye, sous le nom de saint Georges. Cela pourroit faire croire que c'est l'Eglise de Ste Croix qui a fourni où dont on auroit pris la moitié de l'étendue pour perpétuer le souvenir de saint Georges ; mais il y a plus d'apparence que c'est sous le titre de ce saint Martyr qu'a été dédié cet édifice en son entier.

Quoi qu'il en soit, il ne se présente presque rien à dire sur cette Eglise, qui est sous le nom de la sainte Croix, mais beaucoup de choses sur celle qui porte le nom de saint Georges. La Matrone Helmenande donna

par son Testament, qui est du septième siècle, à la Basilique de saint Georges de Chelle, une vigne qu'elle avoit à Torigny : *Vinea pedatara sua fide Tauriniaco, & quem Pius colit Basilica Domini Georgi Calo danti præsilio.* Par 1^{re} Charte du Cartulaire de l'Eglise de Vienne, datée de l'an 843, saint Georges de Chelle possédoit alors une Terre dans le pays Viennois, au canton dit en latin *Ostavenus in loco qui dicitur Cyconingus*, puisque pour indication des aboutissants à celle qui fut alors donnée à la Cathédrale de Vienne sous l'Archevêque Adon, il y a *partibus meridie, terra sancti Georgii Calensi... partibus septentrionalis via publica & fluvio Alford.* On voit aussi que saint Georges de Chelle avoit du tems de Charles-le-Chauve des Terres près Pontoise dans le Vexin, qui tenoient à celles de l'Abbaye de saint Denis.

Supplément
ad Diploma-
tic. p. 53.

Chartul.
Ecel. Vienno-
is. fol.
64.

Charta Cor-
rale.
Doublet p.
808.

Comme donc il y avoit auprès du Monastere de filles, un Convent d'hommes, suivant l'ancien usage ; il est très-vraisemblable, que ce fut l'Oratoire de saint Georges substitué par sainte Bathilde à l'ancienne Basilique de ce Martyr que sainte Clotilde avoit construite, qui servoit d'Eglise aux Moines qui célébroient les Messes des Religieuses, & à ceux dont on leur confioit l'éducation, tel que fut le Roi Thierry fils de Dagobert III, dit de-là Thierry de Chelle, comme aussi aux Officiers de l'Abbaye & aux domestiques. Mais ces Religieux se sécularisèrent par la suite du tems, ou bien l'Abbesse ne voulut plus avoir que des Prêtres séculiers. Il est certain qu'au commencement du treizième siècle cette Eglise de saint Georges étoit sur le pied d'une Paroisse, puisqu'en 1203 on se servoit du terme de *Paroissiens de saint Georges*, & qu'il fut réglé alors que le Curé de S. André

Plaque de
cuivre at-
tachée en cette
Eglise de S.
Georges.

52 ANRAYE, PAROISSE

du bourg de Chelle ne pourroit obliger ces Paroissiens de venir à son Eglise. Les Prêtres qui desservient cette petite Paroisse & le Couvent, voulurent de leur côté se faire valloir ; & se croyant incorporés à la Communauté, ils prétendirent avoir par à l'élection des Abbesses : mais l'affaire ayant été mise en arbitrage vers le même tems, ils furent condamnés. Cela arriva sous la Prélature de l'Abbesse Mathilde, qui mourut en 1223. On voit par un titre de l'an 1247, que ces Prêtres de saint Georges devoient recevoir à Pâques chacun *Racionis quatuor* ou *Racolis* avec un quartier d'agneau. On croit que c'étoit des especes de pains délicats ou des gâteaux.

Caog. Gloss.
vice Racionis
à Tabul. Causis.

Gall. chr.
T. 7. col. 563.

On lit aussi que l'Abbesse Mathilde de Nantueil qui régna depuis 1250 jusqu'en 1274, prit grand soin de l'Eglise de saint Georges & de son Clergé, lequel étoit amovible à sa volonté, sans excepter le Chefcier. Ces Ecclésiastiques cependant se qualifioient de Chanoines dans ce même tems. Le Testament de l'un d'entre eux daté de l'an 1261, commence

Tab. Epist.
Paris.

ainsi : *Ego Johannes de Monasterio Clericus Medicus & Canonicus sancti Georgii de Kala* : & parmi les legs, il s'exprime de cette sorte ; *Conventui de Mala XI libras . . . ita tamen quod piscantia canonicis & Monialibus in die Anniversarii mei sit communis.*

Regist. Ep.
Paris. 17
Mai 1474
& 25 febr.
1476.

La suite fait voir davantage qu'ils furent trigés en especie de Chapitre, puisqu'on trouve qu'en l'an 1474 il fut fait une permutation de la Cure de Montevin contre un Canoniat (*Canonicatus*) de saint Georges de Chelle. Et en 1476 un autre Canoniat fut permuté contre une Chapelle de Brie-comte-Robert. Bien plus, il semble que dans le Décret que l'Abbesse Jeanne de la Riviere obtint vers l'an 1507 du Cardinal d'Amboise, pour qu'en

Gall. chr.
col. 560.

place de ces six Prêtres, il y eut six Moines Bénédictins, ces Prêtres sont qualifiés de Chanoines. L'Ordonnance par laquelle Etienne Poncher Evêque de Paris en fit la suppression le 13 Juillet 1513, les qualifie tels. Ce Prélat mit en leur place six Moines réformés; ce que le Roi Louis XII confirma. Ce fut ainsi qu'en ce point les choses revinrent dans leur premier état; ces Religieux allerent insqu'à prendre des Novices qui faisoient profession parmi eux.

Par la suite vers l'an 1600, l'Abbesse Marie de Lorraine prit pour ses Chapelains des Bénédictins Anglois, du nombre desquels fut le sçavant Walgrave. Quelques années après, ces Bénédictins s'étant retirés, les Ermites de saint Augustin leur succéderent, à la faveur apparemment d'un Couvent qu'ils ont au bout pont de Lagny. Enfin Magdelene de la Meilleraye Abbesse, obtint que ce fassent des Bénédictins de la Congrégation de saint Maur qui fissent les fonctions spirituelles dans son Couvent, & ils y furent admis le 1 Mai 1637. Tels furent les différens sorts de l'Eglise de St. Georges de Chelle, dont les Bénédictins, comme j'ai déjà dit, occupent le fond du côté de l'orient, qu'ils qualifient d'Eglise de sainte Croix, & où ils font leur Office en particulier: la partie antérieure ou occidentale sert de Paroisse (comme j'ai aussi dit) sous le vénérable titre de saint Georges: il y a des Fonts baptismaux & un Curé Prêtre séculier. Dans le côté méridional de cette petite Eglise Paroissiale, est proche l'autel au-dessous d'une voûte un escalier par lequel on descend dans un caveau situé sous le chœur des Religieux, où l'on voit le tombeau de sainte Bathilde d'une pierre brute, rude & impolie même en dedans; & pour en conserver la mémoire, on

ibid.

34. ABBAYE, PAROISSE

a mis au-dessus du côté de la rue une inscription qui en avertit, datée de l'an 1690.

RELIG.
POUR LE
BOURG.

SAINT ANDRÉ est le nom de l'Eglise Paroissiale des habitans : elle se trouve aujourd'hui tout à l'extrémité du lieu & même comme dehors, sur la route de Lagny, parce que les maisons qui faisoient la liaison avec le gros du Bourg, ont été abbatues ou brûlées. Cette Eglise est située sur une petite éminence. La simplicité des chapiteaux des piliers du chœur, désigne qu'elle a été bâtie sur la fin du douzième siècle au commencement du règne de Philippe - Auguste. Cet édifice n'est revêtu d'aucun ornement de sculpture, & l'on n'y trouve rien à remarquer. On m'a dit sur le lieu que les tombes ont été emportées par l'ouvrier qui a pavé la nef.

Coll. des
Mss. 343.

Ce qui paroît de plus ancien sur cette Eglise, est qu'à la fin du douzième siècle, Jean Seigneur de Pompone, qui probablement s'en disoit le maître, parce qu'il l'avoit bâtie, en fit la donation l'an 1202 au Monastere de Chelle sous l'Abbesse Ameline. Néanmoins

on ne voit nulle part que l'Abbesse ait présenté à la Cure en ces temps-là. Dans le Pouillé Parisien du treizième siècle, parmi les Cures qui sont conférées par l'Evêque de plein droit, il y a *Ecclesia S. Andree de Cels*. Il y eut le 18 Juillet 1442, un accord entre l'Evêque de Paris & Laurent Curé de saint André de Chelle, par lequel la Cure est déclarée être à la pleine collation Episcopale. Une copie du Pouillé écrite au seizième siècle y est conforme, aussi-bien que celui qui fut imprimé en 1626. Mais celui qui fut écrit au quinzième siècle, & celui qui a été imprimé en 1648, marquent que c'est à l'Abbesse à nommer. Celui du quinzième siècle ajoute que le Curé avoit quarante livres de revenu. Ce qu'il y a

En 1773
Charrol. Par.
apud du Bois
vol. 115. T. 2.

ET DOYENNÉ DE CHELLE; 95

de certain, est que le 28 Juillet 1442, il fut Cherbourg
Ep. fol. 168
passé aux Requêtes du Palais un accord entre
l'Evêque de Paris & Laurent Pasté, par lequel
il est évident que la Cure est à la pleine colla-
tion Episcopale.

Il est constant qu'au douzième & au trei-
zième siècle, l'on ne connoissoit point le
Doyenné de Chelle. Le district qui lui est at-
tribué aujourd'hui, s'appelloit le *Doyenné de*
Montreuil, le bourg de Montreuil au-dessus du
bois de Vincennes en étoit le Chef-lieu. C'est
ce qui est attesté par le Pouillé du treizième
siècle : mais à la fin de ce Pouillé dans l'énu-
mération des Communautés Monastiques é-
crite par une main postérieure, & qui paroît
d'environ l'an 1330, on voit en titre de
Doyenné, comprenant douze Communautés
tant Abbayes que Prieurés, le *Doyenné de*
Gala. Ce fut donc vers l'an 1300 que l'usage
vint de dire le Doyenné de Chelle ; par où
l'on n'entendoit pas cependant un district de
la même étendue que l'est le Doyenné d'au-
jourd'hui.

Il n'y a pas d'apparence qu'un lieu passager **HOPITAL**
comme l'est Chelle, & où il y avoit concours
à cause des Reliques, fut resté sans Hôpital :
mais cet Hôpital a été très-peu connu. Je ne
l'ai point trouvé dans le catalogue des Mai-
sons-Dieu existantes en 1351. En cette année-
là, c'étoit la Léproserie de Gournay qui ser-
voit pour les malades de Chelle. Il y avoit
cependant un Hôpital à Chelle ; la Cha-
pelle de cet Hôpital du titre de saint Michel
avoit été détruite par les guerres. La visite en
fut ordonnée en 1665 de la part de l'Arche-
vêque de Paris ; & il y eut un ordre de la réta-
blir daté du 28 Mai. Il pourroit se faire que
ce petit Hôpital eut été fondé d'abord unique-
ment pour les Pèlerins de Champagne ou de

Episc. P. 168
Lepros. Pa
ris. Dime.
1351.

36 ABBAYE, PAROISSE

Lorraine qui alloient au Mont Saint Michel en basse Normandie, ainsi qu'il y en a eu ailleurs. Je trouve une Maladerie de Chelle au rôle actuel des Décimes.

L'Abbé Chastelain fort attentif dans ce qu'il a vu du Diocèse de Paris, à marquer les Eglises qu'il appercevoit dans chaque lieu, écrivoit en 1671. qu'il avoit vu à Chelle neuf Eglises, partie sur pied, partie ruinées. 1^o. Sainte Bauteur ou Notre-Dame dans laquelle Madame de Saint-Yon Grande-Prieure lui assura qu'elle avoit vu dire l'Office selon l'usage de Fontevraud. 2^o. Sainte Croix. 3^o. Saint Georges. 4^o. Saint André. 5^o. Saint Martin à demi-ruiné. 6^o. Saint Césaire. 7^o. Saint Leger de Faiquepoix. 8^o. Saint Michel abandonnée. 9^o. Saint . . . de l'Hôtel-Dieu.

Reg. Episc. J'ai trouvé qu'au quinzième siècle il y avoit encore à Chelle un petit Bénéfice qu'on appelloit *Capellania sancti Petri in Boucheria.*
Par. 25 Febr. 1471.

CHELLOIS
NOM DE
PAYS.

Quoique Chelle ait commencé fort tard à donner la dénomination à un Doyenné Rural; il reste cependant quelque vestige que dès le septième siècle il y avoit aux environs un petit pays que l'on appelloit le Chellois. Sainte Fare donne entre autres choses par son Testament d'environ l'an 844, au Monastere dont elle étoit fondatrice & Abbessé au Diocèse de Meaux, deux pièces de terre situées à Gaigny en Chellois, *in Gavaninto villa in Kalenso.*

Hist. Eccl.
Meld. T. 2.
p. 2.
DOMAINE
ROYAL A
CHELLE.

Mais le domaine de Chelle même étoit un domaine Royal, dont les Rois n'aliénèrent d'abord qu'une partie en faveur des fondations qu'y firent les Reines Clotilde & Bathilde. L'établissement du Monastere n'empêcha pas, comme on a vu ci-dessus, qu'il n'y eussent un Palais encore au commencement de la race des Capetiens; & par conséquent des fonds pour l'entretien & la fourniture de ce Palais.

y eut-il quelques-uns de leurs descendants
 disposèrent depuis de quelques dépendances
 de cette Terre en faveur d'autres Eglises
 elle du lieu. On sçait que Louis le Gros
 l'ay son épouse, transférèrent en 1134
 baye de Montmartre de dix arpens dans
 aine de Chelle, & qu'en 1202 la Terre
 helle produisoit encore au Roi Philippe-
 uste six vingt treize livres, ce qui revient
 aujourd'hui à plus de deux mille francs.
 : territoire de Chelle outre une grande
 ie, contient aussi une grande plaine de
 s labourables, sans celles qui sont sur les
 ux avec quelque vignes. Pour ce qui est
 ret, il ne devoit y avoir que peu de bois
 u'on y bâtit un Village, puisq'ue son
 étoit formé, ainsi que j'ai dit, des abba-
 : bois qu'on y avoit fait. On avoit planté
 la suite un petit bois dans la campagne
 he l'Abbaye; mais comme on s'appercut
 le regne de Charles V qu'il seroit de re-
 te aux voleurs & aux libertins, l'Abbesse
 me de la Forest le fit couper. Il y a une
 raigne blanche à quelque distance du Bourg
 : & appelée Mont-chala; dans lequel nom
 mologie est encore mieux conservée que
 le François Chelle. On sent assez la res-
 blance de ce mot chalat avec celui d'écha-
 que nous donnons à un tronc d'arbres taillé
 plusieurs pièces longues. Au sortir de Chel-
 le venant à Paris, on trouve dans les prés
 le couchant une croix de pierre de cent
 eux cent ans, que l'on appelle La Croix
 de Beauce. On croit dans le pays que c'est
 ne fut tué un de nos Rois; ce qui ne pour-
 convenir qu'à Chilperic. Mais sa Maison
 ale étoit-elle-là pour qu'il y descendit de
 val? & quel rapport entre cet événement
 & nom de Ste Beauce ou Bathilde donné

Hist. Cassin
Montm.
Cass. t. 1. p. 112
Bruffel Trai-
te des Eux,
Puces pag.
14.

Gall. chr.
T. 9. col. 166.

78 ABBAYE, PAROISSE

à la croix qu'on y voit ? Aussi le peuple accompagne-t-il ce récit de fables, comme d'apparitions d'esprits, &c. Il vaut mieux s'arrêter à un fait qui est beaucoup plus récent, & qui est très-certain. C'est que ce fut dans la plaine de Chelle [du côté de Lagny] qu'en 1590 sur la fin d'Août, le Maréchal de Biron jugea qu'il étoit à propos de porter l'armée du Roi Henri IV envoyée pour empêcher que ceux de la Ligue ne reprissent Lagny ; & cela parce qu'elle y seroit maîtresse de la Marne, & que s'étendant à gauche vers la forêt de Livry, elle boucheroit le passage aux troupes conduites par le Prince de Parme.

REMAR-
QUES GÉ-
NÉRALES SUR
CHELLE.

Le nombre des feux de Chelle a été marqué de 210 dans le dénombrement de l'Élection de Paris, & celui des habitans dans le Dictionnaire Universel de la France est de 750. Mais le dernier dénombrement que le sieur d'Oiry a rendu public en 1745, borne le nombre des feux à 167. Il falloit qu'au commencement du quatorzième siècle ce lieu fût peuplé, & ressembloit en quelque manière à une Ville, quoique rien ne démontre qu'il ait été muré si-tôt. Au commencement du règne de Philippe-le-Long, les habitans se disoient déjà en possession d'avoir une Commune, quoique sans Lettres-Patentes, & ils essayèrent d'établir entre eux un Maire, des Jurés & un Sceau : mais sur les plaintes de l'Abbesse Marguerite de Pacy, dès la première année de son gouvernement, le Parlement leur fit défense de s'immiscer à de telles fonctions, il fit rompre le Sceau de la prétendue Communauté, & la condamne à deux cens livres d'amende. Le Roi Philippe autorisa en même-temps les anciens droits de l'Abbaye.

Parlam. 5.
Mars. 1318.

Les habitans de Chelle étoient sujets comme ceux des Villages d'autour de Paris, à

ET DOYENNÉ DE CHELLE: 59

fournir leurs bestiaux, voitures & ustensilles pour l'usage de la Cour dans certaines rencontres. Cela s'appelloit le droit de prise. Ils furent exemptés de ces prises par Lettres-Patentes de Charles VI du mois de Mars 1400, en s'engageant de fournir trente charrettes de foudre par chaque année à l'Hôtel-Royal de Paris. Onze ans après, l'Abbesse & les habitants s'étant vus ruinés par les guerres, exposèrent au Roi qu'ils quitteroient le pays, si on ne leur prètoit secours. S'étant offert de fortifier le bourg de Chelle, Charles VI leur permit d'y faire des fossés, des murs & des portes, par Lettres données à Paris le 17 Mars 1411.

Le Roi Louis XII accorda étant à Vincennes au mois de Juillet 1513, d'autres Lettres favorables à ce pays; ce fut l'établissement de deux Foires à Chelle; l'une, pour le jour de saint André; l'autre, pour celui de la Magdelene, avec deux marchés par semaine; savoir, les Mardis & les Jendis. Il y eut une opposition de la part de l'Abbé & Convent de Lugny, qui ensuite se désistèrent. Mais ces établissemens n'ont point continué sur le même pied. Les deux Foires sont maintenant le jour de sainte Bathilde 30 Janvier, & le jour de la Magdelene, que l'on dit être une Foire franche. On ajoute qu'il y a aussi à présent un marché franc tous les Mercredis; d'autres disent un marché tous les premiers Mardis de chaque mois.

Au milieu de la place ou grande rue du bourg de Chelle, se voit une échelle de bois destinée à servir de supplice aux criminels. Elle est détachée de tout édifice, fort élevée & fort grande. Les échellons sont en forme de degré d'escalier & ne sont point à jour. Au haut de cette échelle il y a deux planches,

Reg. des
Trésor des
Charles vol.
156.

Trésor des
Charles Reg.
166. Piece
158.

1 Volume
des Bann. du
Châtelet fol.
444.

Almanac
Royal.

Descript. du
Royaume p.
191.

Concord.
des Act. p.
208.

qui au milieu & des deux côtés sont échancrées. On leve la planche supérieure, & on met dans l'échancrure qui est au milieu de l'inférieure, la tête du criminel, & ses deux mains dans les autres échancrures: on rabaisse ensuite la planche supérieure, en sorte qu'il se trouve la tête & les mains prises, & on l'expose en cet état durant quelque tems à la vue du public. Ce supplice, qui ressemble à celui du pilori, étoit autrefois assez commun. Une semblable échelle a donné le nom dans Paris à un lieu qu'on nomme encore l'Echelle du Temple, & qui étoit au coin de la rue des vieilles Haudriettes, à droite, en entrant dans la rue du Temple. Cette échelle dépendoit de la Justice du Temple.

Les Bouchers de la grande Boucherie de Paris, avoient encore au quatorzième siècle, droit de pâturage dans la grande prairie de Chelle, par concession du Roi Philippe-Auguste.

**PERSON-
NES RE-
MARQUA-
BLES.**

*Chastel Mar-
tyr. Univ.
13 Jul.*

On ne compte gueres d'illustres personnes sortis du lieu de Chelle, que ceux ou plutôt celles que l'Abbaye a fourni à l'Angleterre dans ses premiers tems, comme sainte Hilde Abbessé de Sirenechal, de laquelle Bede a parlé; sainte Milrede Princesse & Abbessé en Angleterre, qui avoit été élevée à Chelle au septième siècle. Ensuite une sainte Elisabeth, dite autrement Rose fille de Raoul Comte de Crespy, qui étant Religieuse de Chelle au douzième siècle, établit au Diocèse de Sens, lieu dit Roset en Gatinois, un Monastere transféré depuis à Ville-Challon.

Je ne dois pas omettre un célèbre Architecte du treizième siècle, nommé Jean de Chelle du nom de sa patrie. Il est connu à Paris pour y avoir construit le côté méridional de la croisée de l'Eglise de Notre-Dame op

ne moins le portail de ce côté-là. Il fut commencé l'an 1257 : *Kallensé l'anno vivente Johanne Magistro*, ainsi que porte l'inscription qui s'y voit en lettres de relief.

Pierre de Chelle étoit en 1273 Chanoine de Champeaux & Bailly de l'Evêque de Paris. Il reste une de ses Sentences de cette année-là.

Philippe Prêtre Directeur des Religieuses de Chelle. Du Sauffay l'a mis au 3 Mai dans le Supplément à son Martyrologe en ces termes : *In territorio Parisiensi, Kalis Monasterio, sancti Philippi Presbyteri, Virginum sacrarum pedagogi, viri Angelica puritatis & gratia*, sans marquer le tems auquel il vivoit.

VER OU VERES SUR-MARNE.

L'Incertitude où l'on est sur la maniere dont le nom de ce Village doit être écrit, marque qu'il est assez difficile d'en déterminer l'Étymologie. Au treizième siècle quelques-uns l'écrivoient Ver, & en cela ils imitoient peut-être la maniere d'écrire Ver, qui est une Paroisse plus fameuse au-dessous de Damartin, route de Soissons, & Ver par de-là Montlheri qui est divisé en Ver le grand & Ver le petit ; d'autres écrivoient Veres, & mettoient en latin *de Vertis*. M. de Valois l'a écrit Veres d'après le Pouillé du treizième siècle ; dans l'usage des livres de l'Élection on écrit Vaites ; c'est ce qui a été suivi par l'Auteur du Dictionnaire Universel de la France. Ceux qui sont informés que Ver ou War est une des racines de la langue Celtique ou Gauloise, qui signifie Fontaine copieuse, seront bien éloignés de croire que ces sortes de lieux aient été nommés Ver à cause des prairies. Je ne prétends pas au reste rien affirmer.

62 PAROISSE DE VERES-SUR-MARNE;
 ter sur la vraie origine de Veres ou Vaires
 dont je parle ici.

Ce Village est situé à cinq lieues ou envi-
 ron de Paris sur le bord de la grande prairie
 qui s'étend de Lagny à Chelle, & il est envi-
 ron à moitié du chemin de l'un à l'autre. Cette
 position si voisine de la rivière de la Marne,
 & dans un lieu tout-à-fait plat, est peut-être
 la cause que peu de gens s'y sont établis. Le
 dénombrement de l'Election n'y compte que
 huit feux : ce que le Dictionnaire Universel
 réduit à 56 habitans. Il m'a paru en y passant
 l'an 1739, n'y avoir que dix ou douze feux.
 Le Château est un peu ancien & occupé par
 M. de Genes qui en est Seigneur. Il y en a un
 autre dans une île de la Marne un peu plus près
 de Chelle tirant vers Noiziel, vis-à-vis l'en-
 droit où se jette dans cette Rivière le ruisseau
 qui vient de Couberon & de Courtery : on
 l'appelle le Château de Belle-Île, & il est
 aussi de la Paroisse de Veres. C'est dans cette
 île appelée *Insula Veris*, que l'Abbaye de
 saint Cyr proche Versailles, avoit au douzi-
 ème siècle deux arpens de pré que Maurice de
 Sully Evêque de Paris, acheta de l'Abbesse
 Sanceline pour le prix de quatre livres. Veres
 n'est, comme on doit s'en appercevoir, qu'un
 pays de prairies avec quelques terres laboura-
 bles. On y passe le bac pour aller à Torcy,
 Bourg considérable situé vis-à-vis sur une
 hauteur.

Sainte Agathe est patronne de l'Eglise de
 ce lieu. C'est un très-petit bâtiment moderne
 auquel on a fait différentes fois des aggran-
 dissemens sur le devant. On n'y voit rien qui
 ne resente une grande simplicité : on n'a pu
 même y jeter les fondemens d'une tour
 pour les cloches, sans doute à cause de la mo-
 bilité du terrain. On conserve dans cette E-

(Chart. Ep.
 par. Gaign.
 l'ouv. 127.
 fol. 29.

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 63

glise en une petite chaise de bois doré toute neuve, un os du bras de quelque Saint, mais je n'affirmerai point que ce soit de sainte Agathe la célèbre Martyre. La Cure est gouvernée par un Chanoine Régulier. Le Pouillé de Paris écrit au treizième siècle, la dit être à la nomination de l'Abbé de *Rara curia*, ancien nom de l'Abbaye de saint Martin au bois au Diocèse de Beauvais. Lorsque ce Pouillé fut redigé, ce lieu passoit aussi pour être un Prieuré, mais assez pauvre. Il y est dans le rang des Prieurés du Doynné de Chelle, en ces termes : *Apud Veres est unus Canonicus*. Dans le Pouillé écrit vers l'an 1450, la Cure est dite à la nomination de l'Abbé du lieu; ce qui n'est point exact. Alliot dans ses deux Pouillés imprimés l'un en 1626, l'autre en 1648, met que la nomination de la Cure de Veres appartient au Prieur du lieu, ce qui n'est point non plus exact. Le Pellerier dans le sien de 1692, la donne à l'Abbé de saint Martin au Bois. Il faut sçavoir outre cela que le Prieuré Cure de ce lieu, a souvent eu pour Succursale ou annexe celui de Brou qui en est voisin, comme font soi les provisions de l'Evêque de Paris du 14 Août 1475, 28 Août 1504 & 10 Juillet 1537. La modicité du revenu de ces bénéfices, a été cause en partie, que ce qui en dépend est souvent resté dans l'oubli. Comment découvrir, par exemple, qu'étoit une Chapelle du tiers *Sanctum Hieronymi & Avertini infra limites Parochia de Veris & Brou*, que l'Evêque de Paris conféra le 20 Février 1542, comme vacante par la mort de Guy le Maire?

Voici ce que j'ai trouvé sur les Seigneurs de cette Paroisse. J'écrirai le nom du lieu tel qu'il est dans les titres que je cite. En 1216 *Perry Seignarus de Ver*, remis à l'Abbaye de

Notis. Gal-
liar. p. 406.
col. 2.

64 PAROISSE DE VERES-SUR-MARNE;

Hist. de S. Denis des droits qu'il avoit sur leur dix-
mes. En 1251 Nicolas de Pomponne Seigneur
de Ver & Jean de Ver dit le Brun, amorti-
rent aux Cisterciens de Chaalis deux arpens
de terre situés à Ver, qu'Alix Dame de Ver

Chart. Ep. leur avoit donnés. En 1275 Jean de Veris qua-
lifié Armiger, fut témoin à l'hommage que
Marie d'Aulnay rendit à l'Evêque de Paris
pour la terre de Pomponne. Son nom est au

Necrol. I. Nécrologe de l'Abbaye de sainte Genevieve
Genov. XV au Octobre, avec le titre de Chevalier. Il
Jac. avoit légué dix livres à cette Maison. Un

De la Ro- Guiot de Ver ou de Vers, se trouve dans un
cuc, Traité rôle de la Noblesse de l'an 1271. L'année sui-
de la Nobles- vante il comparut en personne & déclara qu'il
se, pag. 60 & devoit des hommes pour l'armée, mais au
79. frais du Roi. Sa tombe, qui étoit à l'Abbaye

Annal. Pro- portoit cette inscription : Cy gist Messire Gui
monjire D. de Pomponne Chevalier, jadis Sires de Ver, qui
Hugo, p. 449. trespassa l'an dd grace M. CC V le jour de Feste
S. Laurent. Le Seigneur qui suivit immédiate-
ment ce Gui y est aussi inhumé, selon cette

Idem, épitaphe : Icy gist Isabeau de Suiff, jadis femme
de M. Jean de Pomponne. Icy gist aussi Messire
Jehan de Pomponne Chevalier Sires de Ver, qui
trespassa l'an M. CCC VII le Jeudi devant Pa-

Ex annot. ques. Vers l'an 1330 Jean du Mez Seigneur
in Collect. en partie de Montfermeil fils d'Alips Dame,
Epitaphior. morte en 1336, demouroit à Vair près Lagny.
Paris. Bibl. Il y avoit fait en 1337 acquisition de douze
leg. p. 372. arpens de terre & fiefs en échange avec Pierre
Verof Ecuyer. Mais on ne voit pas qu'il ait
été Seigneur principal. Franç. Cassinel le
fut quelques années après; ensuite son fil-

Hist. de la chevéque de Reims en 1390 : puis Biette Cal-
sinel son frère en hérita. Ensuite Guille-
m. de Châ- Cassinel qui étoit en 1407. Un peu après ce

là un nommé Alexandre le Boursier y
 ait beaucoup de bien ; & comme il étoit
 é au Roi Charles VII , le Roi d'An-
 le le confisqua & le donna à Michel le
 n. l'un de ceux qui avoient intro luit dans
 les gens du Duc de Bourgogne. Vrai-
 lement cette Terre sortit de la Mai-
 e Cassinel sous Louis XI de même que la
 marie de Pomponne. Robert Lottin Con-
 sulteur au Parlement, posséda la terre de Veres
 on les années 1500 & 1510. Cette Sei-
 ie entra dans la famille de M.^{rs} Huault
 e mariage de Philippe de Hacqueville,
 e Nicolas de Hacqueville Seigneur dudit
 , avec Jacques Huault en 1519. Jean
 le son fils né en 1539, en jouit après lui.
 il paroît qu'il n'avoit pas la Seigneurie
 tier, puisque le procès-verbal de la Cou-
 de Paris de 1580, présente deux Sei-
 rs de Vere : sçavoir, Guillaume Lottin
 es des Comptes & le même Jean Huault
 illier au Parlement. Il fut fait Maître
 Roiales en 1586, Président au Grand-
 es en 1587. Il fut pris par les Ligueurs
 is de Décembre 1588, comme il sortoit
 ur les barricades pour aller trouver le
 Son Château de Veres fut brûlé : il fut
 é de racheter sa vie & sa liberté moyen-
 1000 écus au profit de la Ligue. Renté
 le son arriere petite-fille épousa en 1670
 du Tronchet, d'où sortit Jean-Paul du
 cher Marquis de Veres, marié en 1715
 e Aubourg. De la branche de M. Lor-
 a été M.^{rs} le Président Lottin de Cha-
 s si Seigneur de Veres au dernier siè-
 e depuis lui la Terre a appartenu à M.^{rs}
 efny qui l'ont possédée depuis le présent
 de pere en fils.

Maison de Gervais jouit aussi d'une par-

Sauval T.
 3. P. 327.

Généalog.
 des Henne-
 quins.

643 FAUMONT DE VERTEUX-MANRY.

Hist. de S. Denis des droits qu'il avoit sur les dîmes. *Ann. Ep. 1251* Nicolas de Pomponne Seigneur

de Ver ou de Jean de Ver dit le Buis, unobti-
nant aux Cisterciens de Chailly deux arpens

de terre situés à Ver, qu'Alix Dame de Ver

leur avoit donnés. En 1275 Jean de Verité qua-
lifié *Armiger*, fut témoin à l'hommage que

Mario d'Aulnay rendit à l'Evêque de Paris

pour la terre de Pomponne. Son nom est en

Microloge de l'Abbaye de sainte Genevieve
au Octobre, avec le titre de Chevalier. Il

avoit légué dix livres à cette Maison. Un

Guiot de Ver ou de Vers, se trouve dans un

réle de la Noblesse de l'an 1271. L'année sui-
vante il comparut en personne & déclara qu'il

devoit des hommes pour l'arnée, mais au

seigneur du Roi. Sa tombe, qui étoit à l'Abbaye

de Chambre-Fontaine au Diocèse de Meaux

portoit cette inscription : *Cy gist Maître Guiot*

de Pomponne Chevalier, jadis Sire de Ver, qui

trépassa l'an de grace M. CC. V le jour de Saint

S. Laurent. Le Seigneur qui suivit immédiatement

après ce Gui y est aussi inhumé ; selon cette

épitaphie : Icy gist Isabelle de Suissy jadis femme

de M. Jean de Pomponne. Icy gist aussi Maître

Jehan de Pomponne Chevalier Sire de Ver, qui

trépassa l'an M. CCC. VII le Jeudi devant Pa-

ques. Vers l'an 1330 Jean du Metz Seigneur

ou partie de Montfermeil fils d'Adips Dame,

morte en 1336, demouroit à Vair près Lagny.

Il y avoit fait en 1337 acquisition de douze

arpens de terre & fiefs en échange avec Pierre

Verot Ecuyer. Mais on ne voit pas qu'il ait

été Seigneur principal. François Cassinel le

fut quelques années après ; ensuite son fils

Henry Cassinel Evêque d'Auxerre, mort Ar-

chevêque de Reims en 1396 ; puis Pierre Cassi-

nel sa sœur en hérita. Ensuite Guillaume

Cassinel qui étoit en 1401. Un peu après on

trouva à Ver une tombe de femme, sur laquelle

est gravé un écu surmonté d'une croix, avec

l'inscription : Icy gist la sœur de M. Jean de

Pomponne. Elle étoit morte l'an de grace M.

CCC. LXXII le jour de Saint Martin. Elle étoit

de la maison de Ver. Elle étoit mariée à M.

Jehan de Pomponne Chevalier Sire de Ver, qui

trépassa l'an de grace M. CCC. VII le Jeudi

devant Paques. Vers l'an 1330 Jean du Metz

Seigneur ou partie de Montfermeil fils d'Adips

Dame, morte en 1336, demouroit à Vair près

Lagny. Il y avoit fait en 1337 acquisition de

douze arpens de terre & fiefs en échange avec

Pierre Verot Ecuyer. Mais on ne voit pas qu'il

ait été Seigneur principal. François Cassinel le

fut quelques années après ; ensuite son fils

Henry Cassinel Evêque d'Auxerre, mort Ar-

chevêque de Reims en 1396 ; puis Pierre Cassi-

nel sa sœur en hérita. Ensuite Guillaume

Cassinel qui étoit en 1401. Un peu après on

trouva à Ver une tombe de femme, sur laquelle

est gravé un écu surmonté d'une croix, avec

l'inscription : Icy gist la sœur de M. Jean de

Pomponne. Elle étoit morte l'an de grace M.

CCC. LXXII le jour de Saint Martin. Elle étoit

de la maison de Ver. Elle étoit mariée à M.

Jehan de Pomponne Chevalier Sire de Ver, qui

trépassa l'an de grace M. CCC. VII le Jeudi

devant Paques. Vers l'an 1330 Jean du Metz

Seigneur ou partie de Montfermeil fils d'Adips

Dame, morte en 1336, demouroit à Vair près

Lagny. Il y avoit fait en 1337 acquisition de

douze arpens de terre & fiefs en échange avec

Pierre Verot Ecuyer. Mais on ne voit pas qu'il

ait été Seigneur principal. François Cassinel le

fut quelques années après ; ensuite son fils

Henry Cassinel Evêque d'Auxerre, mort Ar-

chevêque de Reims en 1396 ; puis Pierre Cassi-

nel sa sœur en hérita. Ensuite Guillaume

Cassinel qui étoit en 1401. Un peu après on

trouva à Ver une tombe de femme, sur laquelle

est gravé un écu surmonté d'une croix, avec

l'inscription : Icy gist la sœur de M. Jean de

Pomponne. Elle étoit morte l'an de grace M.

CCC. LXXII le jour de Saint Martin. Elle étoit

de la maison de Ver. Elle étoit mariée à M.

Jehan de Pomponne Chevalier Sire de Ver, qui

trépassa l'an de grace M. CCC. VII le Jeudi

devant Paques. Vers l'an 1330 Jean du Metz

Seigneur ou partie de Montfermeil fils d'Adips

Dame, morte en 1336, demouroit à Vair près

Lagny. Il y avoit fait en 1337 acquisition de

douze arpens de terre & fiefs en échange avec

Pierre Verot Ecuyer. Mais on ne voit pas qu'il

ait été Seigneur principal. François Cassinel le

fut quelques années après ; ensuite son fils

Henry Cassinel Evêque d'Auxerre, mort Ar-

chevêque de Reims en 1396 ; puis Pierre Cassi-

nel sa sœur en hérita. Ensuite Guillaume

Cassinel qui étoit en 1401. Un peu après on

trouva à Ver une tombe de femme, sur laquelle

est gravé un écu surmonté d'une croix, avec

l'inscription : Icy gist la sœur de M. Jean de

Pomponne. Elle étoit morte l'an de grace M.

CCC. LXXII le jour de Saint Martin. Elle étoit

de la maison de Ver. Elle étoit mariée à M.

Jehan de Pomponne Chevalier Sire de Ver, qui

trépassa l'an de grace M. CCC. VII le Jeudi

devant Paques. Vers l'an 1330 Jean du Metz

Seigneur ou partie de Montfermeil fils d'Adips

Dame, morte en 1336, demouroit à Vair près

Lagny. Il y avoit fait en 1337 acquisition de

douze arpens de terre & fiefs en échange avec

Pierre Verot Ecuyer. Mais on ne voit pas qu'il

ait été Seigneur principal. François Cassinel le

fut quelques années après ; ensuite son fils

Henry Cassinel Evêque d'Auxerre, mort Ar-

chevêque de Reims en 1396 ; puis Pierre Cassi-

DU DOYENNÉ DE CHAILL.

tems-là un nommé Alexandre le Bonnet
 possédoit beaucoup de biens & comme il étoit
 attaché au Roi Charles VIII, le Roi d'An-
 gleterre le configna de la cour à Paris. Il
 Macon d'un de ceux qui avoient été à Paris
 les gens du Roi de Bourgogne. Il ac-
 quiesça à cette Terre sous le Man-
 son de Cassinil sous Louis XI et mourut à la
 Seigneurie de Pempone. Messire Louis de
 seiller au Parlement, posséda la terre de Veres
 environ les années 1460. & 1470. Cette Sei-
 gneurie entra dans la famille de M^r Huet
 par le mariage de Philippe de Harcourt, et
 fille de Nicolas de Harcourt Seigneur de
 Veres, avec Jacques Huet en 1480. Jean
 Huet son fils né en 1485, en fut le premier
 Mais il parut tout nouveau par la Seigneurie
 en entier, possédant le propre verbal de la Com-
 mune de Veres de 1485, par lequel deux Sei-
 gneurs de Veres, Jacques Guillaume Louis
 Maître des Comptes de ce temps Jean Huet
 Confesseur au Parlement. Il fut Jean Marie
 des Requêtes en 1506. Président au Greffe
 Conseil en 1507. Il fut pris par les Anglais
 au mois de Décembre 1525. et tenu prison-
 nier pendant les années 1526. & 1527. Le Roi
 Roi, son Cousin de France, fut obligé de
 obligé de racheter son oncle à 100000 livres
 10000 écus au profit de la Ligue. Jean
 Huet son oncle général d'Espagne en 1560
 Louis du Trésorier, d'Espagne, Jean-Pierre
 François Marguerite de Veres, Maître en
 Anne d'Autriche. Elle a un oncle M^r de
 in, & son M^r de France Louis de Veres
 anglo. Il le gendre de Veres et son oncle
 de depuis la Terre a appartenu à M^r
 Guesy qui dans possédait depuis le pre-
 mier père en fils.
 Le Marquis de Grèves pour lui.

64 PAROISSE DE VERES-SUR-MARNE;

Hist. de S. saint Denis des droits qu'il avoit sur leur dix-
mes. En 1251 Nicolas de Pomponne Seigneur
de Ver & Jean de Ver dit le Brun, amorti-
rent aux Cisterciens de Chaalis deux arpens

de terre situés à Ver, qu'Alix Dame de Ver
leur avoit donnés. En 1275 Jean de Veris qua-
lifié Armiger, fut témoin à l'hommage que
Marie d'Aulnay rendit à l'Evêque de Paris
pour la terre de Pomponne. Son nom est au

Nicrologe de l'Abbaye de sainte Genevieve
au Octobre, avec le titre de Chevalier. Il
avoit légué dix livres à cette Maison. Un

Guiot de Ver ou de Vers, se trouve dans un
rôle de la Noblesse de l'an 1271. L'année sui-
vante il comparut en personne & déclara qu'il
devoit des hommes pour l'armée, mais au

frais du Roi. Sa tombe, qui étoit à l'Abbaye
de Chambre-Fontaine au Diocèse de Meaux,
portoit cette inscription : Cy gist M^{re} Jean Guiot
de Pomponne Chevalier, seigneur de Ver, qui
trépassa l'an de grace M^{re} CC^{re} V^{te} le jour de S. Etienne

S. Laurent. Le Seigneur qui suivit fut sans doute
ce Gui y est aussi inhumé. Cette tombe
épiaphe : Ici gist Isabeau de S. Jean femme

de M. Jean de Pomponne, qui trépassa l'an
de M. Jean de Pomponne Chevalier, seigneur de Ver, qui
trépassa l'an M^{re} CCC^{re} VII^{te} le jour de S. Etienne

de S. Laurent. Vers l'an 1281 Jean de M. de Ver
en partie de Montesson de S. Jean de Ver,
mourut en 1286. L'année suivante son corps

devoit être inhumé dans l'église de Ver. Mais
la terre & les seigneurs de Ver, seigneurs de Ver
& de Ver, seigneurs de Ver, seigneurs de Ver

seigneurs de Ver, seigneurs de Ver, seigneurs de Ver
seigneurs de Ver, seigneurs de Ver, seigneurs de Ver
seigneurs de Ver, seigneurs de Ver, seigneurs de Ver

seigneurs de Ver, seigneurs de Ver, seigneurs de Ver
seigneurs de Ver, seigneurs de Ver, seigneurs de Ver
seigneurs de Ver, seigneurs de Ver, seigneurs de Ver

tems-là un nommé Alexandre le Bourcier y possédoit beaucoup de bien ; & comme il étoit attaché au Roi Charles VII, le Roi d'Angleterre le confisqua & le donna à Michel le Macon, l'un de ceux qui avoient introduit dans Paris les gens du Duc de Bourgogne. Vraisemblablement cette Terre sortit de la Maison de Cassinel sous Louis XI de même que la Seigneurie de Pomponne. Robert Lottin Conseiller au Parlement, posséda la terre de Veres environ les années 1500 & 1510. Cette Seigneurie entra dans la famille de M^{rs} Huault par le mariage de Philippe de Hacqueville, fille de Nicolas de Hacqueville Seigneur dudit Veres, avec Jacques Huault en 1519. Jean Huault son fils né en 1539, en jouit après lui. Mais il paroît qu'il n'avoit pas la Seigneurie en entier, puisque le procès-verbal de la Coutume de Paris de 1580, présente deux Seigneurs de Vere : sçavoir, Guillaume Lottin Maître des Comptes & le même Jean Huault Conseiller au Parlement. Il fut fait Maître des Requêtes en 1586, Président au Grand-Conseil en 1587. Il fut pris par les Ligueurs au mois de Décembre 1588, comme il sortoit pendant les barricades pour aller trouver le Roi. Son Château de Veres fut brûlé : il fut obligé de racheter sa vie & sa liberté moyennant 4000 écus au profit de la Ligne. Robt^e Huault son arrière petite-fille épousa en 1670 Louis du Tronchet, d'où sortit Jean-Paul du Tronchet Marquis de Veres, marié en 1716 à Anne Aubourg. De la branche de M. Lottin, a été M^{re} de Préf. Martin de Wangy à M^{re} Seigneur de Veres, & depuis lui la Terre de Veres est restée dans la même famille. Les Gens qui Vont posséder la Terre de Veres en sont devenus Seigneurs.

Barvol T.
3. P. 127.

Généalog.
des Henne-
quin.

Ysaïe de Gênes.

Nist. de S. Denis p. 250. sans Dents des droits qu'il avoit sur les terres
 de Ver. En 1217 Nicolas de Pomponne Seigneur
 de Ver & Jean de Ver ditz le Brete; rachete-
 rent aux Cisterciens de Chailly deux arpens
 de terre situés à Ver, qu'Aliz Dame de Ver
 leur avoit donnés. En 1275 Jean de Verle qua-
 lité Arceveque, fut témoin à l'homme qui
 Marie d'Aulnay rendit à l'Evesque de Paris
 pour la terre de Pomponne. Son oncle est un
 Micrologue de l'Abbaye de Saint Genesieve
 au Octobre, avec le titre de Chevalier. Il
 avoit légué dix livres à cette Abbaye. Un
 Guiot de Ver ou de Verr, se trouve dans un
 rôle de la Noblesse de l'an 1371. L'année où il
 vantoit cotaparus en personne & déclara qu'il
 devoit des hommes pour l'année; mais un
 fuis du Roi. Sa tombe, qui étoit à l'Abbaye
 de Chailly-Fontaine au Diocèse de Meaux
 portoit cette inscription: Cy gist Messire Gui
 de Pomponne Chevalier, jadis Sire de Ver, qui
 trespassa l'an de grace M. CC V le jour de Saint
 S. Laurent. Le Seigneur qui suivit immédiatement
 après ce Gui y est aussi inhumé; selon cette
 épitaphe: Icy gist Isabeau de Soisy, jadis femme
 de M. Jean de Pomponne. Icy gist aussi Messire
 Jean de Pomponne Chevalier Sire de Ver, qui
 trespassa l'an M. CCC VII le Jeudi devant Pa-
 ques. Vers l'an 1330 Jean du Metz Seigneur
 en partie de Montfermeil fit d'Aliz Dame,
 morte en 1336, demeurer à Vair près Lagny.
 Il y avoit fait en 1337 acquisition de douze
 arpens de terre & s'est en échange avec Pierre
 Verof Ecuier. Mais on ne voit pas qu'il ait
 été Seigneur principal. François Cassinel le
 fut quelques années après; ensuite son fils
 Henry Cassinel Evesque d'Auxerre, mort Ar-
 chevêque de Reims en 1396; puis Bierre Cas-
 sinel sa sœur en héritage. Ensuite Guillaume
 Cassinel qui l'épousa en 1404. Il mourut après son

Necrol. 1.
 Genes. XV
 Jac.

De la Ro-
 rue, Traité
 de la Nobles-
 se, pag. 60 &
 79.

Annal. Pae-
 monstre D.
 Meaux, p. 449.

Idem.

Ex Annal.
 in Collect.
 Epitaphior.
 Paris. Bibl.
 Reg. 2. 372.

Nist. de l'Ar-
 chevêque de
 Reims p. 44 &
 45.

tems-là un nommé Alexandre le Bourfier y possédoit beaucoup de bien ; & comme il étoit attaché au Roi Charles VII , le Roi d'Angleterre le confisqua & le donna à Michel le Maçon, l'un de ceux qui avoient intro luit dans Paris les gens du Duc de Bourgogne. Vraisemblablement cette Terre sortit de la Maison de Cassinél sous Louis XI de même que la Seigneurie de Pomponne. Robert Lottin Conseiller au Parlement , posséda la terre de Veres environ les années 1500 & 1510. Cette Seigneurie entra dans la famille de M.^r Huault par le mariage de Philippe de Hacqueville, fille de Nicolas de Hacqueville Seigneur dudit Veres , avec Jacques Huault en 1519. Jean Huault son fils né en 1535 , en jouit après lui. Mais il paroît qu'il n'avoit pas la Seigneurie en entier, puisque le procès-verbal de la Coutume de Paris de 1580 , présente deux Seigneurs de Vere : sçavoir, Guillaume Lottin Maître des Comptes & le même Jean Huault Conseiller au Parlement. Il fut fait Maître des Requêtes en 1586 , Président au Grand-Conseil en 1587. Il fut pris par les Ligueurs au mois de Décembre 1588 , comme il sortoit pendant les barricades pour aller trouver le Roi. Son Château de Veres fut brûlé : il fut obligé de racheter sa vie & sa liberté moyennant 4000 écus au profit de la Ligne. René Huault son arrière petite-fille épousa en 1670 Louis du Troncher, d'où sortit Jean-Paul dit Tronchet Marquis de Veres , marié en 1715 à Anne Aubourg. De la branche de M. Lottin , a été M.^r le Président Lottin de Chavangy aussi Seigneur de Veres au dernier siècle , & depuis lui la Terre a appartenu à M.^r de Gesny qui l'ont possédée depuis le présent siècle de pere en fils.

Sauval T.
3. p. 127.

Généalog.
des Henne-
quin.

La Maison de Gesny jouit aussi d'une par-

PAROISSE DE POMPONE
cité de cette Terre, qui relève celle à comté
de la Baronie de Montjay.

POMPONE.

CE lieu est situé entre Chelles & Lagny sur le rivage droit de la Marne & dans la grande route, mais beaucoup plus près de Lagny que de Chelles. M. de Valois prétend que son nom lui vient de quelque Pomponius auquel il auroit appartenu primitivement. Mais sans remonter au temps des Romains, on trouve dans le Testament de la Dame Ermenstrude fait vers l'an 700, le nom de Pimpo qui cultivoit les vignes de Tachy. Ce Pimpo pouvoit être maître ou détenteur du territoire qui a pris son nom. Le dénombrement des Elections de Paris marque *Pompon* & la *Magdelene pour 60 feus*. Le même nombre se trouve dans les rôles des Tailles. Le Dictionnaire Universel, sans parler de la Magdelene, marque à Pomponne 261 habitans; ce lieu dit la Magdelene est en effet oublié dans presque toutes les cartes des environs de Paris. Je ne l'ai trouvé que dans celle du sieur Jourvin de Rochefort & dans celle que fit Samson lorsque Paris n'étoit encore qu'Evêché. On y voit la Magdelene figurer comme fauxbourg de Lagny au bout du pont. Par cette réunion en un même article usitée dans les livres de l'Election, il paroît que ce canton de maisons est censé être de Pomponne.

L'Eglise de Pomponne est sous le titre de Notre-Dame, si on la regarde comme Priorale : & sous celui de saint Pierre entant que Paroisse. Cette Eglise est solidement bâtie, toute voûtée, ornée d'un clocher en pavillon d'ardoise, mais elle est sans ailes. Le chœur

paroit avoir été bâti au treizième siècle & la-
 nef au quatorzième. Il reste au fond de ce bâ-
 timent un vitrage qui est incontestablement
 du treizième siècle. A côté gauche du San-
 ctuaire, c'est-à-dire, vers le nord, est gravée
 sur un marbre noir l'inscription suivante : Si-
 moni Arnould de Pompon Equiti Marchioni de
 Pompon, Domino Baroni de Ferrières, Cham-
 brois, Aucquincville, olim apud Italos, Bata-
 vos, Sacerdos per honorificis legationibus diligenter
 et Gallicana personata. Deinde Ludovico Ma-
 gno à sanctioribus consiliis secretis & mandatis
 publicis generali Præsente, administrato, consuetu-
 denti optima, uxor liberique merentes posteris.
 Obiit, Regi, universis regni ordinibus & exte-
 ris acque carnis XXVI Septembris anno 1699,
 aetatis LXXX mense X, die XXV.

Dans la Chapelle de la Veronique située au
 côté méridional du Sanctuaire, se lit cette
 épitaphe : « Cy gist noble homme Mre Mar-
 tin Courtin en son vivant Sr de Pompon
 » & de la Villeneuve aux Aînes, Notaire du
 » Secrétaire du Roi notre Sire & Greffier en
 » son trésor à Paris, lequel trespassa le xvij
 » jour de Janvier mil V. C. & seize. »
 On le voit représenté en robe longue, les
 mains jointes. Ses armoiries sont trois crois-
 sants.

Il y a encore dans la même Eglise une au-
 tre inscription en lettres gothiques qui peut
 être de deux cents ans ou environ. Le Curé y
 est qualifié Priour. Elle est en mémoire d'un
 bon de dix sols parisis fait à cette Eglise par
 Thibaud Burgaleuil & Guillemette sa femme.
 La Chapelle de la Veronique ci-dessus nom-
 mée, est celle où se tenoit une Confrérie éta-
 blie en cette Eglise, suivant la permission de
 l'évêque accordée le 6 Novembre 1514. Lr Paris.

68 PAROISSE DE POMPONE;

Cure de Pompone de Pompona, est dite être à la présentation de l'Abbé de Rarecour dans le Pouillé Parisien du treizième siècle, *Abbatis de Rarecuria*. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui saint Martin au Bois, Abbaye de Chanoine Réguliers dans le Diocèse de Beauvais, proche Gournai sur Aronde. Cette Cure est dans les Pouillés manuscrits du quinziesme & seiziesme siècle. Mais dans les Pouillés de 1626 & de 1648, elle est dite être à la pure collation de l'Archevêque. Le Pellerier a éludé la difficulté dans le sien. On ne voit pas quel est l'Evêque de Paris qui avoit donné cette Cure à cette Abbaye de Chanoines Réguliers. On doit seulement tenir pour certain que ce furent des Religieux de cette Maison qu'on plaça dans le Prieuré qui subsistoit à Pompone dès le douzième siècle, & non pas des Moines, ainsi que l'écrit M. de Valois. Comme les Seigneurs de Pompone étoient célèbres & riches, ce Prieuré fut apparemment fondé par eux; au moins on lit que Jean & Maurice de

Vicus cella Monachorum insignis. *Notis. Gall. p. 428, col. 1.*

Pompone avoient donné à l'Eglise de Notre-Dame de Pompone la dixme d'un lieu appelé *Luadum*, laquelle donation fut confirmée par Maurice de Sully Evêque de Paris l'an 1177. Ce Prieuré est aussi marqué dans le rang des Prieurés du Doyenné de Chelles au Pouillé Parisien du treizième siècle. On trouve ailleurs une Ordonnance du Roi Charles V de France 1367 au mois de Mai, par laquelle il prend tout la garde le Prieur de Pompone, nommé Frere Noël Hubert, de l'Ordre de saint Augustin. Ce même Prieuré se trouve parmi les bénéfices de Chanoines Réguliers du Diocèse de Paris, dans le Pouillé de la Chambre Apostolique à Rome. De la Martiniere dans le Dictionnaire Universel de la France, en fait monter le revenu à mille livres, & ajoute

Gall. chr. nova Tom. 7. col. 72.

Ordonn. des Rois volume 3. p. 4.

tent qu'il appartenait aux Jésuites d'Amiens. Serait-ce par la réunion déjà ancienne de l'Abbaye de Rancourt à leur Collège. Il est bien vrai que la réunion leur en avoit été faite ; mais l'Arrêt du Grand-Conseil du 24 Septembre 1718, déclara cette union abusive, en faveur de Frere André-François d'Appougnv Chanoine Régulier de saint Augustin de l'Ordre de sainte Croix, qui étoit en possession du Prieuré-Cure. Le Peillerier dans son Pouillé de 1692, en fixe le revenu à quatre mille livres. Sauval nous apprend que ce Prieuré avoit vers l'an 1423 une maison à Paris rue du Grand-Chancier.

Il existoit aussi à Pomponne dès la fin du douzième siècle, une Léproserie ou Manse-rie dont on ignore les fondateurs. Lorsque Maurice de Sully Evêque de Paris alla bénir le cimetière des Ermites du Val - Adam sous Montfermeil, il en fut dressé un acte, & parmi les témoins est nommé Guillaume Chap-lain des Lépreux de Pomponne. Cette Man-rie étoit une espèce de Communauté ou demou-roient plusieurs Religieux : ce qui se prouve par l'acte de la vente qu'ils firent en l'an 1157, à Humbert Abbé de saint Maur, d'une rente de bled sur les moulins de la Erasse proche Ferrières en Brie. Il commence ainsi : *Ego Richardus Prior & Fraterfr de domo infirmorum de Pompona, & omnes ejusdem domus Fratres in-fermi & sani.* Je sens bien qu'à la rigueur on peut dire que cette Communauté n'étoit pas différente de celle du Priuré; & que Richard Frere de Pomponne, mouroit seulement quel-ques-uns de ses Religieux dans cet Hôpital : mais je n'ose rien décider là-dessus. On voit au r. 16 par un manuscrit de l'an 1351, que cette Léproserie devoit être située dans la lan-gue de terre de la Paroisse de Pomponne qui

70 PAROISSE DE POMPONE;

approche de Lagny. Car l'arrêté qui la ré-
garde est intitulé : *Leprosarii de Pompona, alias*
de Latigniaco. Elle étoit alors fort garnie de
Prêtres, Freres servants & Sœurs. Lagny,
Pompone, Montevrain, Checy, Chantelou,
Conches, Gouverne, S. Thibaud pouvoient
y envoyer leurs malades : aussi avoit-elle un
revenu considérable, tant à Lagny, qu'à saint
Même, à Fontenet en Paris.

Le Château de Pompone est situé sur la
gauche du chemin qui mene à Lagny ; il a
en perspective cette Ville avec de charmans
vallons. Les avenues sont remarquables par
leur nombre & leur beauté. Il y a peu de Ter-
res dont nous connoissons les Seigneurs de-
puis un tems si reculé. Sous le regne de Louis
VI Hugues de Pompone Seigneur de Crecy
en Brie, se rendit fameux par ses entreprises.

Nang. ad
an. 1114.

Guillaume de Nangis le représente à l'an 1114
comme un Pirate qui arrêtoit les bateaux de
la Marne chargées de provisions pour Paris,
& faisoit conduire à Gournay toutes ses pri-
ses. Le Roi s'empara du Château de Gournay

Hist. Lati-
niac. ms.

& le confia aux Garlandes. Renaud Sieur de
Pompone est nommé comme témoin dans un
titre de l'Abbaye de Lagny de l'an 1152. Le
même Renaud fut l'un des Seigneurs que le

Duchêne
T. IV. pag.
585.

Comte de Meulan produisit au Roi Louis-le-
Jeune à Paris l'an 1157, pour promettre par
serment en son nom qu'il ne seroit pas servit

Cod. ms. D.
Cancellarius
Eran.

contre lui sa terre de Gournay. Quelques ex-
traits des titres de l'Abbaye de Chaalis, rap-
portent vers l'an 1150 ou 1160 la donation
que fit à ce Monastere un Radulphe de Pom-
pone, d'un bien situé *in territorio Commenensi* ;
territoire qu'on dit être au Diocèse de Beau-
vais : mais peut-être le titre n'a-t-il que la
lettre initiale & que le copiste aura rempli par
Radulfus au lieu de *Renaudus*. Un Jean de

DU Doyenné de Chelles: 75

ponne fut presque contemporain de Renaud : un peu après l'an 1192 il quitta ses possessions sur l'Eglise de saint André de Reims, & il en fit transport à l'Abbaye de ce lieu, du tems de l'Abbesse Ameline. *Gall. christ. nov. col. 5610* Voulant prier Dieu pour l'ame de Thibaud de Reims, qui peut-être étoit son parent, il donna pour cela en 1200 aux Chanoines Réguliers de Livry, chez lesquels Thibaud étoit mort, des terres situées proche Brou. *Chart. de Livry. fol. 10* Roire de saint Denis rapporte à l'an 1216 une mise que Renaud Seigneur de Pomponne & de Ver firent des droits qu'ils prenoient sur les dixmes de cette Abbaye: Renaud avoit apparemment survécu à Jean. Ce d'office Can-
disoit avoir droit d'exiger du Cénier de-
Denis, consistoit en cinq muids de grain-
dixme du village de saint Léger proche-
baye de saint Denis, à cause d'un fief à-
advenu par sa femme. Un Hugues de-
Pomponne Chevalier, fut aussi très-célèbre-
le même-tems que Renaud. Milon de-
Reuil Prévôt de l'Eglise de Reims, le qua-
son beau-frere dans un acte de l'an 1211, *Traité des Fiefs de*
lequel il reconnoît que la terre de saint-
nain en Brie dont Hugues lui a donné la-
Chant. le Fo-
fiance durant sa vie, relève de Blanche-
vre. *Prouv. p. 43.*
tesse de Champagne. Le même Hugues-
Portef. Gal-
sit aussi dans des titres de Chaalis des an-
gnieres 204.
1211 & 1213, & dans le Cartulaire de-
p. 283. 294.
Denis à l'an 1225, où il se reconnoît-
Chartul. S.
me lige de l'Abbé pour ce qu'il possède-
Dion. Regium
ille neuve. Enfin parmi les Chevaliers de-
p. 223.
hâtellenie de Dammartin, qui tenoient
des fiefs du Roi, est marqué Hugues de-
Pomponne. Le même Hugues avec sa femme-
Cod. Putean.
sie, avoit accordé à l'Abbaye de Livry-
ms. 615, co-
un arpens de terre en sa censive. On voit-
pié d'un plus
ancien.
un titre de cette Abbaye, qu'en 1241 il

*Chartul. 1i-
vriac. art.
Eremitarum
fol. 4.
Portef. Gai-
gnieres 204.
p. 294.*

*Ibid. p. 67.
294.*

*Portef. Gai-
gnieres 211.
p. 180. 226
227.*

*Chartul. Ep.
Paris. Bibl.
Reg. fol. 141.
Gall. chr.
nova Tom. 7.
fol. 112.*

*Chart. mss.
p. fol. 91.*

étoit décédé : on y lit qu'une partie de la dix-
me de Montfermeil étoit mouvante du fief
possédé par ses héritiers. Un titre de Chaalis
de l'an 1254, nomme deux de ses héritiers ;
sçavoir, Renaud de Pomponne & Hugues ses
enfans : mais il eut aussi un troisième fils ap-
pellé Nicolas dans les mêmes archives, aux
années 1248 & 1254. Un acte de 1251 le qua-
lifie Seigneur de Ver : *Nicolaus de Pomponia
Dominus de Ver*, & ses armoiries y sont figu-
rées singulièrement dans le sceau.

Dans des titres de l'Abbaye du Jard de l'an
1250, son nom est ainsi exprimé : *Colasius
de Pomponia armiger*. A l'an 1258 *Dominus
Colardus Miles Dominus de Pomponia*, & à l'an
1270 où il est nommé *Nicolaus de Pomponne
Miles*. On lit qu'Adelaïse sa femme s'étoit
faite Religieuse à Farmoutier. La terre de
Pomponne étoit advenue vers ces tems à Hu-
gues frere de Nicolas : mais dès avant l'an
1275, il l'avoit aliénée en tout ou en partie
à Marie d'Aulnay, laquelle dans l'hommage
qu'elle en fit à Etienne Tempier Evêque de
Paris, déclare l'avoir achetée de lui, & que
son hommage est pour les arriere-fiefs. L'Ab-
baye de Chelle fit son opposition, mais on ne
voulut point permettre que ce Monastere
jouit de cette Seigneurie. Hugues qui étoit
porté à vendre aussi-bien qu'Odeline son é-
pouse, aliéna depuis à Marguerite Abbessse de
Chelle, plusieurs droits qu'il avoit à Chelle
même dans le canton appelé le fief de Pom-
pone, tels que le droit de rouage, de péage
& de Justice. Et l'Evêque de Paris nommé
Ranulphe en accorda l'an 1266 Lettres d'a-
mortissement, se retenant tout ressort dans ce
territoire & dans les arriere-fiefs. Le droit de
320 chandelles de cire que lui devoient les
maisons & autres héritages du même canton,

Y avoit été compris. L'Evêque se disoit *Tiers-Seigneur*. Le dernier de ces Chevaliers du nom de Pompone que je trouve dans le cours de ce siècle, est Renaud de Pompone qualifié Chevalier Sire de Tieu sous Dammartin à l'an 1231. C'est dans un livre de Chaalis. J'ai entendu que j'eusse fait mention de ce dernier Renaud, pour parler du Roman de Thibaud de Marly écrit en vers. Voici ce que Fauchet a extrait de ce Roman concernant l'un des Renaud de Pompone :

Poëte, Gal-
gnières 204.
P. 220.

Des anciens
Poëtes Fran-
çois p. 95.

*La mort acconsent tous les vieux & les puïssens,
Les riches & les pauvres n'en iert nus departez.
Dont Renaud de Pompone qui moult fut aloz,ez
Par le coup d'un garçon fut son pere aterez.*

Ces deux derniers vers disent clairement que le pere de Renaud de Pompone avoit été tué par un garçon, mais cela ne peut gueres être attribué qu'au pere de l'un des deux Renauds nommés ci-dessus les premiers, d'autant plus qu'il faut entendre par ce Renaud un Chevalier qui fut comblé de louanges durant sa vie, & qu'il faut que le fait soit antérieur à la composition du Roman; car je crois ce pieux Roman composé par Thibaud de Marly, qui se fit religieux de l'Ordre de Cîteaux vers l'an 1226, & mourut en odeur de sainteté Abbé des Vaux de Sarnay, l'an 1247.

L'une des branches des anciens Chevaliers de Pompone se perpétua dans les Seigneurs de Ver, qui est une Terre contiguë. Il faut voir ce que j'en dis en parlant de Ver.

Pour reprendre la suite des Seigneurs de Pompone, je reviens au commencement du quatorzième siècle, & j'y trouve Jean Seigneur & Jeanne sa femme, vendant le droit

74 PAROISSE DE POMPONE;

Tab. sancti Magt. sur les Charnier: n. 3. de péage tenu du Roi qu'ils avoient eu par échange à Moret, sur les torines passant en l'eau de Seine & de Louain. La fille de ce Jean avoit épousé Frantois Cassinel fils aîné

Hist. de la M. de Chailillon p. 443. de Guillaume mort en 1340: François devenu par son mariage Seigneur de Pomponne, eut plusieurs enfans: l'aîné nommé Guillaume,

Hist. des Gr. Offic. T. 2. p. 40. 41 & 42. lui succéda dans les Seigneuries de Pomponne & de Ver, & plaidoit en cette qualité l'an 1363 contre Isabeau de Soisy, qui se disoit aussi Dame de Pomponne. Un second Guillaume Cassinel, fils apparemment du précédent, jouissoit des mêmes terres en 1405; on lit que Catherine Cassinel sa fille, Dominguaine à Poissy, eut une pension de vingt livres sur la terre de Pomponne. Ces Cassinels

Sauval Antiq. de Paris T. 3. p. 396. continuèrent de posséder cette Terre, jusques sous le regne de Louis XI ou environ. Il est marqué dans un compte de l'an 1470, qu'elle étoit tenue alors entre les mains du Roi. Ce Prince en gratifia apparemment quelqu'un de ses Officiers, & vraisemblablement le Sieur Martin Courtin dont on a vu l'épithaphe ci-dessus, lequel vécut jusqu'en 1516. Il est qualifié Seigneur de Pomponne dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510.

Collection des Epitaph. de Paris en la Bibl. du Roi. Sa femme Isabeau de Thumery étoit morte dès le 8 Mars 1505. Elle fut inhumée à saint Gervais de Paris, en la Chapelle de S. Pierre. Louis Courtin leur fils Conseiller au Parlement, jouit après eux de la Seigneurie de Pomponne, & mourut en 1530. Marie sa fille porta en mariage cette Seigneurie à Nicolas de Hacqueville reçu Conseiller au Parlement en 1544: d'où il arriva que plusieurs du nom de Hacqueville furent consécutivement Seigneurs de Pomponne (a), & qu'un Nicolas de

(a) On lit dans le Supplément de Moret à la lettre G, pag. 76 & dans M. Piganiol Tom. 1, p. 223.

Hacquerville en conservoit encore le titre en 1619. Mais au moins dès l'an 1610 cette Terre appartenoit à M. le Fevre de la Boderie, Ambassadeur de France en Angleterre : puis-que dans cette même année elle fut assurée à M. Robert Arnaud Seigneur d'Andilly, par son contrat de mariage avec Catherine de la Boderie fille de cet Ambassadeur. Ce même Arnaud d'Andilly parle dans ses Mémoires, de l'irruption que firent les soldats lors des guerres civiles de 1649 & 1652, dans son cabinet à Pomponne, d'où ils emportèrent plusieurs pièces rares. Vigneul Marville observe que ce Scavant se retirant quelquefois en cette Terre, y prenoit plaisir à cultiver lui-même des arbres par maniere de délassement. Il mourut en 1674. M. le Maître de Sacy qui étoit son neveu & qui est aussi très-connu par ses ouvrages, vint passer au Château de Pomponne les dernières années de sa vie, & y décéda le 4 Janvier 1684.

Perm. de
chap. don. 7.
Sept.

Mém. d'An-
dilly Part. 1.
P. 23.

Vign. T. 1.
P. 40 & 402.

Baillet, E-
loge des il-
lustres.

Simon Arnaud ce célèbre Ministre d'Etat, fils de Robert Arnaud Seigneur d'Andilly, étant devenu possesseur de cette Terre, l'a fit ériger en Marquisat, & rendit par sa réputation le nom de Pomponne plus mémorable qu'il n'avoit jamais été. Il est inutile de rien ajouter à ce que dit son épitaphe rapportée ci-dessus. Il n'y avoit que deux ans qu'il étoit décédé, lorsque Catherine l'Advocat sa veuve fonda un Chapelain pour la Chapelle du Château du titre de Notre-Dame, ou pour celle de même nom dans l'Eglise Paroissiale, le chargeant d'y faire l'Ecole & de porter le surplis, si le Curé le vouloit. L'acte fut passé à Pomponne le 31 Décembre 1701, puis con-

qu'en 1769 un Pierre Grassin étoit Seigneur de Pomponne. Je crois qu'on a voulu dire de Bonbon Village dans la Brie proche Meaux.

76 PAROISSE DE POMPONE;

Reg. Arch. P. P. P.

finé par le Cardinal de Noailles. En 1716, après la destruction de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, le Marquis de Pompone fils de Simon, obtint que les ossemens de Robert Arnaud d'Andilly son ayeul & d'autres de la même famille qui y étoient inhumés, fussent transportés dans l'Eglise de Pompone. Il n'étoit resté de son mariage avec Constance de Harville de Palaiseau, qu'une fille qui épousa en 1715 Joachim Rouault Marquis de Cayeux & depuis de Gamaches, d'où sont sortis des héritiers de la terre de Pompone.

Ibid. 29
Anl. 1710.

Entre les événemens qui ont fait faire mention de Pompone par les anciens Historiens du Royaume, il n'en est pas de plus remarquable que celui de la résidence que le Roi Louis-le-Gros y fit durant l'année 1121. Il étoit alors en guerre contre Thibaud Comte de Champagne & de Brie. Il essaya d'entrer dans Lagny, mais n'ayant pu y réussir, Suger dit en sa vie qu'il tourna ses armes du côté de l'agréable prairie qui s'étend vers Pompone, & qu'à sa présence toutes les troupes de Thibaud prirent la fuite. Il reste une Charte que ce Prince fit expédier en ce lieu, concernant une donation faite aux Religieux du Prieuré de Notre-Dame des Champs à Paris, laquelle

Duchêne T.
4. p. 321.

Sauval Antiq. de Paris
T. 3. Preuves
pag. 7. Ex
Chart. B. M.
Latinf.

finit en ces termes : *Actum apud Pomponium publicè anno Inc. Verbi Mc XXI.*

Spicilég. in
fil. Tan. 3.
p. 92. col. 2.

L'autre événement est rapporté par le continuateur de la chronique de Guillaume de Nangis. En voici les termes traduits du latin de l'Ecrivain contemporain. « Vers la fin de l'année 1329, dit-il, il y eut au Diocèse de Paris dans un village appelé Pompone, un enfant de huit ans ou environ qu'on étoit sur de guérir les malades par la seule parole; en sorte qu'un grand nombre de malades accouroient à lui de divers endroits;

« & entre autres, si c'étoit une personne
 « tourmentée de fièvre qui venoit à lui, il lui
 « ordonnoit de manger des pois ou de l'an-
 « guille, ou d'autres semblables mets qu'on
 « sçait être tout-à-fait contraires à la santé.
 « L'Evêque de Paris & les Savans y ayant
 « fait attention, le méprisèrent tout d'abord
 « avec ses remèdes & les prophéties. Mais
 « ensuite le Prêtre ayant vu évidemment que
 « tout ce que cet enfant faisoit étoit supersti-
 « tieux & fou, fit venir le père & la mère
 « avec l'enfant, descendit aux parens sous pei-
 « ne d'être excommuniés, de permettre à
 « leur fils de faire de telles choses, & il don-
 « na un Mandement portant défense à tous
 « ses Diocésains, sous peine d'anathème, de
 « recourir à cet enfant pour recouvrer la
 « santé. »

* C'étoit
 a'ous H. que
 de Balzac.

Les Historiens du siège de Paris par Henri IV, ont écrit que sur la fin de ce siège les Espagnols ses ennemis étoient convertis & re-
 tranchés au village de Pomponne près Lagry, sous la conduite du Duc de Parme. Il est au-
 fait mention du vi lage de Pomponne dans les
 Registres du Parlement les plus anciens. Dans
 ceux de la Chandeleur de l'an 1261, il est dit
 quelque chose du bien que l'Abbaye de Royau-
 mont y possédoit. Dans ceux de la Toussaint
 1272, on voit le Maire & la Commune de
 Pomponne (*Pomponii*) représenter qu'il n'é-
 toient pas tenus de rien fournir au Roi pour
 son armée, par la raison que le Comte de
 Saint-Pol leur nouveau Seigneur leur avoit
 accordé par Charte qu'ils ne fussent aucune-
 ment obligés de se trouver en aucune expé-
 dition militaire. Le Parlement après avoir vu
 leur Charte, fit réponse que le Comte n'avoit
 pu les exempter de servir le Roi, & ils furent
 condamnés à l'amende.

De la Barn
 Hist. de Pa-
 ris p. 259.

COUVENT DES AUGUSTINS.

Ce Couvent quoique très-voisin de la ville de Lagny, puisqu'il est presque au bout de la sortie du pont, est cependant sur le territoire de Pomponne qui s'étend jusques-là. Ce fut en 1318 que les Ermites de saint Augustin de Paris traiterent pour leur fondation en ce lieu. L'acte, dont il n'y a qu'un fragment donné au Public par Jacques Petit parmi ses monumens Ecclesiastiques, après le Pénitentiel de Théodore de Cantorbery, page 501, dit que ce furent des Bourgeois qui les admirèrent en ce lieu appelé La Morre, moyennant le serment que leur Procureur fit sur les saints Evangiles, que les Religieux prioient pour les Bourgeois, leurs parens & bienfaiteurs tant vivans que défunts; sans quoi la donation resteroit nulle. L'Editeur qui avoit vu l'acte en entier, ne marque point s'il s'agit des seuls Bourgeois de Pomponne demeurans au bout du pont de Lagny; ou si ceux de Torigny qui aboutissent au même lieu y contribuerent pareillement, & même ceux de Lagny.

L'Eglise de ces Religieux peut absolument être la même que celle qui fut construite au quatorzième siècle. La Réforme des Augustins de la Province de Bourges y a été introduite au siècle dernier; de sorte qu'ils sont de l'espèce de ceux qu'on appelle à Paris les Augustins de la Reine Marguerite, & qui sont au fauxbourg saint Germain. Je n'ai trouvé mention d'eux qu'une seule fois dans les Registres de l'Archevêché; sçavoir, lorsqu'ils obtinrent la permission de remettre l'office de la Dédicace de leur Eglise au troisième Dimanche du mois d'Octobre. Par un Arrêt du Parlement donné le 25 Janvier 1669, où ils sont dits compris dans la Paroisse de Pomponne;

Reg. 1661.
25 Jul.

Des Religieux sont autorisés à enterrer chez eux ceux qui y éliront leur sépulture ; à condition que les Curés leveront le corps, le conduiront à la Paroisse, soit de Pomponne, soit de Torigny, puis le reporteront à l'Eglise des Augustins. Défense aux Augustins de lever les corps aux maisons. Jean Dimbert étoit alors Curé de Pomponne & Jacques Sertier Curé de Torigny.

Code des
Curés T. 3.
P. 201.
Journ. des
And. T. 3.
1. 2. ch. 1.

T O R I G N Y.

IL ne faut point chercher d'autre origine au nom de Torigny, que celle que M. de Valois a proposée dans sa Notice des Gaules. Tous les lieux dits Torigny ou Torigné, tirent leur dénomination de quelque ancien Romain-Gaulois appelé Taurin. Ce nom étoit fort commun parmi les anciens habitans des Gaules, & si l'on écrit aujourd'hui Torigny au lieu de Taurigny, c'est un effet de l'usage de la langue vulgaire qui change en *o* la diphthongue *au*, de même qu'on le fait dans les mots Orleans, Omer, Ouën, &c. Il est certain qu'avant la première formation du langage François, lorsqu'on vouloit exprimer dans un acte le village de Torigny, on écrivoit *Tauriniacum*. Les preuves que j'en apporterai serviront en même-tems à marquer l'antiquité de ce lieu.

Ermentrude riche Dame du septième siècle, voulant favoriser l'Abbaye de Chelle, fondée de son tems, dista au Notaire qui le recevoit, qu'elle vouloit qu'on donnât à la Basilique de S. Georges de Chelle, une pièce de vigne appelée *pedatura* située à Torigny : *Vinea pedatura una sita Tauriniaco*. L'Abbaye des Dames Bénédictines de Morienval au Dio-

Liturg. Gal-
lic. p. 462.
Suppl. ad
Diplomat. 8.
462.

80 PAROISSE DE TORIGNY,

cèse de Soissons, avoit un revenu plus considérable dans le même village de Torigny, par donation du Roi Charles-le-Chauve. Il leur avoit donné six meiz en ce lieu, *six mansos in villa Tauriniaca*. La Chartre de Charles-le-Simple qui leur confirme ce bien, désigne Torigny comme situé *in pago Meldensi super Maternam flumen*, c'est-à-dire, que ce Village étoit considéré compris dans les limites du pays Meldois entant que confinant avec le Parisis: probablement ces six familles habitoient sur le bout de la Paroisse de Dammaré en approchant de Carnetin; ce qui faisoit qu'on pouvoit les regarder comme situées autant sur le Meldois ou Mulcien, que sur le Parisis. Ces deux titres, dont l'un est d'environ l'an 780 de Jesus-Christ, l'autre d'environ l'an 900, suffisent pour marquer l'ancienneté de Torigny. Je dis en parlant de Dammaré, que c'est un démembrement de cette Paroisse.

Torigny voisin de Lagny à six lieues de Paris, est situé sur une petite côte qui borde la rivière de Marne vers le septentrion. Son territoire s'étend jusqu'au bout du pont de Lagny, en sorte que les maisons qui sont à droite en sortant du pont sont de la Paroisse de Torigny, & même les moulins du pont. Ce lieu n'est point du Doyenné de Lagny, comme Du Breul l'a cru dans son Catalogue des Paroisses du Diocèse de Paris, mais du Doyenné de Chélie. La rivière de Marne fait la séparation de ces deux Doyennés. Le Pelletier a fait dans son Pouillé une faute encore moins pardonnable, lorsqu'il l'a placé dans le Doyenné de Châteaufort. La Cure de ce lieu est à la pleine collation de l'Ordinaire, ainsi que le Pouillé du treizième siècle & les suivans l'ont toujours marqué. L'Eglise est sous la

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 41

titre de S. Martin. L'ancienne avoit été dédiée au mois de Septembre 1549, par Charles Evêque de Megare, qui y bénit cinq Aurels. Elle est rebâtie à neuf depuis peu en forme de grande Chapelle. La permission de faire l'office en la Chapelle de la Magdelene sur le territoire de la même Paroisse, est du 7 Septembre 1722. Cette Eglise n'a d'apparence que par la tour & le clocher en pavillon couvert d'ardoise, placé au côté gauche du portail. L'Abbé Chastelain a remarqué dans son bimestre de Martyrologe avec notes, qu'on y honore spécialement saint Guignafort. On n'y voit aucune tombe ni épitaphe. Il y a sur le territoire de cette Paroisse sur le bord des vignes du côté de l'orient d'été, une Chapelle très-ancienne du titre de Notre-Dame. Les Religieux de Lagny disent qu'elle leur a été donnée par un nommé Adélaïme l'un de leurs bienfaiteurs. On lit dans l'Histoire manuscrite de cette Abbaye, que lorsque la Dédicace de l'Eglise de Lagny eut été faite par Odon de Sully Evêque de Paris l'an 1195, Gaucher Seigneur de Montjay mit sur l'autel une feuille où étoient écrits tous les biens appartenant à cette Chapelle, en présence de Raoul Chevalier de Bucy, accompagné de Pierre & Adam ses fils. C'étoit alors une des manieres de donner l'investiture. Cette Chapelle est appelée Notre-Dame de Haut-Soleil, sans qu'on en sache la raison : elle est parallele à l'Eglise Paroissiale dont elle est fort peu éloignée & un peu plus haut sur le côteau. Le chœur par sa voûte & ses supports paroît être du treizième siècle. On y vient en pèlerinage pour la fièvre. La Paroisse y va quelquefois en Procession. Il y a une fontaine au-dehors de cette Chapelle.

Le territoire de Torigny est presque entiè-

*Reg. Epi
Par.*

*Au xv F6
vriet p. 657.*

62 PAROISSE DE TORIGNY;

rement en vignes, dont l'aspect est vers le midi & qui sont situées sur une pente douce vers le rivage droit de la Marne. Dans l'énumération des Elections du Royaume, cette Paroisse est ainsi enregistrée : *Torigny & les Fourneaux 119 feux*. Les mêmes mots se trouvent au rôle des Tailles. Mais Torigny a été oubliée dans le Dictionnaire Universel des Paroisses de la France.

Il ne s'est présenté à mes recherches d'anciens Seigneurs de Torigny, que Dame Marie de Paillard fille de Philbert de Paillard Président au Parlement de Paris, sous le regne de Charles V. Ensuite je vois que cette Terre étoit tombée dans la Maison d'Orgemont, originaire de Lagny. Pierre d'Orgemont rendit à l'Evêque de Paris au quinziesme siècle, hommage de ce qu'il tenoit de lui en fief; puis le 11 Mars 1478, Guillaume de Montmorency fils de Jean & de Marguerite d'Orgemont, en fit hommage à l'Evêque de Paris au nom de sa mere. Dix ans après on trouve que cet Evêque accorda souffrance à Guillaume du Broillat Ecuyer, pour le même hommage. Ce dernier Seigneur étant décédé cette année 1488, la même souffrance fut accordée au curateur des mineurs, appelé Artus de Vaudray Seigneur de Moncy & Saint Salle, Chambellan du Roi. Dans cet acte Guillaume est dit avoir possédé outre Torigny, les Seigneuries de Ladouville, Lizy sur Ourc & saint Jean des deux Jumeaux. Enfin l'Evêque de Paris accorda encore souffrance au mois de Mars 1494, aux enfans de Guillaume du Broillat pour les Seigneuries de Torigny & Montjay auxquelles ils prétendoient. Les Srs du Broillat étoient encore Seigneurs de Torigny quatre-vingt ans après. Je lis que le 3 Janvier 1575, à la priere de Louise d'Orge-

Hist. des
Présidens p.
20.

Invent. Ep.
Par.

Reg. Ep.
Par.

Ibid. 25
Fevr. 1488.

Ibid.

DU DOYENNÉ DE CHÉLIS. 77

mont, veuve de Louis du Brouillat Chevalier des Ordres du Roi, Seigneur de Montjay & de Torigny, & à celle des habitans, l'Evêque de Paris permit de transférer le cimetière de la Paroisse dans un lieu plus commode, d'en faire bénir un autre par Henri le Maignen Evêque de Digne, de ne prendre de l'ancien que pour faire le grand chemin & en tirant les corps, & de fermer le reste.

Dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, parurent en qualité de Seigneurs de Torigny François d'Angennes & Louis d'Agoult Comte de Saulx. Le premier en avoit fait hommage la même année le 6 Janvier à l'Evêque de Paris, à cause de Magdelene de Brouillat sa femme. La Maison de Gèvres possède Torigny depuis long-tems, L'Abbaye de Châlis y a un fief, & pareillement M. Martin de Fontaines. En 1706 la Seigneurie étoit possédée par Anne Magdelene Potier Marquise de Blerencourt de la Maison des Ducs de Gèvres, & avant elle par Marie Potier aussi Dame de Blerencourt, de Montjay, &c. Dans ces derniers tems cette Seigneurie continue d'être dans la même Maison de Gèvres.

On m'a assuré que les Templiers ont eu du bien sur cette Paroisse. Ce qui est sûr, est que les Religieux de Chaalis, Ordre de Citeaux, Diocèse de Seplis y ont depuis six cens ans un clos de vignes de quatorze arpens, où l'on recueille d'excellent vin blanc. Garin Seigneur de Clacei ayant réclamé en 1174 contre la vente qu'il leur avoit fait des vignes qu'il avoit sur le territoire de Torigny, Raoul Comte de Soissons & Adelaïde son épouse, leur transporterent les vignes de Raoul de Trassis avec une maison, moyennant un certain échange & une légère somme, en se ré-

ibid.

*Tab. 1
Par.*

*Pontef.
gnieres
p. 355.
& 318.*

34 PAROISSE DE TORIGNY;

servant une redevance de huit souches (ou charges) de vin , cinq de blanc & trois de vermeil ; mais en 1259 Eudes fils du Duc de Bourgogne, Comte de Nevers , & Mathilde sa femme , les quitterent de cette redevance. Dès l'an 1175 Alexandre III avoit confirmé à ces mêmes Religieux la maison & les vignes dont il s'agit ; *Donum etiam & omnes vineas quas habetis apud Torengniacum.*

*Cod. ms.
Caroli luel.*

*Vita S. Lu-
dovici apud
Bolland. 25
Ang. p. 655.*

Dans les miracles arrivés au tombeau de saint Louis , desquels Frere Guillaume de l'Ordre de saint François écrivit le détail vers l'an 1282 , il y en a un qui arriva au mois de Juin 1275 , sur Jean de Lagny dit Dammart Prêtre & Curé de Torigny proche Lagny.

La Chapelle de la Magdelene située sur cette Paroisse en tirant vers Lagny , n'a été détruite que depuis l'an 1740 , en conséquence d'une Ordonnance de M. de Vintimille. C'étoit une espece de Succursale qui avoit toujours appartenu au Curé de Torigny. Un Bourgeois de Paris en a acheté le fond pour aggrandir sa maison & son jardin.



DAMMARD

D A M M A R D

DÉMEMBRÉ DE TORIGNY.

Saint Medard Evêque de Noyon , est un des saints Evêques de France auxquels nos Rois de la première & seconde race ont porté le plus de dévotion. Aussi le Diocèse de Paris a-t-il un grand nombre d'Eglises sous son invocation , les Eveques n'ayant gueres manqué de se conformer aux pieuses vues de leurs Princes , & celle de ce Village est une de ces Eglises. Dam-Mard est comme qui diroit Saint-Mard , car Dam & Dom viennent de *Dominus* , & Saint-Mard est une abbréviation de Saint Medard. Ainsi Dam-Mard est en latin *Dominus Medardus*.

On ignore quel nom pouvoit avoir le terrain qui forme la Paroisse de Damnard , avant que celui du saint Evêque lui fût donné. Il y a toute apparence que c'étoit Torigny qui s'étendoit jusques dans ce canton là , & terminoit le Diocèse de Paris sur une partie du pays Meldois : ensuite la fécondité du terroir aura augmenté le nombre des habitans ; ce qui a donné origine à l'établissement de cette nouvelle Paroisse.

L'Eglise de ce lieu , don le saint Patron donne le nom au Village , a un chœur fort bas , de structure du treizième siècle : il a été regratté nouvellement : les collatéraux sont plus récents. La nef est comme la plupart des autres , assez peu solidement construite. La tour du clocher a été abaissée depuis vingt ans ou environ. Outre saint Medard , on honore particulièrement saint Vincent , parce que c'est un pays de vignes ; & même ceux

86 PAROISSE DE DAMMARE;

qui ont eu soin de la fonte de l'aigle du chœur; ont imaginé de représenter cet oiseau grimpé sur la figure d'un tonneau de cuivre. La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris. Elle est en ce rang au Catalogue du Pouillé du treizième siècle, mais par addition d'une main qui n'est que du commencement du siècle suivant : car elle s'y trouve de la première main à l'article du Doyenné de Montreuil, intitulé *De Hermeritis*. Ainsi ce ne fut que vers l'an 1300 que l'Abbé de la même Abbaye d'Hermieres cessa d'en avoir la présentation. Il y avoit certainement en ce lieu un Curé séculier en titre au quinzième siècle. On voit à Paris dans la Chapelle de l'Archevêché, une tombe sur laquelle est gravé quod dessous repose *Petrus de Rus quondam Curatus de Domino Medardo & Sigillisfer Curie Parisiensis*. Il y est dit décédé en M. CCC. . . Les Pouillés des quinzième & seizième siècles, de 1626 & 1648, assignent pareillement à l'Evêque la pleine disposition de cette Cure. M. de

Notiz. Gall. Valois n'a pas laissé que d'écrire que Dammard est remarquable par son Prieuré appartenant à l'Abbé d'Hermieres : *Cellâ suâ ad Abbatem Hermeritarum pertinente insignis*. En effet le Catalogue des Prieurés dits du Doyenné de Chelle, qui est à la fin du Pouillé Parisien du treizième siècle, marque *Prioratus de Domino Medardo*.

Les habitans de ce lieu sont vigneron pour la plupart, le terrain s'étant trouvé propre à la vigne, soit par la qualité du sol, soit par l'exposition vers le midi, secondée du voisinage de la Marne qui passe au bas du même côté. On a compté 104 feux en cette Paroisse lors du dénombrement de l'Election de Paris : & le nombre des habitans montoit à 586, suivant le calcul du Dictionnaire Universel du

Royaume. Mademoiselle Du Noyer Dame du clocher, étoit ci-devant usufructière de cette Terre. Maintenant c'est M. de Stainel. Mais différentes Eglises y ont aussi leurs Seigneuries depuis plusieurs siècles.

Dammard appartient 1°. à l'Abbaye de Lagny; c'est un de ses anciens revenus. 2°. A. M. de Vinterfeld & à ses neveux, M^{rs} de Bisenont. Avant M. de Vinterfeld c'étoit à M. du Noyer & avant lui à M. Groillard. Cette partie de Seigneurie est un bien engagé du Roi. La troisième partie. Seigneuriale appartient au Chapitre de Notre-Dame, qui a les dixmes.

Le Chapitre de Notre-Dame de Paris qui avoit des droits à Brie Comte-Robert, en fit une échange l'an 1340 avec Jeanne veuve du Roi Charles-le-Bel, pour des droits de censive qu'elle avoit achetés à Dammard, à raison du denier quatorze. Cette Seigneurie sur le territoire de Dammard, produisoit par an à ce Chapitre dans le quinzième siècle la somme de deux cens livres: en sorte qu'il s'est trouvé dans le cas d'une redevance envers le Curé, & un nouveau Livre a rappelé des reglemens faits par Arrêts en 1715 & 1716, sur le grain & le vin dus au Curé de Dammard pour ses gros.

L'Abbaye de Lagny paroît avoir été celle qui a pu produire des titres plus anciens pour établir la Seigneurie dans Dammard. On voit d'abord dans le Glossaire de Du Gange un fragment de titre par lequel le Comte de Brie remet à ce Monastere en 1106, le droit appelé *Messio* en latin qu'il avoit coutume d'y lever, & sur tous les Hôtes de saint Pierre de Lagny. Secondement, l'an 1260 saint Louis confirma par son consentement le don qu'un Chevalier avoit fait à cette Abbaye du fief

Livre rouge
de Châtelet,
fol. 622.

Ex 24290
Comptable XV
sac.
Code des
Curés T. 1.
p. 328.

Gloss. Cang.
avec Messio.

Reg. Parl.
110. 1. 71

Ref. 204

NOTE ON THE AUTHOR

LMULT

NAME'S ADDRESS

ment de la Confiance de

Peut être
blanc de Châ-
tel p. 518.
Repertoire
des titres du
Châtel, p.
518.

1286. il y eut aussi le 12. Juillet 1325, un Arrêt de la même Cour qui adjugea à cette Abbaye la Justice de Dammard, & un autre du 7 Janvier suivant, par lequel il fut décidé que l'empêchement fait par le Procureur du Roi aux Juges des Religieux de Lagny de visiter les mesures, feroit cesser. Ces droits de l'Abbaye de Lagny étoient néanmoins limités. Les Religieux prétendirent dans ces mêmes termes avoir Justice sur une maison que les Prémonstrés de l'Abbaye d'Hermierres y possédoient : mais Hugues de Crussy Prévôt de Paris jugea le 14 Mars 1326, que la haute & moyenne Justice en cette Maison appartenoit au Roi, & la basse aux Religieux d'Hermierres. Cette Sentence du Châtelet fut sans doute ce qui fraya le chemin au traité que les deux Abbayes de Lagny & d'Hermierres passèrent en 1336, au sujet de leurs censives en ce lieu. Mais dix ans après, l'Abbé de Lagny fut inquiété pour avoir trop entrepris à Dammard. Son Bailly fut assigné pour raison de la fausseté du temporel de cet Abbé, à cause qu'il s'étoit approprié la haute Justice de la moitié de ce Village, qui appartenoit au Roi. Vers l'an 1350 le Chapitre de Notre-Dame de Paris fut troublé dans la possession qu'il avoit de lever les dîmes sur les biens de l'Abbaye d'Hermierres situés à Dammard. Mais en 1354 l'opposant se désista au profit du même Chapitre. Vers la fin du siècle suivant, on vit une marque de l'attention des Officiers du Roi sur Dammard. Il est conservé des Lettres de Charles VIII du 27 Février 1491, par lesquelles ce Prince mandoit au Prévôt de Paris.

de faire publier que les habitans de Dammaré près Lagny étant en la haute-Justice du Roi, eussent à justifier des titres des héritages qu'ils possédoient, afin qu'on pût reconnoître ce qui avoit été usurpé sur le Roi & faire un nouveau Terrier; & que son Receveur en fit recepte au compte du Domaine de Paris. On peut voir dans Sauval une espee de détail des droits Seigneuriaux du Roi sur Dammaré, dont il fut passé reconnaissance en 1518. Par exemple, il y a terre & vigne sous la fontaine aux Bergers; terres en Male espine; terres sur la fontaine du vivier de Blay. Quelques feuillets après il est fait mention à l'an 1534, du Terrier de Dammaré sur parchemin.

Livre bleu
du t. bâillet,
fol. 27.
Reper. p.
981.
Antiq. de
Paris, T. 2.
pag. 601.

Ibid. pag.
617.

Les domaines que différentes Eglises ont eu à Dammaré, n'ont point empêché qu'il n'y eût des Seigneurs laïques dans le même lieu. Un titre de l'Abbaye de Chaalis de l'an 1184, fait mention d'un Pierre de Dammaré. Gaucher de Châillon Seigneur de Montjay, y avoit au commencement du treizième siècle des droits de Coutume; mais en 1206 de l'avis de son épouse Elisabeth, il en fit remise aux habitans. Un Conseiller en l'Élection de Paris nommé Guillaume Colombel, étoit Seigneur de cette Paroisse vers l'an 1450. Les Chartreux de Paris l'ont marqué au 4 Avril dans leur Nécrologe. C'est en effet le jour qu'il mourut l'an 1475, ainsi qu'on lit sur sa tombe de cuivre conservée au Celestin de Paris, où il est qualifié Conseiller du Roi & Seigneur de Dammaré les Lagny-sur-Marne. Henri Roi d'Angleterre étant devenu seigneur de Paris en 1213, récompensa Maître Mich. le Maçon, l'un de ceux qui y avoient fait entrer les gens du Duc de Bourgogne, en lui donnant des biens situés à Dammaré & à Tournay, appartenans à Alexandre le Bourcier,

Compte de
la Prevost.
Sauval t.
3. p. 327.

qui étoit resté fidèle à Charles VII.

Reg. Ar- Il y a six vingt ans que Timoleon Billiad
chiep. Paris. Contrôleur - Général , avoit sa maison de
avait dem. campagne à Dammard.

B R O U ,

Autrement VILLENEUVE AUX ASNES.

LEs plus Sçavans se sont trompés sur ce qui regarde ce lieu. M. de Valois a écrit qu'il est situé entre Mitry village du Diocèse de Meaux & Villepinte du Diocèse de Paris : en quoi l'on voit qu'il l'a confondu avec la Villette aux Asnes. M. Lancelot, dont j'ai vu les remarques manuscrites, croit que ce lieu est situé dans le petit pays d'Aunais, & que pour cette raison il faut l'écrire Villeneuve aux Aulnes. Cependant il avoue que le procès-verbal de la Coutume l'appelle Villeneuve aux Asnes. Ce qu'il y a de sûr, est que cette petite Paroisse n'est pas dans l'Aunois comme y sont Livry, Clichy & Sevran ; & que l'un de ses noms n'est pas Villeneuve aux Aulnes, mais Villeneuve aux Asnes. Je dis l'un de ses noms, parce qu'elle en a plusieurs. Les titres l'appellent Brou, & quelques Pouillés leur donnent le nom de *La Forêt*, pendant que d'autres l'appellent Villeneuve aux Asnes. Cette variété de noms est fondée sur ce que le territoire de cette Paroisse comprend un lieu situé dans les Bois dit anciennement *La Forest*, où il y avoit autrefois plusieurs maisons, & où il n'y reste plus qu'un vieux Château en ruine appartenant à Madame de Pomponne, & il y a six vingt ans à Jérôme de Sera Maître des Requêtes (a), & de ce qu'il comprend aussi le

(a) La permission d'y célébrer en une Chapelle de

Lieu où les Religieux de la Trinité ont depuis plusieurs siècles une Ministère ou petite Maison de leur Ordre. Ce dernier fut nommé *Villeneuve* à cause de sa nouveauté, & sur-nommé *aux Asnes*, à cause que les Trinitaires qui y logeoient avoient un grand nombre de ces animaux, qui leur servoient de monture au treizième siècle, ainsi qu'on peut lire dans M. Du Cange & dans le *Mercur* de France.

Gloss. c
voc. As
Mercur
France.
1730. 1
pag. 114

Cette Paroisse, de quelque nom qu'on l'appelle, est située à une grande demie lieu de l'Abbaye de Chelle sur la route de Lagny, dans une plaine. Le dénombrement de l'Élection de Paris y compte une quinzaine de feux, compris, selon ce qui y est dit, *Villeneuve aux Asnes*, *Brou* & *Forest*. Le Dictionnaire Universel n'admet point le nom de *Brou*, & compte dans toute la Paroisse de *Villeneuve aux Asnes* 74 habitans: ce qui revient à peu près au même. Et c'est aussi l'état où cette Paroisse se trouve aujourd'hui.

Il y a beaucoup d'apparence que le nom de *Brou*, qui est le plus ancien, vient de *Brodium*, lequel a aussi formé celui de *Breuil*, par où l'on entendoit autrefois un petit bois. L'altération est fort ancienne, puisque dès l'an 1200 les titres latins n'appellent point ce lieu autrement que *Brou*. En cette année-là Jean de Pomponne donna treize arpens de terre à défricher aux Religieux de Livry, *ad perticam de Orser in l'ieris de Brou*, pour le repos de l'ame de Thibaud de Garlande: dix ans après Mathilde Abbessé de Chelle passa un accord *super decimis terrarum de Brou*. Les Religieux de Livry quitterent cette dixme des terres de *Brou*, parce qu'elles étoient au dedans des limites de la diocèse de Chelle, en compensation accordée le 28 Février 1222, le dixème fut la Paroisse de *Brou*.

Chart.
videt. f

ibid.

PAROISSE DE BROU.

de quoi l'Abbesse leur donna la maison
Ermites de Montfermeil. Enfin dans le
le Parisien de la fin du même siècle, ou
des Curés est ordinairement en latin,
elle est dite simplement *Brou*, que l'on
nomme vraisemblablement *Brou*.

Dans ce Pouillé cette Cure de *Brou* est dé-
clarée être à la présentation de l'Abbé de *Ra-
vennis*, par où il faut entendre saint Martin
au Bois, dit autrement *Ruricourt* au Diocèse
de Beauvais. Cette Abbaye est depuis un tems
considérable réunie au Collège des Jésuites
de Paris. Il falloit que *Forest* fût une Cure
différente, puisqu'elle est ajoutée au Catalo-
gue de ce Pouillé des Curés du Doyenné de
Montreuil, & celle d'une écriture d'environ
1300, parmi celles qui sont à la pleine colla-
tion Episcopale. Le Pouillé écrit vers 1450,
contient la même chose sur la Forêt, & dit
que *Brou* est à la nomination du Prieur de
Veres. *Alliot* en son Pouillé de 1626, jette
une grande confusion dans ces deux nomina-
tions. Il marque *Brou* à la nomination du
Prieur de *Veres*, & *Forest* à celle de l'Abbé
de Cluny; mais dans son édition de 1648, où
il marque deux fois la Cure de *Forest*, il l'a
met toujours à la pleine collation de l'Evê-
que, & une Chapelle située dans l'Eglise de
Brou à la présentation du Prieur de *Veres*,
que dans celui de 1626 il avoit dit être à la
collation de l'Ordinaire. Ce qu'il y a de sûr
en tout cela, est que ces trois bénéfices ont
été fort modiques, que *Brou* à la fin du quin-
zième siècle & au commencement du sui-
vant, étoit une Cure unie à celle de *Veres*,
& qu'il n'en fut séparé que le 4 Décembre
1529, du consentement de l'Abbé de *Ruri-
court* & du Curé de *Veres*. Néanmoins il fal-
lut revenir à la réunion, & je trouve même
qu'encore

qu'encore en 1578 il y eût des provisions données le 2 Juillet du Prieuré Cure S. Manduit de Villa nova ad Afins, Brun & Furell, après que l'année précédente il y avoit eu le 18 Mai collation de la Chapelle Chapellenie SS. *Bargeroni & Averini* proche le Château de Forest, vacante par la mort de Frere Thomas la Mothe. On ne connoit aucunement saint Bergerot, à moins que ce ne soit saint Baudèle.

Sans m'arrêter plus long-tems à ces différences des Pouillés, l'Eglise de Brou étoit quand je l'ai vue en 1738, un tres-petit bâtiment situé sur la liziere d'un bois & toute seule avec son cimetiere derriere. Elle étoit sous le titre de saint Baudèle Martyr de Nîmes, le même qui est Patron de l'Eglise de Neuilly-sur-Marne. Ainsi on pourroit croire que le territoire ou est Brou, auroit été de la Paroisse de Neuilly avant que les bois eussent été coupés, ou bien que l'Abbaye de Chelle, qui est entre les deux Paroisses, a fourni des reliques du saint Martyr pour la dédicace des deux Eglises. On m'a dit alors dans le pays que le peuple ne s'assembloit dans cette Eglise que quatre fois l'an : le chœur appartenoit à l'Abbaye de Chelle, la moitié de la nef à M. de Pomponne; l'autre moitié au Seigneur du lieu, M. Feydeau de Brou, qui étoit alors Intendant de Strasbourg, & qui est présentement Conseiller d'Etat & Conseiller au Conseil Royal des Finances, que le reste de l'année la Chapelle des Machurins, qui est à une portée de mousquet, à Villeneuve aux Armes, serroit de Paroisse, quoiqu'elle même fût fort caduque; & que la daniere & les livres y étoient conservés, que les maisons sont dans le voisinage & continuent au grand chemin du côté du septentrion. Le logis du Curé y étoit pareillement; & l'on se propo-

Brou V.
renu au
Ailes de
Mere, J
1739. p.
p. 1141.

soit de bâtir la Paroisse en ce lieu. Lorsque la Forest étoit un hameau peuplé, l'Eglise de saint Baudèle ainsi située, se trouvoit au milieu des habitans. Il y a dix ans il n'y avoit que le Château de Brou qui en étoit assez voisin. Depuis ce tems-là l'Eglise de saint Baudèle a été rebâtie au bout méridional de l'étang du lieu, sur la route de Montfermeil, par M. Feydeau alors Intendant de Paris, dont les armes sont sur la porte qui regarde le nord-est. Le même Seigneur a fait faire une route à gauche du grand chemin, entre Brou & Chelle, & fait bâtir une grande hôtellerie à l'angle que forme la grande route & l'allée de Montfermeil.

Il ne s'est point présenté d'autres Seigneurs dans les recherches que j'ai faites, que Jeanne de Villevodé qualifiée Dame de Brou, dans une vente de bois qu'elle fit en 1319 à Pierre d'Orgemont Bourgeois de Lagny. Martin Courtin comparut à la Coutume de Paris en 1510, en qualité de Seigneur de Villeneuve aux Asnes. Il étoit Secrétaire du Roi, & avoit épousé Isabelle de Thumery qui décéda en 1505. Leur sépulture est à Paris en l'Eglise de saint Gervais. Louis Courtin Conseiller au Parlement, posséda depuis la même Seigneurie, & mourut en 1530. Charles le Prevost Secrétaire du Roi, est qualifié Seigneur de Brou vers l'an 1570, dans une inscription que je rapporte à l'article de la Courtneuve près saint Denis. Marie Batlard Dame de Grandville sa veuve, est dite Dame de la Villeneuve aux Asnes, dans le procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, aussi-bien que Pierre de Longueuil. Denis Feydeau Conseiller d'Etat sous Louis XIII & Louis XIV, a rétabli cette Terre en étant devenu Seigneur. Le Château qui est situé au

Hist. des
Grands Offic.
Tom. VI, p.
337.

Collection
des Epitaph.
de Paris à la
Bibl. du Roi.
ibid.

bord septentrional de l'étang, a été mis par Mrs Feydeau en l'état où il est. C'est toujours la même famille qui jouit de cette Terre.

La Maison des Mathurins de Villeneuve aux Aînes est du treizième siècle, auquel est faite la fondation de cet Ordre. Dès l'an 1239 Ansel de Cuiry Chevalier, légua par son testament aux Freres de la sainte Trinité de Villeneuve la somme de vingt sols. Comme cette Maison eut besoin de réforme sous le regne de François I, il en fut fait mention dans les Registres du Parlement au 16 Octobre 1535. Elle y est qualifiée *Administratio de la Villeneuve aux Aînes près Chelle*, & quelquefois d'Hôtel-Dieu. Il fut arrêté que le Général des Mathurins donneroit des Lettres de Vicariat au Prieur de saint Victor de Paris, pour réformer cette Hôtel-Dieu. Le rôle des décimes la reconnoît sous ce simple titre : *Menistrie de Villeneuve, Paroisse de Brou, Ordre des Mathurins*. L'Eglise qu'on voit aujourd'hui ne paroît avoir été bâtie que depuis la réforme mise dans cette Maison. Elle avoit servi dans le siècle présent pendant quelque tems de Paroisse aux habitans de Brou & de la Villeneuve ; mais depuis l'incendie de la ferme des Mathurins arrivé il y a quelques années, elle reste délabrée, & comme en ruine,

Histoire
l'Eglise de
Meaux, p.
162.



VILLEVAUDÉ,

Représentant les deux anciennes Paroisses d'Oroir & de Montjay.

A Mesure que les années s'écoulent, on pourroit perdre de vue les marques qui indiquent que Villevaudé est une Paroisse nouvelle, & qu'elle tient lieu de deux autres Paroisses, dont l'une s'appelloit Oroir, en latin *Oratorium*, & l'autre Montjay. C'est pour-quoi j'ai cru que je devois m'y arrêter, & ne rien négliger de ce qui peut contribuer à éclaircir ce qui regarde ces trois lieux réunis, qui sont à la distance de cinq lieues & demie de Paris.

Villevaudé, à le prendre en particulier, consiste en peu de chose. L'Eglise est dans un vallon, toute seule avec la maison du Curé. Le Village est un peu éloigné de-là, vers le couchant. A l'orient de l'Eglise est une haute montagne appelée Montjay, sur laquelle est la célèbre tour de ce nom, avec plusieurs maisons qui forment le Village de Montjay, & une petite Eglise qui est Priorale & qui a servi autrefois de Paroisse aux habitans voisins. Dans la vallée au bas de Montjay du côté du midi, est un assez gros hameau appelé Bordeaux. Voilà ce qui compose aujourd'hui la Paroisse de Villevaudé, & en quoi consiste le troupeau dont le Curé de Villevaudé à la desserte : car dans les dénombremens civils, on ne connoît point Villevaudé seul. Celui de l'Election de Paris réduit l'article en ces termes & en cet ordre : *Montjay-Villevaudé & Bordeaux 118 fmk.* Le même langage est suivi dans le rôle des tailles. Le Dictionnaire

Universel de la France marque en un seul mot *Montjay-Villelandés*, sans nommer Bordeaux, & reconnoit en cette Paroisse 615 habitans. M. de Valois n'a pas connu Villevande : il n'en fait aucune mention dans sa Notice, par même en parlant de Montjay, dont il traite assez au long. Le Pelletier auteur du Pouillé de Paris, ne l'a gueres connu, puisqu'il le place dans le Doyné de Châteaufort.

L'Eglise du lieu d'Oreir, dit aujourdhui Villevande, est sous l'invocation de S. Marcel Pape, dont on fait la Fete le 16 Janvier. L'Eglise qui subsiste, ne montre rien qui paroisse au-dessus de six vingts ou cent cinquante ans. On y voit seulement devant le portail des chaires la tombe d'un Seigneur qui paroit être d'environ l'an 1500. Saint Matthias y est pris pour un second Patron, parce que l'anniversaire de la Dédicace de cette Eglise se célèbre le jour de sa Fête. Le Pape Eugene III confirmant en 1147 aux Prieurés de saint Martin des Champs & de Gournay, les Eglises de leur dépendance, spécifie dans sa bulle *Ecclesiam de Oreis cum atrio & decima*. Thibaud Evêque de Paris donnant vers l'an 1150 des Lettres pour la même fin, marque *Ecclesiam de Oreis cum decima*. Quelques années après il y eut des terres défrichées sur le territoire de cette Paroisse & sur la Seigneurie de Montjay : Guy Seigneur de Montjay avoit cometté la dixme de ces novales (*decimum superius*) aux Religieux de Gournay possesseurs de l'Eglise : mais en 1166 il se désista de ses prétentions, en leur faveur. Dans le titre il y a *infra Parochiam de Horro*. Le Pouillé du Diocèse de Paris rédigé au treizième siècle & celui du quatorzième, marquent cette Cure dans le nombre de celles auxquelles le

N^o. 6
p. 46

Hist. s.
Martini
180.

Hist. 1
187.

Preuve
l'Histoire
Montmo
cy pag. 6

98 PAROISSE DE VILLEVAUDÉ ;
 Prieur de Gournay présente , & l'appellent
 fort régulièrement *de Oratorio*. Alliot dans
 son édition du Pouillé de 1626 , la nomme
 aussi *Cura de Oratorio* , mais ignorant que ce
 nom avoit été rendu par *Oroer* en langage vul-
 gaire dès le treizième siècle , il l'appelle en
 françois la Cure de l'Oratoire , & il marque
 qu'elle est à la présentation du Prieur *de Ora-*
torio au lieu de dire *de Gornaio*. L'édition don-
 née par le même Alliot en 1648 , ne fait plus
 aucune mention d'Oratoire ni d'*Oratorium* ,
 & ne spécifie que la Cure de Villevaudé ,
 dont elle marque que la nomination est au
 Prieur de Gournay. Dom Marrier avoit pu-
 blié dans l'intervalle de ces deux éditions , un
 état des bénéfices qui dépendent du Prieuré de
 Gournay. On y lit parmi les Cures : *Cura de*
Villevaude , puis *Cura sancti Marcelli Papa &*
Martyrii de Oratorio repositorii subius Montem-
Gaium. Ce qui n'est pas non plus tout-à-fait
 exact , en ce que l'on voit qu'il donne com-
 me deux Cures différentes , celle de Villevaudé
 & celle de saint Marcel d'Oroer , tandis que
 c'est la même. Au reste il n'est pas le premier
 qui ait appelé cette Cure *Oratorium reposit-*
orii , qui est le même nom que porte une Pa-
 roisse du Diocèse de Sens sur la route de Paris
 à Provins , dite Ozoir-le-repos. J'ai vu des
 provisions de cette Cure par Etienne durant
 tout l'espace du seizième siècle , où elle est
 désignée de même : l'une de 1521 30 Mai ,
 ajoute qu'elle est sous le titre *S. Marcelli Papa*
& Martyris. Ce n'est qu'à l'an 1551 que j'en
 commence à la trouver appelé *de Oratorio re-*
positorii alias de Villevaude. A l'égard du mot
repositorium , on a dans Nelle la repoite du
 Diocèse de Troyes , & dans Ouzoir le repos
 de celui de Sens , dits en latin quelquefois
 dans les titres *Nigella abscondita & Oratorium*

Hist. sancti
 Martini pag.
 284. Elle pa-
 rut en 1637.

absconditum : deux exemples que le terme de *reposit*, & de *repositoir* peut signifier quelquefois cacher. On peut dire qu'en ce sens l'Oratoire de S. Marcel étoit un Oratoire caché dans un enfoncement ; à moins qu'on n'aime mieux reconnoître que *repositorium* signifioit-la un cimetière, ou au moins un sépulcre : ou enfin dire simplement que le mot latin a signifié *un repositoir*, un lieu où l'on s'arrête : mais en ce dernier sens on ne voit pas pour qu'il cet endroit auroit été un lieu de station, si ce n'est pour les chasseurs, vu qu'il en étoit éloigné de toutes les grandes routes. Je n'ai plus qu'une petite remarque à faire sur la Paroisse d'Oroir, après quoi je n'en dois plus parler. C'est qu'il y avoit en 1200 une mesure pour les terres qu'on appelloit *petites de Oroir* : Jean de Pomponne la désigna dans un titre de cette année-là, pour le mesurage ou arpentage de la quantité de terrain qu'il donna à défricher aux Religieux de Livry, sur ce qu'il appelloit *les Livres de Bren*.

Charlot.
vrai. Je

Villevaudé qui n'étoit vraisemblablement qu'un hameau de la Paroisse d'Oroir, représente aujourd'hui cette Paroisse. Ce hameau étoit une Terre considérable & qui avoit des Seigneurs remarquables dès le treizième siècle. Je rapporterai ci-après ce que j'ai pu en découvrir. Un trait de l'Histoire des miracles de saint Louis écrite par Guillaume le Cordelier Confesseur de la Reine Marguerite, veuve de ce saint Roi, demande que je m'y arrête. Cette Histoire nous apprend qu'il y avoit alors à Villevaudé un Hôpital pour les malades. Guillaume traduisant de latin en françois l'enquête faite par plusieurs Evêques pour la canonisation du pieux Roi, dit dans le quatrième chapitre, qu'il y eut des dépositions au sujet de Thomas Porcher de la ville de Vouzai

800 PAROISSE DE VILLEVAUDE;

devenu aveugle , qui s'étoit fait amener à S. Denis au tombeau du Saint , & y recouvra la vue. Quelque desir qu'ait eu le sçavant Pere Stilting Jésuite de marquer la situation de cette ville de Vouday , comme l'appelle le Cordelier , & qu'il a traduit en latin par ces mots , *Vicus Voudai* , ce docte Jésuite se contente de dire dans une note : *Loci nomen est ; at illum frustra quæsi*. Mais la premiere faute étoit venue du Cordelier , qui ne connoissant pas ce lieu nommé dans l'enquête *Villavoudai* en un seul mot , avoit inferé l'article entre deux , & avoit mis la ville de Voudai. En effet on prononçoit & on écrivoit dès le treizième siècle *Villawolde* ou *Villavoude*. Je vais rapporter la suite de quelques Seigneurs dans les termes mêmes que le nom du lieu est marqué en plusieurs titres.

Bolland.
Acta SS. 25
Aug. Tom. 5.
pag. 625. col.
2.

Titres de
Chailis Por-
taef. Gaign.
204. p. 270.

ibid. pag.
307.

ibid. pag.
303.

Dans une Charte latine de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1166 , il est dit que la terre de *Tarenta fossa* est du fief de Pierre de *Villawolde*. Dans un acte de Raoul Comte de Soissons, Seigneur de Montjai de l'an 1183, se lit : *Testis Petrus de Vilevouden*. Dans d'autres de 1184, est témoin pour Adelaide Comtesse de Soissons *Petrus de Villa voto Deo* , & il est autrement encore écrit *Petrus de Villevult De*. Il est visible qu'alors on croyoit que Voudai venoit de ces deux mots *votum Deo* , ou *vult Deus*. Mais probablement les étymologistes de ce tems-là se trompoient encore. Il y a plus d'apparence que Voudai n'a jamais été qu'un seul mot dont le fond reste toujours , soit qu'on l'écrive Voudé , ou Vaudé. Sous l'épiscopat de M. de Noailles , on l'a quelquefois latinisé par *Villa Validata*.

Cette digression sur l'origine & sur les variétés usitées à l'égard du nom de Voudé , m'a donné occasion de faire connoître Pierre

DU DUCHÉ DE CHELLY: 107

de Villevoudé comme un des notables du
 tems. On vient de le voir paroître dans des
 actes du Comte & de la Comtesse de Soissons ;
 l'année d'après il est nommé par Philippe-
 Auguste avec Geoffroy Evêque de Senlis ,
 pour accommoder un procès entre les Ab-
 bayes de Chaalis & de Chelly, sur des biens
 situés à Berron. C'étoit en 1194. Barthelemi
 de Villavodé est mentionné au Cartulaire de
 saint Denis à l'an 1230. Robert de Villavau-
 dé aussi Chevalier en 1264, au grand Pasto-
 ral de Paris. On reste ensuite en tems confi-
 dérable sans trouver de Seigneur de ce lieu.
 Guillaume le Duc possédoit cette Terre vers
 l'an 1420. Il acheta en 1423 l'Hôtel d'Henri
 de Marie Chancelier. Il étoit Président à Mor-
 tier en 1434. Il mourut en 1451 & fut inhu-
 mé dans le chœur des Célestins. Son épitaphe
 nous apprend une nouvelle altération faite au
 nom de Villevoudé ; c'est qu'on disoit alors
 Virevodé. Sa femme Jeanne Porcher étoit
 fille de Jean Conseiller au Parlement. Leur
 fille unique Marguerite épousa Pierre Ague-
 nin Conseiller au Châtelet, à la charge que
 leurs enfans porteroient le nom d'Aguenin le
 Duc : ce qui fut exécuté par Guillaume A-
 guenin dit le Duc, qui succéda en cette Sei-
 gneurie, dont il jouissoit en 1467. Il étoit
 Conseiller au Parlement lorsqu'il mourut le
 28 Décembre 1480 : il fut inhumé à S. Jean-
 en-Grève. Julianne Sanguin sa femme mou-
 rut le 2 Juin 1502. Pierre Aguenin Auditeur
 en la Chambre des Comptes fut son succes-
 seur ; puis un autre de même nom & surnom,
 lequel fut marié à Marguerite Matthieu en
 1578. Ces Seigneurs n'ont pas comparu à la
 rédaction de la Coutume de Paris en 1580,
 mais Jacques Michon y est nommé au procès-
 verbal en qualité de Seigneur de Bordeaux ;
 hameau de cette Paroisse.

Ibidem. p. 277 C. Galle chr. nov. cen. 16. Chartul. S. Dion. Reg. p. 423. Pall. v. Magne fol. 224

Sauval. An- tiq. de Paris Tom. 2. pag. 148.

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 263.

Hist. des Présidens p. 59.

132 PAROISSE DE VILLEVAUDÉ;

MONTJAY. Il y a peu de choses à dire sur la Paroisse de Montjay, qui est éteinte aujourd'hui & réunie à l'ancienne Paroisse d'Oroer, appelée maintenant Villevaudé. L'Eglise du Prieuré tirée de S. Christophe, servoit à assembler les peuples de ce lieu. On y possédoit en 1471 une relique de ce Saint. Elle ne sert plus qu'à acquitter les fondations des anciens Chanoines réguliers qui y demeuroient, de même qu'à celui de Pomponé. C'étoit un membre de l'Abbaye de S. Martin-au-Bois, du Diocèse de Beauvais, dite anciennement Ruricourt, & non de celle d'Hiveneau, comme le Pelletier l'a marqué dans son Pouillé. La Martinière & le Dictionnaire Universel de la France en font monter le revenu à 850 liv. Ils l'écrivent Mont-Gay l'un & l'autre : ce qui approche plus de l'étymologie *Montis Gaii*. Il est nommé le premier des Prieurés du Doyenné de Chelle, dans le Pouillé Parisien du treizième siècle. Celui du quinzième siècle l'appelle de *Montegaudio* & de *Montegayo*. Au Pouillé de la Chambre

Reg. Vist.
Archid.

Pouillé de
1692. p. 48.

Gall. chr.
Tome 10

Epitaphes
de N. D. ou
Tombes.

Chart. Ep.
Var. fol. 76.

Apostolique à Rome il est écrit Mont-Gry, ce qui est une faute de copiste. Je n'ai découvert que deux Prieurs de ce lieu ; sçavoir, Guy de Baudreuil qui fut le dernier Abbé Régulier de saint Martin-au-Bois, & qui abdiqua en 1492. L'autre fut Prieur-Commendataire, Chanoine de Notre-Dame de Paris, nommé Pierre Basset, décédé le 30 Avril 1543 & inhumé à Notre-Dame. La présentation de la Cure de Montjay appartenoit à l'Abbé de saint Martin-au-Bois. Il reste un acte de la nomination que P. Abbé de cette Maison fit dans le treizième siècle à l'Evêque de Paris : & le Pouillé redigé au même siècle, la met dans le nombre de celles dont le droit de présentation appartenoit à cet Abbé. Nous

ne voyons point quel pouvoit avoir été l'Evêque de Paris qui avoit été chercher une Abbaye si éloignée, pour lui donner ce bénéfice & d'autres voisins. Les Pouillés des siècles suivans ne font plus mention de la Cure de Montjay. Le nom s'en trouve par erreur dans celui de 1626. C'étoit encore une Cure en 1583 le 1 Avril. Il y eut en 1707 du tems de M. de Noailles, un reglement touchant les Messes basses qui se disoient dans l'Eglise de ce Prieuré pour acquit des charges. Les habitans du hameau de Montjay se contentoient de l'entendre les Dimanches, sans venir à Villevaudé leur Paroisse. Il fut ordonné du consentement du sieur Alaux Prieur, que la Messe du Dimanche seroit transféré au Mardi, pourvu qu'il ne fût pas fêté.

Regist. Epi
Paris.

Reg. Archid.
Par. 22 Juin-
let.

Quoiqu'il ne soit pas impossible qu'un nommé Caius ou Gaius ait été Seigneur de toute cette montagne, puisque ce nom étoit fort commun chez les Romains, M. de Valois croit plutôt que Caius est l'adjectif de *Mons*, & que loin de dire *Mons Gaii*, il faut écrire comme dans plusieurs titres *Mons Gaius*; en sorte que cela auroit la même signification que *Mons bilaris*, *Mons latus*. Mais comme il y a de la variation dans les titres même de cinq cens ans, & que quelquefois on y lit de *Monte Gaii*, la décision de ce Sçavant ne peut point, ce semble, passer pour irréfragable. Les Seigneurs de ce lieu, quelque puissans qu'ils aient été, se sont toujours (au moins de tems immémorial) regardés comme vassaux de l'Evêque de Paris. Pour être investi & mis en possession de leur Château & Châtellenie, ils devoient se reconnoître hommes liges de ce Prélat & lui présenter un cierge de dix sols; & l'Evêque de son côté leur devoit un anneau d'or pour la cérémonie de

Chart. Epi
Paris. fol. 1
verso.

Notit. Gall.
p. 406.

Ibid.

l'investiture. Il y a plusieurs exemples du don de cet anneau dans le Cartulaire de l'Evêque, dont on peut voir les fragmens imprimés dans M. de Valois, entre autres les deux investitures données à Jean de Darniette fils de saint Louis : l'une, en 1266 par Renaud de Corbeil Evêque de Paris : l'autre, par Etienne Tempier son successeur en 1268. Le Seigneur de Montjay devoit aussi être l'un de ceux qui portoient l'Evêque de Paris à son entrée au Siège Episcopal, ou qui le faisoient porter par procureur.

La tour de Montjay (a) a été très-fameuse par rapport à ces Seigneurs : elle est depuis long-tems en très-mauvais état, & l'on ne voit presque plus en ce lieu de vestiges de Château. Ce n'est plus qu'une espece de demie-tour, dont ce qui reste est élevé d'environ douze à quatorze toises : on y voit des marques qu'il y a eu deux ou trois voutes les unes sur les autres, ce qui formoit plusieurs étages ; & qu'il y avoit des galeries en haut pratiquées dans l'épaisseur du mur, pour découvrir de quel côté venoient les ennemis.

On trouve quelque chose d'extraordinaire sur cette tour de Montjay dans un Auteur qui vivoit sous le regne de Charles VI. Jean Petit en son apologie du Duc de Bourgogne, au sujet de l'assassinat de Louis Duc d'Orleans, avance que ce Louis ayant machiné la mort du Roi Charles VI, gagna quatre personnes, sçavoir un Moine apostat, un Chevalier, un Ecuyer & un Varlet, auquel il bailla sa propre épée, sa bague & un anel pour faire des maléfices : qu'ils portèrent le tout en la tour de Montjay vers Laigny, & s'y logerent pendant plusieurs jours entre Pâques & l'Ac-

Montfretet
édit. 1572.
in fol. lib. 2.
fol. 44.

(a) Et non pas de Maugeron comme a mis le Sieur Pigniol, Tom. 2 de la Description de Paris, p. 79.

Énfon : que là un jour de Dimanche avant le lever du soleil sur une montagne près cette Tour , proche un buisson , ce Moine fit plusieurs invocations de Diables qui apparurent au nombre de deux. Cette Tour servoit encore de défense en 1430. Le Régent de France pour les Anglois , après avoir pris Gournay au mois de Mars , se présenta devant la tour de Montjay , qui fut prise par composition le 28 du mois. Elle est représentée dans la Topographie de Claude Chastillon de l'an 1610 , mais assez mal.

Journal de
Charles VII.

Topogr. de
Cl Chastillon
in fol. maxis
ms fol. 16.

M. Lancelot de l'Académie des Belles-Lettres , qui avoit commencé une liste des Seigneurs de Montjay , n'a point craint , malgré le sentiment de M. de Valois , de mettre un nommé Jay ou Gaius à la tête ; il dit que les titres l'appellent *Gaius de Monte* : mais il a oublié de marquer d'où il avoit puisé la connoissance de ce Gaius. Le premier Seigneur certain de Montjay qui se trouve dans les titres , est Paganus (a) qui vivoit sous le Roi Henri I & sous Philippe I. Il signa en 1090, un privilège accordé par Philippe I à l'Abbaye de saint Remi de Reims. Nanterus son fils soucrivit pareillement au même acte. Ce Nanterus de *Monte Gais* , paroît aussi dans une Charte de la fin du même siècle concernant Moucy-le-neuf. Ayant épousé Aveline fille d'Udon qui avoit des prétentions sur l'autel de Champigny , s'en empara au préjudice des Religieux de saint Martin des Champs : mais depuis il le rendit moyennant un cheval que les Moines lui donnerent & 60 sols de Provins à sa femme. Paganus de *Monte Gais* , mit son seing à un acte touchant l'Abbaye de saint

Preuves de
Monumoren-
cy pag. 31.

Hist. sancti
Martini pag.
422.

Ibid. p. 340

(a) On croit que ce nom de *Paganus* étoit un sobriquet resté aux enfans qui avoient été baptisés tard , & pour ainsi dire , adultes.

106 PAROISSE DE VILLEVAUDÉ;

Denis de l'an 1110. Ce Seigneur fut l'un
ceux que Guillaume II Roi d'Angleterre
prisonniers, & qu'il voulut obliger par
ment & hommage contre le Roi Louis
Gros. Il fut pareillement l'un des Barons
Roi que Robert Comte de Flandres tâcha
tirer à son parti. Suger marque aussi de
qu'il fut dans une grande consternation de
que le Roi d'Angleterre avoit réparé le

Suger. vita
Lud. Gross.
Duchêne T.
4. p. 283.
Ibid. pag.
302. 303.

Litt. Con-
firm. Lud.
Reg. 1124 in
notis ad op.
Abaciardi.

teau de Livry. Ce même Payen consentit
1124 qu'Arnoul *de Corquerrilis* donnât
Moines de Gournay, la terre & le bois
Campo mulloso. Le vrai nom de ce Pagar
étoit Alberic, Payen n'étant qu'un surnom
comme j'ai déjà dit. Il eut une fille nom
Ermengarde qui épousa en 1130 Henr

Hist. de
Châtillon p.
28.

Preuves de
Montmorency
p. 41.

Châtillon-sur-Marne. Il paroît que Gau
de Montjay, qui est nommé dans une Ch
de Manasses Evêque de Meaux de l'an 11
étoit frere de cette Ermengarde, quoi
quelques-uns l'appellent Gaucher de Chi
lon. Ce Gaucher de Montjay fut cause
destruction de son Château. Il l'avoit fait
tifier extraordinairement, & l'avoit garni
gens qui commençoient à courir sur les te

Duchêne T.
4. p. 391. &
342.

voisines & jusques sur celles du Roi, Louis
Jeune ayant amené une armée, investi
Château, le prit, on rasa tous les forts &
laissa que la grande Tour qui est celle qu
voit aujourd'hui. Ceci arriva vers l'an 11
Réconcilié depuis avec ce Prince, il fut
de ceux qui l'accompagnèrent quelques an

Ibid. pag.
339.

après à la Croisade. La Chronique de M
gny le met dans le nombre des plus saine
Gauthierius de Monte Gaii, est le nom qu'
lui donne, & non pas de Monte Gaii. C
aussi de la même manière que le Roi le dési
lorsqu'il écrit de l'Orient à l'Abbé Suger
qu'il lui marque les Barons que la fatigue

Ibid. pag.
344.

DU DOYENNÉ DE CRELLE. 107

avoir fait mourir proche Laodicée.
neur de Montjay avoit fait avant son
une gratification au Chapitre de Paris.

Vicomte de Corbeil ayant donné aux
nes la dixme qu'il avoit à Boneuil près
les, Gaucher de Montjay du fief du-
c étoit, leur fit remise de ses droits &
aine qu'il y avoit : car tout Boneuil
de Montjay, ainsi que par la suite on
eut dans une enquête faite l'an 1278.

un trait généalogique inséré dans la
que dit d'Albert à l'an 1119, ce même

r de Montjay avoit épousé une des
Comte Hugues Colez marié à la sœur
pereur Conrad : & il en avoit eu Gui
jay qui lui succéda. C'est ce même

e j'ai marqué ci-dessus avoir traité l'an
rec les Moines de Gournay-sur-Marne,
nt la dixme des noyales qui étoient du

ire d'Orcet & dans sa Seigneurie. Il
ussi un territoire dans le pays d'Aunois
situé Livry : il en donna la jouissance

8, du consentement de son épouse Ade-
aux terres de saint Martin des Champs

sur à Bondes & à Cevrent. Il confir-
à aux Religieux Cisterciens de Chaa-

don qu'Isabelle de Crespy sa tante leur
air d'un clos de vignes situé à Lagny.

la mort de Gui, Adelaïde sa veuve se
i Raoul Comte de Soissons, qui pre-

1183 le titre de Seigneur de Montjay,
éminoit en 1174, auquel tems Ade-

ivoit encore. Gaucher fils d'Adelaïde,
s connu sous le nom de Charillon, que

lui de Seigneur de Montjay qu'il pre-
alquesfois. Il porte les deux titres à la

la concession qu'il fit en 1153 à l'Ab-
saint Maur des Fossés, de la gruerie

sur son droit & sa Justice dans le bois

Nouvel. Par.
ad 22 Aug.

Chartal. Epi
Paris. Bibl.
Reg. fol. 1431

Preuves de
Montmor. p.
63.

Hist. sainti
Martini pag.
193.
Charta Mau-
ritii Ep. Para-
Portef. Gai-
gnier. 204.

In tit. Ca-
roli I. Port-
ref. Gaignier.
204. p. 3. 8.

Preuves de
Montmor. p.
65.

Ibid. p. 65.

108 PAROISSE DE VILLEVAUDÉ;

d'Aivron, pour le repos des ames de son père
Gui & de son frere de même nom. Vers l'an

Neerol. Par.
44 23 April.

1200 les Chanôines de Notre-Dame de Paris
pour faire l'emploi d'un bien à eux legué par
Henri de Dreux Evêque d'Orleans, nouvel-
lement décédé, acheterent de lui le griage ou
gruerie qu'il avoit au village de Mory Dio-
cèse de Meaux. La Seigneurie de Montjay
passa en 1227 de la Maison de Châtillon, en
celle de Bourbon, par le mariage d'Yolande
de Châtillon à Archambaud de Bourbon. Ce
nouveau Seigneur envoya l'année suivante
Pierre de Bucy, pour porter en son nom com-
me Seigneur de Montjay, l'Evêque de Paris
Guillaume d'Auvergne à son inthronisation,

Hist. des
Gr. Offi. T.
2. p. 161.

& rendit aussi hommage au même Prélat (1).
Mahaud de Bourbon fille d'Archambaud porta
depuis la terre de Montjay à Eudes de Bour-
gogne, fils du Duc de Bourgogne. L'hom-
mage que ce Prince en rendit à Renaud de
Corbeil Evêque de Paris, est marqué en ces

Notit. Gall.
2. 406.
Duchêne
Hist. de Bour-
gogne p. 24.

termes au Cartulaire de l'Evêché : *Anno*
M CC LV fecit homagium mense Maio in aula
Parisiensi superiori pro se & uxore sua nepte
quondam defuncti Galleri de Castellione Odo
Dominus de Bourbonis filius Ducis Burgundia
pro portione uxorem suam contingente de feodo
Castellania Montis - Gaili. Huit ans après ce

Chartul. Ep.
Par. Reg. fol.
114.

même Prince Comte de Nevers, reconnu
qu'il devoit payer pour Montjay par chacun
an à l'Evêque Renaud de Corbeil la somme
de vingt livres. En 1260 Jean de France dit
de Damiette, autrement Tristan de France
fils de Saint Louis, fut reçu à hommage pour
Montjay, & investi par la réception de l'an-
neau d'or des mains du même Renaud; & cela

Hist. Eccl.
Paris. T. 2.
p. 4. 6.

(1) M. de Valois a laissé passer quelques fautes dans
l'extrait qu'il en a donné en la Notice des Gaules,
page 406.

à cause de la femme qui étoit fille de Eudes Duc de Bourgogne , lequel Eudes avant que de partir pour la Terre-Sainte , étant homme lige de cet Evêque , en avoit rendu hommage , ainsi qu'il vient d'être dit. Renaud protesta contre la séparation faite du fief de Claye de ce fief de Montjay , disant que si la terre de Montjay ne lui payoit point les vingt livres annuels que lui devoit celle de Claye , il auroit recours sur cette même terre de Clayes (a) pour reprendre ces vingt livres à lui promis en 1263 par le Comte de Nevers. Le même Jean de France recommença le même acte d'hommage deux ans après au nouvel Evêque Etienne Tempier. Il s'étoit excusé par écrit de ne l'avoir pas porté lui-même à son entrée Episcopale , mais Enjorrand de saint Remi pour lui. Après la mort de Jean arrivé à Tunis en 1270 , le même Evêque de Paris ayant trouvé au château de Vincennes Yolande la veuve , qui étoit restée sans enfans , s'y fit rendre hommage par elle pour la Seigneurie de Montjay ; mais parce que cette cérémonie ne s'étoit point faite en son lieu , il obtint de Matthieu Abbé de S. Denis & de Simon de Nèlle Ministres du Royaume , des Lettres qui attestoient que cela ne pourroit lui préjudicier.

On trouve que deux ans après Robert de Bethune fils du Comte de Flandres , & lui-même Comte de Nevers possédoit cette Seigneurie , puisqu'il en fit hommage en 1272 à l'Evêque Etienne ci-dessus nommé , sur le preau au bord de la Seine. Je ne sçai pas bien comment elle étoit advenue à Jean de Chailon Comte d'Auxerre , sinon parce que la seconde femme fut Alix de Bourgogne. En

(a) Claye est un Bourg du Diocèse de Meaux à deux lieues ou environ de Montjay.

110 PAROISSE DE VILLEVAUDÉ,

Hist. Eccl. 1293 il écrivit à Simon de Bucy Evêque de Paris, qu'il avoit cédé cette Terre à Guillaume son fils, & qu'il le prioit de le recevoir à foi & hommage. *Par. Tom. 2.* Guillaume de Challon est

f. 9. 4. en effet qualifié en 1299 *Cuens d'Auxerre & de Tonere, & Sire de Montjay.* Un Registre des accords passés en Parlement un peu avant l'an 1347, fait mention de celui qui fut fait entre Jean de Challon Comte d'Auxerre, Seigneur de Montjay, & les Curateurs du testament de Jeanne Charcel veuve de Maître Raoul de Prelles. En 1346 lorsqu'Edouard III Roi d'Angleterre entra en France à main armée, Foulques de Chanac Evêque de Paris reçut ordre de se rendre à Rouen, & de sommer le Comte de Flandres en qualité de Seigneur de Montjay, de se trouver au rendez-vous en bel équipage. Mais vers l'an 1370 Frederic Marquis de Saluces & Beatrix de Geneve sa femme, avoient des prétentions sur cette Terre, puisqu'en 1373 ils poursuivoient le Comte d'Auxerre & son Curateur, aussi-bien que

Sauval, Antiquités de Paris T. 2. p. 4.

Reg. des Accords du Patis.

Trésor des Chart. Reg. 154 Piece n. 4.

Marguerite sa sœur, au sujet de la vente & criée qui en avoit été faite. Dans un procès du 26 Novembre 1386, la même Marquise de Saluces fut condamnée à payer sur sa terre de Montjay trois mille florins de bon or, à Jeanne de Vergy Dame d'Antrouin. Presque durant tout le siècle suivant, la Seigneurie de Montjay fut dans la famille d'Orgemont. Amaury d'Orgemont Maître des Requêtes, en est dit Seigneur en son épitaphe où sa mort est marquée à l'an 1400. Il fut en difficulté avec Pierre d'Orgemont Evêque de Paris, au sujet des vingt livres que ce Prélat retiroit annuellement de la terre de Montjay; il prétendit que par le Traité fait en 1263 par Eudes son prédécesseur Duc de Bourgogne, il lui étoit loisible d'asseoir ces vingt livres ail-

leurs, & il offrit d'en payer vingt-quatre qui seroient sur des maisons situées à Paris. Il y reconnoît en même-temps que la Seigneurie de Montjay devoit de tous-temps dix sols pour un cierge à la Chandeleur. Le Traité conclu fut confirmé par Charles VI au mois de Mai 1359. Ensuite Pierre d'Orgemont Chambellan du Roi, mort à la bataille d'Azincourt le 24 Octobre 1415 (2). Ces épitaphes sont à sainte Catherine de la Courne. Un second Pierre d'Orgemont en est dit Seigneur en 1450. Il joignoit à cette Terre celle de Chantilly en 1464. L'année d'après, Louis XI céda à Antoine de Chabannes Comte de Dammartin, les droits qu'il avoit à Montjay & autres lieux. Pierre d'Orgemont en rendit hommage à l'Evêque de Paris le 22 Juin 1474. Après la mort de Pierre, la Seigneurie est dite appartenir à Guillaume de Montmorency, fils de Jean de de Marguerite d'Orgemont, & il en fit hommage à l'Evêque le 11 Mars 1478. Vers l'an 1491 les enfans mineurs de Guillaume du Broullat prétendant y avoir droit, obtinrent souffrance pour la reddition d'hommage. Depuis ce tems-là Pierre du Broullat le rendit le 1 Février 1500, & Charles du Broullat le 6 Juin 1512. Vers l'an 1550, Louis du Broullat qui avoit épousé Louise d'Orgemont, est qualifié Seigneur de Montjay. Sa

Collection
des Épitaphes
de Paris, t. 28
Bibl. de l'Évêq.
Sénat. T.
p. 7. 147.
Ibid. pag.
370.

Tablet.
de Blanchard de
Mons de la
Chambre des
Comptes.
t. 12. C. 106.
Ep. Paris.

MS. des
Cr. Off. T.
6. p. 347.

(2) Si Pierre d'Orgemont n'est mort qu'en 1415, je ne voi pas pourquoi Jacqueline Peypei qualifiée Dame de Montjay, est décédée de lui dès 1414, dans les Preuves de l'Histoire de Montmorency, page 266. Les monuments ne s'accordent point non plus sur Marie de Pillars. Elle est qualifiée Dame de Montjay vers l'an 1401, dans l'Histoire de la Maison de Clugny, page 460, & cependant dans les Registres du Conseil de Parlement, il est fait mention d'elle au 15 Avril 1403. Une dernière difficulté est sur Louis de Chaulon qui y est dit seig. est de Montjay, dans l'Histoire des Grands Officiers, p. 417 & 419.

veuve vivoit encore en 1584. Magdelene Catherine du Broullat Barone de Montjay, épousa François d'Angennes Seigneur de Montcouët. Ils firent rendre hommage pour cela au mois d'Août 1573, & obtinrent souffrance pour deux mineurs, par le décès desquels ils demeurèrent seuls Seigneurs en 1575. François comparut en sa qualité de Baron de Montjay, à la rédaction de la Coutume de Paris l'an 1580. En 1610 l'Evêque de Paris poursuivant Anne Feret veuve de Pierre le Clerc, au sujet de l'acquisition qu'elle avoit faite de Montjay, &c. Depuis ce tems la Seigneurie de Montjay est entrée dans la Maison des Mrs Potier de Gèvres, & a été possédée successivement par Louis Marquis de Gèvres, par Renée Duc de Trêmes mort le 1^r Février 1670; Leon Duc de Gèvres. Marie-Jeanne Potier Damoiselle de Trêmes, Dame de Blerencourt, de Montjay, Torigny, &c. quia rendu hommage à M. l'Archevêque de Paris pour sa Baronie, & par Anne-Magdelene Potier Marquise de Blerencourt. Un Inventaire de titres de l'Archevêché fait mention de l'hommage rendu le 27 Juin 1670, à l'Archevêque Hardouin de Péréfixe par Magdelene Potier de Trêmes. Celui de Bernard Potier Seigneur de Blerencourt y est sans date. Marie-Jeanne-Felice-Rosalie Potier de Gèvres, ci-dessus nommée, Barone de Montjay, mourut à Paris le 10. Octobre 1749, âgée de 83 ans.

Guyot T. 4. Le nouveau Traité des Fiefs publié en 1746, parle d'un Arrêt donné au profit du Seigneur de Montjay, auquel un Maître des Requêtes du Roi fit hommage, à cause de la Baronie de Montjay retenue par le Roi. Mais comme cet endroit dans ce Livre m'a paru obscur & sans date, je me contente de ne le placer ici qu'en forme de supplément.

LE PIN.

Quoique le pin ne soit pas aujourd'hui un arbre fort commun dans le Diocèse de Paris, il n'en faut pas conclure qu'il n'y en ait pas eu quelques forêts autrefois, de même qu'on en voit dans d'autres Provinces. Ainsi il n'y a pas sujet de réclamer contre l'origine que M. de Valois donne au nom de ce Village, prétendant qu'il vient de ce qu'on y a vu quelque pin d'une hauteur extraordinaire.

Ce Village est situé à cinq lieues de Paris vers le nord-est, une lieue au-delà de l'Abbaye de Chelle. Il est ramassé dans un vallon, & n'a d'autre écart que la ferme de Courtgain. Il y a quelques petits côteaux plantés en vignes : le reste est en terres & en prés. Le dénombrement de l'Élection de Paris y compte 87 feux : ce que le Dictionnaire Universel de la France a évalué à 330 habitans. On dit qu'il y a encore à présent environ 80 feux.

Il ne se présente rien sur cette Paroisse de plus ancien, que ce qu'en a dit Dom du Plessis historien de l'Eglise de Meaux ; savoir, que quelques Seigneurs laïques ou ecclésiastiques donnerent avant l'an 1175, l'Eglise du Pin, du Diocèse de Paris, aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Chage proche Meaux, & que de-là fut formé un Prieuré en titre qui subsiste encore. Dans l'alternative que laisse Dom Du Plessis de croire que cette Eglise du Pin étoit possédée par des laïques ou par des Seigneurs ecclésiastiques, je serois plus porté à assurer que c'étoient des Seigneurs laïques qui en jouissoient selon l'abus de ces tems-là. J'en juge par ceux qui firent la dé-

Histoire de
l'Eglise de
Meaux, T. 1.
p. 141.

114 PAROISSE DU PIN;

mission des dixmes de cette Paroisse entre les mains de l'Evêque de Paris, Odon de Sully. Il attesta en 1205 que Radulfe Comte de Soissons & A... son épouse avoient résigné entre ses mains la dixme des noales du Pin, qui étoient voisins du Village: puis il ajoute que lui Evêque à la priere de ce Comte & de cette Comtesse, en avoit donné le tiers à la

*Bons homi-
nibus.
Chartul. Ie
vriac. Artic.
Eremitarum,
fol. 9.*

Cure du Pin, & l'autre partie aux Bons-hommes de Montfermeil. L'année suivante au mois de Janvier, Gaucher de Châtillon & Elisabeth sa femme firent de leur côté un semblable acte de la donation du tiers des noales du Pin, à l'Eglise de Notre-Dame sous Montfermeil, c'est-à-dire, aux Ermites ou Bons-hommes, comme on les appelloit alors. L'Abbaye de Chage intéressée dans ces dispositions, se donna du mouvement pour soutenir ses droits: l'affaire fut portée au saint Siège, qui commit trois Chanoines de Soissons, Guy Doyen, Guerin Breches & H. de Saint-Germain pour en décider. Ces Commissaires déclarerent en 1211, que l'Abbaye de Chage continueroit d'avoir le quart de la grande dixme & des noales, à condition que chaque année elle payeroit une certaine quantité de grain à l'Abbaye de Livry, comme aussi au Curé & Paroisse du Pin. Un Mémorial qui sert de supplément au Cartulaire de Livry, fait mention d'une Sentence au sujet de trois mines de grain dues à cette Maison sur les dixmes du Pin, moitié bled & moitié avoine.

Ibidem.

Ibidem.

L'Eglise qu'on voit aujourd'hui au Pin ne paroît avoir été bâtie qu'au dernier siècle. Elle est voûtée & soutenue de deux petites aîles. Le Saint titulaire est saint Sulpice Evêque de Bourges: & comme sa Fête tombe le 17 Janvier, qui est le jour de saint Antoine, on s'est accoutumé à regarder aussi saint An-

toine comme Patron. La Dédicace se célèbre le Dimanche le plus proche de la Fête de la Magdelene. Je croirois que c'est la Dédicace de l'ancienne qui paroît avoir été faite en 1538, par l'Evêque de Sebaste commis; au moins ce fut alors que l'Evêque de Paris lui permit de bénir l'étendue de treize perches de terre contigues à l'Eglise saint Sulpice & renfermées de murs. Dans la Chapelle du côté du septentrion est une tombe conservée de l'ancienne Eglise, sur laquelle est figuré un Ecclésiastique du quatorzième siècle. On voit dans la nef en lettres gothiques du seizième siècle, l'épigraphie de la femme d'un Laboureur avec des quadrains latins.

Reg. Epi.
Par. 111 Od.

La Cure est & a toujours été à la collation pure & simple des Evêques de Paris. Elle est dans ce rang au Pouillé du treizième siècle de Pinus, & cela n'a jamais varié.

Un nommé Jean de Mouilly Marchand de Paris, avoit fait construire sur cette Paroisse une Chapelle en 1540, du consentement de l'Evêque de Paris, on n'a pas exprimé le lieu. Les guerres de la Religion ne la laissèrent pas apparemment subsister long-tems.

Reg. Epi.
Par. 23 Aug.

Cette terre du Pin du tems de la rédaction de la Coutume de Paris en 1580, étoit possédée par François d'Angennes. Anne Ferex veuve de Pierre Le Clerc Sieur du Vivier l'acquît avec la ferme de Courgain avant 1610. En 1696 elle appartenoit à Ayme Severt Secrétaire du Roi, ancien Avocat. M. Neret Conseiller au Parlement, en étoit depuis Seigneur: ensuite Madame sa sœur veuve de M. de Villeneuve Président en la Cour des Aydes, qui en jouit actuellement.

Procès-verbal.
Tab. Epi.
Par. 10 Per.
de Chapelle
domest.

Au commencement du XVI siècle l'Abbaye de saint Victor de Paris, hérita d'un manoir situé au Pin, qui lui fut donné en 1505,

Necrol. S.
Vid. 11 Kal.
Jan.

par Pierre André Greffier de l'Election de Paris.

On m'a assuré à saint Martin des Champs, que c'est sur la Paroisse du Pin qu'est situé le territoire appelé en latin *Luabum*, qui est de la premiere dotation du Prieuré de Gournay, suivant les Chartres de l'an 1122; c'est un terrain sans bâtiment. Le voisinage de Pompone me porte aussi à le croire: car les Seigneurs de cette Paroisse y avoient une dixme, dont Jean & Maurice de Pompone gratifierent le Prieuré de ce lieu de Pompone, sous le regne de Louis VII, ce qui fut approuvé par Maurice de Sully Evêque de Paris l'an 1177. Il y a dans le titre latin *Decima de Luabium*. Rien n'approche plus du mot *Luavium* que portoit un lieu ou fut battue une monnoie sous nos Rois de la premiere race. Ce qui me fait hésiter à affirmer que c'aît été Luat Paroisse de Champigny-sur-Marne, plutôt que ce lieu-ci.

De la maniere dont les Historiens s'expliquent sur les courses des Ligueurs en 1590 autour de Paris, il paroît que ce fut sur le penchant de la montagne du Pin que le Duc de Parme combattant pour la Ligue, se campa, après avoir été repoussé des approches de Chelle par les troupes de Henri IV. Ensuite de quoi il répandit son armée par derriere jusqu'assez près des fauxbourgs de Lagny.



COURTERY.

LA forêt qui est située entre l'Abbaye de saint Denis, ou plutôt entre le chemin de Sens & la rivière de Marne, ayant été défrichée dans presque toutes ses extrémités, il s'y forma plusieurs Villages par succession de tems, & la plupart ont pris le nom de celui qui avoit obtenu le terrain de la libéralité de nos Rois. De-là les noms de Court, *cursis* d'un tel, ou vallée d'un tel, ou bien montagne d'un tel, ou enfin *villa* d'un tel. Heric ou Eric étoit sous la seconde race de nos Rois un nom d'homme assez commun : quelque Seigneur qui le porta, le communiqua au Village dont je parle : ce qui a fait que dans le douzième siècle où la mémoire n'en étoit pas encore éteinte, un Chevalier Seigneur de ce Village portoit dans son sceau, *Odo miles de Curte Erixi*. C'est ce que nous apprend un titre de l'an 1168, dans lequel pareillement est nommé *Villalmus de Curte Erixi*. Le même Guillaume est à la vérité appelé *Guillelmus de Carteriaco* dans un acte de 1153. Mais cela vient de ce que ce dernier Ecrivain étoit moins versé dans l'origine des noms que l'autre. Les deux Personnages ci-dessus cités, étoient amis de Gaucher Seigneur de Montjay.

Le village de Courtery situé dans un val-lon, forme presque un triangle avec Coube-ron & le Pin, dont le premier est au couchant d'hiver, l'autre au levant d'hiver ; & il a au septentrion le village de Ville Paris, dont il est séparé par une montagne. Tous ces Villages ne font qu'à demie lieue les uns des autres, Courtery avoit 56 feux selon le dénombrement de l'Election, & selon le Diction-

Hist. de Sens
Mart. Camp.
p. 11.
Chartul. Ho-
devac. vol.
185. Gaigues

Duchêne
Hist. de Châ-
tillon p. 38.

118 PAROISSE DE COURTERY,

naire Universel du Royaume, cela revenoit à 180 habitans. C'est à peu près aujourd'hui le même nombre. Ce territoire n'est qu'en terres labourables & en prairies. Il est séparé de la montagne de Montfermeil & du village de Couberon par quelques pièces d'eau ou étangs. Au-dessus du Village sur le chemin de Ville Parisis est une fontaine dont il ne reste que les tuyaux de fer qui conduisoient l'eau au Château.

L'Eglise de cette Paroisse qui est sous l'invocation de saint Medard, n'a rien d'ancien : c'est un gothique simple qui peut avoir cent cinquante ans ou deux cent ans au plus : la tour cependant où sont les cloches démontre une plus grande ancienneté. La Cure a toujours été à la pleine & pure collation Episcopale, ainsi que le Pouillé du treizième siècle & les suivans en font foi. Le plus ancien de ces Pouillés l'appelle *Corteri*, sans latiniser le nom. Le Curé fut autorisé en 1250 à exiger du Prieur de Pomponne & du Mathurin Ministre de la Villeneuve aux Aînes, une certaine quantité de sextiers de bled suivant un titre de cette même année conservé dans les papiers de la Cure.

François d'Angennes Baron de Montjay & René de Meaux Ecuyer, sont dits Seigneurs de Courtery dans le Procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Paris de l'an 1580.

Tab. Ep.
Par.

Au commencement du dernier siècle Anne Feret veuve de Pierre Leclerc sieur du Vivier avoit acquis cette Terre.

Je n'ai rien trouvé sur Courtery que dans les Cartulaires de l'Abbaye de sainte Genevieve & de Livry. En 1207 Gautier de Pro-

Chartul. Li-
vriac. fol. 3.
Charta 29.

vins & Eremburge sa femme, donnerent à l'Eglise des Chanoines de Livry des terres & une maison situées *apud Cortery* ; ce qui fut

confirmé en 1136 par Radulphe Seigneur de Corteriac en présence du Doyen de Chelle. En 1234 Lambert Fauconnier & Idonea sa femme, notifierent que Thibaud de Corteri avoit donné aux Religieux de Livry un muids de bled dans sa dixme de Collegien. En 1240 Jean de Corteri est reconnu dans le Cartulaire de sainte Genevieve, second Seigneur d'un fief situé à Chenevieres-sur-Marne, & consistant en vignes & droit au port; il en approuva la vente cette même année. L'Abbaye de Livry se défit en 1457 d'une partie des biens qu'elle avoit à Courtery; Olivier Vincent les vendit à Guillaume le Bailleur Architecte. On lit qu'à l'égard du reste, qui consistoit en vingt-deux arpens de terre, Jean Bienvenue Abbé en 1532, en donna homme vivant & mourant à M. de Riberolles qui étoit alors Seigneur de Courtery. Ce que j'ai pu apprendre sur cette Seigneurie, est que de nos jours Morse épouse de M. de Rochechoart l'a possédée, & que celui qui en a hérité est M. de Saine-Fere Gentilhomme de la Province de Limousin.

*Ibid. fol. 9.**Chartul. s. Genev.**Call. chr. nova Tom. 7 col. 634.**Ibid. col. 144.*

Sur cette Paroisse est situé le fief de Clercy ou Clercy, suivant les hommages qui en ont été rendus au Seigneur en 1393 & 1404, pour Clotaumont Terre de la Paroisse de Beaubourg en Brie.

Acte du Seigneur de Beaubourg.

Il y a un autre Village du nom de Courtery au Diocèse de Sens dans les environs de Melun.



COUBERON.

LE nom de ce Village est un de ceux que le vulgaire a corrompu pour abrégér & faciliter la prononciation. En remontant on voit dès le quincième siècle *Corberon*, *Courberon*; plus anciennement & jusques dans le treizième, on lit *Corbreon*, & *Curtbreun*. Ainsi il ne faut faire aucun doute que le vrai nom françois ne soit Courtberon, ou bien Courtbreon; & en latin *Curtis Breonis*, ou *Curtio Beronis*. Tout le monde sçait que *Curtis* est un terme générique revenant à celui de *villa*, *terra*, & autres termes semblables auxquels on ajoutoit souvent le nom du possesseur, ou du Seigneur fondateur du Village; ou enfin si le nom du Seigneur n'entroit pas dans la composition du nom du lieu, c'étoit celui de la qualité du terrain qui lui succédoit. Je remarquerai en passant que le terrain qui est entre Coubron, Courtery & le Pin, est assez aquatique. Les connoisseurs jugeront si cela ne peut pas avoir influé dans la qualification du *Curtis* dont il s'agit.

Cette Paroisse est à l'orient de celle de Clichy & de l'Abbaye de Livry en Launois, dont elle n'est éloignée que d'une demi-lieue. Elle est située dans un fond dominé par des bois du côté de Clichy & de Montfermeil. C'est un pays de labourages, prairies & bœtages.

Le dénombrement de l'Election de Paris y a compté 83 feux, & le Dictionnaire Universel de la France 147 habitans. On m'a dit sur le lieu que le nombre des feux est aujourd'hui de soixante.

L'Eglise est sous le titre de S. Christophe;

mais comme la Fête de ce Saint arrive le 15 Juillet avec celle de saint Jacques, le peuple a cru que c'étoit ce Saint Apôtre qui étoit le Patron de Couberon. Cette croyance est même si ancienne, que dans des provisions du 16 Avril 1474, la Cure est dite *Sancti Jacobi de Corberon* : & par la suite ce qu'on a cru de saint Jacques le Majeur, a été transporté à saint Jacques le Mineur : en sorte que le concours s'y fait maintenant le premier jour de Mai. L'édifice est nouveau : il est construit de plâtre couvert de peintures. Devant la chapelle située vers le midi, est une tombe rétrécie du côté des pieds avec une inscription en lettres capitales. C'est un reste du pavé de l'ancienne Eglise.

Dans le Pouillé Parisien du XIII siècle cette Cure qui y est appelée Cobreun, est dite être à la pleine collation de l'Evêque ; ce qui a été suivi par les autres. Il est fait mention du Prêtre de Couberon, c'est-à-dire du Curé, dans un acte de 1201, par lequel il est investi de la dixme du canton de terres appelé *Sarciera*, que je croi être Mont-Saicle, dit autrement Mont-Saigle. Derechef le Prêtre de Corberon se trouve chargé en 1237 par l'Official de Paris, d'aller trouver Sedile d'Aunoy pour lui faire ratifier un acte concernant le village de Roissy en France & l'Abbaye de sainte Genevieve.

A l'égard des Seigneurs de ce lieu, dès le milieu du douzième siècle, paroît à Monterel un Barthelemi de Curtberun neveu de Hugues Chevalier, lequel Barthelemi accorde à l'Abbaye de Chaalis du Diocèse de Senlis, quarante & un arpens avec des dixmes sur un territoire appelé *Tarenta Fossa*. J'ai découvert par un autre acte, que ce *Tarenta Fossa* étoit en 1156 du fief de Pierre de Villevaudé. Le

111 PAROISSE DE COUBRON;

Grand Car-
tul. de l'Ev.
de Paris,

Chartul. Li-
vres, f. 17.

Ibidem.

Hist. des
Gr. Offic. T.
8. p. 312.

Ord. Reg.
6763. f. 302.

Brussel Trai-
té des Fiefs.
Tom. 2. pag.
lxxxvij.

Sauval T.
3. p. 364 &
371.

Table de la
Chambre des
Comptes T.
1. p. 137.

don de Barthelemi est certifié par Thibaud Evêque de Paris qui vivoit en 1150. Un Arnoul de Corberum eut vers l'an 1170 un différend avec le Chapitre de Paris sur une dixme de Boneuil entre Creteil & Sucy ; & ils traitèrent ensemble en 1173. Il est fait mention du même Arnoul de Couberon dans le Glossaire de Du Cange au mot *Arcagium* ; d'après un titre de l'Abbaye de Chelles. Les Mauvoisin famille célèbre qui avoit un clos à Paris près la rue de la Bucherie, eurent quelque part à la terre de Couberon au commencement du treizième siècle. Robert Mauvoisin Chevalier régigna l'an 1201 entre les mains de Pierre Archevêque de Sens, la dixme de faicle , & en investit le Prêtre de Corbreon. Le même donna vers le même tems à l'Eglise des Chanoines Réguliers de Livry, un sextier de bled à prendre dans sa grange de Corberon. Le Roi Philippe-le-Bel fit acquisition de quelques biens à Corberon-par échange avec Jean de Beaumont. Pierre de Chambly Chevalier avoit en 1302 des bois à Coubron , dans lesquels il permit au même Prince de chasser la grosse bête. Ce Pierre de Chambly avoit en Coubron & Aunay du Roi Philippe-le-Hardi, pour récompense des services rendus à saint Louis , & ce don avoit été confirmé par Philippe-le-Bel : néanmoins en 1320 par Arrêt du Parlement rendu le 24 Février en présence de Philippe-le-Long, ces deux terres furent restituées au Roi. Couberon fut depuis aliéné ou engagé, puisqu'on lit qu'en 1461 & 1464 Jean Rapioult Ecuyer en étoit Seigneur. Sept ans après on trouve Livry & Coubron revenus de nouveau au Roi par droit d'aubaine , & donnée à l'instant le 8 Mars 1468 , à Jean Prevost Contrôleur de la Recepte Général des Finances. Depuis ce tems-là les Seigneurs

ne sont point venus à ma connoissance. Robert en son *Gallia Christiana*, rapporte l'épistaphe singulière d'un Philippe Bouton, qu'il dit Seigneur de Courberon, & qui à quatre-vingt-seize ans avoit encore toutes ses dents : mais je pense qu'il veut parler d'un Seigneur de Corberon proche Beaune en Bourgogne. Les Registres du Parlement font mention à l'an 1659 des Lettres du Roi qui accorderent à M. de Nesmond trente cordes de bois de chauffage par an pour sa maison de Coubron.

Supplém.
P. 45.Reg. Par
29 Août.

Madame de Nangis possède aujourd'hui la terre de Coubron : le château bâti sur la pente est déjà un peu ancien : le parc s'étend du côté de Montfermeil.

Une partie du hameau de Montauban, qui est situé sur la montagne proche Vaujou est sur le territoire, Seigneurie & Paroisse de Coubron. En cette partie est une Chapelle fort ancienne du titre de saint Jean-Baptiste qui appartient au Prieuré de Vaujou, dépendant de saint Victor de Paris. On croit que c'est en ce lieu que les Princes & autres personnes venoient entendre la Messe avant que de chasser dans la forêt.



MONTFERMEIL.

DE même que dans la forêt de Bondies ou de Livry il y a eu un lieu appelé simplement *Manus firma*, ou *Mons firmus*, il y en a eu aussi un autre plus considérable nommé en latin comme par une espèce de diminutif *Mons Firmolus*, ou *Mons Firmolius*, & quelquefois *Mons Fermeolus* (a) ou *Mons Firmistis*. Ce dernier nom a été rendu en françois par Montfermeil. Ce lieu est devenu un Village considérable. Il est situé à quatre lieues de Paris sur une montagne, ainsi que le nom le désigne. Cette montagne est au nord-ouest du bourg de Chelle, & finit à Livry, qui est une demi-lieue plus loin vers le nord. C'est un pays vignoble, dont les côteaux regardent l'orient & le midi, & produisent du vin blanc. Ce même lieu ne manque point de bocages, qui ont eu de tems en tems quelques attraits pour ceux qui vouloient mener la vie Erémétique, ainsi qu'on verra ci-après. Le dénombrement de l'Election de Paris y compte 137 feux; ce qui a été évalué dans le Dictionnaire Universel de la France à 503 habitans.

S. Pierre est Patron de l'Eglise de Montfermeil. L'édifice du chœur est du treizième siècle, approchant du quatorzième, sans cependant être embelli de galeries, quoique ce fût assez l'usage alors. Il n'y a d'aile que du côté méridional du chœur; une tour en pavillon couverte d'ardoise, sert un peu à relever la simplicité du bâtiment, qui d'ailleurs est d'une

(a) Dans une Charte de l'Histoire Ecclesi. de Paris T. 2. p. 3^{me} à l'an 1196, est nommé comme témoin à saint Victor de Paris *frater Stephanus de Monte Fermeolo*.

construction tortue , défaut qui lui est commun avec plusieurs grandes Eglises. Il y a dans le chœur une tombe du treizième siècle qui n'a pas été transposée , & une autre dont la tête a été mise du côté de l'orient , contre sa première disposition. On y voit une Dame représentée les mains jointes , ayant dans la tête un capuchon sans pointe : suivant l'écriture , qui est de petites capitales du quatorzième siècle fort effacée , j'ai jugé que c'étoit la tombe d'Alips Dame de Montfermeil , qui mourut en 1336 sous le regne de Philippe-de-Valois. Je dois parler d'elle ci-après. Les habitants de cette Paroisse obtinrent le 26 Aout 1746 , de Jean du Bellay Evêque de Paris , que Charles Evêque de Megare dédiait leur Eglise. Il en fit la cérémonie le 6 Septembre suivant , & il y bénit quatre Autels.

La Cure de cette Paroisse est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris , suivant le Pouillé du treizième siècle. Il a été suivi par ceux qui en ont écrit depuis , excepté Le Pelletier , qui en assigne la nomination à l'Abbé de Lagny. Quelques Conseillers au Parlement en ont été Curés au seizième siècle , comme Charles de Hangeſt en 1500 , & Pierre Mathé en 1543 , suivant les Registres de l'Evêché. Le premier fut fait Evêque de Noyon en 1501. Le nouveau *Gallia Christiana* rapporte que Pierre de Nemours Evêque de Paris , donna en l'an 1217 une Charte touchant les dixmes de Montfermeil. Odon de Sully en avoit donné une neuf ans auparavant pour les droits du Curé sur de nouveaux Religieux , desquels je vais parler.

Sous l'Episcopat de Maurice de Sully , c'est-à-dire , avant la fin du douzième siècle , quelques Ermites s'étant associés pour vivre en commun sur le territoire de Montfermeil , le

Regist.
Paris

Tom. 7. 11

CELEBR.
ERMIT/
GE DU
VAL-A-
DAM.

Seigneur appelé Adam & Mathilde son épouse, leur donnerent trois arpens de bois pour y bâtir une Eglise sous le titre de Notre-Dame ; & il fut arrêté que ce lieu qui étoit dans le vallon, seroit appelé *Le Val Adam* : la Charte de Maurice qui certifie ce fait, & qui leur cede la dixme de leurs animaux, est de l'an 1184. Elle fut expédiée lors que cet Evêque se rendit dans le lieu avec Pierre Doyen de saint Germain l'Auxerrois & autres, pour y bénir leur cimetiere. Dans des titres écrits depuis l'an 1200 jusqu'en 1220, on les y trouve différemment appelés ; tantôt les Bonshommes de Montfermeil, tantôt les Ermites de Val Adam, & quelquefois les Chanoines de Val Adam. Cette dernière qualité est employée dans une Charte d'Odon de Sully Evêque Diocésain, de l'an 1208, par laquelle il fut dit que le Curé quitteroit ses prétentions, moyennant que cette Maison lui payeroit chaque année à Pâques une livre & demie de cire. Le même Evêque attesta que le Sei-

*Chartul. Li-
vriac. Hist.
Eremitarum.
fol. 5.*

gneur Adam & Mathilde leur avoient donné dix muids à prendre dans leurs pressoirs. Mathilde & ses enfans leur donnerent outre cela un moulin dit de l'Assaut. Adam leur avoit donné de plus la dixme qui lui restoit en sa Terre, qui consistoit en une moitié de celle de bled & de vin de Montfermeil, laquelle étoit mouvante du fief de l'Abbaye de Chelles & des héritiers d'Hugues de Pomponne. Je rapporte ce que plusieurs Seigneurs leur accorderent ou qu'ils acheterent, lorsque je parle de différens lieux, tels que Villepinte, Noisy-le-sec, Aunay, Ville Parisi, le Pin, Soisy sous Montmorency, Ermenouville. Cette Communauté ne resta gueres que vingt ans dans son premier état. L'Evêque de Paris la donna à l'Abbaye de Livry l'an 1207.

ibid. fol. 5.

Mathilde Abbessé de Chelle fit de son côté la même concession trois ans après. De-là vient que dans la Bulle d'Honorius III de l'an 1220, cette Communauté est nommée parmi les dépendances de Livry, sous le nom de Prieuré de Montfermeil; & comme l'Abbaye de Livry étoit réputée de l'Ordre de saint Victor (de Paris), de-là vint apparemment qu'en 1243 le Prieur de Montfermeil étoit désigné en ces termes: *Prior Eremitarum juxta Montfermeilensis Ordinis S. Victoris*. L'Auteur du Dictionnaire Universel de la France fait mention de ce Prieuré: mais il en a marqué le revenu presque au double de ce que porte le Pouillé écrit sous M. le Cardinal de Noailles. Il y a eu vers la fin de l'avant dernier siècle une petite société d'Ermîtes renouvellée sur la même montagne de Montfermeil. Vincent Mustart Parisien & Antoine Poupon s'y retirèrent pour y vivre en solitaires. Comme c'étoit dans le tems du siège de Paris par Henri IV, quelques voisins leur suscitèrent des traverses; ce fut ce qui obligea Vincent de se retirer à l'Ermilage de saint Sulpice, au Diocèse de Senlis, proche Mortfontaine; après quoi il établit la Congrégation Gallicane des Pénitens du Tiers-Ordre à Franconville, sur les limites des Diocèses de Beauvais & de Paris. Dans le dernier siècle même, ce lieu n'est pas resté tout-à-fait sans Ermîtes. Le 14 Février François Matthey Bénédictin obtint de l'Archevêque de Paris la permission de se retirer dans cet Ermilage, pour y mener la vie Erémitique, y célébrer & y administrer les Sacramens à ceux qui vivoient avec lui. Et en 1657 l'Archevêque permit à Guillaume de Veyras Prêtre du Diocèse de Paris, de s'y retirer, sans mettre hors l'Ermite qui y demouroit. En 1680 il y demouroit encore un de ces

Cartul. 2.
V. 10. 11.
Bibl. arm.
fol. 1.

ibid. fol. 1

Histoire d
Tiers-Ord
de S. Fr
çois p. 614.

Regist. 1
Paris.

ibid. 1. 3

128 PAROISSE DE MONTFERMEIL ;

*Tab. Ar-
chiep. Par.*

Ermite appelé Jean Paulmier. Après sa mort arrivée en 1681, Antoine Pelissier Seigneur du Village, prétendit que cet Ermitage dépendoit de sa Seigneurie. Les Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Livry firent valoir contre lui les titres dont j'ai fait mention ci-dessus, & une Sentence des Requêtes du Palais rendue le 6 Mai 1572, contre Jean le Comte ancien Seigneur, aussi-bien qu'un Arrêt confirmatif du 5 Janvier 1573, qui les déclaroit propriétaires, en possession d'y mettre des Ermites, les visiter, corriger & chasser, sans préjudice au droit de Justice que le Seigneur pouvoit avoir sur quelque partie de leur terrain qui excéderoit les trois arpens primitivement donnés par le fondateur. Le Sieur Pelissier prétendit, quant au spirituel, réfuter les raisons des Religieux de Livry, disant que l'Evêque Odon ne leur avoit donné en 1207, qu'une simple inspection sujette à révocation, & qu'il y avoit des Arrêts de 1525, qui confirmoient à l'Evêque de Paris le droit de nommer les Ermites du Val Adam, & lui permettoient de nommer le Prieur de saint Martin des Champs ou celui des Celestins, pour y faire la visite.

*Nécrol. Eccl.
Paris. ad XI
Cal. Dec.*

Ce que j'ai à dire de plus sur Montfermeil, sera mêlé avec ce que j'ai trouvé touchant les Seigneurs de ce lieu. Le plus ancien Seigneur que j'aie pu découvrir, est Adam qui vivoit en 1184, ainsi qu'on vient de voir dans l'histoire de l'établissement de ses Ermites. Raoul son fils Chanoine de Notre-Dame de Paris, fonda son obit dans cette Eglise Cathédrale, & celui de Mathilde sa mere, en même-temps qu'il y institua un Chapelain. Adam de Montfermeil est aussi mentionné au 21 Novembre dans le Nécrologe de l'Abbaye de saint Denis, & son épouse au 5 Août. Ces Seigneurs ai-

moient fort les Maisons Religieuses. Pierre de Nemours Evêque de Paris attesta en 1209, Poncel. Sai-
gnieres 204
p. 233. que le même Adam de Montfermeil avoit fait don à Guillaume Abbé de Chaalis, de cinq sols dans sa censive. Jean de Montfermeil Chevalier, a aussi sa place au 25 Novembre dans le Nécrologe de saint Denis. En 1228 un Guillaume de Montfermeil étoit dans les pays éloignés, apparemment à quelque croisade; en son absence Marguerite son épouse fit du bien à sainte Genevieve de Paris. Il y avoit aussi en un Henri de Montfermeil, mais qui ne put continuer la famille, étant mort sans enfans avant l'an 1243; Marguerite de Savigny veuve de Hugues d'Athiel l'avoit épousé en seconde noces. En 1263 le Seigneur de Montfermeil étoit Gauthier de Guignecourt. Agnes son héritière, Dame de ce lieu après lui, fut poursuivie par les Chanoines de Livry l'an 1263, au sujet des douze muids de vin dus au Prieuré de Val Adam sur le pressoir de Montfermeil. Dans une liste des Chevaliers de la Châtellenie de Paris rédigée quelque temps après, il paroît Guillaume de Montfermeil, parmi ceux qui ne tenoient pas leurs terres du Roi. Alips Dame de Montfermeil étant morte vers l'an 1336, les deux enfans qu'elle avoit eu de ses deux maris, savoir Jean Longis & Jean Du Mez, partagèrent la Seigneurie le 14 Octobre. Le premier fit sa demeure dans la terre de Montfermeil. Mais cette Seigneurie passa bien-tôt des mains de ces deux Seigneurs en celle des Sieurs Godes. Jacqueline Gode en étant devenue Dame, épousa Pierre Robin, & en secondes noces Galon dit Ploich, puis Bertrand d'Espagne, auquel elle survécut. Elle en avoit eu Marie d'Espagne qui vivoit en 1472. Du premier lit étoit née Jeanne Robin mariée à

*Chartul. S.
Genov.*

*Chartul. E.
remissum in
Chartul. Livr.
fol. 10a*

*Archiv. Lib.
viiar.*

*Chartul. Li-
vriar. f. 99a
Cod. Potcan
651*

*Du Livre
manuscrit des
Epiques de
Paris à la Bi-
blioth. du Roi.*

130 PAROISSE DE MONTFERMEIL;

Guillaume de Saily Seigneur de Dreffy , qui entra en possession de Montfermeil avant l'an 1471 , par don de Jacqueline La Sodée , qui lui remit sa personne & ses biens à cause de son grand âge. Mais il faut inferer d'une autre branche de Seigneurs dont je vais parler , qu'il y avoit eu un partage ou distraction d'une partie de cette Terre , soit par confiscation ou autrement. Quoiqu'il en soit , on lit dans

Antiq. de Paris. Sauval T. 3. P. 327. une pièce publiée par Sauval , que Jean Leclerc eut du Roi dans le tems des confiscations , entre les années 1423 & 1427 , vingt arpens de bois à Montfermeil , au lieu dit La

Planche de Coudraye. Ce bois de la Coudraye est situé à l'orient du Village dont il s'agit. Pendant le cours du même siècle , Jaspard Bureau est qualifié Seigneur de Montfermeil , vers les

Hist. des Gr. Offic. T. 2. P. 140. années 1450 & 1460. Il étoit Grand-Maître de l'Artillerie & possédoit aussi la Seigneurie de Villernomble. Le Comte de Dammartin étoit en 1497 possesseur de la terre de Montfermeil. Charles de Haubois Abbé de Livry

Gall. chr. nova Tom. 7. col. 835. obtint cette année un Arrêt du Parlement contre lui , pour être payé des douze muids de vin qu'il devoit à son Abbaye sur les prefoirs de cette Paroisse. Quelques années après paroît Jean Bourdelot Procureur Général du Roi , avec la qualité de Seigneur de Montfer-

Collection d'Epitaph. de Paris à la Biblioth. du Roi. Celle-ci est à l'Age Maria. meil : je tire ce fait de l'építaphe de Marie Ruzé sa femme morte en 1511. Jean le Comte l'étoit en 1522 , c'étoit un Religioneux. Le Procès-verbal de la Coutume de Paris rédigé en 1580 , donne à Jean le Comte Ecuyer

Tab. Livr. Hist. de la Chancellerie la Seigneurie de Montfermeil. Je trouve ensuite à l'an 1619 Hilaire l'Hoste Secrétaire du Roi , après lequel Hilaire l'Hoste son fils

P. 325. Hist. des Gr. Offic. T. 2. pareillement Secrétaire du Roi , la possédoit en 1648 lorsqu'il épousa Marie Arnaud. Jacqueline l'Hoste leur fille porta cette Terre à

de Hondetost ; elle passa ensuite a Jehan Charles né en 1651, qui fut Maître de p du régiment de Bourgogne, & mourut en 1692. Mais avant ce tems-là & au moins en 1685, cette Terre avoit appartenu au Antoine Pelissier Secrétaire du Roi. La Terre a aussi appartenu durant quelque tems à M. de Chamillard. Michel Begon en fut Seigneur en 1706. Dans un Livre imprimé en 1740, on lit que cette Terre étoit aux héritiers de feu M. Peron de Montfermeil des Requêtes. De nos jours M. Hocquet Fermier Général la possède.

Montfermeil
N. de 1740.
Coutume
des Seigneurs
sur tous Luy-
tiers p. 213.

Ce lieu fut érigé en Châtellenie l'an 1611, par Lettres registrées en Parlement le 10 Mars 1611. Il y a marché tous les Jendis, & une fois le 29 Septembre.

Je ne dois pas omettre de parler ici d'une coutume qui concerne l'Abbaye de Chelle, laquelle est tenu le Seigneur de Montfermeil le 30 Janvier de chaque année, jour de saint Bathilde. L'affujettissement de ce Seigneur paroît avoir été la condition expresse de l'inféodation de cette Seigneurie par les Rois de Chelle lorsqu'elle aura été acceptée & peut être même aura-t-elle été prévue par ce Vassal, y ayant différens exemples de Seigneurs se vouoient anciennement à l'Eglise, comme à S. Martin de Tours, à Denis, & que d'autres étoient redevables de certains cierges considérables à des grandes Eglises dont ils étoient les vassaux.

Quoi qu'il en soit, le Seigneur de Montfermeil reconnoît dans l'aveu & dénombrement qu'il rend à l'Abbaye de Chelle à chaque mutation, « Que comme seul Seigneur dit Montfermeil, il doit estre & assister en chacun an, ou en cas d'absence ou autre légitime empêchement, faire assister le

133 PAROISSE DE GAGNY;

« Lieutenant ou le Procureur Fiscal de la
 « Justice fondé de procuration spéciale de
 « lui, à la Procession qui se fait en ladite
 « Eglise de Chelle le jour de sainte Bathilde,
 « & a droit de porter ou faire porter de par
 « lui par l'un desdits Officiers, le cierge qu'on
 « a accoutumé de porter par chacun an. le dit
 « jour-à ladite Procession, lequel lesdites
 « Dames Abbeses & Religieuses lui baillent.

L'exécution de cette obligation a éprouvé quelques changemens dans la forme, par rapport à la maniere de porter le cierge. Voici comme elle s'exécute présentement. Le 30 Janvier jour & Fête de sainte Bathilde sur les neuf heures du matin, Madame l'Abbesse accompagnée de sa Communauté s'étant rendue dans le chœur auprès de la grille, les Officiers de la Justice étant au dehors de la même grille, le Procureur Fiscal de l'Abbaye adressant la parole à l'Abbesse, fait son requisitoire sur l'obligation du Seigneur de Montfermeil. Après lequel le Bailli de la Justice des Dames ayant ordonné qu'il sera appelé par trois fois *Monsieur de Montfermeil*. Alors celui qui le représente remet sa procuration passée par-devant Notaire : & on lui demande s'il veut user du droit de porter le cierge. S'il déclare qu'il s'en déstie pour ce jour, on ordonne qu'il sera porté par un particulier revêtu d'un surplis, lequel est nommé par nom & surnom dans le Procès-verbal qui est rédigé sur le champ par le Greffier & signé du Bailli & du Procureur Fiscal, sur une table posée à cet effet près de la grille. Ensuite se fait la Procession, où ce cierge, qui est le cierge Pascal, est porté devant la châsse de sainte Bathilde, & le fondé de procuration y marche seul immédiatement après les Officiers en robe, & est suivi des autres Officiers de l'Abbaye.

Il a existé autrefois à Montfermeil comme dans plusieurs lieux considérables une Léproserie, fondée selon les apparences au treizième siècle, ainsi que c'étoit alors l'usage. Mais dès l'an 1351 auquel l'Eveque de Paris envoya visiter toutes celles de son Diocèse, elle se trouva en assez mauvais état, sans Frere servant ni Soeur. C'étoient les Marguilliers de la Paroisse qui en prenoient soin. Elle étoit destinée pour les malades de Montfermeil & de Gagny. Son bien consistoit en quelques morceaux de terre & de vigne. Il y a long-temps qu'il n'en est plus de souvenir. Elle ne se trouve pas dans la longue liste des Maladeries du Pouillé de l'an 1648.

Reg. d'Ép.
Léprosi. an.
1351. fol. 7^o

GAGNY ou GAIGNY.

C'est ici l'un des lieux du Diocèse de Paris dont on peut faire remonter la connoissance dans des tems assez éloignés, puisqu'il est nommé dans le testament de sainte Fare, qui est d'environ l'an 632. Cette Sainte née proche Meaux, avoit eu à Gagny deux pièces de terre en vertu d'un échange qu'elle fit avec Cagnoul son frere. Elle les légua au Monastere dit Evoriac qu'elle avoit bâti au Diocèse de Meaux, & qui depuis a été appelé de son nom Farmoùtier. Les Editeurs de son testament ont cru rendre exactement la leçon du manuscrit en lisant *Gaviniacum villa in Kalense*; mais je pense qu'il a dû y avoir dans l'original *Gaviniacum*. La différence du G capital d'avec les C capitaux est si légère, qu'elle est souvent imperceptible dans les manuscrits lorsqu'ils sont très-anciens. Et ce qui me porte à lire *Gaviniacum*, est que le Livre censier d'Irminon Abbé de saint Germain des

Annal. Coimt.
T. 2. p. 361.
ad an. 632.
Hist. de l'E-
gl. de Meaux
T. 2. p. 8.

Près, vers le commencement du neuvième siècle, appelle ce même lieu *Waniacum*. On sçait que le G & le double W se commuent souvent, mais on ne trouve pas que le double W s'emploie pour la lettre C. Voici le texte de ce Livre censier : il y est dit en parlant de l'Abbaye de S. Germain : *Habet in Waniaco mansum dominicatum cum casa. De vineis arpenos LXV ubi possunt colligi modii CCCC ; de Sylva leuvas II : de pratis arpenos XIII ubi possunt colligi de feno carra centum*. Plusieurs titres, soit du tems de Philippe-Auguste, soit des tems subséquens, portent en latin *Gueniacum* ou *Guagnicam*. Cependant l'écrivain qui rédigea en latin le Pouillé de Paris au treizième siècle, aimait mieux marquer le nom de cette Cure en langage vulgaire, que de le latiniser, & il l'écrivit Guegni. Quelques modernes, au rapport de l'Abbé Chastelain, ont confondu Gagny du Diocèse de Paris, avec Gany en Vexin, ou la vénérable Domanie épousa saint Germer au septième siècle. Le Pelletier en son Pouillé de Paris, venant à l'article de Jagny dans le Doyenné de Montmorenci, renvoie à Gagny, croyant que c'est la même Cure, quoiqu'elles soient de deux différens Doyennés.

Gagny est à trois lieues & demie de Paris vers l'orient. C'est un pays de terres labourables avec quelques vignes & des prés. Il a vers le septentrion la forêt de Livry ou de Bondies. Le Village est dans une espèce de gorge plus ouverte vers le midi que vers le nord & l'orient ; mais il est depuis long-tems accompagné de divers côtés de maisons appartenantes à plusieurs Seigneurs, lesquelles d'abord n'eurent pour les distinguer que la couleur dont leur extérieur étoit couvert, ou le nom de leur Maître. De-là se sont formés les noms

de Maison blanche , Maison rouge , Maison Gayot. Au bas du Village est une source qui va se rendre dans la Marne. Le dénombrement de l'Election de Paris compte à Gagny trente feux. Le Dictionnaire Universel lui donne 316 habitans , l'appellant du nom de Gagny au lieu de Gagny.

Quoique ce Village soit ancien , comme on vient de voir , je doute qu'il y ait eu une Eglise Paroissiale avant le regne de Charlemagne. Cette Eglise est sous le titre de saint Germain Evêque de Paris. C'est été la place d'en faire mention dans le Censier d'Irminon Abbé de saint Germain des Prés , comme il est parlé des autres Eglises dans les Villages de leur domaine , lorsqu'elles dépendoient de l'Abbaye. On a vu ci-dessus que cette Abbaye en avoit une à Gagny du tems de cet Abbé contemporain de Charlemagne : & dans ces monumens il n'y a aucune mention d'Eglise : ce qui fait croire qu'elle n'a été établie que depuis , & que l'Evêque de Paris se seroit contenté sans recourir aux reliques de l'Abbaye , d'y en mettre de saint Germain de Paris qui étoient conservées dans le trésor de la Cathédrale. On dit dans le pays que saint Denis est l'ancien Patron : mais il ne reste aucune marque que l'Abbaye de son nom y ait eu du bien. Les Religieux même de saint Germain des Prés ignorent depuis quel tems ils n'ont plus à Gagny l'ancien bien ci-dessus spécifié , & leur Historien n'en dit pas un seul mot.

Le bâtiment de l'Eglise de Gagny est remarquable par sa solidité. Le chœur & les collatéraux sont du treizième siècle : ce chœur est élevé mais sans galeries , & il est bien payé. Il y a lieu de croire qu'ayant peut être servi autrefois à la desserte du Prieuré dont il sera parlé ci-après , les Religieux y ont contribué.

136 PAROISSE DE GAGNY;

Regist. Ep.
Par.

La Dédicace en fut faite sous le nom de saint Germain par François Poncher Evêque de Paris, le Dimanche 5 Novembre 1525, & en même-tems la bénédiction de l'autel de Notre-Dame & de celui de saint Nicolas, avec ordre d'en célébrer l'Anniversaire le premier Dimanche de Novembre. Dans l'aile méridionale proche la chapelle de la Vierge, se lit sur un marbre noir l'építaphe suivante: *Cy gist Marie de Roban Duchesse de Chevreuse, fille d'Hercule de Roban Duc de Montbazon. Elle avoit épousé en premieres nœces Charles d'Albert Duc de Luynes Pair & Conestable de France, & en secondes nœces Claude de Lorraine Duc de Chevreuse. L'humilité ayant fait mourir depuis long-tems dans son cœur toute la grandeur du siècle, elle défendit que l'on fit revivre à sa mort la moindre marque de cette grandeur qu'elle voulut achever d'ensevelir sous la simplicité de cette tombe, ayant ordonné qu'on l'enterrast dans la Paroisse de Gagny où elle est morte à l'âge de 79 ans le 12 Aoust 1679.*

M. l'Abbé Chastelain auteur véridique, parle ainsi de Gagny où il avoit passé: *L'Eglise est très-laide, dit-il. On y voit l'építaphe de Madame de Chevreuse si célèbre dans l'Histoire de la guerre de Paris, qui commença en 1618; elle n'y est nommée ni Princesse ni même très-bante & très-puissante Dame, ni son mari très-haut & très-puissant Prince. Elle mourut sur cette Paroisse au Prieuré de saint Fiacre de la Maison rouge. J'ajoute que Madame de Chevreuse avoit joué un grand rôle sous le regne de Louis XIII.*

Tous les Pouillés, à commencer par celui du XIII siècle, mettent la Cure de Gagny dans le nombre de celles dont les Evêques de Paris se sont réservé la pleine collation. J'ai lu dans le Cartulaire de saint Maur, qu'en

DU DOYENNÉ DE CHELLE: 137

1212 une personne charitable donna à Pierre Curé de Gagny, cinq arpens de terre situés à Martel dans la censive de saint Maur, dont ce Prêtre ne devoit payer à l'Abbaye que huit sols de rente.

Le Pouillé de l'an 1648 met à la tête des Prieurés du Doynné de Chelle, *le Prieuré de Gagny Ordre de saint Benoît, à la nomination de l'Abbé de saint Faron de Meaux*. A quoi Le Pelletier ajoute dans le sien, qu'il est tiré de saint Fiacre, & qu'il a trois mille livres de revenu. C'est cet endroit même qu'on appelle autrement, La Maison rouge. Dom Duplessis tire d'une inscription qui se lit sur la tombe d'Adèle Comtesse de Champagne épouse de Thibaud III, dans l'Eglise de saint Faron de Meaux (a), que cette Comtesse fut fondatrice de ce Prieuré de saint Fiacre, sous la dépendance de saint Faron. On assure aussi qu'en l'an 1226 Barthélemi Evêque de Paris transigea avec les Religieux de cette Abbaye de Meaux, au sujet du droit de visite dans ce Prieuré. Une partie du revenu consistoit en prés, puisque dans un titre de l'Abbaye de Livry de l'an 1255, pour désigner un pré qu'on lui donnoit & qui étoit situé à Gagny, il est spécifié qu'il touchoit au pré de saint Faron. Quelques registres récents ne qualifient ce Bénéfice que du nom de Chapelle. Comme il est marqué au commencement de cet article, que l'Abbaye de Faremoutier eut du bien à Gagny dès le septième siècle, & que ce bien venoit d'une famille de Meldois, on peut conjecturer que le culte de saint Fiacre y seroit plus ancien que la Com-

Hist. Paris.
Epi. Paris.
2272

PRIEURÉ
DE S. FIA-
CRE.
Pouillé
1648. p. 76.
Page 46.

Hist. de l'E-
gl. de Meaux
pag. 110.

Gall. chri-
nova col. 340

(a) *Gagny cum multis, hoc si cognoscere vultis, Donaci domus honore Deique Faronis.* II Voyage Litt. de D. Martene page 6.

140 PAROISSE DE GAGNY;

elle fut confirmée par Gilbert Evêque de Paris & par le Roi Louis-le-Gros. De-là vient que parmi les biens que le Pape Eugene III confirma au Prieuré de S. Martin des Champs

Ibid. pag. 180 & 188. par sa Bulle de 1147, & Thibaud Evêque de Paris par ses Lettres d'environ l'an 1150, on

Gall. chr. T. 7. Instrum. trouve *Capellam Canolii*. L'Abaye de Livry eut aussi dès ses commencemens quelques rentes en ce lieu. Une Bulle d'Honorius III de l'an 1221 lui confirme *census de Chanail*. Dreux Prieur de Gournay fait mention dans ses Lettres de l'an 1224 de la vigne que le Monastere de Livry a dans sa censive *apud Chennuel*. Un titre de l'Abbaye de saint Maur d'environ ces tems-là, fait aussi mention du pont de Chenuel à l'occasion de la Terre d'Avron qui en est à une lieue; en effet les eaux qui viennent de Coubron & Courtery s'écoulent dans la Marne, en partie proche Chenail. On ignore en quel tems il cessa d'y avoir une Chapelle dans ce lieu de Chenail. On ne sçait pas même de quel saint elle étoit titrée. On n'en trouve rien dans les Registres. Ce lieu n'est plus que comme un fief ou une ferme dépendante du Prieuré de Gournay. On y voit placée dans le creux d'un arbre une pierre ou le Bailly tient ses Assises.

Reg. Parl. LA MAISON BLANCHE. Le 7 Février 1719 le Parlement enregistra des Lettres-Patentes obtenues par Ponce Coche premier Valet de Chambre de M. le Duc d'Orleans Regent, pour lui permettre de renfermer de murs environ cent arpens de terrein à lui appartenans, contigus à une maison par lui acquise en la Paroisse de Gagny, Capitainerie de Livry & Bondy, & environ deux arpens d'une remise plantée, nonobstant l'Ordonnance. C'est, je croi, ce qu'on appelle aujourd'hui la Maison Blanche, qui certainement

du Doyenné de Chelles. Il appartenait à M. Courtois, & a été passé à M. l'Archevêque de Cambrai. Ce lieu appartenait en 1635 à Nicolas de la Fume Trésorier des cent-Suisses.

Forme de
Chelles, 1635.
24 Juin.

MONT GUICHET est un Château sur le haut de la montagne. Il a été de l'apparence. Il appartenait à M. le Cardinal de la Croix. Il a été passé en 1640 par Jacques Boucher Annoncier du Roi, Abbé de Troarn.

Forme de
Chelles, 1640.
24 Juin.

M. de Valois faisait l'enumeration des montagnes que l'on trouve de Paris jusqu'à Pomponne, en faisant la Marche à la croix, marque la *Montagne Maubert* entre Valdemour & Montfermeil, & l'appelle en latin *Monte Maubert*. Cette possession doit porter sur la terre de Gaigny mais jusqu'à présent je n'ai vu aucun titre où soit nommée une *Montagne-Maubert* ni en latin ni en françois j'ai seulement lu dans le Nécrologe de l'Abbaye de saint Denis au 7 Août, la mort de *Mathilde de Montfermeil*, & dans le nouveau *Gallia Christiana*, qu'il y avoit eu cinq Abbesses à Chelles aussi appelées *Mathilde*, lesquelles ont vécu dans l'onzième, douzième & treizième siècles.

Forme de
Chelles, 1640.
24 Juin.

Forme de
Chelles, 1640.
24 Juin.

Jean de Gaigny savant homme du seizième siècle, qui fut Recteur de l'Université, Chancelier, Annoncier du Roi François I, a passé pour être Parisien; mais il étoit vraisemblablement issu de quelque Seigneur ou de quelques habitans du village de Gaigny proche Paris. Il mourut le 25 Novembre 1549.

Etiennette de Gaigny fut Abbessé d'Elle au Diocèse de Paris entre les années 1540 & 1550.

Forme de
Chelles, 1640.
24 Juin.



R Ô N Y.

U Ne des vallées les plus agréables du Doyenné de Chelle, est celle où est situé Rôny ; elle a vers le levant la montagne d'Avron & vers le couchant la vaste montagne qui continue jusqu'à Montreuil ; mais elle tient du terrain de Noisy-le-sec qui y confine vers le nord-ouest, car elle n'est arrosée d'aucun ruisseau. Le vallon est cependant un peu en pente vers le midi, où les eaux s'écoulent dans la Marne. Sa distance de Paris est de deux lieues & demie. Les plus anciens monumens qui fassent mention de Rôny, sont du neuvième siècle. C'est l'Histoire du rapport du corps de sainte Genevieve du Diocèse de Soissons, où on l'avoit porté du tems des courses des Normans. Il y est dit que ceux qui le rapportoient, au sortir de Trie-sur-Marne, qu'ils aujourd'hui Trie le Bardou, vinrent *Rodoniacum* qui se trouve imprimé dans Bollandus *Redomatum*, & de-là à Paris. Les titres du treizième siècle l'appellent aussi *Rodoniacum* ; tous les noms latins usités dans les titres postérieurs sont fabriqués à plaisir, tels que ceux de *Rooneium* du Popillé du treizième siècle, *Roifneium*, *Roonium*, *Roogniacum*. M. de Valois à l'article de Rôny, sur lequel il ne nous apprend rien, fait une longue digression au sujet de la chaîne de montagnes qui est depuis Charonne & Belleville jusqu'à Torigny en tirant vers Meaux, & semble insinuer que le nom de Rôny viendrait à *rota* : mais j'aime mieux laisser l'origine de ce nom à rechercher, que d'adopter une telle étymologie.

Ce Village est, comme je l'ai dit, dans un fond, & sans aucuns écarts. Le dénombre-

Bell. 3 Jan.
in Tract. S.
Genove

Notis. Gall.

ment de l'Election de Paris y marque 148 feux ; & le Dictionnaire Universel de la France y compte 414 habitans. Presque tout le territoire étoit planté en vignes à la faveur des deux montagnes, excepté le pays plat du vallon : mais depuis un Ordonnance de M. l'Intendant de Paris, on en a arraché beaucoup.

Saint Denis a été autrefois celui que les habitans révéroient comme leur Patron. Peut-être que le concours de sa Fête avec les vendanges dans ce pays vignoble, les a portés à prendre sainte Genevieve, qui est regardée comme la premiere Titulaire, & saint Denis comme le second. Les enseignemens qu'auroit pu fournir la-dessus l'acte de la Dédicace de l'Eglise, sont perdus : les croix qui attestent cette cérémonie subsistent toujours ; mais l'année & le jour sont restés inconnus. Le chœur & le sanctuaire sont d'une structure du treizième au quatorzième siècle, aux vitrages peints qui sont modernes. Aux deux côtés du chœur sont deux chapelles dont les autels ont été refaits, en sorte que le marchepied de chacun est une tombe rapportée d'ailleurs. L'une m'a paru être du treizième siècle par les belles lettres capitales gothiques qu'on y voit gravées en cette sorte : *Ci gist Guill^e de Montfaucon Clerc jadis Bourgeois de Paris qui trespassa* . . . Le reste est caché sous l'autel. A l'autre, qui a eu son inscription gothique, est représenté un Officier de l'Eglise tenant une baguette. L'Eglise est au milieu du Village accompagné d'un clocher à pavillon couvert d'ardoise.

Le patronage de la Cure appartient à l'Abbé de sainte Genevieve. Dès le milieu du treizième siècle cette Abbaye en jouissoit aussi bien que de la Seigneurie, Alexandre III en sa

144 PAROISSE DE RÔNY;

Chartul. S. Genev. & Gall. chr. T. 7. Instrum. col. 243.
1143. Ecl. Paris. T. 2. p. 154.
 Bulle de confirmation des biens de cette Maison, donnée à Paris le 14 Avril 1163, marque *Rodoniacum cum Ecclesia ejusdem villæ, capitulis justitiis, & omnibus justitiis, & omnibus pertinentiis suis.* Dans un Traité que fit en 1401 Eudes de Sully Evêque de Paris avec l'Abbaye de Ste Genevieve, il fut arrêté que la Cure de Rôny ne seroit point sujette au droit de procuration Episcopale. Au treizième & quator-

Chartul. S. Genev.
Gall. chr. T. 7. col. 774.
 zième siècle il n'y avoit qu'un seul Religieux qui y fit sa demeure avec le Prieur. Elle est mise dans le Pouillé Parisien écrit vers 1220 au rang de celles qui sont de *donatione sanctæ Genovefæ*; mais elle y est placée parmi celles du Doyenné de Gonelle, dit depuis de Montmorenci, ce qui paroît être une faute. Tous ceux qui ont été imprimés la marquent au Doyenné de Chelle, mais ils font une autre faute, qui est de la dire à la pleine collation de l'Archevêque, excepté celui de Pelletier de l'an 1692 qui en assigne la présentation à l'Abbé de sainte Genevieve. Celui d'Alliot de l'an 1616 est assez peu exact pour l'appeller la Cure de *Rosayco* & en françois de *Rosay*. Un illustre Curé de ce lieu a été Joseph Foulon qui l'étoit en 1550, & il en fut tiré en 1557 pour être fait Abbé de sainte Genevieve.

Nous ignorons de quel part étoit venue à l'Abbaye de sainte Genevieve la terre de Rôny. On voit par la Bulle d'Alexandre III qu'elle en jouissoit au milieu du douzième siècle. Il ne lui manquoit que ce qui en étoit possédé par le Seigneur de Montjay; mais Gaucher de Châtillon qui jouissoit de cette Seigneurie avec sa femme Elisabeth, du consentement d'Adelaide ou Alix sa mere Comtesse de Soissons & d'Adelaide sa sœur, femme de Guillaume de Garlande, quitta ou abandonna en 1196 à l'Eglise de sainte Genevieve la Grucerie dans tout le territoire de

Rôny, tant dans les bois (a) que dans le dehors qu'il reconnoissoit appartenir à cette Eglise, comme aussi tout ce qu'il avoit dans la Voirie & de droit domanial dans ce lieu. Cette donation fut confirmée par Innocent III la seconde année de son Pontificat. Le Prieuré de Gournay-sur-Marne avoit aussi alors quelques censives, droits, domaine & Justice à Rôny; Drogon vendit le tout en 1225 à l'Abbé de sainte Geneviève; ce qui fut confirmé la même année par Baudouin Prieur de saint Martin des Champs. Enfin le droit de Justice de l'Abbaye étoit si bien établi à Rôny dès le même siècle, que s'étant élevé quelque doute sur celui de haut-Justicier, Gilles de Compiègne Prévôt de Paris trouva par enquête faite en 1284, qu'elle étoit en faisine de la haute-Justice de Rôny.

Chartul. t. Genov. p. 47.

Ibid. pag. 214.

Lib. l. 2. c. 9. sanct. Genov.

fol. 56.

Compte de l'an 1283.

Antiquité de Paris T. 3. p. 261. & de l'an 1574.

Ibidem. p. 641.

Sauvai a fait observer qu'on lit dans quelques Comptes du domaine de l'Hôtel-de-Ville de Paris ou du Roi, que l'Abbé de sainte Geneviève devoit chaque année à ce domaine pour raison d'un fief à Rôny, six oyes blanches le jour de la Notre-Dame de Septembre, & qu'il les paya à cette Fête l'an 1383. L'origine de cette redevance n'est pas claire. On trouve simplement que l'an 1162 Louis VII approuva la donation faite aux Chevaliers du Temple d'un fief situé à Rôny, sauf la charge attachée à ce fief, qui est appelée *servitium*, ou servitude; sçavoir, que le jour de la Nati-

(a) Apparemment que ces bois tenoient à ceux d'Avron, dont le même Gaucher céda aussi la Gruerie aux Moines de saint Maur; & peut-être appelloit-on ces bois indifféremment du nom d'Avron ou de Rôny: car je trouve au Cartulaire de saint Maur qu'en 1195 Ansel Doyen de saint Martin de Tours, reconnut qu'Illembard Abbé de saint Maur lui avoit accordé cent arpens dans son bois de *Roniac*, pour les pâtures.

vité de la sainte Vierge ces Chevaliers don-
 neront chaque année six oyes à Roger de
 Penfy ou Ponsy, de *Penfyaco* (peut-être faut-
 il lire de *Rensyaco*) & à son héritier. Ce pour-
 roit être relativement à ce fief qu'en l'an 1183
 Amions Grand-Maitre de l'Ordre des Tem-
 pliers en France, reconnut tenir de sainte
 Genevieve de Paris six arpens de vigne à Rô-
 ny en plusieurs pièces, dont l'une est dite si-
 tuée au climat appelé *Masetum*; & quatre
 pièces de terre, situées, l'une à la Croix,
 l'autre à la Nouë Sainte-Marie, la troisième
ad balneum caballi, & la dernière *ad punctum*.
 Cette reconnoissance ne fait aucune mention
 d'oyes: mais en 1209 Frere A. de Coloors
 Maître de la Maison du Temple en France,
 donna acte à l'Abbé de sainte Genevieve com-
 me Guibert Maire de Rôny & autres dudit
 lieu, avoient pris à bail des Freres du Tem-
 ple le fief que l'Ordre possédoit à Rôny, &
 devoient payer à ces mêmes Freres une oye
 blanche, & de plus étoient tenus de pressurer
 au pressoir des Freres, *usque ad septimam ol-
 iam*; dont fut témoin Frere Robert de Chan-
 ville Maître de la Maison de Paris. En 1224
 Olivier de La Roche Grand-Maitre des Tem-
 pliers en France, fit avec l'Abbé de sainte
 Genevieve un traité par lequel on apprend
 qu'il arriva du changement dans le tribut des
 oyes. Le Grand-Maitre donna pour d'autres
 biens à cet Abbé tout son domaine situé sur
 la Paroisse de Rôny, à l'exception de la ma-
 sure d'Ancher en laquelle il avoit plein do-
 maine, promettant qu'il ne permettroit pas
 qu'il y demeurât désormais plus de deux fa-
 milles. Outre cela il donna à l'Abbaye tout
 droit, cens & Justice sur un labourage situé à
 Montreuil dont les Religieux Grammontins
 de Vincennes avoient la jouissance, & qu'ils

Chartul. S.
Genev. f. 74.

Ibid. pag.
209.

Ibid. f. 76.

tenoient du Temple, moyennant la redevance d'une oye. Les Templiers retinrent encore à Rôny les vignes qu'ils y avoient avec leur pressoir, & celles que le Chapitre de S. Paul à S. Denis y tenoit d'eux : lesquelles selon un arpentage fait en 1393, ne consistoient qu'en un arpent : ce que l'Abbé donna en échange consistoit en des censives à Paris. Il paroît que ce put être vers ce tems-là, environ dans le commencement du regne de saint Louis, que le tribut des oyes dû aux héritiers Pensy ou de Rensy passa entre les mains du Roi. Ainsi l'Abbaye de sainte Genevieve qui étoit entrée dans les droits des Templiers à Rôny, succéda aussi à la servitude ou hommage, se réservant seulement de la part des Templiers, le tribut d'une oye pour ce qu'ils avoient conservé à Rôny. C'est ce qui sert à l'intelligence passée d'un fragment contenu en ces termes dans un des manuscrits de cette Abbaye : *Ecclesia sanctæ Genovefæ Parisiensis tenetur singulis annis reddere proposito Parisiensi nomini Domini Regis sex anseres albos pro feodo de Rospiaco in festo Nativitatis B. Mariæ ; de quibus Fratres Vicenarum tenentur nobis reddere unum in festo Assumptionis B. Mariæ, & Fratres Militie Templi in festo Nativitatis B. Mariæ.* Ces six oyes continuent d'être payées par celui qui à la ferme de Rôny de MM. de sainte Genevieve, à la ville de Paris, qui en donne quittance.

La question sur l'état des habitans de Rôny ; sçavoir, s'ils étoient serfs de sainte Genevieve ou non, est une affaire dont il fut besoin que les deux Puissances se mêlassent dans le douzième & le treizième siècle. Sauval & le Pere Du Bois en ont touché quelque chose. Elle mérite d'être développée ici un peu plus amplement, Le Roi Louis-le- Jeune déclara

par ses Lettres de l'an 1179, qu'Etienne Abbé de sainte Genevieve & les Chanoines de la même Eglise, avoient soutenu en sa présence, que les gens de Rôny étoient serfs de leur Eglise; que les paysans l'avoient nié fermement, assurant qu'ils étoient seulement hôtes & fermiers de l'Abbaye. Les Parties ouies, le Roi fondé sur la Coutume du Royaume de France, ordonna que les hommes de Rôny se rendroient à la Cour de l'Abbé dont ils le reconnoissoient être les hôtes, & que si l'Eglise vouloit les tenir pour serfs, elle en fit la preuve par le duel: c'est-à-dire, que les Chanoines Réguliers devoient fournir leur champion & les habitans de Rôny le leur; & que si celui des habitans étoit vaincu, ce seroit la preuve qu'ils sont serfs de l'Abbaye. Le jour indiqué étant venu, le champion des Chanoines se tint tout prêt; mais les gens de Rôny n'en produisirent point. C'est pourquoi le Prince, du conseil des Barons & Comtes, entre autres de Robert son frere, ordonna qu'ils seroient déclarés serfs, avec défense à eux de plus chicaner. Plusieurs des Dignitaires Ecclésiastiques de Paris firent serment avec le Roi pour donner plus d'authenticité à cette décision. Philippe-Auguste étant à Montl'heri en 1182, approuva cette Charte. En conséquence, les habitans de Rôny reconnurent pardevant Henri Evêque de Senlis, qu'ils étoient hommes de corps de l'Eglise de sainte Genevieve, & qu'ils lui devoient le droit de main-morte appelé *Cadaum*, qu'ils ne pouvoient pas se marier sans la permission de cette Abbaye, avec des gens d'une autre terre, ni faire tonturer leurs enfans, & que quelques-uns d'entre eux devoient le droit de quatre deniers. Le tout fut confirmé par le Pape Luce III, qui adressa sa Bulle à Etienne Abbé de sainte Genevieve.

Cette O.^e de Louis VII & le reste des pièces ici citées, sont conservées à sainte Genevieve.

Nonobstant ces formalités, les habitans voulurent revenir; le même Pape dispensa les Chanoines Réguliers de répondre. Les habitans recommencerent à vouloir plaider vers l'an 1218. Ils avoient autre fois représenté au saint Siège que ne pouvant pas se marier avec leurs voisins, qui évitoient leur alliance, ils étoient obligés de s'allier dans le lieu avec leurs parens au troisième & quatrième degré. Le Pape Honorius marqua aux Chanoines de sainte Genevieve par son premier rescrit, qu'il sçavoit que le droit Seigneurial de sainte Genevieve venoit de la libéralité du Roi, mais aussi il y fit entendre que les habitans de Rôny avoient obtenu du Pape Innocent III son prédécesseur, des Lettres adressées à l'Abbé de Josaphat-les-Charitres pour examiner cette affaire; que les *Genouefaîns* avoient promis d'engager Aymar Trésorier du Temple à Paris, de la finir; & qu'ensuite ils avoient changé d'avis: c'est pourquoi il leur marqua que s'ils n'avoient pas quelque condescendance pour les gens de Rôny, il mandoit à l'Evêque d'Evreux, au Chantre de la même Eglise & à Maître Alain qui en étoit aussi Chanoine, d'ordonner en sa place ce qui conviendrait. Ces trois Commissaires n'ayant rien fini, le souverain Pontife nomma l'Archidiacre de Sens, le Chancelier de Milan qui étoit alors à Paris, & Maître Gautier Comuz Chanoine de Paris, pour donner la décision de l'affaire. Alors les habitans se désistèrent du procès, au moins on a l'acte de désistement qu'en donnerent Azon, Suebeuf & Jean Quendo, pardevant G. Archidiacre de Paris l'an 1223, & les nommés Decl & Grison l'année suivante. Il reste encore une Lettre du même Pape Honorius datée de la huitième année de son Pontificat & adressée à Thoma

ARCHEVÊQUE DE RÔNY,

Archidiacre de Paris & Guillaume Chastellier, par laquelle il se plaint que ceux de Rôny l'ont surpris, en taisant à ses seconds Commissaires le serment par eux fait; & il ajoute que ces mêmes Commissaires ayant délégué leurs pouvoirs à deux autres, il leur ordonne d'examiner de nouveau cette affaire & de casser ce qui auroit pu être fait après l'appel. Enfin la dixième année de son Pontificat, il adressa aux Religieux de sainte Genevieve une Bulle, dans laquelle il défend aux habitans de Rôny de plus remuer contre leurs Seigneurs, ni de revenir contre leur propre renonciation, d'autant que ce procès a déjà été terminé sous le Roi Louis & sous Philippe son fils: & afin que l'affaire finit entièrement, il en écrivit quelques mois après aux Abbés de saint Denis & de saint Germain des Prés, & au Prieur de saint Martin des Champs. On peut voir par cet exemple jusqu'où l'oppression de simples payfans & pauvres serfs fut poussée, & juger qu'apparemment il en couroit alors très-peu pour plaider.

Après ce procès l'Abbaye de sainte Genevieve obtint du Roi Louis VIII qu'il lui fût permis de faire construire une prison pour y enfermer seulement les gens de Rôny: mais le Couvent reconnut en même-tems qu'il ne pourroit y mettre aucun homme de ce Village ni autre, sans la permission du Roi.

Vingt ans après, ces habitans de Rôny furent affranchis par Thibaud Abbé de sainte Genevieve, moyennant la promesse qu'ils firent d'une redevance de soixante livres par an, de payer la dixme, champart, &c. & de ne point établir de Commune parmi eux sans sa permission & celle du Roi. L'acte de manumission est du mois d'Août 1246. Saint Louis le confirma à Melun durant le même mois.

DU DROIT DE CHASSE. 155

Un fragment historique du même *tems* porte *In Cal. 1171.*
 que toutes les fois que le Roi imposoit une *saizne* *saizne*
 taille, Rôny y étoit compris pour cinquante
 livres ; qu'il y avoit aussi en ce lieu un *Pia-*
rum Generale, c'est-à-dire, une Assise Géné-
 ral, où tous les habitans devoient se trouver,
 & payer une petite somme, ou amende.

Il est fait mention dans l'ancien Nécrologe *Nec. saizne*
 de sainte Genevieve, d'un canton de vignes *Gen. 1171*
 du nom de l'Echelle situé à Rôny, où cette *Mortu.*
 Abbaye avoit en particulier une pièce de vi-
 gne à elle donnée avec une Bible, par un
 Seigneur appelé Pierre de Lagny.

Messieurs Merley ont eu au milieu du der-
 nier siècle une Maison à Rôny. L'Archevêque *Reg. Ar-*
 de Paris leur permettant d'y faire dire la *chiep. Paris.*
 Messe, spécifie toute la famille ; sçavoir, *29 Jun. 1694*
 Jean Merley Medecin du Roi & Jeanne des
 Marles son épouse avec leurs enfans André
 Merley Aumônier du Roi, Abbé de Saint-
 Lo ; Roland Merley Médecin, & Jean Merley
 Avocat.

:



VILLEMOMBLE.

L'Antiquité de ce lieu a été inconnue jusqu'ici, parce que l'on ne s'est point appliqué à rechercher d'où son nom pouvoit avoir été formé. On l'a écrit diversement tant en latin qu'en françois, les uns ont mis *Villamumbla*, d'autres *Villamobilis*, quelques-uns *Villamunda*. En françois on le trouve écrit sur les cartes géographiques *Villemomble* & *Villemoble*. Il n'y a que celle du Diocèse de Paris du fleur de Fer sur laquelle on lit *Villemomble*, qui est la meilleure manière d'écrire ce nom, & qu'on suit dans le rôle imprimé des décimes. En effet, puisque le nom latin *Mummolus* ou *Mommolus* a été rendu par *Momble*, ainsi que fait foi le Martyrologe de M. Chancelain & celui de Paris au 8 Août, à l'occasion de saint Mummolus Abbé de Fleury-sur-Loire au septième siècle, n'est-il pas tout naturel d'en conclure, que la plupart des lieux nommés *Villa* ayant eu pour distinctif le nom de leur premier Seigneur ou possesseur, le Village dont il s'agit a appartenu à un nommé *Mummelus*; en sorte que son nom véritable est *Villa Mummoli*. Or il n'est pas besoin de sortir des environs de Paris pour trouver

Supplement.
ad Diplomat.
ticam p. 22. dans l'antiquité un célèbre *Mummolo*.

L'illustre Dame Ermentrude ayant vers l'an 700 rédigé à Paris son testament, dans lequel elle disposa en faveur d'un grand nombre d'Eglise situées à Paris, & entre Paris & Meaux des biens qu'elle avoit dans cette même contrée, crut qu'il suffisoit pour donner de la force à cet acte, de le faire souscrire par le seul Comte Mommole, & par quelques-uns de ses Officiers. Ce Comte étoit vraisemblablement

ment le Comte de Paris , de même que Badacharius qui signe après lui en qualité de fenseur , nom de charge qui a été connu de l'empire Romain , mais dont je ne pourrois indiquer les fonctions sans entrer dans un trop grand détail. Du nom de ce *Bandacharius* , même je l'ai dit dans le premier volume , a été formé le nom de Baudoyer qui reste à une des Places située à l'entrée de l'ancienne ville de Paris proche la Grève.

Personne ne révoquera en doute qu'un Comte de Paris ne dût avoir une Terre considérable & bien située dans le voisinage. Voici cette Terre toute trouvée. Ce Comte s'appeloit Mummole ; & sa Terre a eu le nom *Villa Mummoli*. Ainsi Villemomble existoit dès le septième siècle. Je n'ose cependant pas assurer que dès-lors ce fût une Paroisse. Comme elle est sous le titre de saint Genès Martyr , je pense que voici ce qui y a eu occasion ; & cela vers le tems même du Comte Mummole. Il est certain que du vivant de sainte Bathilde fondatrice de l'Abbaye de Chelles , le saint Prêtre Genès qui étoit son confesseur , fit sa résidence ordinaire à Chelle , & il y vint plusieurs fois depuis qu'il fut élevé à l'Evêché de Lyon ; on tient même qu'il mourut à Chelle , puisqu'on y conserve encore son corps. Ce saint Prélat sans doute posséda quelques reliques du saint Martyr des Isles son Patron , qui étoit fort réclamé par les Bretons , & ç'aura été à l'occasion de ces reliques distribuées probablement après la mort de saint Evêque , par les Religieuses de Chelles , ou emportées par l'Evêque de Paris , que la Dédicace de l'Eglise de la terre de Villemomble aura été faite par la suite sous le titre de saint Genès Martyr , non celui de Rome , mais celui dont le corps est resté dans un profond oubli ,

154 PAROISSE DE VILLEMOMBLE
quoique aujourd'hui à Villemomble
lui qu'on honore par méprise, mai
d'Arles, dont le culte a été bien pl
& plus étendu en France; méprise
il est facile de remédier sans rien
puisque le Natal de l'un & de l'autr
qué dans les Martyrologes au même
est le 25 Août.

La situation de Villemomble à d
& demie de Paris, sur le bord de l
Bondies ou de Livry & dans un cant
ment propre à la vigne comme au
biens de la terre, dût en faire un li
de bonne heure: mais comme cette
trouva bornée par Rôny, Gagny &
meil, elle ne put contenir beaucou
rans. Le Dictionnaire Universel de
n'y en compte que 140, & le déno
des Elections n'y a reconnu que tr
Le gros du Village est situé dans u
bas de la montagne sur le haut de li
construit le château d'Avron. Quel
sons écartées du côté du midi, ont
petit hameau appelé la Montagne
placé en tirant vers Neuilly-sur-Ma

L'Eglise Paroissiale étoit autrefoi
foncée dans le Village du côté du
le chemin de Gagny. Elle a subsisté
à la main gauche du même chemin
vieux Château, dont il reste des
Elle avoit été dédiée par Charles F
Megare le 9 Septembre 1554. Elle f
tue vers l'an 1670. Ce n'est qu'en 16
a été rebâtie à la main droite dans
rue un peu plus vers l'occident. C
une inscription qui marque que ce
Louis Ju (*) Architecte, qui la re

(*) J'ai vu des personnes qui assurent qu
étoit de Cheneviers,

Regist. Ep. Elle avoit été dédiée par Charles F

Ibid. 1 Aug. tue vers l'an 1670. Ce n'est qu'en 16
1698. a été rebâtie à la main droite dans

rue un peu plus vers l'occident. C
une inscription qui marque que ce
Louis Ju (*) Architecte, qui la re

l'adjudication du marché lui ayant été pour la somme de 5980 livres, il avoit emise d'une partie. On peut juger par la cité de cette somme, que cet édifice qu'une espece de Chapelle. Il y a cependant d'un autel. A côté du grand, en tiers le nord, est l'autel de saint Genès, lequel se voit un tableau où ce Saint est senté en aube comme un Néophyte, à-dire, un homme nouvellement baptisé, saint Louis à côté de lui. La Fête de ces Saints qui sont morts dans des tems bien ens, arrive également le 25 Août. Le yr est le premier Patron, & saint Louis second. Dans la nef de cette petite Eglise se trouve de marbre noir chargé de cette

Epitaphie :
gis François Hardy Ecuyer Seigneur de
le O Ecorcé, cy-devant premier Capitaine
égiment de Navarre, lequel après avoir
été de solides preuves de sa valeur à la guerre
de sa probité dans le monde & de sa piété
l'Eglise par l'érection qu'il a faite conjoint-
ment avec sa sœur d'une Ecole & de plusieurs
en cette Paroisse, est décédé le 23 No-
vembre 1725.

lon le Pouillé Parisien du treizième siècle la Cure de Villa Mumbila étoit pleine-ment de la nomination Episcopale : mais cela et de ce que lorsqu'il a été écrit, la nomination n'en avoit pas encore été cédée par le Roi de Paris à l'Abbaye de Livry. Les Chartres de 1626 & de 1648 se sont cependant bornées à cet ancien. Le Pelletier dans le 17^e de l'an 1692, dit que c'est l'Abbaye de Livry qui y présente. Ce que je puis assurer me certain, est que dès le treizième siècle l'Eglise de Villemomble fut regardée comme un membre de celle de Livry. Le pre-

156 PAROISSE DE VILLEMOMBLE;

*Chartul. li-
vriac. f. 51.* mier titre des archives de Livry où il soit fait mention de Villemomble, nous apprend qu'en 1237 Jean de Beaumont Chambellan du Roi, donna du consentement d'Isabelle sa femme en pure aumône à cette Abbaye, toute sa dixme de bled & de vin qu'il avoit dans ce Village. Depuis ce tems-là on trouva que le Prieur & les Chanoines de *Villa munda* Ordre de saint Augustin, acheterent en 1255 à Gaigny une pièce de pré contiguë au pré de l'Abbaye de S. Faron; qu'en 1273 le Prieur de *Villa mobili* plaidoit contre Nicolas Seigneur Chastelain de ce lieu, au sujet du refus qu'il faisoit de lui payer le muid accoutumé de bled hibernage, c'est-à-dire, moitié d'orge & moitié d'avenue: & qu'il y fut condamné par une Sentence de Pierre de Chelle Bailly de l'Evêque de Paris, Chanoine de S. Martin de Champeaux: qu'en 1287 l'Official de Paris manda au Curé de Gaigny d'exhorter le Chastelain de *Villa Mobili*, à payer au Prieur du lieu le demi-muid accoutumé de vin de pressurage. De plus à l'an 1489 paroît Frere Guillaume Pajot Prieur de Villemomble. Le 27 Décembre 1499 ce Prieuré Cure fut donné comme dépendant de l'Abbaye de Livry, à Guillaume Bachelier en Théologie Religieux de Livry. On lit aussi que pendant la même année 1499 Nicolas de Hacqueville Chanoine de Paris & Abbé de Livry donna à bail les dixmes de Villemomble à Frere Anne Martin Prieur Curé du lieu. Enfin elle est qualifiée *Cura Prioralis sancti Genesii de Villa Mobili* dans des provisions du 20 Octobre 1506, Je ne m'étendrai pas davantage à prouver que cette Cure est réguliere. Encore dernièrement un Chanoine de la Congrégation de France la possédoit, & la permuta avec un Religieux de sainte Croix de la Bretonnerie. Ces faits sont

Ibid. f. 54.

Ibidem.

L'explication y est ainsi.

Ibidem.

Troisième
Cartulaire de
Livry fol. 23
Reg. Ep.
Par.

*Gall. chr.
T. 7. col. 836.*

*Regist. Ep.
Par.*

sont assez notoires. Mais ce qui est très-peu connu, est que les Cordeliers songèrent à avoir un Couvent à Villemomble sur la fin du quinzisième siècle. Ils y faisoient même leur demeure en 1492. Le huitième jour d'Avril de cette année, les Cordeliers de Paris, Jacobins, Carmes, Augustins & le Procureur de l'Université de Paris, requirèrent le Parlement de juger le procès par écrit qui étoit à ce sujet. *Reg. C. 58. lit. Parlem. d'Aug. 149*

Après l'expiration des délais, le 13 Février suivant auquel on comptoit encore 1492, il fut dit « qu'à bonne & juste cause défenses
« ont esté faites aux Défendeurs de réédifier
« nouveau Couvent audit lieu de Villemont-
« ble sans tirer à conséquence quant
« aux lieux non voisins de Paris. » La fin de ce prononcé donne à entendre que la raison du refus qu'on fit aux Cordeliers de s'établir à Villemomble, étoit que ce Village étoit trop voisin de Paris. Les Fondateurs s'étoient cependant munis des l'an 1490 de la permission de l'Evêque Diocésain. On n'a pas oublié de citer l'Arrêt ci-dessus dans les Mémoires du Clergé de France Tome 4, page 484. *Reg. B. 1. P. 1. 1. 402*

J'ai nommé ci-dessus deux Seigneurs de Villemomble, Jean de Beaumont & Nicolas Vivans au treizième siècle. En voici un du quatorzième. C'est Pierre de la Val qualifié zel en 1351 dans un Registre de reprises de procès au Parlement. Il plaidoit alors contre le Comte d'Auxerre qui prenoit la défense des Receveurs d'un droit de péage qu'il avoit à Lagny. En 1353 il étoit devenu Evêque de Rennes; & il poursuivoit plusieurs habitans de Gaigny pour droit d'avoine & de deniers au suiet de certaines mazzures. *Et. m. R. P. 1. 1.*

Avant que de continuer la liste de ces Seigneurs, il sera bien d'observer ce que marque un monument d'environ l'an 1424 publié par

158 PAROISSE DE VILLEMOMBLE

Antiq. de Paris, T. 3. p. 324. Sauval, à l'occasion du don que le Roi d'Angleterre maître de Paris en fit à un nommé Jean Dieuper; sçavoir, que de cette Terre & Seigneurie relevoit le Fief de l'Hôtel-rouge situé à Fontenay sur le Bois: & ce qu'on lit

Chron. Jean dans les Chroniques de saint Denis: sçavoir, que dans l'été 1465 vers le mois de Juin, les Bourguignons s'emparerent du lieu de Villemomble aussi-bien que de Dammartin. En ce

Necrol, Car- tems-là cette Terre avoit pour Seigneur Jaspard Bureau, qui en jouissoit au moins depuis l'an 1444. Il se trouve qualifié Capitaine du

Sauval T. 3. p. 368. Louvre en 1463 & 1466; & Maître de l'Artillerie du Roi en 1469. Villemomble passa peu de tems après aux Chabannes, Jean de Chabannes Comte de Dammartin en est dit

Regist. Ep. Seigneur dans la permission que l'Evêque de Paris donna le premier Août 1490, d'y

PAR. bâtir un Convent de Cordeliers de l'Observance. Avoye de Chabannes la porta en mariage à Aymar ou Emon de Brie Baron de Buzançois. Ce fut de lui que Florimond Robertet Trésorier de France & Secrétaire des Finances, en fit l'acquisition pour la somme de six mille livres l'an 1507: & il en fit hommage aussi tôt entre les mains d'Etienne Poncher Evêque de Paris, commisa la Garde du Scel (Royal) en l'absence du Garde. Aussi Robertet est-il qualifié Seigneur Chastelain de Villemomble, dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1510. Dans celui de la Coutume rédigée en 1580, est nommé Jean le Noir en qualité de Seigneur de la Garenne à Villemomble. En 1608 Pierre Baron de Flagheac est dit Seigneur de Villemomble & de Noisy-le-sec.

Compte de la Prevôté de Paris 1507. Sauval T. 3. p. 541. Cette Terre est dite mouvante du Châtelet.

Hist. des Gr. Offic. T. 7. p. 712. Maintenant cette Terre est dans la famille dès le Ragois de Bretonvilliers par achat; & comme il n'y a plus de Château dans le b

DU DOYENNÉ DE CHELLE: 159

du côteau , le lieu de la résidence Seigneuriale , est le château d'Avron , qui est situé sur la montagne méridionale de Villemomble (a). Benigne le Ragois de Bretonvilliers Président en la Chambre des Comptes , Seigneur de Villemomble est décédé en 1700. MM. le Ragois jouissent toujours de cette Terre.

Il y a en ce lieu un torrent ou petit ruisseau sans nom qui commence son cours à Villemomble , & va se jeter dans la Marne à Ville-Evrard Paroisse de Neuilly. Ce qui lui donne naissance sont quelques petits étangs restant à Launay , Château placé dans le bas tout au bout de Villemomble vers l'orient. La belle maison qui est dans le Village même , & dont les jardins s'étendent sur la côte en montant vers Avron , a été bâtie par le Sieur Barrême Financier , décédé en 1741.

Le Roi François I vint à Villemomble au mois de Juin 1544. C'est de ce lieu qu'est datée une de ses Ordonnances & un de ses Edits.

Livre de :
Connétabli
vers le con
seillement

Les habitans de cette Paroisse joints à ceux de Montreuil en 1374 , s'opposèrent au péage de Charenton que le Procureur Général & l'Evêque de Paris , disoient être de l'ancien domaine Royal , & même une portion du revenu de l'Evêché , ajoutant que ce péage avoit été ordonné pour l'entretien du pont.

Regist. Pa
laim 1374.
12 April.

L'Auteur du Supplément aux Antiquités de Paris par Du Breul imprimé en 1639 , fait la description de l'ancien château Seigneurial de ce lieu. Il l'appelle Villemeuuble , fautive-ment persuadé que *Villamobilis* est son vrai nom latin. Ce Château étoit entouré de fossés pleins d'eau vive & avoir deux ponts levés , une belle Chapelle , deux étangs , l'un de la

Suppl. d
Antiquité
Paris p. 93

(a) Quoique dans un lieu élevé , les fossés sont plein d'eau.

160 PAROISSE DE VILLEMOMBLE ;

contenance de 43 arpens, l'autre de 25. »
 » te Seigneurie , continue l'Auteur , qu
 » Châtellenie , à toute Justice , haute , mo
 » ne & basse , & s'étend jusqu'aux village
 » Fontenay , de Montreuil , Nogent &
 » de six cens arpens tant de bois que ter
 » près , & il y a sept Fiefs qui en dépend
 » le village de Noisy-le-sec & une autre
 » gneurie. » Cela peut confirmer ce qu
 avancé ci-dessus , que cette Terre vient
 ancien Comte de Paris qui étoit un ho
 puissant. En 1639 Villemomble appart
 au Comte de Serre à cause de sa femme.
 avoit aussi alors deux autres belles maïso
 ce Village : l'une , appartenoit au Sie
 Comte gendre de Thomas Clere Inter
 des Finances : l'autre , au Sieur l'Evêqu
 d'un Auditeur du Châtelet. C'étoient
 fiefs dépendans de la Châtellenie de V
 momble.

Suppl. des
 Antiquités de
 Paris p. 94.

RAINCY où il y a eu autrefois un Pr
 de Bénédictins , à la place duquel a été bâ
 beau Château dans le dernier siècle ,
 originairement compris dans le territoi
 la Paroisse de Villemomble. Voyez ce
 j'en dit à l'article de la Paroisse de Livr
 laquelle ce lieu a été attribué dans ces der
 tems.

LA GARENNE est une Maïso
 campagne ou Seigneurie sur la Paroiss
 Villemomble , dont j'ai eu connoissanc
 l'établissement d'une Chapelle domesti
 puis l'année 1648 , auquel tems Noble
 de Goreaul en étoit Seigneur. Ce lieu a
 tenoit huis ans après à Charles Morel S
 raire du Roi , & à Gilles Morel Conseill
 Grand-Conséil : & en l'an 1698 à M. le C
 turier de Cocqueburne Commissaire r
 seconde Compagnie des Mousquetaires.

Regist. Ar
 chiep. Paris.
 18 Jul. 1648.
 2 Juin 1656.
 25 Aug. 1698.

BONDIES.

SANS vouloir faire remonter l'antiquité de Bondies jusqu'au temps de l'empereur Antonin, comme a fait M. l'Abbe Oubliant et certains autres, on s'en est pris Bondies pour Vourzy du Diocèse de Reims, & me permettrais de dire que ce lieu est nommé comme ayant une Eglise : mais le monument de la Dame Hermenrude, qui est d'environ l'an 700 de Jesus-Christ. Cette ancienne pierre qui est très-précieuse pour le royaume de France, fait quatre fois mention de Bondies : on l'appelloit alors Bonafas ou Bonden. La sainte Dame Hermenrude donna par testament à l'Eglise de ce lieu des terres avec la teneur de tout l'attirail du mariage : *dux carolus cum bonis et suis fratribus Bonafas et Bonifacis; dux pater. Et in eodem tempore terre appellee en latin Volanum, avec ses dépendances. Sanctus villas meum cui observatum est Volanus cum adjacentia sua.* Je n'ai pu découvrir quel pouvoir avoir eu ce lieu du Volanum. Dans un autre endroit elle fait entendre qu'il y avoit alors à Bondies une Communauté de Clercs ou de Moines : *dux parvulo vestimenti ad nos Bonifacis Fratrum dux confirmo.* Elle venoit de donner la première paire d'habits à la Basilique de saint Denis : la seconde est pour les Freres de Bondies. Plus bas enfin, elle donne à l'Eglise du même lieu de Bondies une pièce de vigne située *in Monte Buzara.*

Bondies n'étoit plus appelé Bonifacio dans l'onzième siècle. Henri I l'appelle *Brange* dans la chartre de l'an 1060, par laquelle il la donne avec tous ses revenus à l'Eglise de saint

*1164. faute d'arrêter des Chanoines. La Bulle d'Urbain II qui
Marivaux se confirme les biens de ce Prieuré en 1097, dit
dans l'énumération, Villa quæ dicitur Bonzeia.*

1164. p. 125 On trouve au siècle suivant sur la manière
d'écrire ce nom : un diplôme de Louis VII de
l'an 1137, met Bungeias, & plus bas il con-
firme aux Religieux susdits, *viginti solidos in
pelagia Bungeiarum de elemosyna Alberti mili-
tis cognati Willelmi de Garlande.* Cet endroit
prouve que Bondies étoit sur la grande route
comme aujourd'hui, puisque voilà un péage
qui y étoit établi.

L'antiquité de ce lieu étant bien prouvée,
aussi-bien que l'antiquité de la Paroisse, il
reste à en donner quelque description.

Bondies est situé à deux grandes lieues de
Paris dans une plaine qui est traversée par le
grand chemin de Meaux. C'étoit primitive-
ment une Paroisse plus étendue, mais on en a
démembré quelques dépendances & apparem-
ment Livry, Clichy, Vanjou. Comme elle se
trouve à l'entrée d'une forêt, elle lui a donné
le nom. Le pays se ressent donc du voisinage
de cette forêt, en sorte qu'il contient moins
de terres labourées & fort peu de vignes;
quoique la forêt, s'il en faut croire le Diction-
naire Universel de la France, ne renferme
qu'onze cens soixante & dix-huit arpens. Se-
lon le dénombrement des Elections, il n'y a
à Bondies que 65 feux, & suivant le Diction-
naire Universel 361 habitans.

Saint Pierre est Patron de l'Eglise Parois-
siale. Le bâtiment en paroît fort caduque,
quoiqu'il n'ait pas trois siècles de structure.
On peut juger par l'état où il se trouve, que
les fondemens sont assis sur un terrain aqua-
que. La tour qui est plus massive & placée du
côté du septentrion, est du treizième siècle
& panche du côté opposé, quoiqu'elle soit

basse. Cette Eglise fut dédiée le Dimanche 10 Août 1533, par Gué de Montmedy, évêque de Megre, qui y bénit aussi le presbytère, ceux de Notre-Dame, de St. Martin, & Jean & sainte Barbe. On a fort parlé de rebâtir cette Eglise. Elle n'est ni arrêlée ni élevée, on y marche sur un enduit de plâtre, exception de quelques tombes qu'on y voit. Dans l'aile méridionale est celle dont est l'inscription : *Cy gist noble homme M. de Bondis en partie, Capitaine pour le duc de la ville de Montmedy au pays de Luxembourg, & Honorine de Beauvois sa femme, laquelle décéda.* Le reste n'est pas achevé : le gothique de l'écriture désigne le seizième siècle. Les armoiries de l'homme sont trois roses & croissant au milieu, & de la femme chiens noirs & blancs.

Dans le chœur qui se termine en pignon, la tombe de Roland Frolois Secrétaire du Roi, Seigneur de Bondis, mort au mois de Mars 1647. Au reste cette description de l'Eglise de Bondis a été faite avant qu'on prît à sa reconstruction.

Ce fut Geoffroy Evêque de Paris qui en 1088 donna au Prieuré de saint Martin Champs l'autel de Bondis *cum avrio*, & toutes ses autres dépendances. Sa Charte marque expressément que le Roi Henri qui leur avoit donné le Village, en avoit fait rebâtir magnifiquement l'Eglise. L'Evêque ne se réserva que le droit de Synode & de visite. Drogon Archidiacre de Paris, à qui le tiers du revenu de cet autel appartenoit alors, s'en contenta, & consentit à la donation. Le lieu y est nommé *Bondis*. Cet acte des plus solennels, fut passé dans le Chapitre de Paris : par les témoins est nommé Vautier Maice du

*Hist. de l'Église
de Paris. t. 2. p. 48.
472.*

164 PAROISSE DE BONDIES;

lieu, & *Durannus Decanus de Bungeias*. En

Hist. fran. 1119 la confirmation du Pape Calixte porte
Martini pag. ces mots : *Bungeias cum Ecclesia & appenditi-*
 157. *ibid. pag.* *is*. Celle d'Innocent II en 1142 est dans les
 171. *ibid. pag.* mêmes termes. Celle d'Eugene III de l'an
 180. 1147, met simplement *Bungeias cum Ecclesia*.
 Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris en
 confirmation des mêmes biens, s'expliquent
 plus au long : *Ecclesiam de Bungeias cum tota*
minori decima, & tertia parte majoris & arvis,
& medietatem Offerenda in Pascha & in Nati-
vitate & in Festo sancti Petri. Le Pouillé Pari-
 sien du treizième siècle qui la met aussi à la
 nomination du Prieur de saint Martin, l'ap-
 pelle en François Bonziers, sans en latiniser
 le nom.

Chartul. S.
Moauri.

L'Abbaye de saint Maur des Fossés plus
 ancienne que saint Martin des Champs, avoit
 une dixme sur le territoire de Bondies, & ré-
 ciproquement ceux de saint Martin prenoient
 une dixme à Noisy-le-sec sur le territoire ap-
 partenant à l'Abbaye de saint Maur. Il fut
 convenu en 1200 entre les deux Commu-
 nautés, de faire un échange, & que chacun di-
 meroit chez soi. On entrevoit par une Charte
 de 1124, que les terres du Monastere de saint
 Maur étoient situées entre Bondies & Coo-
 dray qui est du côté de Blancmenil proche
 quelques marais. Au moins ce fut alors qu'A-
 dam de Ville-Evrard Chevalier quitta à ce
 Monastere un revenu de quelques sols qu'il
 avoit sur quatre arpens dans cette position,
inter Bondies & Codrellum juxta marisios, ce
 qui fut approuvé par Anselme de Piffecoc
 Chevalier, du fief duquel ils mouvoient.

Les Moines de Gournay eurent aussi dès le
 XIII siècle un petit revenu à Bondies. On
 a vu ci-dessus par une Charte de Louis VII
 qu'il y avoit en ce lieu un droit de péage dor-

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 165
 un nommé Albert Chevalier jouissoit. Ansel
 Seigneur de Mont-Real qui avoit dix sols dans
 le même péage, en fit présent l'an 1236 à ce
 Prieuré situé sur la Marne. Peut-être étoit-ce
 le même que le Couvent de saint Martin des
 Champs, dont ce Prieuré dépend, voulut exi-
 ger des habitans de saint Denis, lesquels
 gagnèrent en 1283 aux Enquêtes. Il y avoit
 aussi un canton sur Bondies qui relevoit de la
 Seigneurie de Livry. Ce canton s'appelloit
 Bricher. Plusieurs cartes le marquent au midi
 de l'Eglise Paroissiale. Robert Abbé de Livry
 qui en avoit la jouissance, en rendit hom-
 mage l'an 1403 au Sieur de Chambly Sei-
 gneur de Livry. Le même lieu est encore
 mentionné à l'an 1440. Mais pour en revenir
 aux Religieux de saint Maur, il est certain
 que ce sont eux seuls qui ont partagé avec
 ceux de saint Martin les droits honorifiques
 d'Eglise sur le territoire de Bondies. Il y avoit
 autrefois une Léproserie à Bondies comme
 dans les lieux considérables. Elle passoit déjà
 pour ancienne au treizième siècle. Il y a ap-
 arence qu'elle avoit été bâtie sur un fond de
 l'Abbaye de saint Maur, ou au moins la cha-
 pelle de cette Maladerie qui étoit sous le titre
 de sainte Marie-Magdelene. Il est fait men-
 tion au Cartulaire de Livry à l'an 1236, d'un
 nommé Oger Chapelain de cette Léproserie,
 comme possédant une vigne située *in allodio*
Guiberti Marescalli de Bondies. Renaud de Cor-
 beil Evêque de Paris conféra de sa propre
 autorité cette Chapelle en 1255. Mais peu de
 tems après il donna acte aux Moines de saint
 Maur, comme il n'avoit pas prétendu leur
 ôter le droit qu'ils avoient d'y nommer. Cette
 Léproserie étoit en très-mauvais état l'an
 1351, suivant l'acte de visite. Elle avoit néan-
 moins alors environ vingt arpens de terre &

Doubler,
 Hist. S. D.
 t. 7. p. 925.

Gall. chr.
 nova Tom. 7
 col. 814.

Ibid.

Chartul. L
 variac. f. 31

Gall. chr.
 nova Tom. 7
 col. 104. &
 197. ex Cha-
 tul. Fastat.

Reg. Pifit.
fol. 70.

un arpent de pré sis à Grolay, dit le
Le Pouillé de Paris du quinzième si
marque à la présentation de l'Abbé d
Maur. Aujourd'hui cette Chapelle,
revenu peut monter à deux cens livr
renfermée dans l'Eglise Paroissiale, l'a
ne étant détruite. Elle est mentionné
tous les Pouillés modernes. J'en ai
collations du siècle dernier par les Ar
ques de Paris comme Abbés de saint M.

Chartul. Li-
vriac, art. E-
remitar. fol.
31.

Il existe sur le territoire de Bondies
dit le petit Grolay, où il y a pareilleme
Chapelle. Ce lieu est tout proche de D
Cette Chapelle, qui est du titre de l
Dame, doit être ancienne: ce ne pe
que de ceux qui la desservient dont
divers monumens de l'Abbaye de Livr

Ibid. fol.
35.

Gall. chr.
nov. Tom. 7.
col. 93.

1220 parmi les témoins d'un acte: Ga
Presbyter de Grolayo parvo. On voit da
glise de la même Abbaye une tombe
représenté un Prêtre tenant un livre
cette inscription en lettres capitales
ques qui ressentent le treizième siècle
jacet Albericus Presbyter de Grololio

Rôle des
Décimes.

Cette Abbaye avoit dans ce lieu du pet
lay un revenu qui lui avoit été légué p
baud frere de Guillaume de Clacy av
1219, & qui est mentionné dans la
d'Honorius III de l'an 1221, qui la cor
Il n'y a plus qu'une ferme dans ce G
surnommé le petit par opposition à
roisse de Grolay sous Montmorency. La
pelle est connue sous le titre de Notre-
de Lorette. Elle est à la nomination du
de saint Martin des Champs, de même
Cure de Bondies. Peut-être que penda
que tems elle a été Cure démembrée de
dies: ce qui faisoit que l'une & l'autr

voient qu'un seul & même Présentateur. Quelques titres modernes de saint Martin la désignent par le nom de Grolay proche Aunay : mais le Catalogue des Bénéfices rédigé sous M. de Noailles, le Livre des présentations de l'Archidiacre de Paris de 1691 & le Rôle des décimes, s'accordent tous à mettre cette Chapelle sur la Paroisse de Bondies. Quelquefois il est arrivé que le Prieur de saint Martin a nommé une même personne à la Cure de Bondies & à la Chapelle de Grolay, comme le fut René Chapelle le 3 Février 1491. Nicolas Potier Général des Monnoies en 1475, étoit Seigneur de Grolay & de Blancmenil. Le manoir de ce lieu appartenoit en 1574 au Sieur Prevôt Président & à Marie Potier sa femme, ainsi que je l'apprend du don que le Roi leur fit d'une certaine quantité de bois dans la forêt de Bondies, pour leur chauffage leur vie durant. En 1660 René Potier Président au Parlement en étoit Seigneur. René Marillac Maître des Requêtes, étoit Seigneur du petit Grolay & de Blancmenil en 1671. Il est mort en 1719.

Après avoir assuré à l'Eglise de Bondies l'étendue de son territoire dans l'article de Grolay, que le voisinage d'Aunay & de Drancy pourroient faire un jour contester, je ne dois pas taire ce qui en a été distrait de nos jours ; c'est le château de Raincy. Louis Sanguin Marquis de Livry, Sieur de Generoy, Bondies, &c. obtint en 1697 des Lettres-Patentes pour pouvoir changer le nom du château de Raincy acquis par lui & situé sur la Paroisse de Bondies, en celui de Livry, avec union de ce Château au Marquisat de Livry. Elles furent registrées le 9 Août 1697.

J'ai peu de choses à dire touchant les Seigneurs ou Chevaliers qui prenoient le nom de

Regist. E.
Par.
Hist. de
Gr. Offic.
4. p. 764.

Reg. Conj.
Parlam. 2.
Jan. 1574.
Hist. de
Gr. Offic.
6. p. 557.

Regist.
Parl. T. 4.

168 PAROISSE DE BONDIES.

*Chartul. Li-
vriar.*

*Chartul. S.
Dion. Reg.
p. 431.*

Bondies. Un Simon de Bondies Ecuyer & Aude sa femme paroissent en 1238 comme jouissans de quelques vignes à Raincy dans la censive des Moines de Tiron. D'autres actes du même tems, qui tous parlent de vignes situées sur cette censive de Raincy, font voir que l'on y connoissoit alors moins de terrein en bois qu'il n'y en a aujourd'hui. On trouve aussi en 1273 dans le Cartulaire de S. Denis, un Jean de Bondies qualifié également *armiger*. Ajoutez ici Clement Loyson Seigneur au seizième siècle, puis Jacques de Baugy qualifié Seigneur de Bondies au Procès-verbal de la Coutume de Paris en 1580; & ensuite Roland Frelois mort en 1647. M. Bordier le fut après lui. Depuis ce tems-là Bondies a appartenu à M. Triboulet Marchand de Vin, qui a fait bâtir le Château & donna cette Terre avec charge de substitution à son fils Trésorier de France à Paris, qui est mort sans enfans. Il n'y a pas long-tems que le Seigneur étoit M. de Grandville dont on voit le Château en arrivant du côté de Paris à gauche.

On a vu que dès l'onzième siècle Bondies étoit une Paroisse qui avoit ses Officiers, son Maire, son Doyen, &c. Dans le siècle suivant les Hôtes que le Prieuré de saint Martin *Hist. sainte Martin. g. 193.* y avoit, reçurent une faveur particulière de Guy Seigneur de Montjay. Il leur accorda toute la terre d'Aulnois convertie en labour, qui étoit dans sa Gruerie.

Il y a des Lettres de Philippe-de-Valois de l'an 1345, qui concernent l'amortissement qu'il accorda gratis d'un manoir situé à Bondies, & tenu en fief du château de Livry. Le motif de ce *gratis*, est le dommage que cause la garenne du Roi en la forêt de Livry. Je croirois que cela regarde la maison de l'Abbaye de Livry dite Bricher, dont j'ai parlé ci-dessus.

Lettres datées de l'Abbaye de Laigny XI. Oct. 1345.

La forêt de Bondies étant appelée de différens noms suivant les cantons , ce seroit sans fondement que je rapporterois à l'article de Bondies tout ce qu'on lit sur les événemens qui y sont arrivés. Les Ecrivains ont pu désigner cette forêt sous le nom de Bondies , par la nécessité de la distinguer des forêts de Montmorency , de Rouvray ou Boulogne , de Senlis , &c. sans que ce soit sur le territoire de la Paroisse de Bondies que les choses se sont passées. Quelques-uns ont cru que l'ancien nom de cette forêt étoit *Lancania silva* , & assurent en conséquence que c'est le lieu où le Roi d'Austrasie Childeric II du nom fut tué vers l'an 673. Mais si cette forêt avoit été appelée *Lancania* , il seroit difficile que quelque canton n'eût pas conservé ce nom. Comme il n'y en a aucun , j'avois conjecturé que cette forêt *Lancania* étoit entre Paris & Rouen vers Lognonville : mais je pense à présent que c'étoit plutôt celle de la Brie où est le village de Logne.

Ce qui est de sûr , est que quelques-uns de nos monumens donnent le nom de forêt de Bondies , à une forêt où le Roi Charles VI alloit quelquefois chasser : que la même forêt fournilloit du bois à Paris en 1417 : & que l'on proposa en 1418 au même Prince de permettre de vendre de son bois de Bondies plus largement qu'on ne faisoit pour cette fourniture. De plus , qu'en 1587 ce fut dans la même forêt que le Roi Henri III donna aux Religieuses de saint Antoine des Champs quatre arpens de bois pour leur chauffage durant neuf ans. Il est encore certain que l'événement du chien qui servit à découvrir le meurtrier de son maître , & que l'on dit s'être battu publiquement contre ce meurtrier , passe pour être arrivé dans la forêt de Bondies. On croit

Hist. chron.

de ce Roi p.

427.

Journal de

Charles VI.

p. 34.

Suppl. des

Preuves de

l'Hist. de Pa-

ris en 1417. &

Reg. Parlem.

15. Oct. 1587.

Reg. du

Consl. du Par-

lem. 28 Fé-

vrier 1587.

Concord.
des Brevia-
ires p. 52 &
14

170 PAROISSE DE CLICHY EN L'AUNOIS ;
que ce fut au treizième siècle. Si ce fait
n'est pas le même qu'Alberic dans sa Chro-
nique regardoit déjà de son tems comme une
ancienne fable , il faut le voir à l'an 770.
La même forêt de Bondies est encore remar-
quable , en ce que c'est celle où la Basoche
du Palais se transporte tous les ans au mois
de Mai , & par l'organe de son Procureur Gé-
néral prononce une harangue sous un orme
appellé pour cette raison l'*Orme aux Haran-
gues* , avant que de requérir les Officiers des
Eaux & Forêts de faire marquer deux arbres,
dont l'un doit être posé le dernier Samedi du
même mois dans la cour du Palais au son des
timbales, trompettes & haubois. Le jour de
la position de cet arbre a été remis depuis au
mois de Juillet.

CLICHY EN L'AUNOIS.

LE surnom de cette Paroisse lui vient de
sa situation dans le petit pays d'Aunois,
en même-tems qu'il a été nécessaire de s'en
servir pour le distinguer de Clichy situé sur la
Seine à l'occident de Paris , & communément
appellé Clichy la Garenne. Tous les deux
étoient également terres Royales au septième
siècle sous le regne de Dagobert , & s'appel-
loient en latin *Clippiacum*. On peut recourir
à ce que j'ai dit sur leur étymologie commune
à l'article de Clichy la Garenne , Tome III.

Clichy en l'Aunois est le premier des deux
Clichy que nos Rois aient donné à l'Abbaye

Duchêne T. de saint Denis. L'Auteur des Gestes de Dago-
1. num. 37. bert qui rapporte cette donation faite en 635
ou 636, l'appelle *Clippicum superius* : ce que
Hist. 5. De- Dom Felibien a traduit par le *Haut-Clichy* ;
nis p. 15. en effet sa situation est sur une montagne ou

côteau, au lieu que Clichy-sur-Seine est dans une plaine. Il est éloigné de Paris de trois lieues & un peu plus. C'est constamment ce Clichy qui fut donné le premier, parce qu'en 683 Clichy-sur-Seine ou Clichy le bas, étoit encore une maison Royale appartenante au Roi dans laquelle S. Ouen Evêque de Rouen mourut. Aussi est-il le seul des deux Clichy dont l'Eglise soit sous l'invocation de saint Denis. Il y a apparence que ce n'est que depuis que le Monastere de saint Denis eut été gratifié par Charles Martel de Clichy-sur-Seine, que l'Abbaye se défit de Clichy en l'Annois, mais le nom de saint Denis y resta toujours.

Cette Eglise de saint Denis de Clichy avoit sans doute été élevée sur quelques reliques du saint Evêque de Paris données par les Moines; cependant elle étoit restée sous la dépendance entière de l'Ordinaire jusqu'au commencement du treizième siècle; ou si elle en avoit été distraite, elle y étoit revenue. Il paroît en effet que durant certains siècles, quelques laïques avoient possédé à Clichy des droits Ecoléfastiques. L'Abbaye de Livry à peine fut-elle fondée, qu'elle acheta de Renaud de Montreuil la sixième partie de la dixième de bled & de vin de Clichy, dont il étoit en possession, comme aussi le droit dont il jouissoit de prendre une certaine quantité de chandelles & d'oboles dans les offrandes du lendemain de Noël. L'acte est de l'an 1202. *Chartul. vricat. p. 1*

Il y avoit alors à Clichy un Prêtre séculier pour Curé. Ce Prêtre nommé Suger étant décédé, Odon de Sully Evêque de Paris, donna par des Lettres de l'an 1207 à la même Abbaye de Livry, l'Eglise de saint Denis de Clichy avec tout le droit Paroissial & tout ce que Suger y avoit possédé. Il y eut une secon-

ibid. f.

172 PAROISSE DE CLICHY EN L'AUNOIS ;

*Chartul. Li-
vriac. f. 89.*

de donation faite en 1212 par l'Evêque Pierre de Nemours. De sorte que dans une Bulle d'Honorius III de l'an 1221, concernant les biens des Chanoines de Livry, cette Eglise se trouve être dans ce nombre. Outre le droit de chandelles & d'oboles de l'Eglise de Clichy du jour de saint Etienne lendemain de Noël qui appartenait à l'Abbaye depuis l'achat qu'elle en avoit fait de la main laïque, elle se vit en 1218 autorisée à percavoir pareillement les pains qu'on offroit le même jour dans la même Eglise de saint Denis : les

Ibidem.

habitans les avoient redemandés, apparemment pour en convertir le profit à leur Fabrique ; mais l'Official de Paris les adjugea aux Religieux. Il y avoit plusieurs Paroisses du Diocèse de Paris ou le Prieuré de S. Martin des Champs étoit dans le même usage de recevoir des pains ou tourteaux aux fêtes de Noël.

*Ibid. fol.
88.*

Vingt ans après Marguerite veuve de Hugues d'Aues, obtint d'Yves Abbé de Livry qu'il y auroit deux Chanoines Réguliers demeurans à

Ibidem.

Clichy. Un acte de l'an 1241, c'est-à-dire, postérieur de trois ans, donna en conséquence au bénéfice de Clichy le nom de Prieuré : c'est l'acte par lequel la même Marguerite ayant acquis un fief à Macy, le donna à ce Prieuré relevant de Livry, du consentement de Marie Comtesse de Grandpré. Par un autre acte à peu près du même âge, le Prieur de Clichy acheta de Radulf de Viermes un bâtiment voisin du sien à Clichy, & mouvant du Comte de Grandpré.

*Ibid. fol.
9.*

Quoique par tout ce que je viens de produire, il soit certain qu'il y avoit une Eglise Paroissiale & un peuple à Clichy en l'Aunois au commencement du treizième siècle ; cette Cure cependant ne se trouve pas mentionnée dans le Pouillé Parisien écrit durant le même

siècle. Il reste encore un règlement de 1323, *ibid. fol.* dans lequel les Paroissiens conviennent de ce 91. dont ils étoient chargés : sçavoir, de réparer la nef de l'Eglise, faire construire & entretenir les Fontes baptismaux, & faire la quête pour la confection du cierge Pascal.

L'Eglise qui subsiste aujourd'hui est un bâtiment assez nouveau. Il est sans aile & n'a que la forme d'une grande Chapelle. On dit que l'ancienne Eglise avoit essuyé un incendie dans le dernier siècle : c'est apparemment ce qui obligea le Curé & les habitans de demander à l'Archevêque de Paris la permission de l'a rebâtir, ainsi que le Sieur Davis s'étoit obligé de le faire à ses frais. André Du Saussay Curé de saint Leu fut commis pour examiner le besoin, & la permission fut accordée le 6 Août 1641. On y conserve sur un autel qui est dans la partie septentrionale une petite châsse de bois doré, où l'on voit dans une phiole oblongue un fragment d'os peroné ou semblable, que l'étiquette dit avoir été donné à cette Eglise en 1614 par l'Abbesse de Montmartre, & être de l'un des compagnons de saint Denis (a). Au côté méridional du grand-autel est une tombe quarrée qui est visiblement déplacée, puisque celle qui y est représentée à la tête vers l'orient. C'est une femme couverte d'un capuchon dont la pointe relève tout-à-fait, & qui a un beguin sous le menton. On lit autour en petites capitales gothiques : *Cy gist Jehanne de Saint Lorens femme de . . . de Saint Lorens Bourgeois de Paris, qui fut mere du frere Adam de Saint Lorens Frere de l'Ordre de . . .* Le reste est caché par le marchepied. Cette tombe paroît être du

*Reg. Ar.
chiep. Par.*

(a) On a voulu dire l'un des Chrétiens martyrisés à Montmartre, dont je parle Tome III, page 104, & qui ne sont pas les compagnons de saint Denis.

174 PAROISSE DE CLICHY EN L'AUNOIS ;
 tems du regne de Philippe-le-Bel ou environ.
 Adam de Saint Laurent étoit sans doute un
 Religieux Chevalier de l'Ordre du Temple,
 lesquels Chevaliers étoient Seigneurs de Cli-
 chy dès la fin du douzième siècle ou au com-
 mencement du treizième, & cet Ordre nom-
 mé aujourd'hui l'Ordre de Malte, l'est encore.

Voici quelques actes qui font mention de
 ces Chevaliers du Temple. En 1277 Jean de
 Tourn Trésorier de la Maison des Chevaliers
 du Temple, accorda au Curé de Clichy la
 quinzième gerbe de bled & le vingt-septième
 sextier de vin : ce que Pierre Norman Lieute-
 nant du Maître de ces Chevaliers approuva la
 même année. Adam de Brois Commendeur de
 la Maison de Clichy, fit en 1323 un échange
 avec Arnoul Abbé de Livry du consente-
 ment de Simon Lerat Grand-Prieur de Fran-
 ce. Charles V Roi de France logea au mois
 de Novembre 1365, en l'Hospital de Clichy :
 c'est-là qu'il fit expédier des Lettres qui per-
 mettoient à l'Abbaye de Livry d'avoir cha-
 que année vingt-cinq pores en tems de pesson
 en la forêt de Livry, pour la dédommager des
 dépenses que ses veneurs & ses chiens y
 avoient causé quand ils y avoient logé. Le
 Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an
 1580, qualifie le Grand-Prieur de France le
 Seigneur de Clichy en l'Aunoy : Sauval dans
 son énumération des domaines de ce Grand-
 Prieur & de son revenu, marque la ferme de
 Clichy pour seize cens livres.

C'est par erreur que les Pouillés de Paris de
 1626 & 1648 attribuent la nomination de la
 Cure de Clichy purement à l'Evêque de Paris.
 Pelletier ne s'est pas expliqué dans le sien de
 1692. Les Curés ont été ordinairement tirés
 de Livry, puisque l'Abbé les nommoit & les
 y nomme encore. Nonobstant la proximité

*Chartul. Li-
 vriac. fol. 9c.*

*Ibid. fol.
 38.*

*Ibid. fol.
 100.*

*Antiq. de
 Paris T. 1. p.
 611.*

DU DOYENNÉ DE CHÉLLE. 175

abbaye, ils avoient leur logis à Clichy ;
 rre qu'il fallut en 1535 une permission
 ivêque à Frere Jérôme Cappel Curé, *Regist. Ep.*
 pouvoir demeurer à l'Abbaye de Livry : *Par. 17 Sept.*
 s ce tems-là les Curés y ont souvent fait *1535.*
 lemeure, quoique leur logis proche l'E-
 Paroissiale, soit dans une agréable situa-
 k dans une plus belle vue. Entre les pieux
 avans personnages qui ont été titulaires
 rre Cure, Jean Mauburne est l'un des
 remarquables. Il ne la garda que quel-
 jours ou quelques mois. Il devint pres-
 uissi-tôt Abbé de Livry en 1401.

Nb. d. 18
Nov. 1560.

1709 on comptoit à Clichy 18 feux. En
 il y avoit 119 habitans. Ce nombre est
 enant réduit à douze ou quinze feux.
 Paroisse est d'une petite étendue ; elle
 éloignée du village de Livry que d'un

Dénombre.
des Eclési.
Dictionn.
Univ. de la
France.

de lieue. Entre ces deux Villages sont
 ignes en quantité qui regardent en partie
 achant, & le territoire s'appelle la haute
 . Cette quantité de vignes me persuade
 c'est de ce Clichy plutôt que de Clichy la
 nne, qu'il faut entendre le don que fit
 les VI à Pierre Bournasol de trois arpens
 ynes advenus au Roi par forfaiture, qui
 lit situés à Clichy. Plus proche de Clichy
 ne pelouze de soixante arpens où les
 lux paissent l'été & le reste du tems dans
 ois. M. le Prince de Dombes a à Clichy
 maison pour la chasse. L'Abbaye de Li-

Mém. de la
Chambre des
Comptes.

profité du voisinage de Clichy, soit en
 ant des legs de biens qui y étoient situés ;
 en achetant quelques-uns de ces biens.
 139 Dame Philippe veuve de Guillaume
 rreloup lui donna ce qu'elle y possédoit.

Charul. Lib
riat. f. 290

L'an 1379 l'Abbé Pierre y acquit une
 in & un jardin de N. le Charron, lequel
 uisoit seize sols parisis de rente. La même

Gall. chr.
nova Tom. 7.
col. 224.

176. PAROISSE DE CLICHY EN L'AUNOIS ;

*Gall. chr.
nova Tom. 7.
col. 828.*

Abbaye y avoit au siècle suivant des fontaines au sujet desquelles l'Abbé Jean la Vigne successeur de Mauburne transigea vers l'an 1502, avec Etienne Clegny Bourgeois de Paris.

*Chartul. Li-
vriac.*

C'est sur le territoire de Clichy en l'Aunois, & non sur celle de Livry, comme l'a marqué Le Pelletier dans son Pouillé, qu'est bâtie presque au bord de la lisière du bois la Chapelle de Notre-Dame des Anges. Si l'on est bien fondé à faire remonter l'antiquité du titre de la sainte Vierge en ce lieu jusqu'au regne de Philippe-Auguste, cela pourroit persuader qu'elle seroit dans l'endroit même que la Comtesse de Grandpré voulut qu'on appellât du nom de *Laus nostra Domina*. Mais le surnom des Anges ne peut être venu que long-tems après. Pour tâcher de donner à ce lieu une origine plus frappante, on a adopté certains traits d'histoire, dans lesquels on mêle un événement arrivé à quelques Marchands d'une Province de France assez éloignée, & que je ne veux pas garantir. Les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France commencèrent en 1635 à rebâtir cette Chapelle. M. de Nemond Président à mortier y mit la première pierre le 14 Septembre ; & elle fut bénite le 8 Septembre 1664. Le Curé de Clichy, les Chanoines Réguliers de Livry, & quelques habitants ayant demandé qu'on y érigeât une Confrérie, dont la solennité seroit le second jour d'Août, jour auquel tout l'Ordre de saints François célèbre une fête de Notre-Dame des Anges qui lui est particulière, sous le nom de *Portioncule*. Cela leur fut accordé le 14 Octobre 1671. On ne peut deviner quel a été le but de ce choix.

*Regist. Ar-
chiep. Par.*

Un Historien contemporain de Mauburne, c'est-à-dire, d'environ 250 ans, parle de la

De tous les anciens Seigneurs de Vaujou depuis ce Comte, on ne retrouve que Jean de la Haye Président aux Requêtes du Parlement de Paris (a). Il fut Seigneur de ce lieu & de Montauban vers l'an 1480 ou 1490. Son fils Jean lui succéda. Jean second eut une fille nommée Jeanne qui épousa Jean de Monceaux Seigneur de Villeaccoubly. Elle fut apparemment mariée deux fois, ou c'est une autre fille du même Jean II qui épousa Guillaume Lullier fait Maître des Requêtes en 1513. En 1560 c'étoit encore un Jean de la Haye Conseiller au Parlement de Paris qui étoit Seigneur de Vaujou. C'est peut-être le célèbre Amyot Grand-Aumônier de France & Evêque d'Auxerre, qui étoit en 1583 propriétaire du château de Vaujou & y demouroit, car il se trouve des provisions de Bénéfices de son Diocèse datées cette année-là en ces termes : *Datum in Castello nostra Vallis Josephi die 15 Augusti 1583*. Jean de Beaugy Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges présent. Après lui M. le Comte Conseiller au Parlement posséda ce Château : ensuite Michel-Antoine Scarron aussi Conseiller au Parlement. Il y demeura quelquefois l'an 1634 avec Catherine de Taddey sa femme. Il mourut en 1655. Jean Scarron pareillement Conseiller au Parlement & marié en 1659, est aussi dit Seigneur de Vaujou. Michel laissa une fille qui fut alliée à la Maison d'Annon, dans laquelle la Terre a resté jusqu'en 1703. Alors la Seigneurie fut vendue à Dame Marie Babeure veuve de M. de Crosse de Montmor. Cette Dame la revendit en 1717 à Louis La-

Hist. des
Présidens p.
117.

Hist. des
Maîtres des
Requêtes.
Hist. des
Gr. Off. T.
2. p. 107.

Regist. Ca-
pituli Ansig.
1583 ad 2
Sept.

Epitaphe à
l'Évêque Maria-
Reg. de l'É-
vêché. Fern.
de chap. do-
mest.

(a) Il paroît bien que vers l'an 1410 un Pierre de Nantonillet & un Sieur de Tricicy son gendre avoient des domaines à Vaujou : mais il n'est pas sûr qu'ils eussent la Seigneurie. Voyez Sauvai Tome 3. p. 165.

2 PAROISSE DE

Hist. Jan. 21
Martini p. 5.
Ibid. p.

Ibid. pag.
27.

Martin des Champs. La
confirme les biens de ce
dans l'énumération, *Ville*
On varioit au siècle sui
d'écrire ce nom : un dipl
l'an 1137, met *Bungeias*
fisme aux Religieux (suidi
pedagio Bungeiarum de eleu
tis cognati Willelmi de Gar
prouve que Bondies étoit
comme aujourd'hui, puis
qui y étoit établi.

L'antiquité de ce lieu é
aussi-bien que l'antiquité
reste à en donner quelque

Bondies est situé à deux
Paris dans une plaine qui
grand chemin de Meaux.
ment une Paroisse plus éte
démembré quelques dépend
ment Livry, Clichy, Vau
trouve à l'entrée d'une for
le nom. Le pays se ressent
de cette forêt, en sorte qu
de terres labourées & fo
quoique la forêt, s'il en fa
naire Universel de la Fra
qu'onze cens soixante & d
lon le dénombrement des
à Bondies que 65 feux, &
naire Universel 361 habita

Saint Pierre est Patron
siale. Le bâtiment en pa
quoiqu'il n'ait pas trois
On peut juger par l'état o
les fondemens sont assis su
que. La tour qui est plus
côté du septentrion, est
& panche du côté opposé

RISIS.

Village bâti à cinq
n nom de Ville-
mier qui se trou-
au sortir de celui
nde route. M. de
des peuples de Pa-
rté à croire que ce
Parisius qui lui ait
t paroitre extraor-
dit Ville en Pa-
mais il faut faire
rançois n'avoient
noms ont été con-
point porter ; tels
aison - Ponthieu ,
quelquefois été ap-
du douzième & trei-
simplement , ou
du substantif *Villa*.
sir me servir de l'au-
rologe de Paris de
onter l'antiquité de
ême siècle de Jesus-
bre parmi les addi-
si , *sancti Quintini*.
ti , & *enutriti qui*
Regis militaret , &c.
oit contenté dans le
le dire que ce saint
de Ville-Parisus au
es deux Martyrolo-
suffire pour consta-
dont je traite , parce
ndaires où se trouve
nt pas qu'il soit ori
Q ij

182 PÂROISSE DE VAUJOU;

zare Thiroux Ecuyer, Fermier Général, lequel a vendu en 1734 à Dame Françoisse d'Arras veuve de Messire Joseph de Nantia Ecuyer, qui est encore actuellement Dame de Vaujou. Le Château de ce lieu a été représenté par Claude Châtillon en sa Topographie imprimée vers l'an 1610.

Topogr. de
France de
Châtillon fol.
16.

Fauchet,
p. 94.

Fauchet dans son Recueil des anciens Poëtes François, fait un article de Guichard de Briaugour comme d'un homme sçavant. Je croirois que Vaujou pourroit le revendiquer.

C'est dans le Château de Madame de Nantia qu'est mort en 1744 le Sieur Louis Dumas Inventeur du Bureau Typographique qui a eu tant de succès dans le public. Il est inhumé dans le chœur de l'Eglise de Vaujou : & au-dessus de l'endroit de sa sépulture proche le banc du Seigneur, a été posée une épitaphe de marbre qui fait son éloge en ces termes : *Cy gît Louis Dumas Licentié en Droit, également recommandable par ses lumieres & par ses vertus, Inventeur de la méthode du Bureau Typographique, mort au château de Vaujou le 19 Juillet 1744 âgé de 68 ans.*

Pleurez sa perte, jeunes enfans, & versez sur sa tombe les larmes que sa méthode vous a épargnées.

On a oublié de marquer dans cette épitaphe le pays de cet Inventeur, qui est le Languedoc.

Ceux qui en fait d'estampes prennent tout ce qu'il y a de comique, n'oublient pas celle de l'ancien Magister de Vaujou, dont l'attitude particuliere de sa fonction de chantre, a mérité qu'on le gravât.



VILLE-PARISIS.

IL y a apparence que ce Village bâti à cinq lieues de Paris, a tiré son nom de Ville-Parisis, de ce qu'il est le premier qui se trouve dans le Diocèse de Paris au sortir de celui de Meaux, en suivant la grande route. M. de Valois y reconnoît le nom des peuples de Paris, & n'est aucunement porté à croire que ce soit un particulier appelé *Parisius* qui lui ait donné son nom. Ce qui peut paroître extraordinaire, est que l'on n'ait pas dit Ville en *Parisis* ou Ville de *Parisis* : mais il faut faire attention que les premiers François n'avoient point d'article ; quelques noms ont été continués dans l'usage de n'en point porter ; tels que Cateau-Cambresis, Maison-Ponthieu, &c. Au reste ce Village a quelquefois été appelé dans les titres latins du douzième & treizième siècles *Parisia* tout simplement, ou *Parisiaca*, sans l'addition du substantif *Villa*.

J'aurois souhaité pouvoir me servir de l'autorité du nouveau Martyrologe de Paris de l'an 1727, pour faire remonter l'antiquité de cette Paroisse jusqu'au sixième siècle de Jesus-Christ. On y lit au 4 Octobre parmi les additions : *In territorio Turonensi, sancti Quintini, apud Villam Parisiacam nati, & nutriti qui cum in exercitu Guntramni Regis militaret, &c.* M. l'Abbé Chastelain s'étoit contenté dans le sien imprimé en 1709, de dire que ce Saint Quintin étoit originaire de Ville-Parisis au Diocèse de Paris. Mais ces deux Martyrologes modernes ne peuvent suffire pour constater l'antiquité du Village dont je traite, parce que les plus anciens Légendaires où se trouve la vie de ce Saint, ne disent pas qu'il soit ori-

184 PAROISSE DE VILLE-PARISIS ;
 ginaire de Ville-Parisis, encore moins qu'il y
 soit né ; ils se contentent de marquer que le
 pays Parisis l'avoit produit & qu'il avoit été
 engendré à Meaux : *Fuit idem gloriosus Martyr*
genere nobilissimo ortus ; quem credimus ut mul-
torum habetur notitia , pago nobis Parisiaco pro-
latum , Meldis verò civitate genitum : ce sont
 les termes d'un Légendaire de l'Abbaye de
 Longpont écrit vers l'an 1180 ou 1200. Cette
 légende qui paroît avoir été composée en la
 Touraine où ce Saint avoit été martyrisé, dit
 seulement que c'étoit le territoire, le pays,
 le Diocèse de Paris qui avoit fourni ce Saint ;
 on s'y sert du terme *pago*, qui est générique,
 & non de celui de *vicus* qui auroit signifié la
 même chose que *villa*, s'il avoit été employé,
 & auroit absolument désigné Ville-Parisis.
 Au reste cette observation préliminaire n'ô-
 tera rien au Diocèse de Paris ; il n'en sera pas
 moins vrai de dire, que les Tourangeaux ont
 cru que c'étoit ce Diocèse qui avoit fourni ce
 Saint à leur Province, mais sans déterminer
 positivement la Paroisse où il étoit né.

Preuves de
 Montmoren-
 cy pag. 31.

Cod. Reg.
 p. 213.

Pour justifier ce que j'ai avancé sur la va-
 riété du nom latin de Ville Parisis, je remon-
 terai jusqu'au onzième siècle, depuis lequel
 tems on verra plusieurs Seigneurs nommés
 dans les titres. Un *Warnerius de Pariso* est té-
 moin en 1096 à la fin d'un acte du Cartulaire
 de saint Martin des Champs. Celui de l'Ab-
 baye de S. Denis rapportant en détail l'aveu
 que Matthieu Le Bel fit à l'Abbé en l'an 1125,
 marque parmi les choses qu'il tenoit ou qu'il
 avoit cédé en arrière-fief : *Apud Villam Pari-*
siam decima feodi Militum. Ainsi il y avoit en
 ce lieu un fief, dit le fief des Chevaliers, de
 la dixme duquel Matthieu Le Bel jouissoit.
 Plus deux fiefs que tenoit Guillaume & son
 frere dit du Bulire. Guillaume de Corniun y

est dit plus bas tenir aussi de Mathieu Terrans *ibid. pag. 223.*
Parisia. Ailleurs Hugues de Pomponne Che-
 valier se dit homme lige de l'Abbé de saint
 Denis à cause de ses biens de *Parisia.* Vers
 l'an 1166 Maurice Evêque de Paris atteste
 que Jean de *Parisiaca*, *nobilis vir* a donné à
 l'Eglise de Val-Adam une dixme de la même
 Terre, située auprès du Village appelé *Ma-*
ius midas (apparemment Mauny) dont a été
 témoin Guibereus de *Parisiaca* Presbyter. Avant
 l'an 1210 Guillaume de Ville-Parisis avoit
 donné le fief dit de *Acha* à Teric Abbé du Val
 proche l'Isle-Adam, lequel le transporta cette
 année-là au Monastere de Lagny. Le même
 Guillaume est qualifié de *Parisiaca Miles*,
 lorsqu'il donne en 1213 à l'Eglise du Val-
 Adam la dixme de tout son gagnage *apud Pa-*
rissiam, & tout ce qu'il a dans la dixme de vin
 tant de ses vignes que celles d'autrui dans le
 même Village, & la moitié d'un muid de
 grain en la grange de ce lieu : *medietatem bi-*
bernagii, medietatem Martingii. En 1218 un
 nommé *Pulauns de Parisia* vendir à l'Abbaye
 de Livry trois sols de cens qu'il avoit droit de
 lever sur les vignes de cette Maison dites si-
 tuées *sub Montveogle.* Le Pouillé du treizième
 siècle appelle cette Cure simplement du nom
 de *Parisiacum.* Depuis ce tems-là je n'ai plus de
 titres latins à citer par rapport au nom du
 lieu.

Ce Village est situé dans une plaine décou-
 verte ; le chemin pavé de Paris à Meaux passe
 à travers : la montagne qui commence vers
 Villemomble continue jusques-là, & est au
 midi du Village. Il y a sur la hauteur une
 maison assez apparente appelée Montsaigle,
 qui est peut-être le Montveogle qui vient d'être
 nommé. L'Eglise qui est sous l'invocation
 de Saint Martin, est petite, bâtie à la gothi-

Chartul. Li-
vr. iac. Artic.
Eremitarum.
fol. 9.

Gall. chr:
nova Tom. 7.
col. 877.

Chartul. Li-
vr. iac. Artic.
Eremitarum.
fol. 8.

Ibid. fol.
35.

que, quoiqu'elle ne paroisse pas avoir cent cinquante ans, & l'on n'y voit aucune inscription. Il n'y a que le clocher terminé en pavillon d'ardoise qui la fait figurer au-dessus des maisons. La Cure existoit dès le douzième siècle, si Guibert Prêtre ci-dessus nommé à l'an 1166 en étoit pourvu. Elle est au Pouillé Parisien du siècle suivant & du quinzième au rang de celles que l'Evêque confère *pleno jure*. Ce qui a été suivi par tous les modernes.

On comptoit à Ville-Parisis & Lambrecy joints ensemble 62 feux, selon le dénombrement de l'Élection. Le Dictionnaire Universel de la France y a compté 365 habitans. Les Auteurs de ces deux ouvrages se conformant aux Rôles des Tailles, joignent toujours Lambrecy avec Ville-Parisis, & l'appellent Landrecy. Mais ce Landrecy, qui étoit autrefois une ferme, sur les extrémités de la Paroisse de Ville-Parisis, vers l'orient d'hiver, est totalement détruit; en sorte qu'il ne reste plus que quelques vestiges de murs. Les Géographes l'avoient placé presque tous dans le Diocèse de Meaux, & ils l'écrivoient Lambrecy.

Il y avoit autrefois plus de forêt sur le territoire de Ville-Parisis, qu'il n'y en a aujourd'hui. Les bois de ce nom s'étendoient beaucoup du côté de Tremblay, puisque dans le règlement fait en 1118 sur les limites du Tremblay, est nommé *nemus de Parisia*.

On a vu ci-dessus que la Communauté du Val-Adam depuis fondu en celle de Livry, fut favorisée par les anciens Seigneurs de Ville-Parisis de plusieurs biens situés dans leur terre au douzième & treizième siècle. L'Abbaye de saint Victor y avoit aussi une dixme dès l'an 1198, & on vit par la suite l'une des deux Maisons avoir le droit de lever sur la

grange que ceux de Livry appelloient leur grange de l'aumône située en ce même lieu, un muid de bled & une redevance de vin; sur quoi Robert de Melun Abbé de saint Victor traita en 1257. Les Seigneurs de Montfermeil avoient aussi à Ville-Paris des fonds dont ils firent part aux Religieux de Livry. Guillaume de Montfermeil Chevalier leur donna dix arpens de terre l'an 1208, du consentement de Gaucher de Châtillon. Odon de Montfermeil Chanoine de Montmorency leur donna en 1241 ce qu'il y possédoit, qui étoit un cinquième, se contentant d'en recevoir l'usufruit durant sa vie.

Chartul. Livriac. art. Eremit. fol. 2.

Ibid. fol. 35.

Pour ce qui est du Prieuré de Grosbois réduit à une petite Chapelle de Notre-Dame, est située sur le territoire même de Ville-Paris, à l'extrémité vers le levant, un peu plus bas qu'à mi-côte d'une montagne inculte au haut de laquelle est une haute-futaie. Il ne peut avoir été fondé que de parcelles libéralités des anciens Seigneurs, soit de Ville-Paris, soit du voisinage: mais nous ignorons quels ils sont. Ce Prieuré ne se trouvant pas dans le Catalogue des Prieurés inséré au Pouillé Parisien vers l'an 1300, cela pourroit faire croire qu'il n'a été établi que depuis, si ce n'étoit qu'il ne paroît pas non plus dans le Pouillé écrit vers l'an 1450. Marrier Historien de saint Martin des Champs & le Pouillé de Paris imprimé en 1648 le disent être à la nomination du Prieur de Gournay: ce qui fait voir qu'il est de l'Ordre de Cluny, & que les premiers Moines qui l'habiterent furent tirés de Gournay. Peut-être fut-il construit sur un fond appartenant à cet ancien Prieuré, tel que celui que des Lettres de l'an 1134 du Roi Louis VI appellent en le lui confirmant *Terram & nemus de Campo mulloso*, qui étoit

Mar. pag. 284.

In Petis ad opera Abac-lardi.

188 PAROISSE DE VILLE-PARISIS;

sur la Seigneurie de Payen de Montjay. Il est possédé aujourd'hui par un Bénédictin de Cluny. Quelques Ermites y ayant demeuré, c'est ce qui lui a fait donner quelquefois le nom de l'Ermitage. M. le Cardinal de Noailles faisant sa visite à la Paroisse du Pin le 30 Juillet 1698, permit à Frere Jean de la Vergne Ermite de S. Cyprien de s'y retirer & d'y vivre soumis au Curé. Un autre Ermite y fut établi le 15 Août 1709. On l'apperçoit en allant à Meaux à main droite du grand chemin, à la distance d'un quart de lieue. Il y a tout auprès & dans la plaine une maison bourgeoise appartenante à M. de Jassau Conseiller au Parlement, & qui est aussi de la Paroisse de Ville-Parisis à l'extrémité du Diocèse.

Voici les Seigneurs de cette Paroisse depuis deux cens ans, autant que j'ai pu les trouver. Renaud de Paris Ecuyer mort le 27 Mai 1517, inhumé dans le chœur de sainte Croix de la Bretonnerie. Henri Clutin reçu Président au Parlement en 1526. Il fut envoyé en Ecosse en qualité de Viceroy, puis en Italie en qualité d'Ambassadeur vers le Pape, environ les années 1555 ou 1560, ou même plus tard. Le Pere Anselme ou ses continuateurs ont écrit qu'une Marie Clutin en étoit encore Dame au siècle dernier. Cependant je trouve qu'en 1580 la Terre appartenoit à Louis Du Croq Ecuyer, & à Christophe Du Crocq. Louise de Billon femme d'Antoine de Barillon Maître des Comptes, morte le 23 Octobre 1585, en est dite Dame en partie, dans son épitaphe à sainte Croix de la Bretonnerie au cheur à gauche. Jean de Barillon Conseiller au Parlement en 1610 étoit Seigneur de Ville-Parisis. Durant le cours du dix-septième siècle M. Gaillard en a été Seigneur & a fait bâtir le Château. Sur la fin du siècle M. de Rouville.

Regist. Archiep. Par.

Epitaph. de la tombe noire devant l'autel.

Hist. des Présid. pag. 468. & Hist. des Gr. Offic. Tom. 6. pag. 559. & T. 4. pag. 334 & 473.

Procès-verbal de la Courum. de 1580.

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 189

ville. En 1700 M. Geoffrin. En 1730 M. de Fremon, qui mourut aussi-tôt qu'il eut acheté cette Terre. Il laissa un fils & une fille. Sa veuve a épousé M. des Uzieres Officier chez le Roi, & depuis peu cette Seigneurie a été achetée par Madame de la Garde veuve du Fermier Général.

On lit dans l'Histoire des Grands Officiers, Tome 8.
p. 306.
qu'il y avoit vers l'an 1516 à Ville-Paris, une Seigneurie appelée Borde, dont Charles Choart étoit Seigneur.

MONT-SAIGLE situé au midi de Ville-Paris sur une montagne assez roide; appartient à un Gentilhomme nommé M. de Bondis, fils d'un ancien Seigneur de Bondis.

CEVREN ou CEVRAN.

LA Paroisse de ce nom est située à quatre lieues de Paris, à la main gauche du chemin de Meaux, à l'extrémité de la plaine ou des belles campagnes de bled qu'on appelle le pays de France, d'où est venu que quelques-uns l'ont appelée Cevran en France, qu'ils écrivent Sevran. Le petit ruisseau qui y passe s'appelle Morée, & prend sa source à demi-lieue de-là vers Vaujour. Ce pays est cultivé en grains, mais non si abondamment que du côté d'Aunay, Villepinte & Tremblay: étant encore plus froid que les territoires que je viens de nommer, il n'a paru nullement propre à la vigne; mais il y a des prairies & des pacages. Je ne m'arrête pas à l'étymologie du nom, elle est trop difficile à trouver: je dirai seulement qu'il y a en Italie au pays de Benevent, une ville appelée *Ceperento*, qui est un nom tout semblable à la dénomination primitive de ce lieu.

190 PAROISSE DE CEVREN;

Cette Paroisse est l'une des plus anciennes du Diocèse de Paris. Elle n'est devenue petite que par les démembrements qui y ont été faits.

Liturg. Gall. L'illustre Dame Ermentrude qui vivoit vers
p. 462 l'an 700, en fait mention dans son testament,
Supplement, en ces termes: *Vinea pedatura una sita in monte*
ad Diploma- *Blixata quem Leudefredo colit, Basilica sancti*
tic. p. 92 *Martini Ciperente (a) dari jubeo.* C'est-à-dire,
93. » Je veux qu'on donne à la Basilique de saint

» Martin de Ceverent, une certaine pièce de
 » vigne située sur le mont Blixat, qui est sa-
 » connée par Leufroy. » L'Eglise de Cevren
 est encore actuellement sous le titre de saint
 Martin. Il y a plusieurs siècles qu'elle est de la
 dépendance du Monastere de saint Martin des
 Champs. Les Religieux commencerent à avoir
 du bien en ce Village vers l'an 1060, auquel

Prob. Hist Arulfe de Montmorency leur donna une Terre
Montmor. p. qui y est située, appelée dans le titre *Monfze-*
418. *losus (b)* & qui sans doute est la ferme qu'on
 appelle Monceaux. Mais environ trente ans

Hist. sancti après un nommé Hadebran les enrichit bien
Martini pag. plus considérablement dans le même lieu,
483. puisqu'il leur donna ce qu'on appelloit *totam*
villam, ce que la Charte explique en détail:
 c'est à sçavoir l'autel, l'Eglise, l'*atrium* sans
 réserve. A l'égard de la Terre ou Seigneurie,
 il la donna à condition qu'il en tiendrait
 la moitié en fief du Prieur: que le Prieur y

(a) Dom Mabillon qui a donné deux fois ce Testa-
 ment, n'a pas apperçu que Ciperente étoit un nom
 propre de lieu, & que ce n'est qu'un seul mot. L'im-
 primeur l'a écrit *ci parente* en deux & sans capitale.
 Les Eglises de la campagne auxquelles Ermentrude
 laisse du bien, sont dans le même canton.

(b) M. Lancelot a laissé une note manuscrite qu'il
 croyoit que ce Monceaux étoit le *Moncelli* des diplo-
 mes du neuvième siècle, qui concernent l'Abbaye de
 S. Denis: mais il s'est trompé. Ce *Moncelli* ou *Mon-*
tirelli étoit un pays vignoble, par conséquent bien
 différent.

établirait un Maire qui partageroit à chacun sa moitié, & que le Prieur auroit la Justice & la Seigneurie comme étant celui qui jouissoit de la Terre ; qu'en quelque lieu du Village qu'Hadebran choisit de faire sa demeure, il en jouiroit comme d'un terrain de son domaine, sans payer aucun cens (a) ni autre redevance de Coutume : qu'il auroit des coffres ou armoires & autres meubles dans l'Eglise du lieu, mais *sine arcandis*, terme qui ne se trouve point dans le Glossaire : peut-être s'agit-il de quelque usage Seigneurial ou droit honorifique. Toutes ces conventions furent approuvées par Geoffroy Evêque de Paris & par Hugues Comte de Dammartin qui possédoit ce Village *ex Episcopi casamento*, & aussi par Guérin fils de Milon qui le tenoit de ce Comte, duquel Guérin Hadebran l'avoit eu. Le même Evêque par une autre Charte datée du Chapitre de Notre-Dame en l'année 1089, la trente & unième année de son épiscopat, donna encore aux Religieux de saint Martin deux autels, dont le premier étoit celui de Cevran, & cela du consentement de Dreux Archidiaque de Paris. Il y spécifie que Hugues Comte de Dommartin tenoit ces deux autels par concession bénéficiale des Evêques, duquel Comte Guérin ci-dessus nommé le tenoit ; & Milon de Guérin son pere. Depuis ce tems-là les Bulles des Papes Urbain II, Calixte II, Innocent II, Eugene III aussi-bien que la Charte de Thibaud Evêque de Paris vers l'an 1150, confirment la Terre ou l'Eglise, ou les deux ensemble au Prieuré de saint Martin.

Aussi le Pouillé Parisien du treizième siècle marque-t-il parmi les Cures dont la présentation a été cédée à des Communautés par

(a) Je croi que *sine in censu* est une faute, & qu'il faut lire *sine censu*.

192 PAROISSE DE CEVREN,

l'Evêque Diocésain, *Cevren sancti Martini à Campis*. La même chose est dans les derniers Pouillés de 1626 & 1692, à la réserve qu'ils changent l'ancienne maniere d'écrire le nom de ce lieu, qui étoit par un C. Alliot a oublié cette Cure dans son Pouillé de l'an 1648.

La situation de l'Eglise de Cevran sur le bord du ruisseau qui l'arrose du côté du midi, fait que le bâtiment est très-humide, & que ce qu'on y bâtit ne peut pas beaucoup durer. L'édifice de l'Eglise d'aujourd'hui est assez récent & ne paroît avoir que deux cens ans ou environ. Il est très-simplement construit. Il fut permis le 1 Avril 1551 à Charles Evêque de Megare d'en faire la Dédicace & d'y bénir trois autels. On n'y voit aucune sépulture. La tour de l'Eglise située vers le midi & plus proche encore du ruisseau que le reste, se ressent de ce voisinage & est même panchée de ce côté-là. D'un côté est la chapelle de M. le Marquis de Livry Seigneur haut-Justicier : de l'autre, celle des Religieux de saint Martin Seigneurs de Monceleu, & dont ils ont accordé la jouissance à M. Theresse Seigneur de la Fossée. Il est fait mention de Leger Prêtre

*Regist. Ep.
Rat.*

*Chartul. Li-
vriac. fol. 5.
capit. Eremi-
tarum.*

de Cevrent dans un titre de l'Abbaye de Livry du treizième siècle, par lequel il est qualifié d'Exécuteur testamentaire de Jeanne femme d'Aubert d'Athies Grand-Panetier de France, à l'occasion d'un legs que cette Dame avoit fait à cette Communauté. Ce Panetier du Roi vivoit en 1235, mais il s'appelloit Hugues d'Athies, selon le Catalogue des Grands Officiers.

Ibid. f. 70.

La même Abbaye de Livry eut vers ce même tems-là un autre legs situé à Cevrent même. Hugues fils de Hugues de Saint-Marcel qui y avoit un cens de dix sols, en fit présent à cette Maison l'an 1227. Dans le siècle pré-

cérent Radulfe d'Aunay & Hugues son frere y avoient une moitié de dixme qu'ils avoient engagée pour neuf livres de Provins à l'Infirmer de saint Martin. Ils assignerent en 1140 cette portion de dixme située à Cevrent pour une partie de la dotation du Prieuré de Mau-regard situé au Diocèse de Meaux.

*Hist. sainte
Martini pag.
397.*

Mes recherches ne m'ont fourni que deux ou trois Chevaliers ou Ecuyers anciens surnommés de Cevran, de *Cevramus* ou *Cevreno*. Le premier est Geoffroy Chevalier de Cevran qui vivoit en 1168. Les deux autres sous le regne de saint Louis. En 1244 Guillaume de Cevran Ecuyer & Heloyde sa femme, vendirent à l'Abbaye du Val proche l'Isle-Adam, des vignes situées à saint Leu proche Taverny. En 1249 Jean Cubaut de Cevren Chevalier, est nommé en qualité de plege ou caution au sujet d'une vente de terre faite à Roissy en France par Gui le Loup Chevalier.

*Tabul. de
Falle Gui-
gnier. p. 215.*

*Chartul. de
Gennev. fol.
295.*

Il y a sur la Paroisse de Cevran 28 feux, suivant le dénombrement des Elections, & 124 habitans selon le Dictionnaire Universel de la France. On dit que ce nombre est diminué. Ce lieu étoit peut-être encore moins considérable au douzième siècle. Pour contribuer à le peupler les Religieux de saint Martin obtinrent de Gui Seigneur de Montjay, qu'il fût permis aux habitans de Cevran de se servir de tout le terrain de l'Aunois qui seroit converti en labour. Entre les plus considérables témoins de cette concession, parurent de la part du Prieur de saint Martin Geoffroy de Cevran Chevalier déjà ci-dessus nommé, & Foucher Maire du même Village.

*Hist. sainte
Martini pag.
194.*

On connoît au côté droit du ruisseau trois ou quatre lieux tant en fermes qu'en fiefs : Monceleux, Rougemont & Fontenay, & outre cela le fief de Fourchelles, qui est appa-

194 PAROISSE DE CEVREN,
remment celui que la carte appelle la Fossée.
Il est fait mention de deux de ces lieux dans
le Cartulaire de Livry à l'an 1255. On y lit
que cette Abbaye acheta de Philippe de Fontenay Chevalier & autres, cinq arpens de terre labourables proche le bois de Rougemont. De plus, que Raoul de Livry Clerc donna vers l'an 1280 à la même Abbaye sept arpens de terre au territoire de Livry & de Fontenay. Ce Raoul s'étant fait Dominicain, donna à cet Ordre trois arpens dans les essarts de Fontenay, que le Couvent vendit à la même Abbaye.

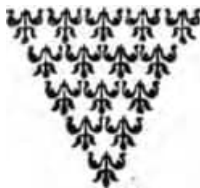
Chartul. Livriac, fol. 3.

La ferme de Rougemont appartient à Messieurs de saint Lazare de Paris.

Procès-verbal. édition 1678, p. 637.

Du tems de la dernière rédaction de la Coutume de Paris en 1580, Charles Maheu Avocat, étoit Seigneur haut-Justicier de Cevran.

De nos jours M. Sanguin Comte de Livry, est Seigneur du même village de Cevran.



L I V R Y.

CE Village située à quatre lieues de Paris , dans la contrée appelée l'Aunoy , est devenu célèbre par ses Seigneurs & par l'Abbaye qui y est fondée. Son étymologie vient de *Liberius* , nom romain d'un des premiers possesseurs , d'où a été formé *Liberiacum* & par altération *Livriacum*. Il est placé sur la pente d'une montagne dont l'aspect donne entièrement sur le nord , & fait découvrir à plein les vastes campagnes de bled du Parisien. Les premiers titres où il est nommé sont du douzième siècle. Le terrain du bas est sablonneux , & dans le haut sont des vignes bien cultivées , & quelques bois. Le dénombrement de l'Election y a marqué 110 feux ; mais il n'y en a guères qu'environ 80. Le Dictionnaire Universel a varié sur le nombre des habitans , & a commis plusieurs erreurs sur ce Village.

Il n'y avoit originairement à Livry qu'une Chapelle , & un Château possédé par de puissans Seigneurs. La nomination de la Curé appartient au Prieur de S. Martin des Champs , comme étant apparemment un dénombrement de la très-ancienne Paroisse de Cevran , qui en effet auroit été très-peu considérable pour une Paroisse subsistante dès l'an 700 , si elle n'avoit pas eu des habitans sur le coteau dit Livry. Dès le commencement donc du douzième siècle qu'il y eut une Chapelle bâtie à Livry alors simple hameau , cette Chapelle se trouva toujours jointe en un seul & même article avec l'Eglise de Cevren dans les Bulles de Calixte II de l'an 1119 , d'Innocent II & d'Eugene III postérieures de quelques années , qui toutes marquent la Chapelle de Livry &

la dixme par forme d'appendice à l'Eglise de Cevran. Cette Chapelle étoit, comme on verra ci-après, différente de celle du Château, laquelle est d'un établissement postérieur, & ne fut fondée que depuis l'érection de l'ancienne Chapelle du hameau en titre Curial vers l'an 1200, environ dans le tems même de la fondation de l'Abbaye.

Le premier vestige que j'aie trouvé de la Cure de Livry, est une Charte de Pierre de Nemours Evêque de Paris de l'an 1212, dans laquelle approuvant la fondation d'un Chapela in faite par Guillaume de Garlande en sa Chapelle de Livry, il ajoute qu'il veut que la présentation à cette Chapelle appartienne au Prieur de saint Martin des Champs, de même que la présentation à l'Eglise Paroissiale du lieu. Le même Evêque avoit donné en 1210 des Lettres qui supposoient déjà un Curé à Livry & à l'Eglise Paroissiale : *Notum facimus*, dit-il, *quod Abbas & Conventus de Livriaco dederunt Presbytero de Livriaco domum suam quam habebant apud Livriacum contiguam Ecclesie de Livriaco*, &c. Par le reste de l'acte on voit que c'est une vente que les Chanoines Réguliers firent au Curé, & non un pur don. Ce Curé est appelé *Orricus Presbyter de Livriaco*. Dans d'autres Lettres de la même année, par lesquelles l'Evêque de Paris atteste qu'une Dame appelée Eufemie, s'est servie des mains de ce Curé pour léguer à l'Abbaye de Livry la cinquième partie de ses héritages. Ce même Curé qui avoit eu le malheur de donner dans les hérésies d'Amaury, fut épargné plus que d'autres. Cefaire d'Hesterbach assure qu'il étoit sexagenaire; & qu'il ne fut pas condamné au feu, mais à être enfermé. Du Boulay l'appelle *Utricus de Lucri*; mais il faut lire *de Livri*. Il est aussi fait mention à

Hist. sancti Martini pag. 484.

Chartul. Ep. Par. fol. 73.

Chartul. Livriac. fol. 58.

Ibid. fol. 3.

Hist. Univ. Par. Tome 3. p. 50.

l'an 1237 de la vigne du Prêtre de Livry située à Livry même. Outre la Charte de 1212 ci-dessus citée, qui assure la nomination de la Cure à l'Eglise de saint Martin des Champs, le Pouillé Parisien écrit vers le même tems y est formel : & c'est ce qui a été suivi par tous les autres rédigés depuis. L'Eglise Paroissiale n'a rien de curieux : elle est neuve, fort petite, bâtie en maniere de Chapelle, sans aile, & n'ayant au portail qu'une tour fort basse. L'ancienne Eglise étant fort enfoncée en terre, on avoit obtenu permission de la rebâtir au bas du Village sur le grand chemin, après information faite en 1697 par M. l'Abbé Bignon. Mais ensuite l'Archidiacre aima mieux élever le terrain & la construire au même lieu.

*Genet. li.
vriac. fol. 2.*

*Regist. An.
chiep. Paris
6 Sept. 1697.*

Elle est sous le titre de Notre-Dame, & l'Assomption est la Fête patronale. On y voit du côté méridional, c'est-à-dire, à droite du chœur, une chapelle dans laquelle est la tombe d'un M. Sanguin qui étoit Seigneur de Livry vers l'an 1650. Le Pouillé Parisien de 1648 marque une Chapelle ou Chapellenie dans l'Eglise de Livry. Cette Chapelle moderne est peut-être bâtie en mémoires d'une autre : car l'ancienne qui étoit dans le Château subsistoit dès l'an 1300. Il est certain au moins qu'en 1212 Guillaume de Garlande l'appelle *sa Chapelle de Livry*, & y attache alors pour l'entretien d'un Chapelain cent sols parisis assis sur la cense de Montrenil ; plus un arpent de vigne & une maison à Livry, & en outre dix huit sextiers de bon méteil à prendre chaque année à la Toussaint en la grange de Livry. Cette Chapelle au reste parut suppléer à celle qui dès l'an 1119 avoit appartenu en ce lieu au Prieuré de saint Martin, dont les revenus furent apparemment attachés à la Cure lors de son érection vers l'an 1200. Quoi,

*Hist. sanct.
Martini à
Camp. p. 481.*

*Bella Co-
listi II C.
alia.*

Hist. sancti Martini pag. 449. qu'il en soit, Marrier historien de saint Martin des Champs avoit vu dans les Archives de ce Monastere, quelques titres dans lesquels une des Chapelles de Livry qui en dépend pour la nomination, porte le nom de Condreil. Il semble même qu'il veut la distinguer de celle du Château.

Not. Gall. p. 405. M. de Valois parle de Livry avec distinction. Il s'est fondé sur l'Abbé Suger en sa vie de Louis-le-Gros, pour le mettre dans le rang des Châteaux qui forment chez lui un traité séparé. Cet Abbé de saint Denis écrit, que le Château de Livry étoit très-fortifié du tems de ce Prince; que ces fortifications furent détruites néanmoins en un seul mois; & que dans le mois suivant elles furent refaites plus solidement qu'auparavant, de l'argent fourni par le Roi d'Angleterre, ce qui affligea fort Payen Sieur de Montjay. Suger ajoute quelques pages après, un fait qui se trouve placé à l'an 1128 dans une chronique de Lagny; c'est qu'il s'éleva une contestation importante entre Louis-le-Gros & Amaury de Montfort; Etienne de Garlande prit le parti d'Amaury. *Duchêne T. IV. p. 305.* Le Roi d'Angleterre & Thibaud Comte de Champagne les appuyerent de leur côté; de sorte que Louis conduisit promptement une armée contre le château de Livry appartenant à Etienne; & l'attaquant avec toutes les machines de guerre usitées alors, il en devint maître. Mais comme Raoul Comte de Vermandois son cousin avoit perdu une œil à cette attaque, & que le Roi lui-même y avoit été blessé à la cuisse d'un carreau lancé par une machine, ce Prince ordonna que le Château fût absolument détruit de fond en comble. *Ibid. pag. 310.* Suger appelle ce Château en latin *Livriacum*, de même que les Bulles de ce tems-là lorsqu'elles parlent de la Chapelle. M. de Valois

croit avec raison que *Livriacum* est le mot *Liberiacum* altéré par l'usage, & que le premier qui a possédé cette Terre & y a bâti un Château dû être un Romain Gaulois appelé *Liberius*.

Les Sieurs de Garlande releverent sans doute par la suite des tems les ruines de leur château de Livry. Cette Terre n'étoit pas encore sortie de leur famille au commencement du treizième siècle. Guillaume de Garlande en étoit Seigneur dans les années 1186, 1197, 1200. Il est aussi qualifié Seigneur de Livry dans un acte d'environ ce tems-là, par lequel il quitte à l'Abbaye de saint Maur le droit de panage qu'elle a dans le bois d'Evron (a) & de Martel. Le château de Livry fut donné aussi vers le même tems par Guillaume de Garlande en douaire à Alix de Châtillon sa femme, avec la moitié des terres qui en dépendoient pour en jouir après la mort de sa mere (b). Le même Seigneur de Livry confirma en cette qualité l'an 1202 les donations faites par Guillaume son pere à l'Abbaye de Livry pour l'ame de Thibaud son frere. Ce fut aussi lui qui fonda en 1212 une nouvelle Chapelle à Livry. Je parlerai ci-après de cette Abbaye & de cette Chapelle. Il paroît par un titre de la même Abbaye, que le Comte de Grandpré avoit une censive à Livry l'an 1245. De plus par un autre titre de l'an 1268, Henri Chevalier fils du Comte de Grandpré & Laure sa femme, détachent plusieurs biens de cette Terre pour les donner à la même Maison; à sçavoir un étang, des bois situés entre l'Abbaye & le chemin qui conduit de Paris à

Chartul. Liv.
viii.

Chart. Fossat.

Hist. des
Gr. Offic. T.
6. p. 30.

Chartul. Liv.
viii. fol. 2.
C 4.

(a) C'est ce qu'on appelle autrement Avron au-dessus de Villemomble.

(b) Cette mere se nommoit *Idonea*, selon un titre de l'Abbaye de Livry de l'an 1186.

Meaux, & une autre pièce de bois située entre le chemin de Guagny & celui du lieu dit la Mainferme. Comme ces Comtes de Grandpré faisoient souvent leur résidence à Livry ou aux environs, les Religieux de Livry leur permirent en 1269 de chasser dans tous les bois que la Maison possédoit. Marie Comtesse de Grandpré leur avoit donné dès l'an 1231 pour le logement de deux Chanoines Prêtres qui prioient pour elle & pour H. son mari, une maison dans ce dernier lieu, dont je ferai ci-après un article particulier.

Sur la fin du même siècle Pierre de Chambly Chevalier Seigneur de Wirmes ou Viermes, avoit été gratifié par Philippe-le-Hardi de huit vingt livres de rente sur la terre de Livry en l'Aunois & du manoir sans pris qui estoit gasté & deschu, pour le récompenser & son pere des services qu'ils avoient rendus à saint Louis. Ce même Pierre de Chambly fit depuis (sçavoir en 1302) un traité avec Philippe-le-Bel, dont je ne puis mieux marquer la substance qu'en me servant des termes du volume d'où j'ai eu connoissance de cet acte:

Cart. Regius
6765. f. 303.

Littera Petri de Chambliao Domini de Wirmes Militis, per quam concessit Domino Regi grossam fugam sive chassiam in boscis suis de Livriaco, de Alneto, de Courberon & aliis boscis suis circum vicinis, sub conditione in littera

Registr. Con-
cordiar. in
Parla

contenta de anno 1302. En 1351 & 1352 Jeanne de Chambly (la même peut-être que Jeanne de Trie aussi alors vivante) étoit Dame de Livry: elle plaidoit alors tant en son nom, qu'en celui de Charles son fils dont elle avoit la garde. En 1366 ce Charles de Cham-

Troisième
Cartulaire de
l'Abbaye de
Livry fol. xj.

bly étoit Seigneur de Livry. On le trouve déclarant alors par un acte que son clos est en friche & *savard*. En l'an 1403 un de la famille de Chambly étoit encore Seigneur de

Livry. En cette année le 3 Mars Robert Abbé de Livry lui rendit hommage pour la terre de Brichet située à Bondies. Depuis ce tems-là il n'est plus fait mention des Chambly par rapport à Livry. *Call. chr. T. 7. p. 134.*

L'Histoire des Grands Officiers de la Couronne fournait ici la suite de quelques Seigneurs de Livry. Anceau de Villers l'étoit en 1358. Jacques de Villers, mineur l'étoit en 1391. Pierre de Villers est aussi qualifié dans la même année Seigneur de Livry & Chambellan du Roi. Jean de Villers en 1416. Rien cependant ne me détermine à décider qu'il s'agisse ici de Livry en l'Aunois : mais c'est sûrement de Livry Diocèse de Paris qu'ont été Seigneurs ceux que je vais nommer. *Tome 7. p. 15.*

Hugues Rapiout Maître des Requêtes acheta cette Terre après l'an 1424, & il fut exempt des droits de quint & requint dus au Roi, en considération de ce qui lui étoit dû pour le reste du paiement de son ambassade vers les Ducs de Savoye & de Lorraine. Ce qu'on lit dans les Antiquités de Paris nous persuaderoit que Charles Rapiout Ecuyer en jouissoit de la moitié l'an 1461 comme héritier de Hugues, si ce n'étoit qu'ailleurs il est marqué à l'an 1437 ou 1438 que la terre de Livry appartenoit au lieu de Charles Rapiout, à Simon-Charles Président des Comptes par un don du Roi. Peut-être ne s'agissoit-il que de la moitié. L'autre moitié étoit possédée par Colette du Val veuve de Hugues ; mais lorsqu'elle fut décédée cette moitié étant avenue au Roi par droit d'aubaine, Louis XI par Lettres du 7 Avril 1467 la donna à Jean Prevôt l'un de ses Secrétaires. Il est qualifié ailleurs & à la même occasion de Contrôleur de la recette générale des Finances. Un compte du Domaine de Paris de l'an 1492, marque à *Hist. des Maîtres des Requêtes p. 132.*

Sauval T. 3. p. 364.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Ibid. pag. 404.

Mém. de la Chambre des Comptes. Sauval T. 3. p. 502.

202. PAROISSE DE LIVRY;
cette même année la réunion de Livry à ce
Domaine.

Dès le commencement du siècle suivant,
la terre de Livry étoit passée dans la famille
des Sanguin de Paris. Un acte du mois de Dé-
cembre 1510, fait mention de Simon San-
guin Ecuyer Seigneur de Livry (a). Nicolas
Sanguin se joignit comme Seigneur de Livry
aux habitans l'an 1512 pour maintenir contre
le Seigneur d'Aunay l'usage où ils étoient de
prendre genets & genèvre aux pacages de la
queue d'Aunay. Dans le Procès-verbal de la
Coutume de Paris de l'an 1580, comparut
Jacques Sanguin Conseiller du Roi, Lieute-
nant Général des Eaux & Forêts de France,
Seigneur & Châtelain de Livry en l'Aunois.
Enfin dans les Registres du Parlement se trou-
ve au 25 Mai 1689, l'enregistrement des Let-
tres-Patentes en faveur de Louis Sanguin Sei-
gneur Châtelain de Livry, premier Maître
d'Hôtel du Roi, portant érection de la Terre,
Seigneurie & Châtellenie de Livry en titre
de Marquisat. Ce Seigneur avoit épousé An-
toinette de Beauvilliers de saint Agnan, &
est décédé le 6 Novembre 1723. Louis San-
guin son fils & son successeur Lieutenant
Général des Armées du Roi, mourut dans ce
Château le 3 Juillet 1741, âgé de 63 ans.

Le titre de Châtelain que portoient les Sei-
gneurs de Livry en l'Aunois est très-ancien :
dès le treizième siècle pour distinguer ce Li-
vry des autres qui sont dans le Royaume, on
disoit *Livry le Châtel*. C'est ainsi que s'expri-
me un titre de l'an 1296. Et même le Sei-
gneur est marqué dans le rang des cinquante-

Edit. 1678.
p. 642.

*Chartul. Li-
vriac. f. 20.*

(a) C'est apparemment d'un autre Livry qu'étoit
Seigneur Nicolas Lecoq Conseiller au Parlement, puis
Président en la Cour des Aydes, mort le 31 Août
1528. Hist. des Gr. Offic. Tom. 2. pag. 107.

rière en ses
Ordonn. alors dans le pays d'Aunis proche la Rochelle.

Il y a eu sur le territoire de la Paroisse de Livry, tel qu'il est aujourd'hui, outre l'Abbaye du nom de Livry, un Prieuré appelé Rainsy, dont je parlerai ci-après; & même avant que de parler de l'Abbaye, parce qu'il est plus ancien.

Chartul. Li-
vriaco. fol. 2.

Le four du village de Livry fut donné sur la fin du douzième siècle à la nouvelle Abbaye du même nom: & ce don fut confirmé par Philippe-Auguste en 1197.

Au milieu des vignes qui sont sur la hauteur en allant à Clichy, est une fontaine dont les eaux paroissent depuis peu avoir changé de qualité. On a remarqué que depuis qu'on y a accommodé un bassin pour en contenir les eaux, & qu'on a facilité leur écoulement du haut de la montagne par le moyen de certains canaux plâtrés, avec une voute de pareille matière pour les couvrir, elles ne sçauroient plus cuire les pois ni les choux, qui ne font que rougir en bouillant.

Dans le bas du Village l'eau n'est pas si facile à trouver que sur le haut. Les puits qu'on y a creusé ont encore douze toises de profondeur.

On pourroit croire en lisant la *Chronique* de Guillaume de Nangis à l'an 1151, dans l'édition du Spicilege in-fol. T. 3, que Thibaud célèbre Comte de Champagne auroit été inhumé à Livry. L'Imprimé porte *Livriaco sepelitur*; mais c'est une faute d'impression. Il faut lire *Latiniaco* au lieu de *Livriaco*.

Il ne s'est présenté dans mes recherches aucun homme natif de Livry plus mémorable qu'un nommé Radulf Clerc, lequel se fit Dominiquain au Couvent de Paris quelques années après la mort de saint Dominique. Ses
vignes

vignes de Livry qu'il avoit données au Couvent en prenant l'habit, furent vendues par Pierre alors Prieur, à l'Abbaye de Livry. Chartul. Li-vriac. ad an. 1237.

Madame du Plessis Bellievre à une belle maison bourgeoise à Livry, à gauche du chemin qui traverse.

R A I N C Y.

Comme le château de Raincy est aujourd'hui de la Paroisse de Livry, c'est ici la place de parler d'un Bénéfice qui subsistoit dans le lieu où ce Château est situé. L'Abbaye de Tiron de l'Ordre de saint Benoit au Diocèse de Chartres, étoit il y a six cens ans en grande réputation de régularité. Une colonie de cette Maison vint demeurer au Diocèse de Paris, on ne sçait pas précisément le tems : mais ce fut sans doute au douzième siècle, lors de la ferveur de cette Congrégation. Ils y établirent un Prieuré dont on ignore les Fondateurs (a). Il falloit que vers le commencement du regne de saint Louis leur établissement fût déjà ancien. En 1238 ils jouissoient d'un territoire de certaine étendue. Ils avoient une censive particulière. Leur Monastere s'appelloit en latin *Reinsiacum*, & leurs dépendances *censiva monachorum Ordinis de Tyrone*, ou *Chartul. Li-censiva Prioris de Reinsiac*, ou enfin *Territorium monachorum de Reinsiac*. Il paroît par plusieurs titres de cette année-12 & de la suivante, que les terres qu'on leur avoit données

(a) On trouve dès l'an 1140 ou environ un membre de Tiron appelé *B. Maria de Rensio*, qui est un nom fort approchant de celui-ci. Ce lieu est spécifié dans une Bulle d'Eugene III de l'an 1147, en faveur de l'Abbaye de Tiron. *Gall. chr.* T. 8. p. 329. Mais il est dit placé dans le Diocèse de Bayeux : ce qui me fait soupçonner qu'il y a quelque transposition dans cette Bulle.

en les fondant étoient propres à la vigne (a). Simon de Bondies Ecuyer & d'autres particuliers possédoient plusieurs pièces de vigne sur la censive du Prieuré de Rainfy : sept arpens de vigne qu'un Chanoine de Troyes donna à la maison de la Mainferme dépendante de l'Abbaye de Livry l'an 1239, étoient situés à Rainfi. Son acquisition avoit été confirmée par Gervais Abbé de Tiron, comme Supérieur des Moines de Rainfy. L'Abbé de Tiron reconnut en 1254 que ce Prieuré & les trois autres que son Abbaye a dans le Diocèse de Paris, doivent chacun cinquante sols de procuration à l'Evêque de Paris. Je ne vois point pourquoi ce Prieuré de Rainfy n'est pas au Catalogue de ceux du Doyenné de Chelle dans le Pouillé Parisien du treizième siècle; mais il est marqué doublement dans celui de 1648 & dans celui du Sieur Pelletier. Ce dernier l'appelle Raincy ou les Rainfis, sans dire que la raison de cette variété est qu'il y a dans la carte *le Raincy* tout simplement, & le petit Raincy situé tout auprès en tirant vers Villemomble.

La construction d'un Château en ce lieu faite il y a environ cent ans, & l'aggrandissement du jardin, ont fait disparaître l'Eglise ou Chapelle alors appelée de saint Blaise, qui étoit au milieu des champs avec quelques foibles restes de Monastère. Le Sieur Bordier Secrétaire du Conseil d'Etat & des Finances se munit pour cela du consentement de l'Evêque de Metz Abbé de Tiron, & de celui des Religieux de la même Abbaye. Guillaume

*Chartul. Livriac. fol. 67
C 68.*

*Invent. tit.
Ep. Paris.*

*Page 76 &
Bo. Page 49.*

*Regist. Ar
chiep. Paris.
4 Jan. 1650.*

(a) Le nom de Rainfy paroît être formé de ce que c'a été un hameau tout en bois, car par *rain* de bois on entendoit autrefois rameaux ou branchages : de-là vient que la ville de Reims a pris pour armes parlantes deux branches d'arbres ou rameaux entrelacés.

Pinot Chanoine du Sépulcre à Paris & Prieur de Rainſy , avoit déjà fait des échanges convenables au bénéfice & au Sieur Bordier : Gui de la Vacquerie ſon ſucceſſeur les conforma. Il avoit d'abord été arrêté que le ſervice du Prieuré ſeroit transféré en la Chapelle de l'Hôtel de Tiron à Paris , & que les offemens qui ſe trouveroient dans la vieille Chapelle ſeroient portés à l'Egliſe ou Cimetière de Villemomble. Après la viſite faite du Prieuré par André du Sauſſay Vicairé Général de l'Archevêque , l'Egliſe fut abbatue ; mais ce fut dans la chapelle de ſaint Pierre de l'Egliſe de S. Gervais de Paris que le ſervice du Prieuré fut transféré avec la relique de ſaint Blaiſé , du conſentement du Curé & des Marguilliers moyennant une certaine ſomme. Le contrat eſt du 13 Décembre 1649.

Le château de Rainſy fut donc alors bâti par Jacques Bordier Conſeiller & Secrétaire du Roi ; que quelques-uns aſſurent avoir auſſi été Chancelier de la Reine. Son nom ſ'eſt conſervé dans les Archives de l'Abbaye de Livry & dans les Regiſtres du Parlement , à l'occaſion de l'échange que Chriſtophe de Coulange Abbé de Livry fit avec lui de cinquante arpens de bois pour un fond de terre de trois cens livres de rente. On aſſure que la conſtruction de ce Château lui coûta quatre millions cinq cens mille livres. La permiſſion qu'il avoit obtenue du Roi d'enclorre certaines terres dans ſon parc , furent regiſtrées en Parlement le 22 Août 1652. Zeiller en ſa Topographie de France gravée en 1655 , l'a reſſenté par les deux faces. Ce Château eſt un grand corps de logis compoſé de trois pavillons , dont celui du milieu eſt plus élevé que les autres & eſt arrondi par les extrémités. Le Sieur Piganiol de la Force en donne

*Gall. chi-
nova Tom. 7.
col. 246.*

Descript. de
Paris Tom. 8.
p. 162.

Mercur
juillet 1688.
p. 35.

Merc. Juin
1700. p. 106.

une description un peu plus longue, sans faire mention de la cuisine qui est un hors d'œuvre singulier à l'entrée de la cour du Château à main gauche, & dans laquelle on descend par un perron très-bien travaillé. Le salon est une pièce estimée pour les peintures de même que l'appartement du Roi. Après le Sieur Bordier cette Terre appartient à Madame la Princesse Palatine, dont les héritiers la vendirent à M. Sanguin. On peut voir dans un ancien Journal la relation de la Fête que M. le Marquis de Livry premier Maître d'Hôtel du Roi, qui avoit acheté ce Château, y donna au mois de Juillet de l'an 1688 à M. le Dauphin, lorsqu'il prit le plaisir de la chasse dans la forêt. Ce Prince vint encore au Raincy & à Livry le Lundi 7 Juin de l'an 1700 avec M. le Duc de Bourgogne. Comme il n'y a plus forme de Château dans le village de Livry, ce lieu de Raincy s'appelle Livry-le-Château. C'est ainsi qu'il est nommé dans une requête que le Marquis de Livry présenta la même année au Cardinal de Noailles.

Il y expose que le Château ci-devant appelé le Raincy, est a présent Livry-le-Château, en conséquence de Lettres-Patentes du mois de Juin 1697 registrées le 9 Août suivant, étoit autrefois de la Paroisse de Villemomble. Que le Sieur Bordier l'ayant acquis avec la Terre & Seigneurie de Bondis, souhaita qu'il fût de la Paroisse de Bondis, ce qui fut accordé en 1660, en indemnifiant le Prieur de Villemomble, & lui payant six livres par an. Qu'ensuite cette Terre a été acquise par Madame la Princesse Palatine, des héritiers desquels lui Sanguin l'a achetée : que le Roi ayant incorporé ce Château au Marquisat de Livry, il a intérêt qu'il soit aussi de la Paroisse, sur-tout depuis qu'il a aliéné la terre

de Bondis, & qu'il offre de payer six livres par chaque année au Curé de Bondis de même qu'il fait au Prieur de Villemombe. L'Archevêque approuva la distraction pour le spirituel & statua le 10 Octobre 1700, que le Seigneur de Raincy, dit Livry-le-Château, payeroit vingt livres par an au Curé de Bondis & six livres à la Fabrique, sans préjudice des droits de dixme que le Curé pourroit prétendre sur les lieux distraits.

Regist. Archiep. Par.

ABBAYE DE LIVRY.

Cette Abbaye doit son commencement à une Chapelle située proche Livry & dans la forêt du même nom, que Guillaume de Garlande Seigneur de Livry & Idoine sa femme-voulurent en 1186 être desservie par des Chanoines Réguliers de l'Abbaye de saint Vincent de Senlis. Le Roi Philippe-Auguste en considération d'Eudes de Sully nouvel Evêque de Paris, qui succéda à Maurice jusques dans son zèle pour établir de nouvelles Maisons Régulières, accorda d'abord en 1197 une somme de quarante livres pour aider à y établir une Abbaye, & confirma ensuite les autres donations faites par Guillaume de Garlande; en sorte que dès l'an 1200 l'Abbaye se trouva fondée, & l'Eglise dédiée sous le titre de Notre-Dame, les quarante livres d'argent étant dès-lors converties par le Roi en seize muids de bled à prendre sur la Ferme Royale de Gonneffe.

Mais les revenus de cette Maison ne tarderent gueres à être augmentés par la réunion des biens de la Communauté des Ermites de Montfermeil, établis trente ou quarante ans auparavant dans un vallon de cette Paroisse

qui étoit appellé Val-Adam, du nom du Fondateur. La ressemblance de la vie des Chanoines de Livry avec celle de ces Ermites, qu'on appelloit aussi les Bonshommes, étoit cause qu'on avoit aussi qualifié de Chanoines ces mêmes Ermites long-tems avant leur réunion.

Il y eut outre cela une Chapelle érigée dans la Brie en forme de Prieuré, où l'on établit des Chanoines Réguliers de Livry; en sorte qu'avant l'écoulement d'un siècle depuis la fondation de l'Abbaye, on la vit posséder les biens de deux autres petites maisons: cette dernière s'appelloit le Cormier, & étoit située sur la Paroisse de Roissy en Brie, où j'en parle.

On peut y ajouter la Maison de la Mainferme peu éloignée de Livry, dans laquelle il se forma pareillement une espèce de Communauté sous la dépendance de la même Abbaye. J'en parlerai ci-après plus au long.

Il est de tradition en cette Abbaye, que les premiers Chanoines Réguliers qui y ont habité, portoient la robe rouge à l'exemple de ceux de saint Vincent de Senlis: mais quoique cette Maison de saint Vincent fût en relation avec celle de Livry, elle ne s'y est jamais arrogé aucun droit sur le spirituel ni sur le temporel; & celle-ci ne fait voir qu'elle en a été détachée, qu'en solemnisant avec elle la Fête de S. Vincent. Ce saint Diacre y a été long-tems représenté au vitrage de l'Eglise proche le grand-autel, avec quatre vers latins rapportés dans le *Gallia Christiana*, d'où j'ai puîsé ces derniers faits. C'est aussi dans cet ouvrage que l'on apprend que l'Abbaye de Rosche de l'Ordre de saint Victor au Diocèse de Paris, au-delà de celle de Portroyal, a été originairement soumise à celle de Livry.

Gall. chr.
T. 7. col. 829.

Ibid. col.
821 & 822.

Le bâtiment de l'Eglise de Notre-Dame de Livry, qui est assez petit, ne paroît pas être du tems de la fondation. Ce ne seroit pas le premier qui auroit été renouvelé sans qu'on en sçache l'époque. Mais en le rebâissant, on y a conservé plusieurs anciennes tombes dont quelques-unes sont visiblement changées de leur situation primitive. Je n'en rapporterai que trois qui couvrent la sépulture de trois personnes étrangères à cette Abbaye : elles sont dans la nef.

La première est du treizième siècle, & représente un Prêtre tenant un livre, avec cette inscription en capitales gothiques : *Hic jacet Albericus Presbyter de Grodolia parvus.*

Du petit
Groloy.

Sur la seconde est figuré un Prêtre tenant un calice, avec cette épitaphe en mêmes caractères que ci-dessus : *Hic jacet Galfridus de Salicibus, carissimus in Domino beata Maria de Lierlaco, quondam Presbyter sancti Martini de Palatio : cujus anima requiescat in pace. Amen.* avec des Anges qui encensent son visage, suivant l'ancien usage de faire encenser les Prêtres par deux Enfans de chœur durant leurs funérailles.

Palais-Royal.

Ces deux tombes sont plus étroites aux pieds qu'à la tête, ainsi que la suivante.

Cette troisième tombe mise aujourd'hui de travers, représente un homme tête nue avec une robe longue & une ceinture placée fort bas. On lit autour en capitales gothiques : *Hic jacet Simon : nepos : Lupi : Militis : Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

La plus belle des tombes que l'on apperçoit dans cette nef, étoit autrefois dans le chœur au bas des degrés du Sanctuaire : on y voit la représentation de deux Abbés de Livry qui étoient frères, & qui se sont succédé l'un à l'autre ; ils y sont revêtus d'habits sacerdotaux.

taux à l'antique, ayant chacun leur croffe; tête nue, grande tonsure & cheveux très-courts. Ils gouvernerent cette Abbaye depuis l'an 1323 ou environ jusques vers l'an 1370. L'inscription est conçue en mauvaises rimes du tems de Charles V.

Hi duo prelati

Fratres patre matreque nati

Sunt Arnulfus, Robertus strati

Peccato sint liberati

Pastoris baculo hic tumulati

Affunt sub tumulo, cum Christo sint comitati

Qui scriptum legeri noverit, dicat. Miserere.

L'Auteur de cette épitaphe a oublié de marquer le nom de famille de ces deux freres.

Voyez le *Je ne parle pas de la sépulture du célèbre*
Gal. chr. T. Mauburne premier Abbé Réformé de ce lieu,
7. pag. 838. ni de celle de René Koetken troisième Abbé
839. 843. de la Réforme qui avoit été Maître de Mauburne dans les Pays-Bas, non plus que la tombe de Nicolas Grevin Prieur, conservée dans la nef.

On connoît quarante-deux Abbés de cette Maison, dont le premier appelé Guillaume, siégeoit en 1201. Le second nommé Achon fut tiré de S. Victor de Paris. Il ne se présente rien de fort remarquable dans le tems des anciens qui siégerent durant les trois premiers siècles de l'établissement, sinon qu'au bout de ce tems elle parut avoir besoin de réforme, & que l'Abbé Philippe Bourgoïn qui la gouvernoit encore en 1490, s'étant démis, les Chanoines Réguliers Réformés de saint Severin de Château-Landon y furent appelés vers la fin du siècle.

Philippe

Philippe avoit eu pour successeur en 1492 Charles du Haultbois Conseiller au Parlement, qui tint le premier cette Abbaye en Commende, mais qui ne la garda que six ou sept ans. Ce fut après sa démission que le délai d'élection de la part des Religieux, obligea Jean Simon Evêque de Paris d'y nommer *jure devoluto pro hac vice*, Frere Jean Mauburn Chanoine Réformé de l'Ordre de saint Augustin, résident alors à Château-Landon où il venoit d'introduire la réforme de la Congrégation de Windeseim en Allemagne dont il étoit. Cette nomination Episcopale datée du 2 Décembre 1409, n'eut point lieu, apparemment par le refus de Jean Mauburn. Nicolas Hacqueville Chanoine de Paris & Conseiller au Parlement, qui avoit fort à cœur d'étendre la réforme de Windeseim ou de saint Severin, devint Abbé Commendataire de cette Maison dans la même année. Pendant ce tems-là on se dépêchoit de former à saint Severin de Château-Landon, suivant le nouvel institut, plusieurs jeunes gens de bonne volonté tirés du College de Montaigne à Paris & élevés par M. Standon. La durée de la vie de l'Abbé de Hacqueville ne répondit point à l'ardeur de son zèle. Il ne jouit de l'Abbaye gueres qu'une année. Jean Mauburn qui étoit devenu Prieur de Clichy au-dessus *Regist. 1 Par.* de Livry par la démission de Guillaume Chauvin & par la collation du Vicaire Général de l'Evêque de Paris, permuta ce Prieuré le 21 Novembre pour l'Abbaye; outre cela il fut encore nommé par l'Evêque de Paris le 9 Avril suivant, après le décès du Sieur de Hacqueville. *Ibid.*

Ce Jean Mauburn étoit de Bruxelles, ce qui fit que quelquefois on l'appella Jean de Bruxelles. Entre plusieurs Monastères de Cha-

noines Réguliers qu'il réforma, il s'attacha principalement à celui de Livry, où il introduisit les jeunes Chanoines Réguliers disciples de M. Standon & formés à Château-Landon. Il avoit eu pour amis saint François de Paule & plusieurs autres Saints & sçavans personnages. Erasme son contemporain & Chanoine de la même Congrégation, admiroit la piété de Mauburn. On a découvert deux Lettres qu'il lui a écrites. Etant tombé malade, Jean Standon le fit transporter à Paris afin qu'il y fût mieux soigné, mais il y mourut sur la fin de Décembre chez Jean Quentin Pénitencier de Notre-Dame. Son corps fut reporté à Livry, accompagné des regrets de tous les gens pieux; & y fut inhumé devant l'autel. On conserve sa vie en manuscrit à saint Germain des Prés & à sainte Genevieve.

*Gall. chr.
t. 7. Instrum.
n. 221.*

*Ibid. col.
139.*

En trois ans de tems Mauburn eut trois successeurs; en sorte qu'on disoit que l'Abbaye de Livry étoit le tombeau des Allemans, parce qu'ils étoient tous trois des Pays-Bas, & qu'ils y gagnoient la maladie dont ils moururent. Cela n'empêcha pas que cette Maison ne fournît plusieurs Religieux pour en réformer d'autres en divers lieux de la France, même de celles qui composoient le Clergé d'une Cathédrale. On tint à Livry dès l'an 1503 le Chapitre de cette nouvelle Congrégation de Maisons réformées (a). Depuis ce fut à saint Victor de Paris qu'il se tint le plus souvent; ces nouveaux Abbés de la Réforme s'y firent quelquefois bénir, & d'autres fois en la Chapelle de l'Evêché, ainsi que fit Jean Bienvenue le Dimanche 10 Juin 1520, assisté de Jean Bordier & Jean Coulon Abbés de

*Reg. Ep.
sur.*

(a) L'Auteur de l'Histoire de l'Eglise de Meaux, semble assurer que la réforme n'étoit pas encore établie à Livry en 1505. *Tome 1. p. 223.*

saint Victor & de Chazage. Le Chapitre Général fut encore tenu à Livry en 1536 : ce qui paroît être une marque avantageuse. Néanmoins on lit que deux ans après le Parlement avoit ordonné que cette Abbaye de Livry seroit gouvernée au spirituel & au temporel, ainsi que celle de S. Victor. Il y a lieu d'être étonné qu'après tant de démarches faites pour la réforme, on voie encore en 1558 Jean Moreau Chantre de Paris & Jacques Quetier Official commis par l'Evêque pour réformer cette Maison.

Reg. Par
1538. Martij

Regist.
Par. 6^{me}
1518.

L'Abbaye de Livry, quoique extrêmement distinguée par sa régularité, ne fut pas exempte d'avoir des Abbés Commendataires depuis le regne de François I. Les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France y furent introduits l'an 1637, dans le tems que Christophe de Coulanges en étoit Abbé; ils y sont encore aujourd'hui, & y maintiennent toutes choses en bon état.

C'est ici le lieu de nommer en particulier les ouvrages sortis de la plume des Abbés de Livry.

On a de Nicolas de Hacqueville un Poëme latin sur saint Bernard, & sur les louanges de l'Abbaye de Clervaux, & des Lettres sur la réforme de Livry.

De Jean Mauburn le *Rosarium spiritualium exercitiorum* que Jean Saulay Chanoine de Paris & Secrétaire de plusieurs Evêques de cette Ville consécutivement, fit imprimer à Paris in-folio en 1510.

De Jacques Fouré Abbé en 1564, des Sermons manuscrits conservés à Chartres d'où il étoit natif.

D'Antoine Abelly Dominicain comme le précédent, qui étoit encore Abbé en 1590, & qui fut Confesseur de la Reine Catherine

La Croix
Maine.

216 ABBAYE DE LIVRY,
de Medicis, des Sermons sur les Lamentations de Jérémie imprimés en 1582.

La Croix du Maine en sa Bibliothèque des Ecrivains, marque un autre Abbé de Livry qui ne paroît pas dans le Catalogue; sçavoir, Alphonse de Bezet qu'il dit avoir été Poëte, & avoir écrit sur la réforme des habits un ouvrage imprimé en 1548.

CHATEAU ET CHAPELLE DE
LA MAIN FERME détruits depuis long-tems.

Ce lieu m'a paru ne devoir pas être séparé de l'article de l'Abbaye de Livry, quoiqu'il semble avoir fait partie de la Paroisse de Bondis.

Le Château & le reste étoit situé au sortir de Bondis, à un quart de lieue à main droite en tirant vers l'Abbaye. Mais il n'y avoit que trente ans ou environ qu'elle étoit fondée, lorsque Marie Comtesse de Grandpré Dame en partie de Livry, lui fit présent de ce Château ou Maison-Ferme, sous le titre de Lieu Notre-Dame, tâchant de faire oublier l'ancien nom qui signifioit une Fermeté ou Forteresse. L'acte de sa donation est de l'an 1231.

Il est si certain que c'étoit une espece de Fort, que durant la minorité de saint Louis, le Prévôt de Paris y avoit mis par ordre de ce Prince des gardes, qui n'en sortirent qu'en vertu d'un second ordre qu'il donna à cet effet, en délivrant cette Maison à l'Abbé de Livry. Ses Lettres étant si courtes, j'ai cru pouvoir les inserer ici dans leur entier.

Charul. Livriac. f. 67. Ludovicus Dei gratiâ Francorum Rex Præpositum Parisiensi salutem. Mandamus tibi, quatenus custodes quos in domo de Mansfirma de mandato nostro posueras, visis litteris amoveas, quia nos Abbati de Livriaco deliberavimus can-

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 217
*dem domum. Adum apud Silvanellum M CC
 XXXII mensis Octobris.*

Cette Maison avoit pu être bâtie & gardée ainsi pour la sûreté des voyageurs dans la forêt de Bondis, à l'entrée de laquelle elle se trouvoit. On apprend par une Charte de la même Comtesse de Grandpré de l'an 1237, que le don quelle avoit fait à l'Abbaye de Livry de sa Maison de la Mainferme, étoit afin qu'on y établit deux Chanoines Réguliers qui priaissent pour elle & défunt H. son mari. En accroissement de cette fondation, elle ajouta alors un morceau de terre & une certaine quantité de vin appelée *duo doblaria* à lever en son clos de Livry. L'Abbé de Livry mit apparemment à cette occasion un troisième Religieux à la Mainferme; puisqu'en 1242 Helie Chabot de Perigueux Chanoine de Troyes, y en fondant un de nouveau, dit que ce sera le quatrième. Cette dernière fondation étoit sur une Terre que ce Chanoine avoit achetée à Roissy en France de noble homme Eudes de Compens. Helie fit sa donation étant dans le lieu: *apud Manum firmam*. Trois ans après le Cartulaire de Livry rapportant les biens faits à Livry par Henry fils du précédent Comte de Grandpré & par Laure sa femme, dit en parlant d'une pièce de bois, qu'elle est située *inter viam de Guagnies & viam de Mainferme*. Le quatorzième siècle ne fournit rien sur ce lieu: mais dans le suivant il est sûr qu'il y avoit encore une Chapelle. Jean Abbé de Livry informé du peu de revenu de ce bénéfice, y unit la Chapelle des Ermites en faveur de Jean Fouques Religieux de Livry, & l'Evéque de Paris confirma cette réunion le 14 Décembre 1476. C'est-là que finit tout ce que l'on sçait de la Mainferme, qui ne paroît dans aucuns Poullés, que dans celui du quinzième

Ibid.

Ibid. f. 21

Ibid. fol. 4

*Regist. 21
 Par.*

218 PAROISSE DE NONEVILLE,
siècle, où on lit: *Prior de Manufirma XXX li-*
bras sous le Doyenné de Chelle. Les trente
livres de revenu sont suivant une estimation
encore plus ancienne que ce Pouillé.

NONEVILLE.

QUoique cette Paroisse soit des plus pe-
tites du Diocèse de Paris, ce qu'on a à
en dire ne laisse pas que de souffrir des diffi-
cultés. Il est vrai qu'on n'en ignore pas l'ori-
gine, mais on ne sçait que dire de l'étymo-
logie: la maniere même de l'écrire n'est pas
trop certaine. M. de Valois l'appelle en latin
Nonne villa id est Monacha villa, Nonne-
ville; il veut même qu'autrefois on ait dit
Nainville & qui reviendrait, dit-il, à Non-
nainville. Mais où a-t-il pris ces noms de
Nonne & de Nonnain? Auroit-il vu quelque
Cartulaire de Couvent de Filles ou cette Ter-
re fût dite appartenir à une Religieuse? C'est
ce qu'il ne marque pas.

Notis. Gall.
425. col. 2.

Ce qu'il y a d'assuré sur Nonneville, se tire
d'une Charte de Nemours Evêque de Paris de
l'an 1109, par laquelle il est déclaré que Thi-
baud de Nonnville Chevalier, a doté de ses
biens cette Paroisse nouvellement, du con-
sentement du Prieur de saint Martin des
Champs, à condition que la présentation de
la Cure appartiendra au Prieur: qu'à Pâques
il aura la moitié de toutes les offrandes; aux
Rogations la moitié des œufs & des fromages;
à la Pentecôte, la saint Jean-Baptiste, Noël,
l'Epiphanie & Chandeleur, comme à Pâques.
De plus, la moitié du pain de la S. Etienne,
& enfin le tiers de la menue dixme, mais que
ce sera au Curé à payer le droit de Synode &
de visite. Cette Charte paroît insinuer 1°. que

Hist. sancti
arlini pag.
151.

cette Cure avoit été démembrée de celle de Bondies ou de Drancy le grand, puisqu'on ne put l'ériger que du consentement du Prieur de saint Martin à qui celle-ci appartenoit. 2^o. Le Chevalier qui la dota étant appelé de *Nonavilla*, il est à présumer que ce lieu s'appelloit *Nonum* comme étant à neuf mille de Paris : ainsi c'étoit *Villa de nono*, de même qu'il y a en Dauphiné *Villa de septimo*. En effet en comptant six mille du centre de Paris à saint Denis, il y en a neuf du même centre à Noneville, c'est-à-dire, trois lieues.

Ce petit Village est à l'orient de Drancy, & au septentrion de Bondies, dans le pays d'Aulnois : ce qu'il y a de forêt est de bois blanc, les terres sont un peu sablonneuses, il y a des prés à la faveur de l'écoulement que l'on a procuré aux eaux de deux ruisseaux, dont l'un s'appelle Roatier. C'est un pays de plaine sans aucunes vignes. Pour tous habitans il n'y a que deux fermes. Aussi cette Paroisse ne forme-t-elle point d'article particulier dans le dénombrement de l'Élection, ni au rôle des Tailles, ni dans le Dictionnaire Universel du Royaume.

L'Eglise Paroissiale n'est qu'une chapelle à la nouvelle, de deux ou trois toises en carré. Elle est sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Il y a des fonts baptismaux. On voit un reste de cheminée proche cette Chapelle vers le septentrion, vestige de l'ancien presbytère : car depuis long-tems aucun Curé n'y réside, vu la modicité du revenu, qui est, dit-on, de soixante livres. Il étoit de deux sextiers de bled en 1471, suivant le Registre de la visite de l'Archidiacre, & dès-lors il n'y avoit ni saint Ciboire, ni saintes Huiles, ni Marguilliers, & le Curé résidoit à Paris. Les Curés ont quelquefois été Vicaires d'Annay

Tombe d'un

l'Eglise d'Aunay, & Registres de présent. Archidiaconales.

en même-tems, & y résidoient. Maintenant le Curé habite où bon lui semble, & se rend à Noneville pour y célébrer la Messe les jours d'obligation, & pour les autres fonctions ecclésiastiques.

Quoique cette Cure fût érigée, comme on a vu, dès le commencement du treizième siècle, elle ne se trouve cependant pas dans le Pouillé dressé vers le même tems. Mais outre la Charte de 1209 qui la constate, on voit ailleurs Thomas Prêtre de *Nova villa* qui légua en 1246 différentes choses aux Eglises de Paris; par exemple, cinq sols aux Chanoines de saint Symphorien de cette Ville, & autant ses successeurs. Son exécuteur testamentaire fut Guillaume de Vauzy Chanoine de Paris.

J'attribue ces faits au Curé de Noneville, parce qu'il n'y a jamais eu de Cure au Diocèse de Paris dite Neuville, & que quelquefois on écrit *Nova villa* pour *Nona villa*. Les Pouillés manuscrits du quinziesme & seiziesme siècle & ceux de 1626 & 1648, sont confor-

mes à celui de saint Martin, en attribuant la nomination de cette Cure au Prieur. Le 29 Janvier 1482 l'Evêque de Paris y nomma *jure devoluto* à cause du bénéfice incompatible qu'avoit obtenu le Curé, mais en reconnoissant qu'elle est de *présentatione sancti Martini*. Elle est dite simplement *sancti Johannis*.

L'an 1550 Jacques Le Clerc dit Cottier Conseiller au Parlement, étoit Seigneur de Noneville.

M. de Gourgues Seigneur d'Aunay possède aujourd'hui cette Terre.



AUNAY & SAVIGNY.

IL y a un petit pays à l'orient de Paris sur la route de Meaux , qu'on appelle l'Aulnois , dans lequel sont situés Livry & Clichy , qui pour cette raison sont appelés Livry en Aulnois ou Aunois , Clichy en Aulnois. Ces lieux sont compris dans la forêt de Bondies , laquelle apparemment de ce côté-là étoit plus plantée d'aulnes que d'autres arbres , sur-tout dans les terrains bas. Il faut croire que ce village appelé Aunay , éloigné de Paris de trois lieues , a été ainsi nommé parce qu'il étoit sur les bords de cette partie où les aulnes étoient plus communs. Et en effet le territoire situé entre Livry & Aunay étoit assez propre à cette sorte d'arbre , comme on peut encore en juger par le terrain & par celui de Cevrent & de Noneville qui remplissent cet intervalle. Mais il ne faut pas taire non plus que l'Aunois s'est étendu autrefois encore plus loin , & vers la rivière de Brevonne qui passe à Compens , puisqu'au treizième siècle des pacages situés sur cette rivière étoit appelée *pacages de Alano*. Il faut néanmoins Nec. Ecl.
Paris. 4 Jan. avouer que tout ce système étymologique tomberoit , s'il étoit démontré que Lannay est un terme dérivé de *Lanconia sylvia* : mais c'est ce que je croi impossible.

La description qui vient d'être faite de la nature de son terrain , marque assez que les prairies & les labourages sont ce qui lui convient , & qu'il est trop froid & trop mouillé pour la vigne. Ce Village est situé entre le ruisseau de Ridaux venant de Villepinte , & celui de Morée qui prend sa source proche Vanjour & passe à Cevrent. C'est aussi à Au-

On assure
il n'y en a
aujourd'hui
: 90.

nay que le petit ruisseau dit Roatier qui vient des environs de l'Abbaye de Livry & passe à Noneville, se joint à celui de Morée. Selon le dénombrement de l'Election de Paris il y avoit à Aunay 120 feux, compris les écarts, & suivant le Dictionnaire Universel on y comptoit 410 habitans. Dans ces deux ouvrages ce lieu est appelé Aunay-lez-Bondies, aussi-bien que dans le rôle des tailles; c'est une faute d'impression dans le Dictionnaire d'avoir écrit Annay. Le peu de distance qu'il y a de Bondies a fait que pour le distinguer des autres Aunay qui sont dans le Royaume, on lui a donné ce surnom.

Il y a à Aunay un Prieuré immédiatement attaché d'ancienneté à l'Abbaye de Cluny. Voici ce qu'on en lit dans le Livre intitulé: *Bibliotheca Cluniacensis* col. 1716. *Domus de Aunayo Parisiensis Diocesis quæ est de mensa Domini Abbatis, in qua debent esse cum Prior duo Monachi, & debent dicere quotidie Missam & Vesperas cum nota.* Il faut observer que cette petite notice de ce Prieuré peut n'avoir que deux ou trois cens ans: primitivement le nombre des Religieux dans un Prieuré étoit au-dessus de trois pour l'ordinaire, & l'Office Canonial s'y célébroit en entier. Cette notice a apparemment été faite depuis la diminution des biens. Le Prieuré d'Aunay de *Alneto* est nommé en son rang au Pouillé de Paris du treizième siècle, parmi ceux du Doyenné de Chelle. Je n'ai pu en découvrir les Fondateurs; mais il est plus que vraisemblable que les anciens Chevaliers du nom d'Aunoy ou d'Aunay qui ont fondé ou enrichi d'autres Prieurés dans le voisinage, tels que celui de Mauregard & celui de Moucy-le-neuf, avoient commencé par l'établissement de celui du lieu d'où ils tiroient leur nom. Ce Prieuré est sous le titre de saint Sulpice.

Ce qui servoit à l'Office Canonial des Religieux de l'Abbaye de Cluny, étoit le chœur où la Paroisse célèbre aujourd'hui le service divin ; ce chœur démontre son antiquité par l'épaisseur de ses piliers qui sont bas & écrasés, aussi bien que le clocher en forme de tour basse situé sur le milieu de ce chœur : tout marque l'architecture du douzième siècle. Le plus ancien titre que j'en aie vu sur ce Prieuré est de l'an 1233. Rence Abbé de Cluny étoit en difficulté avec le Chapitre de Paris au sujet des Terres que ce Prieuré avoit au Menil Rance, *apud Masuilium Domina Rancia.* Il pria Evrard Prieur de S. Martin des Champs de transiger pour lui.

*Marguerite
Passerale.*

C'est vraisemblablement en ce même Prieuré uni par le Pape à la messe de l'Abbé de Cluny, qu'étoit retiré Guillaume de Pontoise Abbé de Cluny vers l'an 1250, lorsque Primmasse Poëte Italien vint l'y trouver, cherchant à faire fortune en France, ainsi qu'il est rapporté dans Boccace. Cette Maison étoit fort endettée en 1324, au rapport du Moine de Cluny qui parmi eux avoit la fonction de Chambrier de France. Dans les Statuts de l'Ordre faits en 1571, il fut dit que l'Abbé de Cluny penseroit à incorporer le Doyenné ou membre d'Aunay au Collège de Paris pour l'entretien du Prieur & de neuf Religieux Eudians. L'union de ce Prieuré anciennement faite à la messe Abbatiale de Cluny, fut dissolue au commencement du dernier siècle, & l'Evêque de Paris ratifia cette dissolution le 22 Mars 1613. On voit dans les Registres olim du Parlement, que le Prieur fut autorisé dans les prétentions qu'il avoit en 1323 de faire couper à Condray qui est situé au-delà de Blancmenil, un bois voisin de la Maison de Guichard de Condray Ecuyer : &

*Decamerum
Journée 1.
Nouvelle 7.*

*Statut. Clu-
n. n. edit. in-
quarto 1324.*

*Ibid. ad an.
1571.*

*Regist. Ep-
Paris.*

*Reg. Par-
lebr. 1313.*

marbre noir élevée de la hauteur
pieds, sur laquelle sont représentés

Ses armes un Seigneur & son épouse. On y
voit un ar-
bre, peut-être
un pommier.

Messire Jean Le Clerc dit Cottier,
d'Aulnay, Nonneville & Savigny,
dinaire du Roy, Capitaine des forêts.
Bendis, qui décéda le V jour de Juin
l'année 1609, de son âge le XLII.

Ses armes Cy gist Dame Anne de Lames veu-
ve de
Messire Jean Le Clerc dit Cottier, Che-
valier d'Aulnay, Nonneville & Savig-
ny, d'Ar-
gent.

gnant du Roy & Capitaine des forêts de Lén-
dun, laquelle décéda le 1 Déc. l'année
le XL.

La Vierge à cette cendre

Fait un tombeau plus glorieux

Que le chœur latéral

Qui son image a voulu rendre

Aux pieds de ce mausolée est la

Ses armes Damoiselle Marie de Troyes femme
de

vigny , Belle-Fontaine , Delfions , animo & sanguine illustris. Hunc Regi conclavis ephebus intimè dilexit Ludovicus XIII. Hunc ad Rupella mania forsem experiri est ducem. Hunc candidè liberaliterque agentem viri boni coluer. Hunc pie constanterque morientem Christiani viri mirati sunt. Hunc tu , Viator , felicem opta. Matrimonio duxit Illustrissimam Magdalenam Larcher. Vixit obijt anno Domini 1679 , etatis 73.

Hoc monumentum consecravit in perpetuum Illustrissima & nobilissima filia ejus uxor Domini de Gourgues à sacris Regis Consiliis , Cameris Libellorum supplicum.

Un peu plus près de la porte se voit aussi en marbre noir l'épithaphe de Damoiselle Judith de Hangeft , fille de feu Louis de Hangeft Escuyer Seigneur de Louvaucourt , Bailleval & Beauvoir en Picardie , & de défunte Damoiselle Antoinette de Sunicourt , morte en 1647.

Au bas du marchepied du grand-autel est encore une tombe gravée en caracteres gothiques , sur laquelle on apperçoit le nom d'un Le Clere , fils de Jean Le Clere dit Cottier.

On m'a dit dans le pays que souvent les Curés de Nonville village voisin , avoient été en même-tems Vicaires d'Aunay , à cause du peu d'habitans de leur Paroisse & de la modicité du revenu. J'en trouve la preuve dans un épithaphe que je vois en l'Eglise d'Aunay , sur laquelle Thomas Michel Prêtre , est qualifié Curé de Nonville & Vicaire d'Aunay. Il est dit né à Lonlay-le-Tesson en Normandie , mort en 1665 , & avoir laissé une croix de Procession de la valeur de quatre cens livres.

Au chœur enfin est sur le marbre l'épithaphe latine de Jacques Longer Bachelier en Théologie , Chapelain de l'ancienne Communauté

& a été composée par M. Bernard Co-
cipal du College Fortet , puis Chau-
saint Germain l'Auxerrois transféré à
Dame.

Sur le territoire d'Aunay du côté
pente sur le ruisseau de Ridaux , est la
pelle dite de Notre - Dame de Cou-
dans le hameau de Savigny composé
ques fermes. Cette Chapelle solitaire
aujourd'hui qui la distingue , sinon que
un titre Bénéficial qui est imposé à
mes sous le nom de Chapelle de Not-
de Savigny , & que le Pouillé de 164
à la nomination de l'Abbé de Clu-
en combinant les différens mémoires
ramassés , j'ai trouvé de quoi prouver
titre Curial d'Aunay étoit en ce lieu
j'ai inferé que le gros des habitans
ment aujourd'hui le village d'Auna-
d'abord être ramassé proche cette l-
Savigny : mais qu'étant ruinée par
accident , & les habitans ayant conçu

ville-Paris, déclare qu'il est chargé de cinq
 de legués autrefois au presbytère de Savigny,
donatum de quinque solidis legatis presbyterio de
avigniaco.

L'Historien de saint Martin des Champs a
 à avoir travaillé sur un Pouillé plus ancien
 ue le commencement du treizième siècle,
 ui est l'âge de celui de Paris, pour mettre
 omme il fait au rang des Cures de la nomi-
 ation du Prieur, *Cura (seu vicaria perpetua)* *Hist. sainti*
de Savigniaco : il met tout de suite, *In eadem Martini pag-*
celesia quadam Capella cujus presentatio ad *Martini pag-*
priorem Martinianum propter Prioratum de *300.*

inote spectat. On ne peut pas raisonnable-
 ment objecter que la maison Curiale de Savi-
 gny, dont il est fait mention ci dessus, peut
 tre celle de Savigny-sur-Orge qui est proche
 l'ontl'heri. Il est tout simple & tout naturel
 'entendre dans le legs fait à l'Abbaye de Li-
 ry, le Savigny dont il s'agit, qui n'en est
 loigné que d'une lieue. Robert Mauvoisin *Chartul. Li-*
 Chevalier donna dans ses premières années du *vriac. fol. 17*
 même siècle (XIII) aux Chanoines de cette
 Abbaye de Livry vingt arpens à essarter dans
 e bois : *quod dicitur de Saviniaco juxta Li-*
vrincum. André Torvel Chevalier donna en

1261 à leurs prédécesseurs les Ermites du Val-
 Adam deux arpens de terre de franc-aleu si-
 ués à Savigny *apud Savigniacum.* Ce seroit

faire violence aux titres, que d'entendre par-
 à un autre Savigny que celui qui est contigu.
 Une des Chapelles de la Sainte-Chapelle du
 Palais à Paris, a son revenu assigné sur Sa-
 vigny-lez-Aunay, ainsi que le dit Du Breul.

Au reste on est assuré qu'on donnoit le nom
 l'Aunay dès l'an 1215 ou environ à la Cure
 qui étoit pour les habitans d'Aunay & de Sa-
 vigny, puisqu'elle se trouve sous ce nom
 dans le Pouillé rédigé alors, au lieu que celle

Du Breul
 Antiq. de
 Paris, article
 de cette Ste-
 Chapelle.

de Savigny ne s'y trouve pas, étant apparemment alors éteinte ou réunie à la nouvelle Cure d'Aunay. Cette Cure de *Alueto* y est dite être à la nomination des Moines de Cluny, *Cluniacensium Monachorum*. Mais les Pouillés du quinziesme & seiziesme siècle de 1626, 1648 & 1692, disent unanimement qu'elle est à la présentation de l'Abbé même de Cluny. Je crois devoir encore ajouter ici en parlant des droits de l'Abbaye de Cluny à Aunay, ce que j'ai lu dans un rouleau d'homologations d'accords faites au Parlement. C'est celle d'un traité que fit en Mars 1459 Thibaud Charat Secrétaire du Roi nommé par l'Evêque de Paris à la Chapelle de Savigny. Il convint avec Jean de Montval nommé par l'Abbé de Cluny, de se déporter moyennant l'abandon que Montval lui feroit de huit septiers de grain du revenu,

Nos Rois ont eu pendant quelque tems des domaines situés à Savigny & à Aunay. Il reste à Savigny deux grosses fermes. On m'a dit que l'une des deux fut donnée par Saint Louis à la Sainte-Chapelle du Palais. Philippe-le-Bel son petit-fils avoit eu de Jean de Beaumont Chevalier Seigneur de sainte Genevieve un revenu de 211 livres situé à Aunay & à Couberon, par l'échange de pareille somme à prendre sur le péage de Gien. Il les donna au mois de Mai 1299 à Pierre de Chambly Sire de Viermes Chevalier son Chambellan, en échange de la Vicomté de Troyes que ce Chambellan avoit acquise de Jean Sire de Dampiere & de saint Disier. Ce même Chambellan devoit tenir ces biens d'Aunay & de Couberon en fief de Guillaume Seigneur de Chantilly, pour les tenir du Roi en accroissement du fief de Livry, & à la charge de payer tous les ans au Roi une paire d'éperons dorés.

J'ai

Livre rouge
de la Cham-
bre des Com-
ptes.

Petit Livre
blanc du Châ-
teau fol. 263.

J'ai aussi trouvé que c'étoit sur Aunay, Livry & Couberon qu'étoient assis les six cens livres que le Roi Charles-le-Bel donna à prendre à la veuve & héritiers de Pierre de Chambly en 1324. Arg. Réf. Chars. 1.

Les plus anciens Seigneurs d'Aunay que j'aie trouvé dans les titres que j'ai vus, sont Radulf de Alneto & Vautier son frere fondateurs du Prieuré de Mauregard, Diocèse de Meaux en 1140. Guillaume de Alneto qui donna vers l'an 1205 un muid de froment de sa grange de Moucy à la Maison-Dieu de Dammarzartin. *Sedilia Domina Alneti* qui fit du bien à l'Abbaye de Livry en 1238. Marie de Alneto connue par l'hommage qu'elle rendit en 1275 à Etienne Evêque de Paris pour la terre de Pomponne. Gautier d'Aunay qui reconnut en 1301 que feu Isabelle sa femme avoit légué une rente en grains à l'Abbaye de saint Antoine de Paris, sur sa dixme d'Aunay & de Savigny. La même année son fils portant le même nom est qualifié Seigneur de Savigny. Un Gautier d'Aunay vivant en 1317, possédoit en partie la terre de Moucy-le-neuf. Robert d'Aunay Chevalier fit hommage l'an 1374 à Matthieu de Montmorency. Philippe d'Aunay Chevalier Maître-d'Hôtel du Roi, transigea avec un Chapelain du Prieuré de Moucy-le-neuf en 1386. J'omets les Seigneurs d'Orville de la Maison d'Aunay qui vécurent au siècle suivant: je me borne à Noble Eustache de Nanteville Ecuyer Seigneur d'Aunay en 1472 & 1475. Je traite des autres assez au long dans l'article de Goussainville. Au seizième siècle la terre d'Aunay étoit dans la famille des Le Clerc surnommés Cortier. Jacques le Clerc dit Cortier (*)

Hist. sancti Mart. Camp.

Hist. Eccl. Meld. Charta 214.

Charin. 12. vrie. Chars. 51. fol. 27. Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 184.

Hist. des Grands Offic. T. 2. p. 882. Ibid.

Preuves de Montmor. p. 139. Ibid. page 331.

Hist. sancti Mart. Camp. p. 362.

Comptes de ces années. Savail. T. 3. p. 406 & 421.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 518.

(*) Les Cortier furent alliés par femmes aux Briçonnet, Du Prat; Lailliez. *Pyth. les Gentilshom.*

230 PAROISSE D'AUNAY;

Tiré des Epitaphes rapportées ci-dessus.

Reg. du Parl. 20 Janvier 1706.

Conseiller au Parlement, en étoit Seigneur vers l'an 1350. Il fut apparemment pere de Jean, dont la veuve est dite ci-dessus morte l'an 1590. Jean II du nom lui succéda & mourut en 1609, puis Louis qui maria sa fille à M. de Gourgues Maître des Requêtes. La terre d'Aunay a été érigée en Marquisat; & en l'année 1706 M. Jacques de Gourgues Marquis d'Aunay, fit enregistrer en Parlement des Lettres-Patentes qui portoient confirmation de tous droits de chasse en l'étendue de sa Terre située dans la Capitainerie de Livry & de Bondies, à l'exception de la grosse bête. Jean François de Gourgues son fils lui a succédé & a épousé Catherine-Françoise le Marchand de Bardouville.

Nérol. Eccl. Paris.

Hist. Univ. Paris. T. 4. p. 426.

Cod. mss. Bibl. Reg. num. 7752.

Les monumens du XIV siècle fournissent deux illustres personnages sortis d'Aunay. Le premier fut Pierre d'Aunay Secrétaire du Roi & Chanoine de Notre Dame de Paris, décédé le 20 Septembre 1350. L'autre est Guillaume Boucher qui fut élu unanimement par la voie du Saint-Esprit, Recteur de l'Université de Paris le 16 Décembre 1368. Il est dit naïf *de villa Aineti juxta Gonesham*. Aunay en effet n'est qu'à une lieue & demie de Gonesse. Enfin Guillaume Fiscet ou Fichet qui a aussi été Recteur de l'Université de Paris sous Louis XI & qui a écrit sur la Rétorique. Il est dit *Ainetanus Parisiensis*. On dit qu'il s'opposa au dessein de Louis XI de faire des levées des Ecoliers pour résister à la guerre de la Ligue dite *du bien public*.

Il ne faut pas le confondre avec un petit lieu de même nom situé proche Chastenay à côté de Sceaux, daquel Aunay il est fait mention dans le Nécrologe de l'Eglise de Paris au 17 Août.

Le Procès-verbal de la Coutume de Paris

de l'an 1580, marque que les Chanoines de l'Abbaye de sainte Geneviève sont Seigneurs d'Aunay en partie. C'est apparemment de celui que je viens de nommer.

On compte encore deux autres Aunay, hameau ou fiefs au Diocèse de Paris : sçavoir, Aunay sur la Paroisse de saint Cloud, & Aunay sur celle de Montreuil-lez-Vincennes.

TREMBLAY.

CE lieu porte dans son nom les marques de son origine. Avant que l'étendue des forêts d'autour de Paris eût été diminuée, on voyoit en ce lieu beaucoup de trembles ou peupliers blancs. Mais depuis qu'on reconnut la bonté de ce territoire, on le cultiva en bled & autres grains, & l'ancien nom est toujours resté. Au reste il faut qu'il y ait bien des siècles que ce nom soit en vigueur, puisque dès le regne de Charles-le-Chauve on écrivoit en latin *Trinitidum*, par altération de *Tremulidum*; ce qui infinue qu'il y pouvoit avoir dès-lors un langage vulgaire selon lequel on prononçoit *Trembloid*. Cette Terre est comptée en effet dans un titre de l'an 861, au nombre de celles qui appartiennent à l'Abbaye de saint Denis. Aussi est-ce des Archives de ce Monastère que se puise presque tout ce que l'on peut dire sur cette Paroisse.

Notiz. Gall
p. 432.

Diplomat
pag. 537.

Elle est située à cinq lieues de Paris du côté du nord-est. A une petite distance de ce Village commence le Diocèse de Meaux vers l'orient. Villepinte qui dépendoit anciennement de Tremblay le borne vers le midi; du côté du couchant le du septentrion sont les Paroisses de Rosilly & d'Espiers, qui sont du Doyné de Montmorency.

Le Tremblay est partagé en deux ; le grand Tremblay & le petit. Le grand Tremblay est le chef-lieu qui a été autrefois fortifié. On y voit encore quelques restes d'un ancien Château. C'est en ce lieu qu'est l'Eglise principale tirée de saint Medard. Elle est basse & grande accompagnée d'une aile de chaque côté & d'une grosse tour. La couverture du chœur est d'ardoise & plus élevée que le reste. Ce chœur paroît avoir été bâti sous Francois I ou sous Henri II. A la voute se voient les armoiries du Cardinal de Bourbon Abbé de saint Denis. Ce chœur est très-propre & bien pavé. On ne voit rien dans cette Eglise au-delà de deux cens ans, que l'épithaphe gothique d'un Curé du lieu nommé Gilles Feuille, décédé en 1501. On doit croire que la Dédicace en fut faite au mois de Septembre 1577, puisque la permission de la dédier & d'en béatifier les autels accordée à Christophe Evêque de Cefarée par l'Evêque de Paris, a pour date le 11 du même mois.

*Regist. Ep.
Paris.*

Le petit Tremblay est presque contigu à l'autre & a aussi son Eglise du titre de saint Pierre ; mais ce n'est qu'une Succursale. On y enterre ; mais on n'y batise pas ; le Vicair du grand Tremblay y célèbre la Messe tous les jours. Le peuple est dans l'opinion que saint Pierre étoit la Paroisse, & que saint Medard étoit une Eglise Monacale : cependant on ne trouve aucun vestige que cette dernière Eglise ait été un Prieuré. Celle de saint Pierre paroît être toute neuve, à la réserve du portail qui peut avoir deux cens ans d'antiquité ou environ. Il est vraisemblable qu'elle a été bâtie dans le lieu qui servoit de cimetière pour le grand Tremblay, & quelle aura commencé par une simple Chapelle que quelque particulier nommé Pierre aura fait construire. S'il

est vrai qu'elle ait été rebâtie dans ces derniers tems, au moins en partie, ou seulement recrépie, il n'est pas moins sûr que la Dédicace en avoit été faite en 1531 le second jour de Juillet Dimanche dans l'Octave des Apôtres, par Guillaume le Duc ancien Abbé de sainte Genevieve Evêque de Bellune, & cela sous le titre de saint Pierre & saint Paul, en qualité de Succursale du grand Tremblay, en présence de Jean Rongemaille Curé. Aussi quelquefois y a-t-il dans les provisions de cette Cure de *Tremblay magno & parvo*. Quoi qu'il en soit, l'Eglise de Tremblay est nommée parmi celles qui appartiennent à l'Abbaye de saint Denis dans une Bulle de Luc III de l'an 1183. Il y avoit en 1235 un Curé séculier nommé Gui, lequel donna à l'Abbaye de Livry tous ses conquêts & tous ses meubles. Il est aussi fait mention du Curé de Tremblay dans une Bulle d'Alexandre IV qui fut élu Pape en 1254. Dans ce rescrit le Pape oblige le Curé de prêter serment au Chapitre des Religieux de saint Denis, & promettre de conserver les biens & les droits de l'Abbaye. La même Cure appelée simplement de Tremblay dans le Pouillé de Paris écrit vers le commencement du treizième siècle, est déclarée être à la présentation de l'Abbé de saint Denis; ce qui a été suivi dans tous les Pouillés modernes, sans mention d'aucun autre bénéfice. Il y a même des cas où l'Evêque de Paris l'a jointe à une autre Cure. Ainsi fut-elle réunie à celle de Goussin-Ville vers l'an 1486 pour la vie de Jean Nicéron: cependant elle étoit la meilleure du Doyné de Chelle, puisque dès l'an 1384 elle étoit la seule qui fut imposée à dix livres dix sols pour le droit de procuration ou visite Episcopale, qui étoit la plus forte taxe de ce tems-là. De tout ceci

Regist. Ep^s
Paris.

Hist. de S.
Denis. Felib.
p. 204.

Charish. Li-
vres, f. 22.

Hist. de S.
Denis. Dou-
blet p. 589.

Regist. Epi-
Paris.

Statuts de
la Croix.

238 PAROISSE DE TREMBLAY;

Maison de S. Paul dans S. Denis eussent pour la célébration de son anniversaire une certaine quantité de pains, & que pour cela ils tiraient une certaine quantité de froment de Tremblay dans le tems de la moisson. Un autre

Duchêne T.
4. num. 530.

*Ex schedis
D. Lancelot
ad an 1207.
Cod. mss.
Caroli loci.*

Abbé cinquante ans après céda aux Dames de Footel dites depuis de Malnoïte, une dixme dans le territoire de Tremblay. Une Bulle d'Alexandre III de l'an 1175, prouve que l'Abbaye de Chaalis au Diocèse de Senlis, tenoit quelques terres à Tremblay de celle de saint Denis. *Terras quas tenetis ab Ecclesia sancti Dionysii in grangia que dicitur Tremblay* En 1233 Adeline de Villepinte donna à l'Abbaye d'Hieres deux muids de bled à prendre sur le territoire de Tremblay; ce qui fut approuvé & confirmé par Hugues le Loup Chevalier son fils. Le Nécrologe du même

*Cartul. Herod. Portef.
Gaing. vol.
29.*

*Necrol. Herod. in Bibl
Regis ad XV
Cal. Nov.*

Couvent ajoute que cette Dame s'étoit faite ce qu'on appelloit alors *Monacha ad succurrendum*, c'est-à-dire, qu'elle avoit pris sur la fin de ses jours l'habit des Religieuses Cisterciennes pour mourir dans cet habit, & participer au secours des prières de la Communauté. Plusieurs titres du treizième siècle indiquent aussi que l'Abbaye de Livry eut dès-lors des terres à Tremblay. Agnès veuve d'Odou de Compens Chevalier, vendit à ses

*Chartul. Livry.
1. 4.*

Chanoines Réguliers une pièce de terre située sur ce territoire, dans un canton appelé La Couture Ermengarde, *Cultura Ermengardis*:

*Chartul. 1.
Dion. Reg.
1. 425.
Cod. chr.
novi Tom. 7
col. 533.*

cette vente est de l'an 1241. On voit que deux ans après les mêmes Chanoines possédoient deux arpens de terre à Tremblay, dans le lieu dit La Couture de Gizleval ou Grueval, pour lesquels Y. qui étoit leur Abbé, promit de payer annuellement au Monastere de saint

*Chartul. 1.
Dion. 1. 64.*

Denis deux sols de cens. Odou Clement Abbé de saint Denis avoit exigé de celui de Livry

qu'il se dessaisit de ces deux arpens ; & ils furent délaissés pour le droit de champart & de dixme.

Nos Rois s'étoient retenu un droit de gîte dans Tremblay : la preuve en est dans un volume de la Chambre des Comptes, où on lit parmi les lieux chargés de ce gîte : *Tremblay in Paris*. 1. Je connois des Tables de cire sur lesquels les Receveurs Royaux Marcel & Genzien écrivirent en 1286, que le Roi Philippe-le-Bel y logea au retour de son Sacre le 17 Janvier de la même année. Ces tablettes appellent ce lieu le Tremblay-Saint-Denis. On a une Ordonnance de Philippe-le-Long du 30 Janvier 1316 datée de Tremblay. Elle concerne le Trésor Royal & les Trésoriers. Il y a apparence que ce Roi revenoit aussi de Reims où il avoit été sacré dans le même mois. La route pour gagner Dammartin étoit apparemment alors ailleurs que par Roissy, & vraisemblablement on suivoit au sortir du grand Tremblay le chemin verd fort grand & fort large qui conduit jusqu'aux environs de Villeneuve sous Dammartin, en sorte qu'on faisoit à gauche le Menil Rance, qu'on laisse maintenant à droite.

On compte environ deux cens feux dans les deux Tremblay joints ensemble, quoique le Dictionnaire Universel de la France n'y marque en tout que 440 habitans. Le territoire qui est presque totalement en labourages, n'est arrosé que par une petite source qui s'y trouve, qu'on appelle Ridcau, laquelle prend son cours par Villepinte, Savigny, Aunay, Blancménéil & vient se jeter dans le Crould proche Dugny.

Les Auteurs des Chroniques de France, sçavoir Rigord & Nangis depuis lui, rapportent qu'au mois de Juillet de l'an 1198, il

*Gloss. Com
Bij. v. c. 87.
14. nov. ed.
col. 299.*

*Ex Regist.
Passer.*

140 PAROISSE DE TREMBLAY;

arriva dans le Diocèse de Paris un orage des plus violens, & que la grêle qui tomba de la grosseur des œufs ravagea tout le pays; sçavoir, les bleds, les bois & les vignes, à commencer depuis Trembley jusqu'à l'Abbaye de Chelle. Rigord racontant ce malheur, met à Tremblaco, & Nangis écrit à Trembleio villa sancti Dionisii.

Duchêne T.
5. pag. 42.
Spicil. T.
XI.

Tab. sancti
Xlig.

En 1543 le Cardinal du Bellay Evêque de Paris, devint possesseur d'une ferme sise en cette Paroisse, que Jean de Riberon Auditeur des Comptes avoit achetée de Lazare de Selve Sieur de Cormiers, & cela par échange de la Seigneurie de Moisenay près Melun.

Doublet,
Hist. de saint
Deuis page
1177.

C'est dans ce même Tremblay de l'Abbaye de saint Denis, que le Roi Charles IX permit par Lettres données à Moulins au mois de Mars 1566, d'établir deux Foires: l'une le jour de sainte Genevieve, l'autre le 14 Septembre, & un Marché les Lundis & Vendredis.

Il ne faut point confondre ce Tremblay-saint-Denis, avec le Tremblay Paroisse du Diocèse de Chartres, entre Montfort & Neaufle, ni lui attribuer non plus ce qui ne convient qu'à un petit lieu dit le Tremblay sur le bord de la Marne, entre Bry & le Pont de saint Maur, & a un Fief de même nom situé au fouxbourg de Corbeil Paroisse saint Germain.



VILLEPINTÉ.

Sur les limites du Diocèse de Paris, du côté qu'il touche à celui de Meaux, à une petite lieue de Tremblay & une d'Annay, à la distance de cinq lieues & demi de Paris vers l'orient d'hyver est situé le village de Villepinté, dans une espèce de plaine cultivée en bled sur une pente douce, & sans aucunes vignes.

L'antiquité de ce Village remonte au moins jusqu'au neuvième siècle, tems auquel il est nommé immédiatement après *Trinidam* sous le nom de *Villa pilla* (a), dans l'acte de confirmation qui fut donné en 862 du partage des biens de l'Abbaye de S. Denis fait trente ans auparavant. Il appartenait donc alors à ce Monastere en vertu du don de quelques Prince, soit en tout soit en partie. Le voisinage de ce lieu avec la forêt de Bondies qui s'étendait alors bien plus qu'aujourd'hui, fut cause que les Officiers de la Fauconnerie du Roi Robert exercèrent quelques vexations sur les vassaux de saint Denis demeurant à Villepinté :

(a) Quelques modernes croient que le nom latin étoit *Villa pentana* : mais cela est sans preuve ; tous les titres portent *Villa pilla*. Peut être qu'on croira que les premières maisons qu'on y bâtit étoient enduites d'ocre ou de rouge. Mais plutôt il faut dire que *Villa pilla* qui va droit à *Villa culta*, *vill. pilla* ; Village ou Terre défrichée, parce qu'en basse latinité on a dit : *Pillare terram* pour *sedare terram*, d'où est venu le mot de piqueur, & le terme *pilla* pour signifier une certaine quantité de terre en labourage ou en vigne. Un titre de 1361 appelle en François Villepointe le lieu dont il s'agit. Il y a au Diocèse de S. Papoul une petite Ville dont le nom est aussi Villepinté, & qui probablement n'a pas une autre origine, aussi-bien que le Village du Diocèse de Lescar.

Felibien p.
16.

de sorte que ce Prince fut obligé de la réprimer, ainsi que porte un titre cité dans l'Histoire de cette Abbaye, & qu'on dit être de l'an 997. Voilà pour ce qui regarde l'antiquité de ce Village.

Ce lieu n'a été érigé en Paroisse que vers la fin du treizième siècle. Il étoit auparavant de la Paroisse de Tremblay. L'Eglise est tirée de la sainte Vierge, & l'Assomption est la Fête patronale. Elle n'a rien dans sa structure qui soit beaucoup au-dessus de deux cens ans. Le chœur est dans le goût dont on bârissoit sous Henri II. Il est élevé & couvert d'ardoise, mais non voûté, non plus que la nef qui est plus nouvelle. Cette Eglise est sans ailes. La tour qui est à l'entrée à main droite est du même genre de structure que le chœur, & bâtie solidement. Ainsi lorsqu'on lit que Jean Simon Evêque de Paris fit la Dédicace de l'Eglise Paroissiale de Villepinte le Dimanche 31 Mai 1495, & en fixa l'Anniversaire au Dimanche d'après l'Ascension, cela doit se rapporter à l'Eglise qui existoit auparavant. Car on a des exemples qu'on laissoit quelquefois vieillir des Eglises avant que de procéder à leur Dédicace.

Reg. Ep.
Paris

Toutes les maisons de cette Paroisse sont assez rassemblées. Le dénombrement de l'Election de Paris y marque 57 feux, & le Dictionnaire Universel y compte 120 habitans. On m'a assuré qu'il ne s'y trouve plus que 41 feux.

Si les Religieux de saint Denis en avoient été Seigneurs au neuvième & dixième siècle, comme on a vu; ils céderent depuis cette Terre en fief aux Bouteillers de Senlis, qui sûrement en jouissoient dans le douzième & le treizième. Un Gui de Senlis en est qualifié Seigneur vers l'an 1100, & Guillaume son

Hist. des
Gr. Offic. T.
t. p. 151.

Als après lui. Peu de tems après la Seigneurie étoit possédée par leurs descendans du nom de Hugues , & qui avoient pour surnom Le Loup. Ces Seigneurs sont tantôt qualifiés *Buticarius Silvanellensis* ou *Buticarius Regis* , & tantôt *Dominus Turris Silvanellensis*.

Un de ces Bouteillers reconnut tenir à foi & hommage de l'Abbaye de saint Denis cette terre de Villepinte. Le Cartulaire de l'Evêque de Paris écrit sous saint Louis , portoit que le Seigneur de la Tour de Senlis est homme lige de cet Evêque , & tient de lui Villepinte & la terre de Charenton. M. de Valois avoit remarqué que Villepinte y est compté parmi les fiefs de l'Evêque Eudes de Sully qui siégeoit en 1200. J'y ai lu que l'hommage avoit été rendu en effet au nom de la Charge ou Office qu'on appelloit alors *Buticaria Silvanellensis* , apparemment par les titulaires de cette Dignité , & qu'en 1250 Gui de Senlis surnommé Le Loup, fut l'un des porteurs de Renaud Evêque de Paris à son Inthronisation. Les armoiries de ces Le Loup étoient trois oiseaux , comme je les ai vu au sceau de Hugues au bas d'un acte de l'an 1231.

Mais avant le milieu du treizième siècle , il y eut une branche de ces Chevaliers de Senlis dont le chef portoit le nom de *Rogerus Pico* , qui se qualifia pareillement Seigneur de Villepinte & dont la femme étoit nommée *Adelina* ou *Adelina de Villapica*. Ce Roger donna à l'Abbaye d'Hieres dont Clemence la seconde Abbessé avoit été sœur de Hugues Le Loup , sept livres parisis à prendre sur son port de Conflans , à condition que ce Monastere auroit un quatrième Prêtre qui prieroit pour le repos de l'ame d'Adelina son épouse morte. Ce que Hugues Le Loup II du nom Chevalier ratifia en 1234 , à la priere de Gui son frere qui te-

*Chartul.
Dion. Reg
pag. 215.*

*Notis. Ga
p. 427.*

*Hist. I
Gr. Offic.
6. p. 27.*

*Gall. ci
nova Tom.
vol. 806
607. ex Cl.
tul. Heder*

noir de lui la Terre sur laquelle ce legs étoit établi. Je doute que cette Adeluia soit la même *A. Domina de Villapinta* dont on trouve une promesse faite à l'Abbaye de S. Denis de lui payer la dixme de pores. Il est sûr que c'est elle qui donna à l'Abbaye d'Hieres deux muids de bled à lever sur la terre de Tremblay, à quoi elle ajouta quarante sols de cens payables à Villepinte, lorsqu'elle prit l'habit de Cistercienne pour mourir dans l'état de Religieuse *ad succurrendum*. Tant y a que dans le Nécrologe de la même Abbaye on lit au huit des Ides d'Octobre : *Obiit Avelina dicta Lupa de Villa pinta, Deo sacrata.*

Adelnie ou Adeline n'est pas la seule Dame de la Maison de Villepinte qui ait été connue en ce siècle. Une *Eustachia de Villa pinta* avoit épousé un Chevalier appelé Philippe de Noimio. Il fut décidé en 1248 par Matthieu de Marly & Gui de Chevreuse Chevaliers arbitres en faveur de Gui Le Loup de Villepinte & ses freres, que ce Philippe ne pouvoit rien prétendre à raison de sa femme dans la maison & la terre de Villapinte. Le même Philippe paroît dans un acte de 1250 comme vendant au nom de Marie de Villepinte *nobilis muliere matre sua* aux Religieux de Jard-la-Reine proche Melun, quarante arpens de bois. Dans ce même acte Helvide des Barres Dame d'Oüfery au Diocèse de Meaux, déclare qu'elle en a enlaidiné Colas de Pomponne Ecuier.

Comme il y a eu plusieurs Bouteillers du Roi portant le nom de Gui & plusieurs Hugues Le Loup, il n'est pas aisé de marquer lequel de ces Gui remit du consentement de Hugues Le Loup son frere au Monastere de faint Denis, les droits de Coutume de Villepinte. Le tems auquel vécut Pierre Archidiaque de Soissons, qui fut témoin de cette remise, peut fixer ce fait,

*Chartul. S.
Dion. R.eg.
P. 419.
Chartul. He-
dev. ad an.
1223. ubi ra-
tis. filii ejus.*

*Necrol. He-
dev. Cod. Reg.
1229. S.*

*Preuves de
Monneur. P.
905.*

*De Ganie-
tes vol. 211.
P. 227.*

*Chartul. S.
Dion. R.eg.
P. 414.*

Cette même Abbaye entra en 1281 dans cette Terre , par la vente que lui en fit Hugues Le Loup Chevalier pour le prix de quatre mille livres. Renaud de Pomponne vendit aussi aux mêmes Religieux l'an 1282 ce qu'il y possédoit : de sorte que Dom Felibien a été très-fondé pour écrire que Matthieu de Vendôme Abbé de saint Denis augmenta le revenu de cette Seigneurie. Ce fut aussi sur cette Terre & sur celle de Gouvieux , que Renaud Giffart Abbé de ce Monastere assigna vingt livres aux Charités , apparemment à l'Aumônerie , par un acte de l'an 1304 en forme de testament , souhaitant qu'on célébrât son Anniversaire.

Dans le tems que l'Abbaye de saint Denis songeoit à rentrer dans ses anciens biens de Villepinte , Guillaume Le Loup Chevalier pensa à fonder un Chapelain en ce lieu , & en chargea par son testament Etienne dit Barré Clerc demeurant au même Village. Il pouvoit y avoir déjà eu une Chapelle bâtie à Villepinte , mais il est sûr qu'il n'y avoit pas de titre Curial . & la Cure n'est point marquée dans le Pouillé de Paris dressé avant le regne de saint Louis. Etienne Barré assigna dix-neuf arpens de terre laissés par Guillaume pour doter un Prêtre en ce lieu , dont la nomination appartiendrait à l'Abbé de saint Denis , & qui seroit tenu de célébrer chaque jour à l'autel de saint Nicolas ou autre à la volonté de cet Exécuteur testamentaire , & de prier pour l'ame de Marie Dame de Villepinte , & pour Maître Gui , Maître Guillaume & Adeline enfans de cette Dame. La fondation est de l'an 1279. Il paroît certain qu'il y avoit dès-lors une Eglise à Villepinte , puisque les Lettres de Matthieu de Vendôme Abbé de saint Denis datées parcellément de 1279

*Ibid. pag.**418.**Hist. des**Gr. Offic. T.**6. p. 267.**Chartul. 5.**Dion. REG.**p. 146.**Hist. de 9.**Denis p. 253.**Ibid. ad an.**1304.**Gall. chr.**nova Tom. 7.**col. 397.**Chartul. 2.**Dion. REG.**p. 146.*

246 PAROISSE DE VILLEPINTÉ;

au mois de Juin, sont intitulées : *Litteræ Murbai Abbatis de beneficio in Ecclesiâ de Villa pilla constituto*. Mais on n'est pas plus assuré pour cela de l'époque du titre Curial. La Cure n'est dans le Pouillé écrit vers 1450, que d'une main postérieure de 50 ans. Ce Pouillé & ceux de 1616, 1648 & 1692, marquent que la nomination de la Cure appartient à l'Abbé de saint Denis : c'est ce qui infinue qu'elle est démembrée de Tremblay & non d'Aunay, dont la présentation est à l'Abbé

Chartul. S. de Cluny. Aussi est-ce dans le Cartulaire de saint Denis qu'on trouve à l'an 1218 l'enquête faite au sujet des Noales *in Parochia de Tremblai & de Villa pilla*. La même année

Chartul. Ep. Par. in Eibl. Reg. fol. 67. G. Archidiacre de Paris & Helie Aumônier de saint Denis s'étant informé quelles pouvoient être les terres Noales à Villepinte & Tremblay depuis la tenue du Concile de Latran, placèrent à ce sujet les bornes depuis le bois de Mintry ou Mitry jusqu'au bois de Hugues de Villepinte ; de-là jusqu'au territoire de Wéramoy, puis jusqu'au bois de Parisia en revenant ensuite au fûsilit bois de Mintry.

Quoique la Seigneurie de Villepinte ait appartenu, comme on vient de voir, à l'Abbaye de saint Denis depuis la fin du treizième

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 404. siècle, cependant on trouve à l'an 1493 Jean de Paris Ecuyer qualifié Seigneur de Villepinte ; à l'an 1530 Charles Michon Conseiller du Roi sur le fait de son Domaine : & vers

Ibid. T. 2. p. 404. l'an 1600 son petit-fils Jean Hennequin issu de Jeanne sa fille, est pareillement qualifié Baron & Seigneur de Villepinte. Peut-être qu'à l'égard de la Seigneurie de ces séculiers, il s'agit d'un autre Villepinte.

Deux d'entre les Monasteres du voisinage ont eu leur part en différens siècles dans le territoire de Villepinte. Qui de la Tour donna

en 1114 au Prieuré de saint Nicolas près Senlis un labourage qui y étoit situé. En l'an 1140 Radulfe d'Aunay & Vautier son frere fondant le Prieuré de saint Jean de Mauregard au Diocèse de Meaux, lui donnèrent un moulin situé proche Villepinte, appelé *Molinus*. *Hist. de Paris. Camp. p. 238.*
Ibid. p. 197.
Ann. Et vers l'an 1200 Hugues de S. M. reel voulant favoriser l'établissement des Ermites du Val-Adam proche Montfermeil, leur donna un arpent de terre au même village de Villepinte. *Chronol. Le vicar. in ex Charta O. de. Ep.*

La Cure de saint Martial de Paris avoit à Villepinte un fief dont des dépendances sont à Belleville. Le Curé de saint Pierre des Arcis en jouit aujourd'hui, par la réunion de la Cure de saint Martial faite à la sienne.

Il n'y a à Villepinte qu'un seul écart qui consiste en une ferme appelée Forte-affaire, vers le sud-est proche le cours du petit ruisseau de Morée. Le ruisseau qui passe à Villepinte s'appelle Ridaux ou Ridoux.

Dans un Rôle de taxes imprimé de l'an 1649, je trouve le Sieur de Flexelle Président es Comptes, imposé pour une maison à Villepinte & pour la terre du Plessis.



BONEUIL EN FRANCE.

Notis. Gall.
pag. 410, ubi
de Bigargia.

DE deux Bonneuil qu'il y a au Diocèse de Paris; celui dont il s'agit ici est situé sur la petite rivière de Crould, & est recommandable par plusieurs endroits, sans avoir été Terre Royale, comme l'a cru M. de Valois, en quoi il a induit en erreur Dom Michel Germain (a). Son antiquité se prouve en ce que ce lieu est nommé dans l'acte du partage des biens de l'Abbaye de saint Denis fait en l'an 832, & dans la confirmation de ce partage qui est postérieure de trente ans. Ce n'est pas que cette Abbaye y eût de gros biens, mais comme la pêche dans la rivière de Crould étoit un de ses revenus, c'étoit beaucoup pour les Moines qu'ils eussent à Bonneuil un manoir qui pût leur servir à retirer & mettre à couvert leurs filets. C'est pour cela qu'on lit dans les actes en question : *Unus mansus in Bonogilo ad Fratrum retia componenda*. Le même Bonneuil est aussi nommé dans le Livre des miracles de saint Denis composé il y a 900 ans. Il y est parlé de la guérison d'une femme qui est dite *Fisci Bonogili habitatrix*.

Diplomat.
pag. 520 C
537.
lib. 2 mir.
S. Dion, cap.
29.

M. Lancelot
Mémoire de
l'Acad. des
Belles-Let-
tres.

Ce lieu a été appelé *Bonogilum* ou *Bonolum*, ou enfin *Bonolium*. Quelques Sçavans croient que *gil* en langage celtique signifioit une tente de Bergers. M. de Valois sur le mot d'*Augustobona Treassum*, s'étend à prouver que le mot *bona* est purement latin en cette occasion & nullement celtique ou gaulois. C'est ce qui peut déterminer l'étymologie des

(a) Le Catalogue ou Pouillé met simplement le mot *Ganges*, sans rien dire de plus; ces mots *non prout à Crould de Bonogilo villa etiam Regia* sont de M. de Valois.

Lieux dits Boneuil : en sorte que Bon ne signifieroit-là autre chose que *bien*, *revenu*, *produit*, & probablement *illum* ou *gillum* ne seroit qu'une terminaison arbitraire pour finir le nom d'une manière qui resente le genre Topographique, de même que *acus* & *acum* qui ne signifient rien par eux-mêmes, quoique quelques-uns aient imaginé qu'ils signifient l'aiguille d'un clocher, & que c'est pour désigner les Paroisses, qu'il est employé.

Boneuil sur le Crould est à trois lieues & demie de Paris, un peu en deça de Gonesse, & vis-à-vis Ermenonville qui est placé sur le rivage droit de cette petite rivière. Dans le dénombrement de l'Election on y marque 120 feux ; ce qui évalué par nombre d'habitans dans le Dictionnaire Universel de la France, monte à 555 habitans. C'est un pays de bons labourages avec quelques prairies.

L'Eglise dont saint Martin est le Patron ; menaçoit ruine en 1738 lorsque j'y suis entré. Le clocher en étoit déjà abbatu, & l'on parloit de la rebâtir : ce n'est pas que le lieu soit humide, car elle est sur le coteau qui regarde l'occident, mais de vétusté, n'ayant paru être du quatorzième siècle. Au reste avec toute cette antiquité, il n'y en avoit pas eu encore de Dédicace en 1551. L'Evêque de Paris permit cette année à Charles Evêque de Meaux de la faire & d'y bénir quatre autels.

Regist. E.
P. 26. 26 Sep.
1551.

Voici deux sépultures qui sont du siècle même de la construction. Ses épitaphes sont dans le chœur sur une seule tombe en caractères gothiques capitaux : Cy gist . . . Jeanno Teinte jadis femme Guile le Latimier Escuyer qui trespassa l'an de grace M CCC & XII le jour de la Toussains. Priez pour l'ame ¶ lcy gist Guille le Latimier qui trespassa le . . .

La femme a la tête nue avec un bandeau au front & un chien à ses pieds,

Une autre tombe qui est en lettres gothiques minuscules, porte ces mots : *Cy gist vénérable & discrete personne Maistre Pierre Le Moyne en son vivant Prestre Curé de saint Fargeau & de Boneuil en France, lequel tre passa le ... jour de Mai de l'an mil cinq cent & seize.*

La nomination de la Cure appartient au Chapitre de Notre-Dame de Paris, selon le Pouillé Parisien du treizième siècle : mais ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce manuscrit, est qu'elle s'y trouve deux fois ; premièrement dans l'article du Doyenné de Gonnelle, sous le nom latin de *Bono oculo*, qui est un nom fabriqué à plaisir ; & secondement dans celui du Doyenné de Montreuil, sous le nom vulgaire de Bonuel. Les Pouillés manuscrits la marquent sous celui de Montreuil. Ils sont du quinzième & seizième siècle. Le Pouillé de 1626 la marque sous ce dernier Doyenné, aussi-bien que celui de 1648, & le Catalogue des Départemens du Diocèse imprimé de nos jours. Ces deux Pouillés & celui de Pelletier marquent unanimement la présentation comme appartenante à Notre-Dame de Paris : elle est en effet dans la partition de la vingtième Prébende.

Au douzième siècle Gilbert Vicomte de Corbeil possédoit une dixme à Boneuil en France : ce fut de lui que le Chapitre de Paris eut cette dixme, comme son ancien Nécrologe le marque. L'Historien de cette Eglise observe à l'an 1153, que Simon de Passy donna trente livres à ce Chapitre pour en faire l'acquisition & entretenir de son revenu un Prêtre dans l'Oratoire de saint Denis qui étoit négligé. L'Eglise de Paris eut même quelque tems après un certain nombre d'arpens de terre en fond dans le territoire dont il

*Necrol. Forl.
Paris. ad 22
Ann. in Bibl.
R. 4.
Hist. Forl.
Paris. T. 2.
p. 113.*

oit la dixme : & ce par le moyen d'un legs
 e lui fit Raimond de Figeac Soudiacre. Je
 puve aussi que la quatrième Chapellenie
 ndée à Notre-Dame de Paris par Adam de
 Charité, sous le titre de saint Denis & saint
 serge, a du grain considérablement à ce
 oneuil-cy. Mais on apprend par le Cartulaire
 : l'Evêque de Paris un point d'Histoire bien
 us digne d'attention. C'est que ce Boneuil
 leve de l'Evêché de Paris en arriere-fief. On
 lit qu'en l'an 1278 les payfans de ce Village
 ant tué un cerf dans les prés, l'avoient
 anporté dans la grange du lieu. Le Prévôt
 : Gonnesse l'avoit enlevé de-là à toute for-
 e, disant que le Roi avoit haute-Justice dans
 out le village de Boneuil. Dans la chaleur de
 contestation il fut proposé de rendre un
 gneau en place de ce cerf : mais comme le
 ailly d'Etienne Tempier alors Evêque de
 aris soutint le contraire de la prétention du
 révôt de Gonnesse, il fut besoin d'en venir
 une Enquête. Il en résulta évidemment que
 out Boneuil relevoit de Montjay proche Chel-
 e, & que Montjay relevoit de l'Evêché de
 Paris. L'acte est du Mardi-d'après Pâques de la
 même année.

Je ne marque point ici parmi les Seigneurs
 e Boneuil le Sieur Le Larimier, quoique in-
 umé lui & sa femme dans le chœur de l'E-
 glise du lieu vers l'an 1320, parce que cette
 ualité ne lui est point donnée dans son épi-
 the rapportée ci-dessus. Mais on connoit dans
 e même siècle sous les regnes de Charles V
 & Charles VI, Pierre de Chastel ou du Castil
 homme de fortune natif de saint Denis, lequel
 avoit d'abord été Clerc des Comptes. Il fit en
 1379 l'acquisition du fief de ce même Bo-
 neuil. Il paroît que vers le commencement
 du regne de Charles VII, cette Terre étoit

*Necrol. Pa-
 ris. 2 Janua-
 rii.
 Collec. msf.
 du Bois T. 56*

*Chartes. Ego
 Par. fol. 142.*

*Le Labou-
 reur, Préli-
 minaire de
 l'Histoire de
 Charles VI,
 pag. 33.*

252 PAROISSE DE BONEUIL;

possédée par un Chevalier nommé Pierre de Harlicourt absent & attaché à ce Prince. Le Roi d'Angleterre l'en dépossédant vers l'an 1425, donna sa Maison, ses cens, &c. à un nommé Jean de Rigne. Ce fut vers ce même tems que ce même Prince ôta à Jacques le Renvoisé l'Hôtel qu'il avoit en ce Village, pour le donner à Guillaume Bourdin qui avoit contribué à faire entrer dans Paris les gens du Duc de Bourgogne, & un Moulin à l'eau appartenant à Regnault Freron, pour récompenser Jean Gilles qui lui avoit rendu le même service. Ces faits ne peuvent s'entendre que de ce Boneuil, parce que dans le Livre d'où ils sont pris, ils ne s'agit en cet endroit que du voisinage de saint Denis. Cinq ans après la Seigneurie de Boneuil en France étoit dans la Maison de Thou. Jean de Thou Maître des Requêtes la posséda, & ensuite Renée Baillet sa veuve en 1537. Ils jouirent

Sent. du 1 aussi à Paris du fief Haran dit Coquatrix, rue
Baillet 1537. saint Denis, vis-à-vis l'Hôpital sainte Catherine. Augustin de Thou Président au Parlement posséda Boneuil, & mourut en 1544. Après lui & dès l'an 1551 son fils Christophe, qui fut depuis premier Président du Parlement de Paris, qui la donna à Jean son fils aîné mort en 1579. Il lui survequit de trois ans.

Histoire de
Mémor. P.
519.

C'est pourquoi son nom se trouve dans la Coutume de Paris de l'an 1580. René fils de Jean de Thou, Conducteur des Ambassadeurs marié à Marie de la Faye, jouit de la terre de Boneuil après la mort de son grand-père Christophe: il étoit son neveu. Sa fille Francoise-Charlotte de Thou fut mariée en 1643 à Christophe-Auguste de Harlay, à qui elle porta cette Terre, qui est restée dans la Maison de Harlay, & aujourd'hui possédée par Madame la Présidente de Crevecoeur sœur de M.

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 253
M. de Harlay Conseiller d'Etat, & mort Intendant de la Généralité de Paris.

L'Historien de Corbeil a pris occasion de nommer Renè de Thou Seigneur de Boneuil, sur ce que Louise de Thou sa fille qui étoit impotente y fut guérie en 1611 sous la châsse de saint Spire: miracle qu'il avoit oui raconter par le pere à la Reine qui passoit par Corbeil l'an 1612.

Histoire de
Corb. p. 38.

La campagne étant un lieu de tranquillité, quelques Ecclesiastiques ont trouvé le loisir d'y composer des ouvrages. De ce nombre est Pierre le Moyne Curé de Boneuil en France, dont l'építaphe est ci-dessus rapportée, dans laquelle il est dit avoir été en même-tems Curé de saint Fargeau. Comme on lit dans la Bibliothèque Historique du Pere Le Long parmi les manuscrits de Notre-Dame de Paris, *Chronique de France depuis Adam jusqu'à Louis XI, par Pierre le Moyne Curé de saint Fargeau*, & que ce Pierre le Moyne n'est décédé qu'en 1516 en sa Cure de Boneuil, où il est inhumé, il est hors de doute que cet ouvrage doit lui être attribué. Malheureusement je n'ai pu jusqu'ici le retrouver parmi les manuscrits du Chapitre de Paris, que j'ai sous tenus & visités exactement.

Bibl. Hist.
de la France
num. 7393.



DUGNY.

Diplomat.
p. 521.

IL est parlé de ce Village sous le nom de Tuni dans un titre de l'Abbaye de S. Denis l'an 832, à l'occasion du pont qui de ce lieu menoit à Tricinis près ce même Monastere. De plus, il est nommé dans un Livre composé du tems de Charles-le-Chauve; sçavoir, le Traité des Miracles de saint Denis, lib. 2, col. 15 & 16, à l'occasion de deux guérisons arrivées dans l'Eglise du même Village, qui portoit dès-lors le nom de ce Saint. Mais que la premiere lettre du nom de ce lieu ait été un T ou un D, nous n'en sommes pas plus cela plus instruits sur l'origine de ce nom, puisque la situation du lieu ne démontre rien qui ait du rapport avec Tum ou Dum anciens mots celtiques qui signifioient quelque chose d'élevé.

Ce Village est situé à deux lieues & demie de Paris, sur le bord de la petite riviere de Crould, qui passe ensuite à saint Denis. C'est un pays purement de labourages & de prairies. Le dénombrement de l'Election ni compte que 39 foyes & le Dictionnaire Universel des habitans. Mais le Bourget qui est sur cette Paroisse à un quart de lieue de l'Eglise & sur le grand chemin de Senlis, rend Dugny considerable, ce hameau étant comme un petit Bourg, suivant sa dénomination. Le Blancménil paroît aussi avoir été de la Paroisse de Dugny avant qu'on l'érigeât en Cure.

Il n'y a rien que d'assez irrégulier dans tout l'édifice de l'Eglise de saint Denis de Dugny. C'est un bâtiment rajusté à plusieurs reprises. Quelque Evêque de Paris & Guillaume Archevêque avoient donné l'ameublement de ce lieu au

Monastere de saint Martin des Champs dès l'an 1107, à la priere de Thibaud qui en étoit Prieur; en conséquence de quoi la Bulle du Pape Pascal II de l'année suivante marquoit parmi les possessions de ce Prieuré, *Ecclesiam de Duniaco*. Ce que celle de Calixte II répète dans les mêmes termes, ajoutant seulement, *et molendina et cetera que ibi sunt sancti Martini*: néanmoins cette Eglise dès la fin du même siècle n'étoit plus à la nomination de saint Martin des Champs, & Marier convient qu'elle ne se trouve pas dans le Catalogue manuscrit des Cures dépendantes de S. Martin. Elle appartenoit au Prieuré de Dueil à la fin du douzième siècle, sans qu'on sçache pourquoi ni quand ce changement fut fait, ni ce que l'Eglise de saint Martin eut pour son dédommagement. Dans la Bulle d'Alexandre III adressée à Daniel Prieur du Dueil, on lit *Ecclesia sancti Dionysii de Dumniaco*; & il est ajouté telle que Maurice Evêque de Paris l'avoit donnée. Dans la Bulle d'Urbain III de l'an 1186, il y a *Ecclesiam sancti Dionysii de Dumnio*. Il paroît que ce fut l'Evêque Maurice de Sully qui ôta l'Eglise de Dugny au Prieuré de saint Martin. Le Pouillé Parisien d'environ le regne de saint Louis, donne en conséquence au Prieur de Dueil la nomination de la Cure. Les Pouillés du quinzième & du seizième siècle, & les deux de l'édition d'Alliot aussi-bien que celui de Pelletier, y sont conformes. En 1490 Nicolas Hocquart Chantre de l'Eglise de Laon possédoit cette Cure.

Outre l'Eglise de Dugny qu'il est sûr que le Prieuré de saint Martin possédoit encore en 1119, ce même Monastere y avoit aussi une Seigneurie. On apprend par un concordat fait entre Mathieu Prieur & Burchard Seigneur

256 PAROISSE DE DUGNY;

Preuves de
Montmor. p.
36. 72. 73.

de Montmorency, que Burchard ayant cédé plusieurs choses à Matthieu, ce Prieur de saint Martin lui céda de son côté Dugny : *cunctis ipsi Burchardo Dugniacum dans et liberam possessionem faciendi inde quid vellet*, ne se retournant que soixante sols que Burchard consent de payer pour la jouissance de la Terre. Ce Traité fut confirmé en 1124 par Etienne Evêque de Paris. Ainsi on peut conclure de-là que le Seigneur de Montmorency demanda aussi l'Eglise de Dugny, ou au moins qu'elle fut donnée aux Moines du Prieuré de Dugny qu'il affectionnoit particulièrement; c'est ce que j'affirmerois absolument, si l'acte de transport n'avoit pas été perdu.

Ibid. pag.
415.

La Maison de Montmorency donna apparemment depuis une partie de la terre de Dugny en fief : & de-là ont pris leur origine quelques Chevaliers surnommés de Dugny. Odon de Dugny vivoit sous Philippe-Auguste. Il est qualifié Chevalier dans l'ancienne Nécrologe de saint Denis, où il se trouve au mois de Juin pour s'être fait sur la fin de ses jours Moine de l'espece de ceux qu'on appeloit *ad succurrendum*. Un Geoffroy de Dugny possédoit en 1206 une partie du péage de Brunoy, qu'il donna aux Religieuses de Brunoy. En 1268 Jean de Dugny rendit hommage à l'Evêque de Paris Etienne Tempier, pour un bâtiment situé à saint Denis, aussi-bien que Petronille veuve d'Henri de Dugny.

*Chartul.
Hedwige.*

*Chartul. Ep.
Folij. 102.
Fol. 1. 7.
coll. chr.
1020.*

Le voisinage de ce Village avec l'Abbaye de saint Denis & avec des dépendances qu'elle a du même côté, avoient déjà causé des contestations entre elle & le Seigneur de Montmorency, qui étoit, comme on vient de voir, aux droits du Prieuré de saint Martin de Champs. La rupture des écluses de Dugny excita les plaintes de l'Abbé de saint Denis.

*Hist. de S.
Denis. Felib.
Page 135.*

L'an 1207. Ce fut la même année qu'Ursin ou Ursien Chambrier du Roi & Letice sa femme, ratifierent la donation d'un bien situé à Dugny qui venoit d'être faite à cette Abbaye : & en 1212 ce même Officier du Roi approuva encore une vente d'héritages à Dugny faite au même Monastere par Hugues oncle de sa femme. Ces donations & ces achats conduisirent à une acquisition complete de la Terre. En effet Halmeric Prieur de l'Abbaye acheta entierement l'an 1216 la terre de Dugny. Cette circonstance est spécifiée dans l'ancien Nécrologe de cette Maison au mois de Septembre jour du décès de ce Prieur : *Qui emie conventui Dmigniacum.*

Chartul. S. Dion. Reg. p. 365. Ibid. pag. 358.

Hist. de S. Denis. Preced. vcs.

C'est sur le même fondement que dans le Pouillé Parisien de l'an 1648, à l'article de cette Abbaye, on lit ces mots : » Le Prieur » Chausstral de saint Denis est Seigneur temporel, haut, moyen & bas Justicier de Dugny, avec droit de patronage. » Ce qui n'a pas empêché que dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris en 1580, on ne trouve un nommé Merry Dupay Ecuyer qui se qualifie Seigneur de Dugny. On voit aussi dans Doublet l'exemple de la Dame de saint André qui ayant appelé d'un appointement fait au profit de l'Abbaye, touchant la haute-Justice des voiries de Dugny appartenante aux Religieux, fut déclarée par le Parlement en 1131 avoir mal appelé.

Pouillés 1618. p. 232.

Hist. de S. Denis. Doublet p. 945. Reg. Olim an. 1131.

Ces Seigneurs de fiefs ont pu succéder à celui que possédoit vers l'an 1300 Adam de Dugny Chevalier, mentionné dans le Nécrologe de l'Abbaye d'Hieres au 31 Juillet.

Il y avoit en 1423 à Dugny une Maison considérable, que l'on appelloit l'Hôtel de la Pointe. Henri Roi d'Angleterre l'ôta à Jacques de Lailler qui tenoit pour Charles VII,

Sauval T. 3. P. 324.

258 PAROISSE DE DUGNY;

& le donna à un homme de son parti qui n'est pas nommé.

LE BOURGET hameau composé d'une seule rue & situé sur la grande route de Picardie, est sur le territoire de Dugny, dont le clocher n'en est qu'à un quart de lieue. Il y avoit sur la gauche en montant presque au bout de ce petit Bourg une Eglise Succursale du titre de saint Nicolas, & peut-être étoit-ce pour cela que quelques anciennes provisions mettent *Ecclesiam Parochialem de Dugniaco & Burgello*. Elle avoit été dédiée en 1551 par Charles Evêque de Megare. Mais comme elle tomboit de caducité, elle fut interdite en 1734, & l'Office fut transféré dans un autre lieu vers le même bout septentrional. Elle a depuis été rebâtie en partie des libéralités de l'épouse de M. Mirey Receveur des Consignations, Seigneur en partie: mais l'autel est placé dans l'occident, & la porte l'orient, ce qui est le contraire de ce qu'il avoit été pratiqué dans l'ancienne.

Quelques titres du quatorzième siècle nomment ce lieu le Bourgeel. Mais un Auteur du même tems l'écrit Bourget comme on dit aujourd'hui: c'est Guillaume de Machon Poëte Picard qui avoit souvent traversé ce Village. Sur la fin de son Poëme intitulé: *Colyet d'amy*, parlant d'un lieu d'Allemagne nommé Glumort où l'Impératrice se retiroit, il s'exprime ainsi:

C'est une villette en l'Empire

Qui n'est gueres dou Bourget pire.

Page 177. Les habitans du Bourgeel, selon ce qu'il est dans le dernier volume des Ordonnances de Roi Charles V. furent déclarés exemptes de prises pour l'utilité de la Cour, attendu qu'

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 259

avoient été endommagées & pillées par les ennemis, à cause de leur situation sur le grand chemin Royal. On lit aussi dans le Journal du Roi Charles VII qu'en 1432 le 28 Août, les Armignacs avertis par des amis qu'ils avoient dans Paris, que les Parisiens avoient beaucoup de bled nouvellement recueillis au Bourget, mirent le feu aux charrettes qui en étoient chargées.

*Journal de Charles VII.
p. 134.*

Pendant les deux derniers siècles la Seigneurie du Bourget s'est souvent trouvée réunie avec celle du Blancménil dans une même personne. M. Nicolas Potier possédoit les deux Terres en 1580, suivant le Procès-verbal de la Coutume. Un autre Potier Conseiller en 1646 étoit Seigneur du Bourget. Il mourut Président au Parlement en 1680. A la fin du siècle René Marillac Maître des Requêtes en jouissoit. Il fleurissoit en 1671, & est mort en 1719.

*Hist. des Gr. Offic. T. 4 p. 64.
ibid. T. 6. p. 57.*

Les Religieuses de Montmartre firent en 1573 l'échange de 60 livres de rente sur la Ville, avec Antoine de Brolly Seigneur du Ménil.

Comp. Ep. Paris.

Le Bourget fait un article particulier dans le dénombrement de l'Election de Paris & au Rôle des Tailles; il y avoit 95 feux, suivant le premier dénombrement; le second de 1745 n'y en marque que 59.

Il y avoit autrefois une Léproserie au Bourget. Le Commissaire de la part de l'Evêque de Paris voulut la visiter en 1351. La trouvant fermée, il dressa son Procès-verbal en présence de Jean de Dole Curé de Drancy & de Frere Nicolas Grimonot Prieur de la Maison des Titulaires. On déclara qu'elle étoit exemptée de l'Ordinaire, comme étant située sur la terre de saint Denis, & possédée toujours par le Moine qui est Prévôt de la Courte.

*Rég. Hist. des pref. 1351.
p. 26.*

Il arriva au Bourget l'an 1440 un fait
ressent fort les mœurs de ce tems-là. Un
tant de ce lieu nommé Du Clouy avoit
frappé depuis douze ans d'excommunication
par l'Official de Paris, & ne s'en faisoit
relever. Le Maire du même lieu reçut
mission de le faire mettre en prison; mais
Sergent à cheval du Châtelet en empêcha.
Sergent fut condamné par Arrêt du 23
cembre de cette même année 1440, à
amende honorable au Bourget, & à
une somme au Roi & à l'Evêque de Paris.

J'ai ouï dire à des personnes instruites
l'histoire du Soissonnois, qu'au Bourget
che Paris, deux ou trois maisons furent
Justice de Pierrefond: mais on ne
d'où cela vient.

PONTIBLON a été aussi autrefois
hameau de la Paroisse de Dugny: il étoit
rué un peu au-delà du Bourget en allant
Senlis, & consistoit en quelques maisons
près le pont sous lequel s'écoulaient
eaux qui viennent de Blancmênil pour
aller dans le Croul. Le Prieuré de S. Denis
des Champs y avoit au commencement
douzième siècle une ferme & des terres
indiquées dans les Bulles de Calixte
II des années 1119 & 1141.
Pontem Ebalii curtem & terras. En 1563
le Chapitre de Paris reconnut devoir au
Prieur du même Prieuré de saint Martin
sols parisis, à raison du cens dit de Pont
Ratione censu qui dicitur Pontiblon.

*Hist. françoise
Martini pag.
439.*

*Chartul. S.
Dion. Reg.*

L'Abbaye de saint Denis qui avoit de
beaucoup d'acquisitions à Dugny, y je
an 1263 celle d'un pré sis à Pont Yblon
sû au pré du Prieur de la même Maison.
La Carte de Desfer, qui passe pour la
exacte des environs de Paris, contient

les autres le nom de Pont Iblon ; mais est pour l'attribuer au ruisseau qui vient de ancménil , comme si un ruisseau pouvoit se appelé Pont. D'autres Cartes donnent à ruisseau le nom d'Hazeray. On m'a assuré 1745 , que sur la fin du dernier siècle on oit trouvé dans terre à gauche de ce Pont , est-à-dire , à la partie occidentale à cent pas grand chemin , des tombes , & des corps sous en des cercueils de plomb.

Les titres font encore mention de quelques tres lieux situés sur cette même Paroisse ; avoir , Palluel & Pont-Galland. Les plus ciens qui sont du treizième siècle , ne par-ent que du moulin de Paluel. Ce nom Paluel signe clairement un marais ; qui apparem-ent étoit formé par les cours d'eau qui ve-ient d'Aunay & de Blancménil. Ces deux urs d'eau ont dû faire construire des ponts : n a eu la dénomination de Pont-Iblon , nt je viens de parler , l'autre de Pont-Gal-ld , & ces deux noms sont devenus ceux de ux Fiefs : cela est si constant , que dans le le imprimé des Décimes , la Chapelle de

Jean-Baptiste est ainsi désignée , afin qu'on isse la reconnoître : *La Chapelle de S. Jean us la maison des Fiefs de Paluel & de Pont-lland Paroisse de Dugny*. Dans le Livre des ésentations du Grand Archidiacre de l'an 180 , cette même Chapelle est dite située nt le château de Palluel lieu dit Pont-Gal-nd , & être à la nomination du Seigneur. ur l'intelligence de ces choses , il est be-in de recourir à une requête que le Sieur orefmieux Seigneur du Fief de Palluel pré-nta à M. le Cardinal de Noailles l'an 1714 , y expose que Jean-Jacques de Malsparzult opriétaire de ce Fief , y avoit fait bâtir en 1669 une Chapelle au milieu du bois de l'en-

262 PAROISSE DE DUGNY;

clos de ce Fief; qu'en 1674 il l'avoit cinq cens livres pour un Chapelain qu'être pourvu par l'Archevêque, & y tous les jours: que les héritiers du Sie parault ayant fait couper le bois, la C se trouvoit seule, loin du Village & de son Seigneuriale du Fief. C'est pour obtint permission de l'abbattre & la re l'entrée du clos, du consentement du Si leux titulaire. Cet exposé renferme différence d'avec ce qui se lit au 12. 1680, lorsque la fondation de 500 li acceptée, en ce que ce Fondateur y pellé André de Masparault & non pa ques, & qu'il est dit que ce fut par so ment qu'il légua cette somme.

*Reg. Ar-
chiep. Paris.
22. Auguß.
1724.*

*Ibid. 12
Jan. 1680.*

*Gall. chr.
Tom. 7. col.*

J'ai trouvé du nom de Dugny par Dignités du Diocèse de Paris, une de Chelle au douzième siècle. Elle se moit Marie de Duny, & elle gouvern Maison depuis 1178 jusqu'en 1183.



LE BLANCMÉNIL.

C E nom n'a pas besoin d'explication pour quiconque sçait que ménil vient du latin *mansione*. Il ne se trouve point de titre qui fasse mention de ce lieu au-dessus de l'an 1130 ou environ, qu'il paroît que l'Abbaye de saint Vincent de Senlis y possédoit un domaine considérable. Pierre d'Aunay Chevalier, à l'exemple de son pere y levoit des droits de Coutume injustes sur les hôtes que cette Abbaye y avoit, & les faisoit citer *ad curiam suam*. Louis-le-Gros l'ayant cité à son tribunal, le Conseil l'obligea lui, sa femme & ses enfans le se désister. En 1141 Robert II du nom Abbé de saint Magloire traita avec Boudoin Abbé de saint Vincent, au sujet du domaine le son Eglise situé en ce lieu de Blancménil. Le premier abandonna au second le monlin de saint Magloire situé au fauxbourg de Senlis, moyennant qu'il recevroit trente mines de froment & trente mines d'avoine dans le Village appellé *Mansione blann*. Cet échange se fit pour la commodité des deux Abbayes : ainsi il ne faut pas douter que par *Mansione blann*, il ne faille entendre Blanc-ménil. Il n'y a qu'une transposition dans les mots. J'ai lu qu'en 1328 l'Abbaye de saint Magloire jouissoit encore de ce droit ci-dessus dans la grange cédée à saint Vincent.

Blancménil n'étoit alors qu'un hameau dépendant de la Paroisse de Dugny, dont l'Eglise est à demi-lieue ou environ. Il est situé à deux grandes lieues de Paris dans la plaine où est le Bourget, autre dépendance de cette ancienne Paroisse. Tout le territoire est

*Gall. chr.
nova T. 10
Inscr. cal.
212.
Chartr. 3
Magl.*

*Tab. san
Magl.*

en labourages & en prairies. Le D^ument de l'Élection de Paris n'y mar-
que que 16 feux & le Dictionnaire Univer-
sitaire de France y compte 70 habitans.

Ce hameau n'est devenu célèbre qu'à
la fin du treizième siècle, à l'occasion d'une
indulgence du titre de Notre-Dame qui y fut
accordée par le Roi Jean l'an 1353, & dans laque-

Hist. de la
Confrérie de
Blancmésnil
in-4°. edit.
parcm. 1620.
edit. seconde
1660.

laquelle est établie une notable Confrérie. Les
Indulgences à l'occasion de l'érection
de ce lieu sont signées par huit Evêques, & c.
par Innocent VI. Depuis ce tems-là
le Cardinal d'Etouteville Légat en France
accorda l'an 1450, & le Pape Nicolas
V. l'an 1452. L'Eglise qui subsiste aujour-
d'hui n'est pas le bâtiment primitif. Sa structure
est en forme presque carrée, ne paroît
avoir plus de deux cens ans: elle est ornée d'une
porte sur le devant. Ce bâtiment est termi-
né en lambris en forme de voûte ou d'ar-
cades collatérales. Au vitrage du côté
du levant est figuré un Ecclésiastique
en violette, rochet & petit camail bleu
son prie-Dieu se lit en lettres gothiques
le mot *Dadieu*; & au côté droit près
du Prédicateur se lit une fondation
de Guillaume Berfon Receveur de l'Hôpital
de Beauvais, natif de Roissy. L'un des
portails que quand le Curé de Roissy va
à la Procession dans cette Eglise à la Per-
sonne dans un autre tems, les Marguilliers
lui donneront cinq sols. Sur l'autel
l'Œuvre est l'image d'un saint Apôtre
sur le pied de laquelle se lit en petite lettre
françoise: † *Aliaume le Maignan & Olla-
rey sa femme, cy ont donné cette reli-
gion de N. D. du Blanc men-
M CCCC L III.* Et au bas du pied
d'un reliquaire carré qui est de cuivre

lequel il y a *De Jerusalem. De l'os du bras de* . . . d'un caractère d'environ cent ans, on lit en lettres de relief aussi gothique minuscule *Jehan de Loman & Jehanne sa femme ont donné ce reliquaire.*

Quoique la dévotion eût commencé dès le tems du Roi Jean, elle n'acquît un certain éclat que dans le siècle suivant. Outre les dons que je viens de rapporter, qui en sont une marque, on lit que Charles VI avoit permis en 1407 aux Changeurs & Orfèvres de Paris de continuer la Confrérie, & d'avoir une cloche pour crier cette Confrérie dans les rues de Paris; qu'en l'an 1412 ce lieu étoit distingué entre plusieurs de ceux qui étoient sous l'invocation de Notre-Dame, & que pendant le voyage que le Roi fit dans le Berry & dans l'Auxerrois, on y venoit en procession de Paris & d'ailleurs. Ce lieu de dévotion n'avoit pas laissé que d'être en proie aux soldats étrangers. Un Historien de la Confrérie écrit qu'ils en avoient emporté la cloche, mais qu'en 1448 il en fut donné une autre du poids de cent dix livres, laquelle fut nommée Marie par Denis le Maignan & Nicolas François. Jean le Maignan aussi Orfèvre, donna une image de saint Jean de cuivre doré en mémoire du Roi Jean. Il avoit été le premier Confrère lors du renouvellement en 1447 avec Oudin Bernard. Une Dame nommée Alizon de Narbonne fit présent d'un bâton pour la Confrérie lorsqu'elle s'y enrôla, & son exemple y attira cent trente-deux personnes. L'Historien de cette Chapelle dit que l'Annonciation étoit la Fête, comme en effet c'est le mystère sur lequel l'Evangile fournit plus de matière touchant la sainte Vierge. Il ajoute qu'il y eut aussi un concours le jour de la Fête de la Conception, jusqu'au tems du

Hist. de la
Confr. de
Blancmélail
in-4°. p. 16.
edit. 1667.
Reg. des
Chart. 167.
Pièce 259.
Journal de
Paris sous
Charles VI.
pag. 20.

Hist. p. 21.

Roi Henri II que la cloche fut en-
portée. On en refit, dit-il, une autre
& étant cassée on en fondit deux
& ce sont celles, dit-il, qui subsiste
d'hui. Il écrivoit en 1660, & il off-
vra à René Potier Président au P
Seigneur de Blancmênil. Il dit en-
s'étoit établi autrefois une quête à
cette Eglise & pour la Confrérie
alloit dans toutes les maisons ; ma-
on ne quetoit plus que chez les Or-
alors étoient presque les seuls Con-
dans la Chapelle desquels sife à Par-
feroit quelquefois certains Offices
frérie avoit de même que celle de
un Bureau pour les aumônes à l'en-
Sainte-Chapelle de Paris, le Ven-
& jours suivans.

L'établissement d'une Paroisse
glise de Blancmênil, est ce qui a p-
fer peu à peu le concours & la célé-
Confrérie. Le premier Pouillé où
ce lieu soit marquée, est de l'an 1
y est dite être à la nomination du
Dueil, & en cela on a suivi la r-
naire par laquelle les démembre-
le sort du principal. La même cho-
quée dans les Pouillés du seizième
ième siècles, & dans celui de La-
imprimé l'an 1692. Les anciens Re-
j'ai vu de 1483, 1573, 1574 y son-
mes dans les Provisions.

Le peu de feux ou d'habitans qu-
Blancmênil, est une marque que le
de cette nouvelle Paroisse n'est pas fe-
Quoi qu'il en soit, j'ai lu quelque-
l'an 1581 il fut passé un bail à fern-
moitié des dixmes de ce lieu appart-
Clercs de Matines de Notre-Dame

J'ai aussi lu qu'en 1423 il y eut une délibération de la Chambre des Comptes pour faire crier la terre de Blancménéil, à la charge de Mém. de la Chambre des Comptes. mariage dû à Henry de Marle Chancelier & sa femme.

Le Seigneur le plus ancien que j'aie trouvé est Simon Potier, qui vivoit sous le regne de Charles VI. Puis son fils Nicolas Potier Général des Monnoies sous Louis XI en 1475, élu Prévôt des Marchands en 1499 & mort en 1501. Son fils Nicolas eut aussi la même Hist. des Gr. Offic. T. 4. p. 774. Blanchard Hist. des Prév. sid. pag. 312.

Terre après lui. Ensuite Jacques Potier Conseiller au Parlement, dont Bodin dit dans sa République que ce fut lui qui par ses bonnes raisons fit revenir le Parlement & absoudre une femme qu'il avoit condamné à la mort. Il décéda en 1555. François Cueillette sa Hist. des Présidens p. 312.

veuve passa en 1567 plusieurs reconnoissances à l'Evêque de Paris pour des maisons sises en sa censive. On trouve ensuite Nicolas Potier Tab. Ep. Par.

Président à Mortier, Seigneur de Blancménéil en 1578. En cette année il donna à la Maison de saint Lazare de Paris, des rentes pour des terres situées à Drancy & au Bourget, ce qui fut approuvé par l'Evêque de Paris. On assure qu'il vécut jusqu'en 1634. Le Roi lui avoit R. Hist. Ep. Paris.

ait don de six arpens de taillis & de six pieds d'arbres sa vie durant à prendre dans la forêt de Bondie pour son chauffage & pour réparations à faire au Blancménéil, avec droit de pavage & pâturages. Les Lettres Lettres en furent registrées avec modification le 14 Janvier 1612. M. Potier de Blancménéil Président au Parlement, fils apparemment du précédent, fut celui qui fut arrêté par ordre du Roi en 1648 le 26 Août. René de Marillac Maître des Requêtes, possédoit en 1672 la terre de Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 357.

Blancménéil. Il est mort en 1719. De nos jours cette Seigneurie a été possédée par

le titre. En ces dernières années étoit entre les mains de M. Mi veuve la possède actuellement.

Le Château est bas, mais solide & soutenu de quatre pavillons co doise.

DRANCY.

Notit. Gall.
p. 416. col. 2. **C**Et article fournira une nou que M. de Valois dans sa No sis, s'est fié à des cartes peu exact gueroient des hameaux ou de simj comme si c'eût été des Paroisses tente de dire sur Drancy, que c'est voisin du Bourget & de Grolay. n'est qu'un hameau de la Paroisse & Grolay n'est qu'une ferme de c dies. Son indication ne peut pas tromper ceux qui ne connoîtront cèse de Paris en détail, parce qu

Pour mieux indiquer la position de ce Village, il suffit de dire qu'il est situé une lieue par de-là Pentin, à demi-lieue de Bobigny, & à une grande lieue de l'Abbaye de S. Denis vers l'orient par rapport à cette Abbaye. Ce Village est sur le bord de la plaine qu'on appelle la France & qui comprend un grand nombre de Paroisses, même du Diocèse de Meaux. Il n'est pas nombreux en habitans, quoiqu'il renferme aujourd'hui deux Paroisses réunies. Le Livre de l'Election y marque 44 feux, & le Dictionnaire Universel de la France y compte 140 habitans. On assure qu'aujourd'hui ce lieu ne contient gueres que 30 feux. Tout y est en labouages & en prés; le surnom que le Dictionnaire Universel lui donne en l'appellant Drancy-les-Noües, marque que quelque canton se ressent d'un reste de marécages ou joncheres. On verra ci-après que ce lieu des Noües est ancien, mais il ne formoit pas le principal de la Paroisse.

M. de Valois se fondant sur ce que les anciens titres appellent Drancy en latin *Darentiacum*, croit que ce seroit un particulier nommé *Darentius* qui lui auroit donné son nom. Mais comme ce nom est inconnu parmi les Romains, & qu'il y a si peu de distance de *Darentius* à *Terentius* qui étoit fort commun parmi eux, & dont la première syllabe renferme les consonnes D & T qui proviennent du même organe, j'incline plus volontiers à dire que *Terentiacum* seroit l'appellation primitive de Drancy, qui auroit été altérée en *Darentiacum*, puis en *Drentiacum*. Dom Mabillon a cru que *Drausiacum* mentionné dans la confirmation du partage des biens de l'Abbaye de S. Denis de l'an 862, devoit être Drancy : mais il n'y a pas de conformité dans les noms. Cela n'empêche pas qu'on n'ait des preuves

Not. Gall.
p. 416. col. 6.

270 PAROISSE DE DRANCY
 que Drency existoit au neuvième si-
 parlerai plus bas. Au reste, une de
 militaires ou mutations entre Vale-
 en Dauphiné dans la Table Théoc-
 porte le nom de *Darentiacum* tout
 à celui de ce Village.

La principale Eglise de cette Pa-
 titrée de saint Germain d'Auxerre
 bâtie dans le canton qu'on appelle
 grand. Elle étoit autrefois plus spa-
 chœur ayant été abbatu, on a plu-
 dans la croisée. On voit encore pa-
 restes, que c'étoit un édifice du dou-
 treizième siècle. Les Moines de sa-
 des Champs ayant demandé à Guill-
 que de Paris quelques autels sur la
 zième siècle, l'autel de saint G-
 Drency fut l'un de ceux qu'il leur

Hist. sancti 1098 : *Altare villæ quam vocamus*
Marsini pag. *cum*. C'est ce qui pourroit faire de

437.
Ibid. pag. l'Eglise que le Pape Urbain II leur
 148. en 1097 sous le nom de *Derency*

Ibid. pag. celle de Drency. Mais il est constaté
 180. elle qui fut confirmée avec d'autres

nastere par le Pape Eugene III l'an
 ces termes : *Ecclesiam de Derency*
parte decima. Les mêmes expressions
 la Charte de confirmation donnée
 baud Evêque de Paris vers l'an 1150
 ci-après que les Moines de saint L-
 Senlis avoient en 1207 dans cette
 saint Germain, la moitié des chan-
 s'y offroient le jour de la Chandeleur

La seconde Eglise de Drency, qu'on appellera, si l'on veut, l'Eglise du petit Drancy, étoit située avec son territoire au midi de Drancy le grand, & portoit le nom de saint Silvain Evêque régionalier des Pays-Bas mort le 15 Février de l'an 718. Guy de la Tour fondant le Prieuré de S. Nicolas d'Acy proche Senlis, lui donna entre autres revenus l'autel de Drency : ce qui fut confirmé en 1124 par une Charte de Louis-le-Gros. Comme cela ne peut s'entendre de celui de saint Germain de Drancy le grand qui étoit possédé par les Religieux de saint Martin des Champs, il en résulte qu'il s'agit de celui de saint Silvain. Il paroît même que ce don fut bien-tôt suivi de celui de l'Eglise même. Elle fut accordée & assurée aux mêmes Moines de Senlis par Etienne de Senlis Evêque de Paris l'an 1140, selon la Charte qu'il en fit expédier dans le Chapitre de la Cathédrale. Ce Prélat qui favorisa cet établissement fait en faveur de son pays, donna à ces Religieux toute la menue dixme, avec un tiers de la grande tant en vin qu'en bled. La Charte qu'Odon de Sully Evêque de Paris fit expédier l'an 1107, concernant la même Eglise, la déclare bâtie nouvellement sur le territoire de celle de saint Germain dans le hameau appelé Noet, & la reconnoît appartenir aux Religieux de saint Nicolas de Senlis, quant à la présentation ; mais elle ajoute que le Prêtre de cette Eglise sera tenu de payer de ses revenus le droit de Synode & de visite, sans pouvoir se jeter pour cela sur la menue dixme des Moines ; & enfin que les Moines auront chaque année la moitié des chandelles qui sont offertes en cette nouvelle Eglise le jour de la Chandeleur, de la même manière qu'ils les ont dans l'Eglise de saint Germain.

*Hist. de
Martini 1
221.*

*Ibid. 1
296.*

*Ibid. p.
297.*

Le Pouillé Parisien du treizième siècle marque l'Eglise de Drancy comme étant à la nomination de saint Nicolas de Senlis, sans spécifier laquelle. L'Auteur ignoroit apparemment qu'il y eût deux Eglises en ce lieu : car parmi les présentations appartenantes au Prieur de saint Martin, il ne fait aucune mention de Drancy, quoique l'Eglise de la nomination de ce Prieur soit la principale. On ne sçait que cette Eglise du petit Drancy autrement Noes ou les Nouës étoit sous le titre de saint Silvain, que par l'Histoire de saint Martin des Champs, & par quelques provisions. Elle ne paroît dans le Pouillé du quinzième siècle que sous le simple nom des Noes, & la nomination en est dite appartenir à l'Eveque. Il est quelquefois arrivé qu'au lieu de la qualifier *santi Silvani*, on a mis *santi Silvii*. Ces deux noms ont assez de rapport avec le nom *Silvanensis* ; & l'on pourroit croire que ce seroient les anciens Bouteillers de Senlis qui auroient déterminé le nom de ce saint Patron pour une Eglise dont ils auroient été les maîtres. Cette Eglise étant tombée l'an 1620, Nicolas Dargonne qui en étoit Curé, demanda que les habitans fussent aggrégés au grand Drancy : Rolland Landoys Secrétaire du Roi s'opposa à cette réunion, & Nicolas Leclerc tuteur de Loys Seigneur d'Aunzy intervint : Nicolas Guenée succéda à Dargonne dans la Cure ; & ayant continué le procès, Marguerite de Menyson veuve de Taneguy Seguier Président au Parlement, tutrice de Pierre Seguier, poursuivit les oppositions de Landoys. L'Official de Paris déclara cette Eglise des Noes devenue simple Chapelle, & en unit les habitans au grand Drancy. du consentement du Curé : condamna Guenée & ses successeurs à rebâtir dans l'an cette

Chapelle sous le titre de saint Silvestre ou plutôt Sylvain, d'y fournir ensuite de quoi y célébrer tous les Vendredis, y officier les jours du Patron & de la Dédicace premières & secondes Vêpres, & payer quatre livres par an un jour de la fête Patronale au Curé du grand Drancy, & déclara que la présentation de la Chapelle appartiendrait au Prieur de saint Nicolas-lez-Senlis. Quoique cette Sentence *Regist. An-chiez. Par.* soit que du 7 Décembre 1644, le Pouillé de 1627 cessa de faire mention de l'Eglise du petit Drancy : le Pouillé de 1648 la place à Drancy le petit sous le nom de saint Silvain, & en qualité de Chapelle. Elle est seule au milieu des champs. Il y a des terres qui en dépendent. Il n'y a plus de maisons au petit Drancy, sinon la ferme du Marquis de Mailly qui est vis-à-vis la Chapelle vers le couchant. On continue de mettre au Rôle des Décimes la Chapelle saint Silvain dite les Noues, ci-devant Cure de Drancy le petit.

On a vu que Gui de la Tour de Senlis disposa en 1124 de l'autel de Drancy envers le Prieuré de saint Nicolas de Senlis : c'est ce qui fait juger qu'il étoit Seigneur de Drancy. L'Auteur de l'Histoire des Grands Officiers a cru pareillement : il l'appelle Gui de Senlis I du nom. Cette Terre resta sans doute long-temps dans cette puissante famille. Un Guillaume le Loup son fils possédoit quelques années après une partie des dixmes de Drancy. En 1316 vivoit un Jean de Drancy Ecuyer, mais sa demeure étoit à Bellefontaine proche Lusarches. On le connoît par une échange qu'il fit avec l'Abbaye de Livry. Dans le treizième siècle se retrouvent en même-temps plusieurs Seigneurs de Drancy & de différentes familles : les uns étoient apparemment Seigneurs de Drancy le grand, les autres de Drancy le petit;

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 251. Charval. Haderac.

Chartul. Llv. vric. fol. 100.

Hist. des Gr. Offic. T. 6. p. 565.
 Hist. des Présidens à Mortier pag. 224. & des Gr. Offic. T. 6. p. 565.

Généalog. imprimé des Seigneurs d'Hiere.

Procès-verbal. édition 1578. p. 639.

Nicolas Seguier étoit Seigneur de Drancy vers l'an 1500, & mourut en 1533. Pierre son fils lui succéda, puis Jérôme fils de Pierre, lequel Jérôme fut Grand Maître des Eaux & Forêts. Tanneguy fut fils de Jérôme & posséda cette Terre; ensuite Pierre son fils qui fut reçu Conseiller au Parlement en 1645, & Prévôt de Paris en 1653 & 1664. D'un autre côté je trouve Germain Du Val qualifié en 1531 Seigneur de Drancy & de Fontenay en France. Les Budé jouirent aussi de la terre de Drancy au même siècle. Dreux Budé étoit Seigneur de Drancy le petit en 1504 & 1510, & Jacques Budé son fils en 1553, 1556. On lit dans le Procès-verbal de la Cour de Paris de l'an 1580, que Jean Budé étoit possédée en son vivant & l'avoit laissée à ses fils Jean Budé, dont la mere appelée Marie de Martines, comparut pour lui à cette Coutume en qualité de veuve.

Dans ces derniers tems M. de la Chèze étoit Seigneur de Drancy. Depuis, cette Terre a appartu à M. Tiroux de Lailly & aujourd'hui à sa veuve: il étoit Fermier Général.

L'état des biens de saint Pierre des Fosses dit depuis saint Maur, rédigé au neuvième siècle, nous apprend que cette ancienne Bénédictine possédoit alors à Drancy *in Derentiano* sept manoirs serviles contenant vingt-quatre habitans. Leur redevance envers saint Pierre étoit de chacun une brebis par an avec un agneau. Chacun des manoirs devoit labourer quatre perches pour y mettre du seigle, & deux pour du tremoy. Entre les deux saisons de ces labourages ils devoient neuf corvées (a).

Baluz, Capitul. T. 2. col. 1388.

(a) Il y a eu proche la ville de Meaux un Drenet mentionné dans un titre de l'an 1094 concernant la Cathédrale; mais ce Drenet Melétois ne peut pas être celui où l'Abbaye de saint Maur avoit du bien au neuvième siècle. *Valcs. Not. Gall.* p. 131.

Guillaume le Loup Chevalier & Bouteiller de France ayant rendu à Etienne de Senlis évêque de Paris son propre frere, la moitié des dixmes de Drency dont il avoit jouï aussi bien que Gui son pere, en fit présent à l'Abbaye d'Hieres avant l'an 1140. C'est ce qui est attesté par la Bulle d'Eugene III en faveur de cette Abbaye de Filles, & par une Charte de Maurice de Sully l'un des successeurs d'Etienne. Les Cluniciens de l'Abbaye de Montmarais ne possédoient pas un si considerable revenu à Drency: la Charte de Pierre le Vénérable leur Abbé ne met parmi les biens qu'ils laisserent aux Religieuses qui leur furent substituées, qu'un seul hôte à Drency: *unus hospitium apud Darentiacum*. L'Abbaye de sainte Genevieve plaça aussi autrefois sur Drency vingt livres provenant du legs d'un nommé Rard d'Andilly qui vivoit vers le treizième siècle.

Quant aux personnes mémorables qui aient porté le nom de Drency dans les tems reculés, il ne s'est présenté à mes recherches qu'un nommé Guillaume de Drancy, qui fut Chanoine de l'Eglise d'Auxerre du tems de saint Louis. Il est nommé parmi les bienfaiteurs considérables de l'Abbaye de Livry, en ce qu'il lui donna une vigne à Garges & des prés au même lieu situées sur le fief de saint Denis.

*Annal. Bénédict. Tom. 6.
Prob. p. 676.
Chartul.
Hederac. in
Bibl. Reg.*

*Hist. Paris.
T. 3.*

*Necrol. S.
Genou. XV.
S. ad X Calo
Decemb.*

Chartul. Livriensis. f. 23.



BAUBIGNY.

*Non procul
ab aqua bo-
na. Not. Gall.
P. 410.*

IL est surprenant que M. de Valois voulant indiquer la situation de cette Paroisse du Diocèse de Paris, se contente d'assurer qu'elle est voisine d'Eaubonne. Pour peu que l'on connoisse ce Diocèse, au nom d'Eaubonne on jettera d'abord les yeux sur Eaubonne Paroisse proche Montmorency, auprès de laquelle certainement l'on ne trouvera aucun lieu du nom de Baubigny. Le sçavant de Valois n'auroit pas dû, ce semble, désigner la position de Baubigny par deux choses un peu connues que l'est une ferme, qui, sur quelques anciennes cartes, a existé sur la route de Paris au Bourget, ou qu'un ruisseau qui est sans eau la moitié de l'année. Il rencontre mieux lorsqu'il dit que Baubigny a reçu son nom de quelqu'un qui s'appelloit Balbin; & on n'en peut gueres douter. Ce nom étoit assez commun parmi les Romains : aussi connoit-on trois Paroisses qui portent en France, sans compter un hamlet qui est sur le rivage droit de la Loire proche Bonny au Diocèse d'Auxerre. Le vrai nom latin de tous ces lieux est *Balbiniacum*.

La riche Dame Ermentrude qui vivoit au près de Paris au septième siècle de Jésus-Christ, disposant de ses effets, légua à son fils la moitié de ce qu'elle avoit à Baubigny proche Paris tant en habits, qu'en meubles en bestiaux : *Simili modo de Balbiniao in p. 462. & in vestis quam aramen vel utensilia & de bovibus Supplem. ad ex omnia medietatem sibi, dulcissime fili, habi praeipio.*

Baubigny, quoique ancien, n'est pas cependant une Paroisse de grande étendue.

1709, selon le dénombrement des Elections, on n'y comptoit que 29 feux, & selon le Dictionnaire Universel le nombre des habitans ne monte qu'à 130. On m'a assuré que ce Village ne contient encore que trente feux au plus. Il n'est situé qu'à une demi-lieue au-delà de Penthin & dans la même plaine, c'est-à-dire, à une lieue & demie de Paris. Il y a trois ou quatre arpens de vignes, la terre n'y rapporte que des grains, sur-tout du froment, du seigle, de l'avoine, & outre cela de la bourgogne. En allant à Bondies on laisse ce Village sur la gauche. Le lieu ne paroît pas avoir jamais été fermé de murs.

L'Eglise Paroissiale est tout au bout du Village du côté oriental dans un endroit fort solitaire. Elle est sous le titre de saint André Apôtre. Les fondemens en sont sans doute anciens, mais elle a été si souvent réparée & remodelée, qu'on n'y connoît plus aucun vestige des siècles reculés. Il y a deux petits collatéraux aux côtés du chœur; la tour par la manière étroite dont elle est construite, paroît aussi désigner un ancien édifice sur lequel on auroit couché un nouvel enduit. La Dédicace s'y célèbre au mois de Mai. J'ai trouvé que ce fut le 28 Avril 1557 qu'il fut permis à Charles Evêque de Megare de la faire, & d'y bénir cinq autels & le cimetière. Quelques anciennes tombes prouvent aussi la vétusté du bâtiment. Je les ai vues dans le chœur, & sans doute qu'elles couvroient la sépulture de quelques anciens Seigneurs. De celles qui étoient entre l'aigle & le Sanctuaire, l'une est en lettres gothiques capitales qui approchent fort du treizième siècle. Si elles ne sont pas de ce tems-là, il faut observer que celui qui y est représenté, est en robe longue. Entre l'aigle & l'entrée du chœur se voyoit une tombe

Reg. Ep.
Par.

dans cette Eglise tant d'autels
Regist. Ar. Guillaume Samson Curé obtint
chiep. Paris. Evêque de Paris en 1652 d'en dén
28 Mai. la nef qui étoient inutile.

Geoffroy Evêque de Paris scâcl
avoit autrefois donné en bénéfi
cette Eglise à Gualeran Chantre
drale, obtint en 1089 qu'il lui
mission, & aussi-tôt il la donna
saint Martin des Champs, du c
de Drogon Archidiacre de Paris
don l'Eglise se trouva mentionn

Hist. sancti Bulle d'Urbain II de l'an 1097
Martini pag. autres Eglises dépendantes de ce
141. non dans aucune de ses successeur

dans la Charte de Thibaud Evê
d'environ l'an 1150 qui en confu
sance aux Religieux en ces termes
Ibid. pag.
136. *de Balbinaco cum tertio parte decim.*

au Prieur de saint Martin que la
en est attribuée dans le Pouillé
treizième siècle, & tous les Pou
ricurs y sont conformes. Celui d
aussi mention d'une Chapelle sise

de Paris de l'an 1681, & de laquelle je parlerai ci-après, à moins que ce ne soit une autre Chapelle dite de Bobigny dans un Registre de l'Officialité de 1385. Comme il n'existe plus depuis un long-tems de descendans du Seigneur inhumé au pied du Sanctuaire de l'Eglise de Baubigny, sa tombe sert maintenant à couvrir la sépulture des Curés à mesure qu'ils meurent. Quoique je ne me sois pas proposé de donner les épitaphes des Curés à moins qu'elles ne renferment quelque chose de considérable, en voici cependant une d'un Curé de Bobigny que j'insérerai ici à cause d'un style simple & naïf des vers qui la composent. Ce Curé mourut à Paris, & fut inhumé à l'Abbaye de sainte Genevieve dans le Cloître. Je ne sais si sa tombe n'est pas du nombre de celles qui ont été brisées & mises en crues l'an 1747, lorsqu'on a refait à neuf trois côtés de ce cloître. Elle étoit en petites lettres gothiques :

*Cy-dessous gist de Dieu le leal Serviteur
 Jehan Brunvan Prêtre de Bobigny Curé,
 Clerc de la Chambre, Chapelain de Monsieur,
 Servant à tous tant comme il a duré ;
 Par dard mortel (a) fust le corps séparé,
 De avec l'ame l'an mil cinq cent & quatre ;
 Le jour treizième de Juillet mal paré ;
 Dieu par sa grace veille ses maux rabattre ;*

Comme la résidence n'étoit pas alors exactement observée, ce Curé de Bobigny exerça

(a) Il fut tué entre Paris & Bobigny, à cause, dit-on, qu'il soutenoit les droits de la Cure, selon un vieil enseignement conservé dans le lieu.

à Paris la fonction de Greffier de la Chambre Ecclésiastique, & celle de Chapelain d'Etienne de Poncher Evêque de Paris.

Avant de donner le détail des Seigneurs de Baubigny, je dois avertir qu'il y a deux fiefs en cette Terre : l'un relève de l'Abbaye de saint Denis, l'autre du Seigneur de Livry, & leur dépendance s'étend jusques dans le territoire de Drancy Paroisse voisine.

Il ne se trouve point de Seigneur de ce lieu plus ancien qu'un nommé Etienne de Baubigny Chevalier, qui étoit comme Gentil-

Hist. de S.
Denis, page
157. à l'an
1125.

Chartul. de
Gaignieres,
p. 269.

Hist. Lat.
niac. manus-
cript.

homme Commensal de Suger Abbé de saint Denis, Ministre du Royaume sous le Roi Louis-le-Gros. Jean de Baubigny Chevalier, est nommé dans une Charte de l'Abbaye de

Chalais de l'an 1164. Les titres de l'Abbaye

de Lagny font mention de ce même Jean de

Baubigny & d'Helisende sa femme, com-

me ayant donné à cette Maison des terres si-

tuées à Ogne & à Condé au Diocèse de

Meaux. La disette de titres me fait passer à

trois siècles plus bas, où Nicolas le Mire est

Généalog.
d'Hozier in
Braque.

qualifié en 1389 Seigneur haut-Justicier de

Baubigny, qu'il avoit eu par son mariage

avec une de Braque. Jeanne sa fille porta

cette Seigneurie en mariage à Philippe Grein-

Tabul. loci.

court qui en fit hommage à l'Abbaye de saint

Denis en 1406. L'autre portion de Seigneurie

de Baubigny fut tenue vers ce tems-là par

Gerard de Montaigu, puis par son fils Evê-

que de Poitiers, qui mourut Evêque de Paris

en 1420.

Arrêts de
1474 Preuv.
de Montmo-

rency p. 333.
Hist. de
Montmoren-

cy page 516.

Ensuite paroît Jeanne Braque qualifiée Dame

de Baubigny en 1424. Puis Matthieu de

Montmorency qualifié Seigneur du même lieu,

parce qu'il avoit épousé cette Dame. Charles

de Montmorency leur succéda, & étoit Sei-

gneur en 1443 & 1459.

Au commencement du seizième siècle la terre de Baubigny étoit possédée par François le Bois-Baudry, par Simon Sanguin Seigneur le Livry pour défaut d'aveu. La famille du nom de Perdiel, ou Perdrier (car il est écrit les deux façons) commença alors à entrer dans la liste des Seigneurs de Baubigny. Pierre Perdrier Seigneur de ce lieu épousa vers l'an 1500 Jeanne Le Coq. On lut en Parlement le 19 Mars 1538 les Lettres du Roi du 19 Février 1537, qui lui permettoient d'être Conseiller de la ville de Paris & Greffier en même-temps. Son épouse fut inhumée aux Celestins en 1546. Jean Perdiel (apparemment leur fils) épousa en 1558 Anne de Saint-Simon. Il eut aussi la Seigneurie de Baubigny. Guillaume Perdrier en étoit Seigneur en 1564 & en 1570. Ce même vendit en 1596 à Florent d'Argouges Conseiller du Roi, plusieurs terres & héritages, ferme & lieux composant le fief d'Emery situé à Baubigny, qu'il avoit acheté de Raphaël Gaillandon. Le même encore se démit du droit de retenue de plusieurs terres & lieux acquis par ledit d'Argouges & permit de les clorre de hayes. C'est peut-être ce qui a donné origine à la maison de campagne qu'avoit à Baubigny au milieu du dernier siècle François d'Argouges Maître des Requêtes, où il eut permission d'avoir une Chapelle domestique.

Un Historien des guerres civiles de l'avant-dernier siècle, marque à l'an 1561, que ce fut un nommé Baubigny qui tua à la bataille de Dreux le Maréchal de Saint-André. Il ne dit pas si son nom véritable étoit Perdiel.

Durant tout le commencement du dernier siècle Charles Perdiel jouissoit de la terre de Baubigny: sa veuve Anne de Bragelongne est nommée ci-dessus page 278. Le dernier des

*Tabul. Ep.
Paris. in Ca-
pell. sancti
Eustachii.*

*Hist. des
Gr. Offic. T.
2. p. 107.
Reg. Parl.*

*Hist. des
Gr. Offic. T.
4. p. 409.*

*Regist. Ep.
Par. f.*

*Regist. An-
chiep. Paris.
29 Martii
1615.*

*La Popeli-
nière.*

*Hist. des
Présidens au
Parl. p. 117.*

Perdriels eut deux filles, Anne & Charlotte. La première épousa en 1657 Charles de Bobigny Seigneur de Mezieres, à qui elle porta en mariage la moitié de la terre de Baubigny. La seconde fut mariée à Joseph-Charles d'Ornano, qui eut par ce moyen l'autre moitié. François Jacquier acquit successivement ces deux portions, lesquelles réunies ont été possédées en ces derniers tems par M. Jacquier ancien Capitaine de Cavalerie décédé en 1744. Et enfin la Terre a passé à son neveu M. Jacquier de Vieumaison Conseiller à la première des Enquêtes.

Nous apprenons par une requête de Pierre Perdrier Secrétaire du Roi, Greffier de la ville de Paris & Seigneur de Bobigny de la 1543, que long-tems auparavant, ses ancêtres avoient fondé dans leur château de Baubigny une Chapelle du titre de saint Etienne, & au consentement des Evêques de Paris, y attribuant pour revenu un demi-muid de grain avec soixante sols tournois & quatre sols parisis, s'en retenant la présentation. Il demanda la confirmation de ce droit à Jean du Bel Evêque de Paris, qui la lui accorda. On ignore en quel tems vivoient les Fondateurs de cette Chapelle. Elle ne paroît que dans les Pouillés du seizième & dix-septième siècle. Comme elle étoit vacante depuis long-tems en 1518, Etienne Poncher y nomma *par son volonte* le 26 Juillet, Pierre Paillart. Cent ans après, savoir en 1618, je trouve des provisions de l'Evêque de Paris de la même Chapelle, sur la présentation de Barbe Robert veuve de ... Bragelogne Conseiller en la Chambre des Comptes, tutrice d'Anne & Charlotte Perdoier, filles de Charles Perdoier Seigneur du lieu. Dans une copie de Pouillé du tems M. de Noailles, cette Chapelle du châ-

*Reg. Ep.
n. 15 A.
il. 1543.*

*Ibid. 23
l. 1618.*

Bobigny est estimée avoir de revenu six
ers de grain & un écu d'or.

Les deux autres Paroisses du Royaume ap-
pelles Bobigny outre celle-ci, sont situées Dist. Univ.
l'une en Bourgogne au Diocèse d'Autun, &
l'autre en Poitou.

NOISY-LE-SEC.

Ons sommes informés par Gregoire de

Tours comment on exprimoit de son
temps en latin le nom de Noisy voisin de Paris.
Il se servoit du terme *Noctium*, ou bien par
corruption *Noctidum*. Il est vrai que c'est de
Noisy le grand, autrement dit Noisy-sur-
Seine, que cet ancien Historien a voulu par-

ler, mais cela suffit pour faire voir que tous
ceux appellés Noisy ont eu leur dénomi-
nation de la quantité de noyers qui y étoient
plantés. Celui-ci a été surnommé le Sec par
opposition à l'autre qui est situé sur le bord
de la grande rivière, car il n'y a aucun ruis-
seau ni source.

Ce Village est situé à deux lieues de Paris,
peu par de-là Romainville, dans la plaine.
Il est borné vers le couchant par la mon-
tagne, dont la pente ou les coteaux sont tous
couverts de vignes. On y comptoit en 1709
1100 cens cinquante feux, ce qui en 1726 par
l'évaluation du Dictionnaire Universel fut
trouvée se monter à 838 habitans. Aujourd'hui
il n'en fait monter le nombre qu'à 600,
après le bannissement de Merlan qui est aussi dans
la plaine.

L. de Valois s'est trompé sur l'antiquité de Notis. Gall.
ce lieu, & il a commis deux fautes dans l'ar- p. 4. 6.
rêt qu'il en a donné ; la première, en ce
qu'il a écrit que c'est ce Village qui est com-

faite le 12 Juin : on ignore l'année. La en forme de pavillon couverte d'ardoise autrefois plus élevée. Comme c'est un vignoble, on ne doit pas être surpris qu Vincent y soit fort révé. Il arriva en dans le cimetiere une chose peu ordina y trouva en faisant une fosse sous un ar corps d'une femme inhumée depuis trente ans, dont la mere vivoit encore que en son entier, la peau seulement chée. Comme le peuple sans autre fo la prenoit pour une Sainte, le Doye par ordre de l'Archevêque la fit reir dans l'Eglise pour empêcher le conc peuple fit un trou à la fosse & mit une grille à travers de laquelle on voya pieds de la défunte. On y faisoit tout chapelets, on y disoit des Evangiles, faisoit des offrandes. M. l'Archevêque fendre le tout, & ordonna de publier ne sa défense, par laquelle il apprit au que la conservation de ce corps pouvo d'une cause naturelle. Et depuis il r plus parlé.

*Regist. Ar.
chiep. Paris.
27 Septemb.
1707.*

*Chartul. mi-
nus S. Mauri
fol. 144.*

Dès l'an 1208 les Religieux de saint donnerent au Curé de Noisy-le-Sec u ment près de l'Eglise, comme l'acte Charte de Pierre de Nemours Evêque ris de la même année. Ce Curé se tr état de fonder une Chapellenie dans

*Chartul. S.
Mauri. Por-
tcf. Gaignt.
223. f. 374.*

de Noisy. Il le fit du consentement de l munauté de saint Maur, & en laissa l nation à l'Abbaye : dont le même Ev Paris donna acte l'an 1218. Cette C est mentionnée dans les Poullies impr 1626 & 1648, comme étant à la noir de l'Archevêque de Paris; parce que l' de saint Maur est réunie à l'Arche mais l'état des Bénéfices dressé sous

*Page 35 &
62.*

ardinal de Noailles marque qu'il n'y a point
revenu : aussi n'est-elle point au Rôle des
écîmes.

Ce fut vers le milieu du treizième siècle ,
le Pierre Abbé de saint Maur établissant un
hambrier , lui assigna entre autres revenus
ois sols parisis sur la terre de Noisy-le-Sec.
ai déjà fait assez entendre ci-dessus , que si
Abbaye de saint Denis a quelque Seigneurie
r la Paroisse de Noisy-le-Sec , il ne s'ensuit
oint de-là qu'elle soit le *Nocium Superius* des
hartes de cette Abbaye rédigées au neuvième
ècle. Isabelle de Romainville veuve de Ro-
ert de Passy Chevalier , vendit à ces Reli-
eux en 1263 quelques cens sur le territoire
: Noisy-le-Sec ; ce que fit pareillement
ierre dit Trouffevache ; & dans ces actes il
à fait mention d'un clos appellé *Clausum*
astellanti.

*Gall. chr.
nov. Instrum.
an. 1256.*

*Chartul. &
Diss. Reg. p.
342.*

D'autres Eglises que saint Denis eurent
ussi du revenu à Noisy-le-Sec. Dans une
ulle d'Urbain II de l'an 1097 pour la confir-
iation des biens de saint Martin des Champs ,
trouve *Nocium minus* à la suite de *Noci-*
um magnum : & dans celle de Calixte II de
an 1119 donnée pour la même raison , on
it : *Apud Nocium siccum , terram & censum*.
De même que l'Eglise de saint Martin avoit
es dixmes à lever sur Noisy-le-Sec , celle de
int Maur en avoit sur Bondies , dont l'E-
lise appartenoit à saint Martin : ainsi elles
moient l'une sur l'autre : mais en 1200 ces
ux Monastères firent quelque échange , afin
s pouvoir se donner chacune que sur le terri-
re de son Eglise. L'Abbaye de Livry outre
quelques sols de cense qu'elle avoit à Noisy ,
fitant la Bulle d'Honorius III de l'an 1221 ,
yant hérité des biens de l'Ermitage du Val-
dam * , eut aussi des terres à Noisy-le-Sec ;

*Hist. sancti
Martini pag.
148.*

*Ibid. pag.
157.*

*Chartul. &
Mauri.*

*Gall. chr.
nov. Instrum.
col. 53.*

* Voy. l'art.
c Livry.

*Chartul. Li-
vriat. artic.
Eremitarum
fol. 11.* sçavoir, cinq arpens que Petronille de Noisy
avoit donnés aux Ermites l'an 1120, & qui
étoient situés dans le fief de Guillaume de
Clacy. Je parlerai ci-après de ce fief.

*Lib. rub.
Cam. comput.
Compte des
confic.
Sauval T.
3. p. 564.
Hist. des
Gr. Offic. T.
2. p. 107.
Tab. sancti
Magl.* Les anciens Seigneurs de Noisy-le-Sec qui
soient venus à ma connoissance, sont Engue-
rand de Marigny auquel le Roi Philippe-le-
Bel fit don de la haute-Justice de ce lieu,
Louis d'Orleans étoit Seigneur de ce même
Noisy vers 1430. Nicolas Balue Maître des
Comptes, frere du Cardinal Balue, l'étoit
sous Louis XI. En 1434 & 1437. Vincent
Drouart Bourgeois de Paris, s'étoit dit Sei-
gneur de Noisy-le-Sec en partie. On pour-
roit peut-être placer avant eux tous un Tur-
baud de Noisy-le-Sec qualifié Clerc dans
dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de
Genevieve au 25 Septembre. Il y est com-
parmi les Chanoines surnommés *ad succre-
rendum*, ou bien il faut dire qu'il étoit sim-
plement natif de Noisy.

M. de Bretonvilliers est aujourd'hui Sei-
gneur de cette Paroisse.

CLACY paroît avoir été un fief con-
sidérable de la Paroisse de Noisy. Il fut primi-
tivement appellé Clici, puis Cleici, & enfin
plus communément *Claciacum* en latin. Je
pense que sa situation étoit à droite en appro-
chant de Noisy lorsqu'on vient de Romaine-
ville; car m'étant informé de quelques vignes-
rons, du nom que portoient ces cantons de
vignes si bien exposés, ils me répondirent
que le premier canton au sortir de Romaine-
ville s'appelloit Bellone, qu'ensuite à gauche
cela s'appelloit Lorient, & à droite Goulay,
& Clacy ou Caissy. Une des familles que
l'Empereur Lothaire donna en 842 à l'Ab-
baye de saint Pierre des Fossés, depuis dite
saint Maur, paroît avoir été logée à Clacy.

on lit à la fin du *Polypicus* de cette Eglise
 ablié par M. Baluze, & qui paroît être du
 neuvième siècle, *Familia de Clitacis Godelsa-*
is, Ravensus, Odilo, avec trente trois autres
 oms, tant hommes que femmes, garçons &
 les. On voit par-là combien une seule fa-
 mille étoit nombreuse. Le Monastere de saint
 lartin des Champs eut aussi du bien en ce
 tu; *Apud Clitici, terram & censum*, disent *Hist. sainti*
 s Bulles de Calixte II & Innocent II. On *Martini pag.*
 ouve dans les titres plusieurs Chevaliers du *157 & 171.*
 om de Clacy, soit comme donateurs, ou ven-
 urs, ou simplement en qualité de Seigneur
 ce fief, ou enfin comme témoins. Avant
 n 1122 Baudoin de Clacy avoit donné au
 ieuré de Gournay le tiers de sa dixme de *ibid. pag.*
 rcheres en Brie. Ce même Baudoin de Cla- *279.*
 approuva comme Seigneur fuserain le don
 quelques terres faites au Prieuré de Long-
 ont. En 1157 le Comte de Meulant traitant
 i qualité de Seigneur de Gournay-sur-Marne
 rec le Roi Louis VII, fit prêter serment en-
 e autres Chevaliers, par Adam de Clacy.
 n 1174 Garin de Clacy qui étoit attaché au
 omte de Champagne, songea à vendre aux
 isterciens de Chaalis des vignes qu'il avoit à
 origny-sur-Marne. Guillaume de Clacy
 voit en 1220 dans son fief des terres apparte-
 antes à Petronille de Noisy-le-Sec. En 1235
 dam de Clacy avoit un fief à Collegien; &
 n 1250 Garin de Clacy-Chevalier vendit à
 Abbaye de saint Maur une vigne située au
 rritoire de Noisy-le-Sec, lieu dit Morant.

MERLAN n'est pas un lieu inconnu
 ns les anciens monumens. Il y a apparence
 ue la montagne qui en est la plus voisine
 voit le même nom, & que c'est le *Mons*
Aurition où la riche Dame Ermentrude avoit
 u septième siècle des vignes dont elle disposa

Hist. sainti
Martini pag.
157 & 171.

ibid. pag.
279.

Chartul.
Longip. f. 22.
Duchêne T.
4 p. 585.

Chartul.
Caroli loci.
Portef. Gat-
gnier. 204.
Chartul. Li-
viac. artic.
Ermitarum
fol. 21.
Chartul. Li-
viac. fol. 90.
Chartul. &
Mauri.

Supplement.
ad lib. de re
Diplomatica
p. 97.

Frontis-ver-
bal. édition
de 1678. pag.
664.

Mémoire de
L'étoile.

Prieuré d'Argenteuil, on lit A
aussi ce lieu a-t-il un Prévôt par
quel, selon ce qui se lit dans la
Paris de 1580, les appellations
directement pardevant le Bailly c
& de-là au Parlement. Guillau
Bourgeois de Paris qui en étoit al
représenta que cela étoit ainsi, il
connoissoit point pour Merlan l
du Prévôt de Paris.

Noisy-le-Sec fut un des lie
Charles IX permit l'exercice d
Protestante. On l'y faisoit encor



ROMAINVILLE.

CE Village est situé presque à l'extrémité de la plaine qui regne sur la montagne laquelle au sortir de Paris commence à la Courtille, & qui continue à Belleville : en sorte que comme de Belleville la vue est charmante vers le midi & le couchant, de même l'est-elle de Romainville vers le couchant & le nord, du côté de saint Denis, & beaucoup au-delà, vers Dammartin, & sur la route de Meaux. On ne compte de Paris à cette Paroisse qu'une lieue & demie ou deux petites lieues : mais il n'est pas situé dans la Brie, quoique M. Piganiol l'ait assuré Tome IV, page 477. M. de Valois se contente de dire sur ce Village, qu'il a eu son nom de ce qu'il y demouroit des Gaulois Romanisés qu'on appelloit souvent simplement Romains.

Pour moi il me paroît aussi vraisemblable que cette terre a appartenu à un homme appelé Romain, qui étoit un nom assez commun anciennement, puisqu'on connoît plusieurs Evêques, Abbés & Comtes, qui l'ont porté au sixième, septième & huitième siècles. Et comme saint Germain Evêque d'Auxerre est le premier Patron de l'Eglise de ce lieu, de même qu'à Pentin qui y est contigu, je soupçonne que Romainville n'étoit d'abord qu'un hameau de Pentin, & qu'il en a été distrait pour être érigé en Paroisse avant que l'Eglise de Pentin appartint aux Moines de S. Martin des Champs. Peut-être faut-il dire aussi que Pentin seroit une distraction de Romainville. Mais on ne trouve pas de titres qui parlent de Romainville avant le treizième siècle, au lieu qu'il en reste du onzième siècle qui regardent

quelque Curé qui aura cru que
avoit pris sa dénomination de ce Sa
que le voisinage de Meaux port
croire que ce nom lui sera venu de
qui étoit Evêque de Meaux en 748.

La petitesse d'une Eglise est q
une marque de son antiquité. Cel
mainville à un chœur carré fort p
les quatre piliers qui supportent la
roissent imités sur la structure du
seconde race de nos Rois. La Dédie
marquée par des croix sur la pierre
& qui paroissent très-anciennes : o
lebre l'anniversaire le 22 Juillet.
des deux saints Patron y est chomn
de saint Germain le 31 Juillet , &
saint Romain le 23 Octobre. Il faut
en passant , que les croix pour la
sont quelquefois taillées par les ou
bâtissant les Eglises , & long-tems av
les dédiés : celle de Romainville n'a

Antiq. de selon Doublet , qu'au commence

reliques du grand saint Hilaire Evêque de Poitiers. Bollandus paroît y avoir été trompé, puisqu'en traitant au 13 Janvier l'article du culte de ce saint Docteur de l'Eglise Gallienne, il dit que l'Abbaye de saint Denis a donné de ses reliques pour la Dédicace de l'Eglise de Romainville. Cependant il est certain que ce qu'on montre à saint Denis comme la principale portion du corps de saint Hilaire dans une Chapelle de son nom, n'est pas de l'Evêque de Poitiers, mais de saint Hilaire Evêque de Javoux ou de Mende mort au sixième siècle le 25 Octobre, & que le peuple de ces côtes méridionales des Gaules appelle & écrit saint Cheliers, par alteration de la maniere prise des Espagnols de dire *Sanche* ou *Sainche* pour *Saint*. Doublet dit encore que les Religieux de saint Denis donnent aussi pour la Dédicace de l'Eglise de Romainville en 1601, une dent de saint Pierre l'Exorciste & un petit ossement d'un saint Patrocle.

Breviar.
antiq. sancti
Dionys. Gallo
chr. nova T.
7. pag. 26.

Doublet;
Antiq. de
s. Denis p.
311.

La nomination à la Cure de Romainville appartient à l'Archevêque de Paris *pleno jure*, suivant le Pouillé du treizième siècle, où ce lieu est appelé *Romana villa*, & selon tous ceux qui ont été rédigés depuis. Dans toutes les anciennes provisions, comme celles du 14 Février 1535 & du 23 Janvier 1585, elle est appelée *Ecclesia Parochialis SS. Germani & Romani de Romana villa*.

Regist. 293
Paris.

Ce lieu est marqué pour 103 feux dans le dénombrement des Elections, & pour 399 habitans dans le Dictionnaire Universel du Royaume, & enfin pour 84 feux dans le dénombrement de 1745. C'est un pays de labourages & de vignes. Sur le territoire de cette Paroisse est un petit tertre ou éminence inculte, où l'on voit par certains restes qu'il y

grande face regardoit le nord , & le couchant. Au bas de cette pe est un gouffre en forme d'entonnel quel les eaux s'écoulent presque parts , & entre autres celles d qui prend son cours du plus haut d'une colline vers l'occident. On animaux vivans qu'on n'a jamais Cette especé d'abyme a fait donc élévation qui est vers le nord qui y étoit anciennement , le Vasson. Il est vrai qu'il y a eu du siècle une famille du nom de mainville : Sebastien Vassoul

Procès-verbal. édition 1678. p. 643.

Supplement. ad Diplomat. 2^{de} 92.

cette Paroisse , comparut pour la rédaction de la Coutume de & un Pierre Vassou fut en 1611 fondation. Mais comme on est testament de la noble Dame E septième siècle , que la plupart n'étoient autres que les vignobles la droite du chemin en allant Meaux , & qu'elle y fait mentionné Wassou en qualité d'Intendant d'un de ces vignobles , il s'convient assez à la situation de Romainville qui est vis-à-vis Romainville , & où il reste encore des nom.

Le nom de Romainville se rapport à ses Seigneurs en quelque

est un Pierre de Romainville Chevalier, & Pierre Langlois de Mincy Ecuyer, & compagnie. Une Isabelle de Romainville épousa Robert de Poffy ou Rossy, & en 1265 quand elle vendit des cens Noisy-le-Sec à l'Abbaye de saint Denis. Cassinel posséderent durant un tems assez considérable la terre de Romainville. Francis Cassinel Sergent d'Armes du Roi Jean le Seigneur. Il mourut le 23 Octobre 1413, ensuite elle passa à Guillaume Cassinel fils, qui étoit en procès l'an 1363. Un Guillaume Cassinel en jouissoit l'an 1415, aussi bien que de Pomponne & de Vere. Il étoit qualifié Maître-d'Hôtel de la Reine dans son épitaphe qui se voit à sainte Catherine de Vincennes, en une Chapelle dont l'inscription marque qu'il en est le fondateur, & qu'il mourut le 28 Avril 1413. Un des Comptes de la Prévôté de Paris d'entre 1413 & 1417, que les héritages que Guillaume Cassinel Chevalier avoit eus à Romainville, furent achetés par le Roi Henri VI à Marcelot Tesorier de la Reine. Ils étoient chargés d'un cens de bled de rente envers la Malade du Roule, & de sept livres parisis aussi de rente envers la Chapelle de saint Thomas de Montbray fondée en l'Eglise de Paris. Le même Prince ayant confisqué les biens que la même veuve de Maître Raoul Brisoul avoit eus au village de Romainville, les donna à Jean Gilles, l'un de ceux qui avoient fait mourir dans Paris le Duc de Bourgogne, de même qu'il avoit fait à l'égard de la Maison de Jean Gentien attaché au Roi Charles VI. Il étoit au même lieu, & qu'il donna l'an 1415 à Etienne Bureau Secrétaire du Roi. Vers le commencement du siècle suivant, un Soly est qualifié Seigneur de Romain-

Petres Ant
glin de Menn
tiaco. Reg.
Paris. Causa
lusa 1263.

Acte fran
çois d'Er.
Boileau Pré
vôt de Paris.
Cart. S. De
nis Bibl. du
Roi p. 341.
Epitaphe à
Ste Cath. de
la Couture.
Hist. des
Grands Offi
T. 2. p. 40.
Ibidem. &
son Epitaph.

Sauval T.
3. p. 326.

Collett. mss.
Du Bois T. 5.
ad calcem u
bi de Capel
lis B. Maria
Paris.
Sauval, ibid.

ibid. p. 42.
323.

Epitaphe de Jacqueline Chevalier à qui après être remariée mourut en 1540. Jacques de Romey Valet de Chambre & Pans S. Jacques de manteau ordinaire du Roi, l'étoit sur la fin du même siècle. Il mourut en 1590. Vers le commencement du dernier siècle, la Terre étoit possédée par Nicolas Quelain qui épousa Angelique de Longueil. Il est inhumé au Collège de saint Jean-de-Beauvais à Paris. Son épouse mourut en 1634. On peut placer M. de Machaut, qui est qualifié Sieur de Romainville par Théodore Godefroy, à la fin de la vie du Maréchal de Boucicaut, qu'il tenoit de lui. Les deux derniers possesseurs de cette Terre ont été M. de Vauluire, puis M. Le Blanc.

Depuis elle a été possédée par M. le Marquis de Segur. Le possesseur actuel est M. Morand, qui a fait rebâtir le Château.

Cette Terre relève de la Tour de Montjoy, mais le Registre des Visites de l'an 1351, témoigne que dès-lors elle étoit en très-mauvais état.

Cette Paroisse a produit un illustre personnage au treizième siècle. Arnoul de Romainville est nommé le quarante-cinquième d'entre les témoins de la translation du corps de sainte Genevieve faite en 1242. Il étoit Chanoine Régulier de cette Abbaye. Son mérite le fit élire Abbé par la Communauté l'an 1275 ; mais il remit cette dignité entre les mains du Pape, cinq ans après. Il survécut six ans, & ne mourut qu'en 1286 le 10 Octobre.

Je ne me suis point arrêté à réfuter ici les modernes qui ont cru que le *Ramiliacum villa*, Terre voisine de Paris où le Roi Dagobert I répudia Gomatrude sa première femme, pour prendre Nanthilde, n'est autre que Romainville.

Gall. chr.
nova Tom. 7.
col. 744.

Chron. Fre-
degar.

LE DIOCÈSE DE CHALLS. 197
 analogie du latin est entièrement pour
 canton situé à l'extrémité du faux-
 nt Antoine, où nos Rois avoient
 Maison.

P E N T I N.

un de cette Paroisse est unique dans
 royaume : au moins le Dictionnaire
 de la France ne connoit que celui-
 st situé à une petite lieue de Paris. Je
 on doit beaucoup compter sur l'étymolo-
 que M. de Valois en donne en ces
Pentium dictum est à civo seu de
nam pentam vocatus, une pente, quod
pendeat. Dans les plus anciens titres
 u est nommé, & qui sont du onzié-
 e, il est écrit *Pentbinum*. Cette syl-
 ab est peut-être une de ces racines
 dont nous avons perdu la significa-
 ation au reste n'est pas sur une pente,
 s une plaine ; les côteaux qui sont
 dans son territoire, sont même un
 des du Village.

est un des premiers biens que le Mona-
 saint Martin des Champs eut dans le
 de Paris, fut une Terre de franc-
 Joscelin Archidiacre de Notre-Dame
 en 1067 ; les Religieux ne tarderent
 coup à mettre l'autel de ce lieu au
 de ceux qu'il convenoit de demander
 ue Diocésain : ils le demanderent en
 Guillaume qui gouvernoit l'Eglise de
 ils l'obturent avec d'autres en 1098,
 ur cela que quoique dans la Bulle
 Il qui confirmoit leurs biens en 144,
 l n'y ait simplement que *Pentbinum*
 igner le fond qu'ils avoient depuis

*HEB. sancti
 Martini pag.*

Ibid. pag.

Hist. sancti
Martini pag.
157.

ibid. pag.

171.

ibid. pag.

180.

vingt ans: celle du Pape Calixte II l'an 1119, met *Pentini cum Ecclesia pendentiis suis, & Roveredum cum circumjacentibus terris*: ce qui est répété mot pour mot dans celle d'Innocent II de l'an 1142 dans celle d'Eugene III de l'an 1147 *num cum Ecclesia*. On verra ci-après *veredum est* sur le même territoire. Evêque de Paris donna vers l'an 1111 Monastere, dont il avoit été Prieur, titres qui ne spécifient que l'Eglise avec sa dixme: *Ecclesia de Pentin cum tota* &c. un peu plus bas il parle de l'Eglise Denis de la Charte, à laquelle il parait confirmer la dixme de vin de Pentin & un des offrandes qui s'y faisoient dans la chapelle de l'Eglise de ce lieu. *Apud Pentin Dionysio de carcere decimam vini, & cella ejusdem Ecclesie medietatem offerribus festis, Pascha, omnium Sanctorum talis Domini*. Mais peut-être que la chapelle à laquelle sont dues ces offrandes, n'est pas celle d'Adam le Riche dont il s'agit ci-après, est un autel de la nef de la Chartre qui étoit Paroissial, comme on a vu Tome 1. pag. 339, ou bien ce doit être l'Eglise de la Chapelle qui auroit été saint Gervais.

La Paroisse de Pentin forme deux paroisses dans le Dénombrement de l'Election de Paris: Rôle des Tailles & dans le Dictionnaire universel du Royaume. Pentin & la Ville Denis y sont compris pour 123 feux, montant 261 habitans. Le Pré saint Germain en l'Île dit avoir 68 feux dans l'état de l'Election de Paris: 620 habitans dans le Dictionnaire. Mais ces calculs paroissent pécher dans le nombre des habitans, quoiqu'à l'égard des feux il paroisse vrai de dire, qu'en comprenant le Pi

2 DU DOYENNÉ DE CHELLE: 199

mais, il y en a bien trois cens à Pentin.
Mairie de Pentin ne consiste qu'en terres
arables & jardins. Il y a fort peu de vi-
vres: mais les côteaux en ont beaucoup.

L'Eglise de Pentin consacrée sous l'invo-
cation de saint Germain Evêque d'Auxerre,
un bâtiment dont la construction paroît
d'environ quatre-vingt ans. Il est presque
entièrement, même par l'extérieur & par la cou-
ture. La première pierre en fut mise au
mois de Juin 1664, par Guillaume Carrelu
curé, avec la permission de l'Archevêque. Il

Regist. Ep.
Paris, 24 Jan.

fut élevé sur une très-petite élévation qui se
trouve au bout du Village sur la route de
Saux. L'épithaphe gothique qu'on y voit
est un Bénéficiaire de Paris nommé Chotard, le-
quel en fut Vicaire & mourut en 1573, vient
de l'ancienne Eglise. Le portail est encore
plus nouveau que le reste de l'édifice: on y
voit les armes de M. Le Bret Seigneur du
lieu, fils de M. Pierre Cardin Le Bret pre-
mier Président du Parlement de Provence &
seigneur avant lui. La tour qui étoit à côté,
a été abbatue en 1736, à cause qu'elle mena-
çoit ruine, & refaite à neuf l'année suivante
avec le portail. Les Pouillés se sont exprimés
à sujet de la présentation à la Cure de ce
lieu, conformément aux Bulles & Lettres de
saint Martin des Champs; celui du treizième
siècle, qui ordinairement marque les noms en
latin, met simplement *Pentin* de même qu'on
écrit aujourd'hui. Il est étonnant qu'ils aient
été oubliés de faire mention d'une Chapelle
au titre de la sainte Vierge située dans cette
église, fondée il y a plusieurs siècles par Maî-
tre Adam le Riche. Le revenu est considé-
rable. Elle a entre autres dix arpens de terre
au lieu dit la petite Couture de Rouvray, dont
le Bailli emphiteotique fut approuvée par l'E-

Invent. de
XV siècle. in
Tab. Ep.

Reg. Ep.
Par.

Page 76.

Hist. sancti
Martini pag.
475.

Chartul. S.
Genou.

Hist. des
Gr. Offic. T.
6. p. 251.
Necrol. S.
Martini in
Hist. S. Mart.
p. 167.

Apud Ro-
boretum pro-
pè Pa. ihus.
, Thef. anco-
dus. T. 2. col.
221.

vêque de Paris le 3 Septembre 1544
maison à Paris rue du Coq. Le P.
l'a comprise dans le sien imprimé
& n'a fait que traduire en François
avoit lu dans l'Histoire de saint M.
Champs; sçavoir, qu'elle est altern
à la nomination de l'Archevêque d
du Prieur de saint Martin, ce qui e
me aux anciens Registres de l'Evêq
me ceux de 1405 & 1505. Cette Ch
bien ancienne, si elle est la même
quelle il semble par le texte latin
ci-dessus, que la Maison de saint E
Chartre avoit droit de prendre la
offrandes aux jours de Pâques, T
Noël. Il est parlé de Pierre Curé
dans un titre de 1240, par lequel
devant l'Official de Paris que l'
sainte Genevieve possède un quart
au gibet de Paris, lieu dit Robichon.

Outre le fond de terre situé à
Joscelin Archidiacre de Paris avoit
Religieux de saint Martin, on lit
Sensils leur fut présent vers l'an 1110
sieurs autres héritages dans la même
C'est apparemment ce qui est appe
dum, dans la Bulle de Calixte II de
& où le Prieur Hugues qui siégea
1135, fit bâtir des maisons. Ce l.
anciens titres François appellent Ro
qu'on nomme communément sair
est situé entre Pentin & la Villet
Evêque de Preneste y faisoit sa ré
1296. On a de lui des Lettres aux
France datées de ce lieu, par lesqu

(a) Apud gibetum Parisiense. Cela pr
fourches patibulaires n'étoient pas dans la
il n'étoit pas naturel de planter de la vign
la montagne,

roque à un Concile qui devoit se tenir à s. Ce sont sans doute les biens du Prieuré saint Martin qui occasionnerent au quinzième siècle des contestations entre les Relix & les habitans de Pentin, lesquelles furent réglées par un Arrêt du Parlement du 19 rier 1419.

Reg. Consilii
Parl.

e Chapitre de Notre-Dame de Paris eut treizième siècle quelques legs, dont les ls étoient sur le territoire de Pentin. Odon saint Denis Chanoine Diacre, lui donna 12 arpens de vignes situés sur cette Paroisse, pour la célébration de son anniversaire. Goy de Pont-Chevron Doyen de la même isle mort un peu après son élection à l'Archêché de Bourges en 1274, légua des rentes en partie sur une petite pièce de vigne sous l'ausa Pantini ad viam de Burgo novo. Peut-être ce le Bourget qui n'est pas éloigné.

Necrol. Paris. ad 24
sept.

Ibid. 27 Doi
comb.

Paris la censive que le Prieuré de S. Elois avoit à Pentin, il y posséda aussi des nes qui lui avoient été léguées par un Seigneur nommé Geoffroy du Deluge : le Carrière de ce Prieuré fait mention sur la fin, d'un canton au territoire appelé *Le Chandel* & vers Pentin & Belleville : ce qui me rappelle celui qu'un titre de saint Martin des temps de l'an 1099 nomme en latin *Chandusacum*, expression très-ancienne & qui signifie un vignoble, puisque Columella écrit *Candusacum* signifioit chez les Gaulois la mechole que signifie *mercus* chez les Latins, c'est-à-dire, un provin de vigne. Enfin j'enverrai après Du Breul, que la Chapelle saint Michel du Palais a eu des terres à

Necrol. 5.
Elegit mensa
Nov.

Hist. saint
Martin pag.
150.

Page 1002

Je n'ai trouvé d'anciens Seigneurs de ce lage, que Jacques de Forceval qui étoit 1614.

saint Gervais. Cette Léproserie
bien quelques vignes, &c. De
de l'an 1600 26 Juillet, elle
profarias Lazari de Pentino.

Affiche.

Une énumération de quelques
riculiers de la Paroisse de Pe
dans Paris en 1744, marque
un canton ou chantier appelle

Je rapporterai ci-après ce
touchant le hameau du Pré sa

LE PRÉ SAINT G
un hameau considérable de la
tin, & qui a plus de feux qu
On l'appelle ainsi à cause de
étoit autrefois, & à cause du
titre de saint Gervais qui y
Chapelle a une Fabrique parti
séparément aux décimes. La
bénir celle que l'on y voit auj
accordée que le 12 Avril 161
que aussi qu'on pourra y faire
Prêtre établi par le Curé de

n une longue rue assez droite & mon-
 , au haut de laquelle est une belle fon-
 . Autant les Bénédictins du Prieuré de
 Martin des Champs posséderent de biens
 ntin, autant ceux de saint Denis en eu-
 ils au Pré saint Gervais : aussi en firent-
 n article particulier dans leur Cartulaire ,
 érigerent-ils en Prévôté. Il y a apparence
 le premier bien qu'ils eurent de ce côté-
 sur vint du Roi Charles-le-Chauve, qui
 donna un lieu appelé de son temps *Landem-
 curtis*, désigné comme peu éloigné de la
 re forêt alors dite *Madam* ou *Maniam*,
 depuis on a appelé *Mautemps*, & qui est
 urd'hui *Menil montant*, comme on verra
 rticle de Bagnoler. Ce *Landem curtis*
 fut accordé par ce Prince pour l'Hôpital
 pauvres, à cause qu'il étoit voisin d'un lieu
 ellé *Villula pauperum*, qui consistoit en
 t autre que la Villette saint Denis, & en
 nité de la Paroisse de la Chapelle, & qui
 être distingué de la Villette saint Lazare,
 est une Paroisse voisine & seulement sépa-
 par le grand chemin de Senlis. L'article de
 to du Cartulaire de l'Abbaye de S. Denis,
 tient plusieurs acquisitions que ce Monas-
 e y fit au treizième siècle. En 1211 Pierre
 Bercheres déclara en présence du Roi que
 tois de la volonté d'Ermengarde sa femme,
 lis sa fille, & du mari d'Alis appelé Pierre
 Gamache, qu'il vendoit à l'Eglise de saint
 nis tout ce qu'il avoit au Pré. Ce que
 re de Nemours Evêque de Paris & le Roi
 rfirmèrent par des Lettres particulières. En
 16 l'acquisition que l'Abbé & les Religieux
 voient faite d'un nommé Pierre Robert,
 agréée par Henri fils de Robert Comte de
 eux, Trésorier de l'Eglise de Beauvais. En
 71 ces Moines acheterent de Bartholemi

Hist. de S.
 Denis. Ep.
 de l'Ép.
 de l'Ép.

Hist. de S.
 Denis. Ep.
 de l'Ép.

Hist. de S.
 Denis. Ep.
 de l'Ép.

Page 331

Page 1.0

Teitran Panetier du Roi & de Petronille son épouse une vigne; ce qui eut besoin d'être ratifié par Frere Martin de l'Ordre de la Trinité à Paris, & par Maître Guillaume de la Roche Chanoine d'Amiens en qualité d'exécuteurs testamentaires de Jacqueline sœur de Peunille.

Page 340. On voit au même article *de Prato*, que

Gui Vicomte de Corbeil y avoit une censive

Page 347. en 1237; que le fief des Religieux de saint

Denis s'étendoit vers Poitronville, qui est aujourd'hui Belleville. On y lit que Jean

Briart Ecuyer leur vendit quelques cens dans leur fief proche Poitronville, dans lesquels

l'Eglise de saint Symphorien avoit deux fiefs.

C'est vers le même endroit du Livre, qu'il est

fait mention d'une vigne située *in vallis formosae*.

Le fief du Pré saint Gervais appartenant

à l'Abbaye de saint Denis s'étendoit jusqu'à

près de Belleville, & même la moitié de ce

Village étoit autrefois de la Paroisse de Pentin.

Mais le Curé n'y a plus que le temporel; savoir, la dixme de cette moitié.

Les Registres du Parlement de l'an 1307, parlent d'un

procès que la même Abbaye avoit eu au Châtelet au sujet de ce fief du Pré saint Gervais.

L'Abbaye d'Hiere eut il y quatre ou cinq

cens ans d'une Dame appelée Gente, quatre

arpens & demi de vigne au Pré saint Gervais,

suivant son ancien Nécrologe au 10 Octobre.

Tab. Epist. La Chartreuse de Bourgfontaine y posséda

147. aussi depuis l'an 1468, un petit bien qui lui

fut donné lors de la réception de Jean Paillet en ce Couvent.

On observe que c'est au Pré saint Gervais

qu'est l'aqueduc le plus ancien pour la ville de

Paris de ce côté-là. Il y conduit les eaux ras-

semblées entre Pentin & Romainville. On y

voit encore sur la porte d'une maison notable

à droite en montant un buste du Roi Henri

W, qu'on dit s'y être retiré quelquefois avec Gabrielle d'Estrées. Au commencement du dernier siècle en 1621, André Patelé Trésorier des Fortifications de Normandie & Mar-
 querite Louvet sa femme avoient en ce lieu leur maison. Sur la fin du même siècle le Duc de Charost y avoit une maison de plaisance. L'Abbé Chastelain a marqué dans son Journal à l'an 1709, qu'il y a au Pré saint Gervais un jardin singulier dit la Mote saint Denis.

Reg. 1
 Par.

BAGNOLET.

M Onseur de Valois n'a écrit en sa Notice des Gaules que deux lignes sur ce Village, qui est à une petite lieue de Paris : mais on ne laisse pas d'appercevoir par ce peu de mots, qu'il a cru que l'étymologie de son nom venoit de petits bains qu'il y auroit eu en ce Village : en quoi j'appréhende qu'il ne se soit trompé, croyant que le vrai mot latin pour signifier ce lieu étoit *Balnearium* diminutif de *Balneum*. Mais comme il n'y a en ce lieu ni rivière ni ruisseau, je n'y ai rien apperçu qui ait pu y donner occasion, sinon la situation & figure du terrain où le Village est bâti, laquelle ressemble à une espee de fossé qui s'étend du nord-est au sud-ouest en forme de bassin ou conque oblongue. Il est vrai qu'on voit hors le Village en montant le coteau sur le chemin de Romainville un bassin carré plein d'eau ; mais il est tout récent, & fait pour l'entretien des jardins de M. le Duc d'Orleans. On pourroit croire aussi que Bagnolet est une corruption du mot primitif Baillolet, qui auroit signifié une petite avenue d'arbres, de même que Baillet a signifié une avenue tout simplement, étant tiré de

Page 41
 col. 4.

Duplessé
 Description
 de la lieue

aux rayons que ces deux se
primitivement sans », & que
racine. La coutume où étoie
du Châtelet anciennement de
en ces deux Villages une fois
cette étymologie. Je parlerai
transport à Bagnolet.

On ne connoît aucun titre
soit mentionné, plus ancien q
treizième siècle. Pendant le re
où quelques-uns en parlent, le
ployé qu'en langage vulgair
l'Abbaye de saint Maur de l
apud Batignans ; ce qu'un autr
même Monastere un peu post
latin par *Bagnolia juxta Cha*
tres latins de l'Abbaye de sain
nées 1173 & 1176, emploien
let tel qu'on l'écrit aujourd'h
de Paris écrit environ soixan
vant avec le Cartulaire de l'E
aucune mention : mais dans e
vers l'an 1450 , elle s'y trou

DU DOYENNÉ DE CHELLE. 307

issement d'un Curé en ce lieu n'a pu se
 u plutôt que sur la fin treizième siècle,
 uis la rédaction du Pouillé, & que d'ail-
 la collation en appartient *pleno jure* à
 que Diocésain, le territoire ne peut
 été démembré de Pentin ni de Charon-
 ui toutes les deux étoient depuis long-
 à la nomination de deux Prieurs; mais
 de Romainville ou de Montreuil, ou de
 ne des deux auxquelles Cures l'Evêque
 sain a toujours pourvu pleinement. Les
 es du quinzisième & seizième siècle, ceux
 16 & 1617 marquent uniformément la
 ration de la Cure de Bagnolet purement
 plement comme appartenant à l'Evêque
 Archevêque. Jamais elle n'a appartenu
 ieur de Dueil, quoique Le Pelletier l'ait
 ué dans le sien imprimé l'an 1692. Tout
 e j'ai pu découvrir sur l'antiquité de
 Cure, est qu'un nommé Regnault en
 Curé l'an 1377, selon les Registres du
 ment au 21 Mai; & Roger de la Haye
 85, suivant un vieux Registre de l'Offi-
 é de Paris. Pour ce qui est de l'ancien-
 lu culte de S. Leu Archevêque de Sens,
 ec saint Gilles est le Patron de l'Eglise,
 dans un compte de la Prévôté de Paris
 n 1490, que le premier de Septembre,
 saint Leu saint Gilles, le Lieutenant
 inel, le Procureur du Roi, plusieurs
 eillers au Châtelet, le Greffier, Com-
 ires, Crieur, Trompettes & plusieurs
 ents alloient dîner à Bagnolet ce jour-là,
 en cette année pour le jour de la Fête
 illage, il fut dépensé huit livres onze
 aris. Dans les anciennes provisions de
 re, elle est souvent désignée sous le seul
 de saint Loup. Un Doyen rural la visi-
 u quinzisième siècle, la désigne sous le
 SS. Egidii & Lupi.

Sauval, Anti-
 que de Paris
 T. 3. P. 496.

Regist. Epi-
 Paris. 1521.

308 PAROISSE DE BA

L'Eglise n'a rien de remarquable, fort simple, d'une bâtisse de un peu plus : la tour des cloches construite que dans ce siècle de Henri II le Cardinal de France, accorda des Indulgences à quiconque viendroit visiter cette Eglise le jour de la Dédicace, qui est après la saint Jean Porte-Levée.

Le Dénombrement de l'année 1477 qu'il y a 147 feux à Bagnol-la-Vierge, Universel de la France, habitants. Le territoire est divisé en quelques labourages.

Il y a plusieurs fiefs sur la paroisse. Celui de l'Abbaye de Saint-Maur l'un des plus anciens que je connoisse est désigné comme voguer à l'an 1263 : *Feodus villani & boscum Baignolet*. Le même lieu étoit situé un *Peluet*, le même apparemment vers le Pré saint Gervais,

*Reg. Ep.
Par. 19 Apr.
3159.*

*Chartul. S.
Mauri.*

Ibidem.

Voyez l'article du Pré saint Gervais dans l'ancien.

Hist. des Gr. Offic. T. 2, p. 409.

MS. de Dupuy 714.

laire de saint Denis indiquée par *Vallis Pennosol*. Ce ne peut être pour raison de ce fief, qui étoit le Seigneur de Bagnol-la-Vierge. L'Abbé de saint Maur en 1277 dans un des Cartulaires de cette note d'environ 500 ans, appellatur *Champoin apud ab Adamo (Ruso Burgensi)* dans un ancien état imprimé par l'Archevêque de Paris, la paroisse est à Bagnol-la-Vierge, qui est bien qui lui seroit advenu par dignité Abbaye de saint Gervais.

Le bois de Madam ou Mademoiselle des le neuvième siècle.

DOYENNÉ DE CHELLE. 309

par la concession que lui en fit
 — Chauve pour son Hôpital de la
 rue à Pentin, ce fut ce qui inspira
 à eux de faire quelque acquisition
 à étoit contigu. Aussi lit-on qu'un
 nommé Jean du Bois-Bagnolet dessus
 3, leur vendit en 1276 ce qu'il avoit
 de Bagnolet. De-là est venu appa-
 re que le Grand-Pannetier de S. Denis
 Seigneur en partie de cette Paroisse,
 commencement du siècle suivant,
 usinel Chevalier, se disoit Seigneur
 olet & de Romainville; & il assigna
 erres cinq cens livres à son fils. L'ac-
 en Parlement fut approuvé par Phi-
 Bel en 1309.

l'an 1340 Jeanne des Escroües étoit
 ne de Bagnolet, puisque dans un ti-
 343 en la nommant comme nouvelle-
 cédée, on lui donne cette qualité.
 s de Chanteprime transigeant en 1392
 Abbé de saint Magloire, au sujet du
 pressoir à Charonne, est dit avoir un
 gnolet. Il s'étoit élevé quelque tems
 ant une difficulté entre les Religieux
 & Sœurs de saint Lazare, & les Reli-
 e saint Martin au sujet de la Justice
 olet: Hugues Aubriot Prévôt de Pa-
 it une Sentence qui adjugea au Roi
 s Religieux de S. Martin, la haute,
 e & basse-Justice en ce Village. Il
 t tombé entre les mains aucun titre
 ibue aux Religieux de saint Martin la
 rie dont parle cette Sentence, & qui
 voit de fondement pour plaider. Il pa-
 lement que la Seigneurie de Bagnolet
 différens partages, & que le Roi ne se
 de la haute-Justice que fort tard. En
 Charles Michon Conseiller du Roi sur
 ne VI.

Hist. de S.
 Denis. Preu-
 ve 281.

Chartul. 3.
 Diom. Reg.
 p. 346.

Fouillé de
 Paris 1648.
 p. 132.

Treſor des
 Chartes Reg.
 41. Piece
 141.

Tab. fandi
 Elig.

Chartul. 5.
 Maglor. Por-
 tef. Gaignie-
 tes p. 4.

Livre verd
 neuf du Châ-
 telet fol. 24.
 Repert. pag.
 327.

Edic. 1678. d'une autre famille, qui jouissoient
p. 639.

partie de la terre de Bagnolet :
Pierre & Claude Guedon, Six an
trouve un autre Seigneur. Henri II
tres données à Paris au mois de Fév
délaisse à Maître Etienne Regnau
en partie de Bagnolet & à ses succ
haute-Justice de ce lieu, à la charg
nir en foi & hommage du Roi &

Huitième
volume des par chacun an à la recepte du Do
Bannières du sept livres de rente, & de dédor
Châtelet fol. Greffier du Châtelet : comme aussi
144. Répert. que les appellations ressortiront au
p. 951.

En 1631 le Seigneur de Bagno
Perna. de loit Etienne Brioy, & étoit Sec
Chapel dom, Roi. Il acheta de nouveau la haute
cette Paroisse, suivant les Livres c
ne. Sur la fin du dernier siècle la Te
tenoit à M. le Juge Fermier Géné
la mort duquel M. le Duc d'Orle
cette Seigneurie, & lui & la Duch
leans sa veuve y ont fait de grandes

EN IL MONTANT, ainsi qu'on
 est aujourd'hui, & anciennement *Menil-
 dan*, n'étoit au neuvième siècle qu'un
 appelé Madam ou Mandam qui fut, con-
 ai déjà dit, donné à saint Denis pour
 lité de l'Hôpital de cette Abbaye, dit
 la Villette saint Denis, tout proche
 cin. Il y eut par la suite quelques maisons
 es en ce canton. Un Compte de la ville *Sauval T.
 3. P. 124.*
 Paris fait foi, qu'en 1369 on tira de ces
 ſures des pierres pour la réparation des fon-
 es appartenantes à la Ville, & que ce lieu
 pelloit alors Menil Mantemps. C'est ainsi
 on avoit déjà défiguré l'ancien nom Mau-
 n. Les Chapelains de la Décollation de *Coll. B. ms.
 de Jean-Baptiste à Notre-Dame de Paris du Bois T. 5.*
 des vignes en ce lieu. En 1613 & 1626
 nil-Montant appartenoit au Président de *Regist. Ep.
 lievre : en 1660 à Claude Houfflet Con- Paris*
 ller du Roi & à Marie d'Aguesseau son
 use. M. de Harlay Procureur Général l'a-
 na vers 1687, & il le possédoit encore en
 94. Depuis ce tems Mrs Pelletier y ont fait *Mémoire
 ſtruire un Château dont les jardins sont de l'Abbé de
 1 - grands & très-beaux. M. Pelletier de Choisy &
 12y quoique retiré à l'Abbaye de sainte Lettre de M.
 de Savigny.*
 dor, venoit y passer ordinairement le tems
 vacances dans le sein de sa famille. Après
 mort, Menil-Montant a passé successive-
 nt à M. Pelletier des Forts son fils, qui a
 Contrôleur-Général, après son décès il a
 artenu à M. Pelletier de saint Fargeau,
 rt jeune & Conseiller au Parlement, le-
 l avoit épousé une d'Aligre, & depuis à
 Pelletier son fils, qui le possède aujour-
 ui. Le Dictionnaire Universel de la Fran-
 a fait de Menil-Montant un article distin-
 é de Bagnolet, où il nous apprend qu'il y a
 ce lieu 199 habitans. Le Rôles des Tailles

312 PAROISSE DE BAGNOLET,
en faisoit aussi autrefois un article séparé;
mais depuis quelques années on a compris les
habitans de ce hameau sous Belleville qui y est
contigu. Les Religieux de Sainte-Croix de
Paris ont leur maison de campagne en ce lieu.

Regist. 126.
Pièce 160.

LES BRIERES qui sont un lieu situé
au nord de Bagnolet & au levant de Ménil-
Montant, furent adjugées à l'Abbaye de saint
Denis par Arrêt du Parlement du 28 Novem-
bre 1332. Elles sont mentionnées depuis dans
les Registres du Trésor des Chartres, comme
appartenantes, au moins en partie, au Roi
par confiscation. On y voit à l'an 1384 au
mois de Mars des lettres de Charles VI datées
de Paris, où ce Prince dit qu'il avoit ci-de-
vant donné à son Chambellan Guillaume de
la Tremoille, Chambellan du Duc de Bour-
gogne, les maisons de Bruyeres-lez-Paris, &
une maison appelée la Folie Nicolas Guepié
assise près dedites maisons, avec toutes les
terres arables, vignes, bois, faussayes, jar-
dins, lesquelles choses furent jadis à Jean Des
Mares & furent acquis au Domaine & confis-
qués, parce que ledit Jehan fut lors exécuté
pour ses démérites, (c'étoit en 1382 lors
d'une émeute). C'est le fameux Jean Des
Mares Avocat du Roi au Parlement de Paris
Charles VI, vu les bons services de son ami
Escuyer & Varlet tranchant Pierre de la Tre-
moille Chambellan de son dit oncle, lui don-
ne ces mêmes maisons qu'il avoit reprises de
Guillaume.

En ces derniers tems le magnifique Château
des Brieres a appartenu au Prince de Leon de
la Maison de Rohan, qui l'a vendu quatre-
vingt-trois mille au Sieur Corbec Cou-
vreur, lequel l'a démolé en partie. Il en rest
encore l'orangerie, & une Chapelle couron-
née d'un clocher, dite Notre-Dame de Finié

ou les Pénitens de Belleville disent la Messe certains jours. La première Chapelle de Notre-Dame des Bruyeres avoit été bénite en 1533 par Guy Evêque de Megare. Corbé a détruit le jardin pour tirer du revenu du terrain.

*Reg. Ep.
Par. 29 Aug.*

Il est constant par une autre monument de dessous le même regne, que la Reine Isabeau de Baviere épouse du même Prince, acheta de Pierre des Essarts Chambellan du Roi & Prévôt de Paris, pour le prix de quatre mille livr. tournois, suivant la quittance du 12 Mai 1412, un Hôtel situé à Bagnolet, vers le bout du Village qui conduit à Romainville, avec les jardins, viviers, colombiers, plâtrière, pressoir, moulin à vent, vignes & terres labourables qui en dépendoient, contenant soixante & douze arpens de terre ou environ en plusieurs pièces, tenu & mouvante partie en fief & partie en censive, chargé des charges désignées dans l'acquisition qu'en fit Marie Caguerine de Guillaume Foucault dit le borgne, Ecuyer. Quelques-uns de l'armée des Princes avoient mis le feu l'année précédente à cette maison du Prévôt & aux autres qu'il avoit, suivant la vie de Charles VI. La Reine Isabeau donna depuis cette Hôtel à Tanneguy du Chastel, ce qui fut confirmé par Charles VI. Puis Tanneguy le donna à Frejent de Coetivy son neveu. Godefroy en ses Notes sur l'Histoire de Charles VI, observe que ce Prince fit à la Demoiselle de Belleville qu'il aimoit, la donation de deux manoirs, dont l'un étoit situé à Bagnolet.

Compte
d'Edmond
Raguier Tré-
sorier de la
Reine de
1414.

Sauvai T.
2. P. 354 &
385.

Le Labou-
reur p 716.
Mém. de la
Chambre des
Comptes.
Ibid. ad reg.
1473.
Histoire de
Charles VI.
pag. 127.

MALASSIS qui pouvoit en être l'an, appartenoit en 1614 à Vincende Boyer Dame de Beaumarchais, veuve d'un Trésorier des Finances.

*Reg. des
obit. P. 11.*

Pendant que les Anglois furent maîtres de Paris sous Charles VII, le Duc de Bedford

Mém. de
VigneulMar-
ville T. 1. p.
460.

Suppl. à Du
Roi p. 86.

maison de campagne , dans laquelle
posa plusieurs de ses ouvrages , & o-
rux étant Archevêque de Sens le 5 S
1618. L'Auteur du Supplément à
écrivait en 1639 , que cette Mai-
très-superbe ; qu'après la mort du
elle fut vendue à André Briois, qui l'
& l'embellie d'une infinité de cur
ajoute que ce dernier étant décédé ,
tesse de Soissons en eut la jouissance
permission accordée la même année
15 Juillet, pour avoir une Chapelle
que , la Maison est dite appartenir à
Montaigé veuve de Charles de Bourb
de Soissons, & à Louis de Bourb
de Soissons.

Descrip. de
P. 115 Tome
4. P. 386.

Brics se contente de dire de celle
dame la Duchesse d'Orleans y pos
c'est une fort jolie maison , que les
sont magnifiques & du dessein de M.
Il auroit pu en dire infiniment d'au-
voit vu les augmentations & emb

du Roi, n'avoit qu'environ un arpent de jardin à Bagnolet pour des espaliers de pêchers. Il fit faire plusieurs murs & contre-murs dans l'intérieur ; ce qui produisit de très-bons fruits & en très-grande quantité. Il en est parlé dans le Livre de la culture des pêchers. Cet usage s'est depuis étendu à Montreuil & ailleurs.

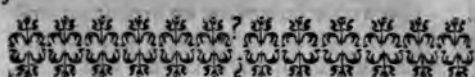
On a fait ces années dernières à Bagnolet la découverte d'une terre semblable à celle qui compose la porcelaine de la Chine. Il en est fait mention dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, & dans le Journal de Verdun du mois d'Avril 1751, pag. 318.

Ce Village a produit un Ecrivain Ecclésiastique dans le siècle dernier : sçavoir, Jean-Baptiste Vassault Prêtre, Auteur des traductions de l'Apologétique de Tertullien & de plusieurs autres ouvrages du même, aussi bien que d'une traduction des Pseaumes. Il avoit été Grammairien des pages du Roi pendant plus de cinquante ans, Aumônier de feu Madame la Dauphine, Confesseur & Prédicateur de la Maison du Roi. Il mourut le 26 Janvier 1745, âgé de 76 ans.

Suppl. de
Moreri 1749.

Fin du Doyenné de Chelle.





T A B L E

Des Paroisses contenues au quatrième Volume de l'Histoire du Diocèse de Paris.

Suite du Doyenné de Montmorency.

A RGENTEUIL, page premiere.	
Bezons,	31
Chatou,	35
Croicy ou Croissy ;	40
Montesson,	45
Houilles,	49
Carrieres S. Denis, annexe de Houilles,	54
Sartrouville, ou Sertrouville,	57
Sannoy ou plutôt Cennoy, & encore mieux Cannoy,	62
Franconville,	72
Cormeilles,	79
Montrigny,	86
Le Plessis-Bouchard ;	92
Taverny,	95
S. Leu près Taverny,	106
Bessaucourt, ou Bessancourt ;	113
Pierre-Laye,	120

T A B L E. 7

Erblai ou Arblai , plus nouvellement	
écrit Herblay ,	123
Conflans-sainte-Honorine ,	137
Andrezy ,	153
Joué-le-Moutier ,	161
Lieux ,	168
Eragny ,	172
S. Ouen-l'Aumonne ,	177
Abbaye de Maubuisson ,	185
Méry-sur-Oise ,	195
Frepillon ,	202
Villiers-Adam ,	205
Abbaye du Val-Notre-Dame , ou sim- plement le Val ,	209
Meriel ,	217
Bethemont ,	221
Chauvry ,	224
Montceou ou Mouffou ,	228
Baillay ou Baillet , anciennement Bail- leil ,	232
Boufemont ,	238
Bois-saint-Pere , ou S. Pierre , Prieuré ,	242
Domont ,	244
Saint Brice ,	253
Pisco , ou Piscot ,	259
Cercelles , ou Sarcelles ,	268
Villiers-le-Bel ,	276
Ecouen ,	285
Esnville ,	294
Moiscelle ,	297

iiij T A B L E.

Atteinville,	301
Belloy, ou Bêloy,	306
Villaines,	313
Lufarches,	315
Herivaux, Abbaye,	321
Epinay-lez-Lufarches, dite selon d'autres, Epinay-le-sec,	347
Lacy, ou Laffy,	351
Le Plessies près Lufarches, ou le Plessier,	354
Chaumontel,	356

Suite du Tome IV, commençant le Tome V.

J AGNY, ou Jaigny,	361
Mareuil-en-France, dit maintenant Mareil,	366
Villiers-le-sec,	371
Fontenet, où Fontenay - en - France, autrement Fontenet - sous - Louvre,	376
Le Menil-Aubry,	385
Plessis-Gassiot,	390
Tessonville,	396
Garge,	398
Ermenouville, aujourd'hui Ernouville, ou Arnouville,	407
Goneffe,	411

T A B L E. iv

i, ou le Tillay,	433
v-en-France,	439
herland,	453
fainville,	456
re,	468
s, ou Epiais,	483
evieres-en-France,	488
ton,	493
enay-en-France,	502
ux,	505
s,	510
7-la-Ville,	517
Fontaine,	526
, anciennement Coiz,	532
neillan,	537
rz,	548
y-le-neuf,	554

du Doyenné de Montmorency.

VOLUME CINQUIEME,

Doyenné de Chelle.

ONFLANS & le Bourg du Pont	
le Charenton, page premiere.	
nton-saint-Maurice,	24
ray sur-le Bois,	42
euil-sur-le Bois,	58
ines ; Remarques sur le Bois, le	

T A B L E.

Château, la Sainte Chapelle, & la	
Paroisse,	74
Saint-Maur-des-Fossés,	97

TOME SIXIE' ME.

Suite du Doyenné de Chelle.

N OGENT-SUR-MARNE, page	
premiere.	
Neully-sur-Marne,	18
Chelle, Abbaye-Paroisse,	33
Ver, ou Verres-sur-Marne,	61
Pomponne,	66
Torigny,	71
Dammard, demembré de Torigny,	85
Brou, autrement Villeneuve aux Aînes,	90
Villevaudé, représentant les deux an-	
ciennes Paroisses d'Oroir & de Mont-	
jay	96
Le Pin,	113
Courtery,	117
Courberon,	120
Montfermeil,	124
Gagny, ou Gaigny,	133
Rofny,	142
Villemomble,	152
Bondies,	161
Clichy-en-l'Aunois,	170

T A B L E. 4

ou ,	177
Paris ,	183
ou , ou Ceyran ,	189
,	195
y-Château ,	205
ye de Livry ,	209
ville ,	218
y & Savigny ,	221
blay ,	231
pire ,	241
euil-en-France ,	248
ry ,	258
lancménil ,	263
cy ,	268
igny ,	276
le-fec ,	283
inville ,	291
n ,	297
ré-Saint-Gervais ,	302
olet ,	305

Fin du Doyenné de Chelle.